184 KPiP
1100184
1100184

184/US

BUREAU INTERNATIONAL
DU TRAVAIL

LES

CONDITIONS DU TRAVAIL

DANS LA

RUSSIE DES SOVIETS

QUESTIONNAIRE MÉTHODIQUE ET
BIBLIOGRAPHIE PRÉPARÉS POUR
UNE MISSION D'ENQUÊTE
EN RUSSIE

DÉPÔT GÉNÉRAL :
BERGER—LEVRAULT, ÉDITEURS
PARIS—NANCY—STRASBOURG
5, RUE DES BEAUX-ARTS, PARIS (VI^e^)

1920

Bibliothèque Nationale Paris
No 184
Dépôt Soviétique Français

TABLE DES MATIÈRES.

		Page
	Préface	5
	Questionnaire	11
Chapître	I.—Durée de Travail	31
„	II.—Les Salaires	43
„	III.—Le travail des femmes; le travail des enfants; industries dangereuses et insalubres...	69
„	IV.—Chômage	77
„	V.—Travail à domicile	99
„	VI.—Assurances sociales	103
„	VII.—Travail obligatoire	145
„	VIII.—Grèves...	183
„	IX.—Organisation du Commissariat pour le Travail	187
„	X.—Unions professionnelles	191
„	XI.—Nationalisation de l'industrie	207
„	XII.—Résultats matériels de la Nationalisation ...	229
„	XIII.—Le contrôle ouvrier	251
„	XIV.—Personnel technique	267
„	XV.—Situation des industries non-nationalisées...	275
„	XVI.—Les coopératives russes	279

Appendices.

(*a*)	Note critique sur les documents qui ont servi de base au rapport	304
(*b*)	Bibliographie	311

PRÉFACE.

La présente étude n'est qu'un questionnaire raisonné destiné aux Membres de la Commission d'Enquête que le Bureau International du Travail doit envoyer en Russie. Disons plus : ce questionnaire a été improvisé. C'est dans un très court espace de temps que les renseignements qu'il contient ont dû être réunis et que ses chapîtres ont été rédigés.

Nous avons cependant décidé de le publier.

Peut-être estimera-t-on qu'un organisme comme le Bureau International du Travail se devait à lui-même, pour ses premières publications, de n'éditer que des travaux irréprochables. Mais le Bureau a eu souci de faire immédiatement œuvre utile. Il suffit que le présent Rapport puisse servir à tous ceux qui, à des titres divers, entreront en Russie dans les prochains mois, à tous ceux qui peuvent contribuer de près ou de loin à l'étude délicate du régime soviétique pour que nous nous soyons résolus à cette publication.

Il importe cependant que nous prévenions le lecteur et que nous indiquions avec sincérité dans quelles conditions le présent travail a été rédigé, et pour quel but immédiat.

* * *

Quel est d'abord l'objet vrai de l'enquête décidée par le Bureau International du Travail ?

C'est dans sa Session de janvier 1920 que le Conseil d'Administration du Bureau International du Travail s'est trouvé saisi par M. Sokal, délégué du Gouvernement Polonais, d'une proposition d'enquête.

Elle était ainsi rédigée :

" Il est institué une Commission d'Enquête comprenant des représentants des Syndicats patronaux et ouvriers, et ayant pour objet d'étudier les conditions du travail et la situation de la classe ouvrière dans certains pays de l'Europe Orientale et en particulier la Russie des Soviets."

Tout de suite, cette proposition donna lieu à une assez vive discussion. Un certain nombre de Membres du Conseil d'Administration redoutèrent de voir le Bureau engagé, dès sa naissance, dans une action qui n'était pas sans présenter des inconvénients ou des dangers. D'autres Membres demandèrent au contraire très fortement que l'enquête fût décidée. En particulier, les membres ouvriers du Conseil d'Administration insistèrent sur cette idée : " Il existe en ce moment dans toute la classe ouvrière un grand trouble moral. Ce trouble résulte pour une grosse part de notre ignorance totale des évènements de Russie. Les uns vont disant que tout y est parfait, et le mirage du paradis bolchevik exerce alors une séduction d'autant plus forte que les travailleurs souffrent plus douloureusement du désordre économique et social qui résulte de la guerre. D'autres multiplient au contraire les accusations contre l'organisation des Soviets, et l'opinion moyenne s'effare à la pensée des réformes même les plus légitimes. Le trouble ne peut cesser que si l'on cherche à connaître la vérité sur les conditions du travail et sur la situation de la classe ouvrière dans la Russie révolutionnaire."

Le Conseil d'Administration, frappé de ces arguments, mais sentant bien tout ce qu'une pareille enquête suscitait de difficultés, adopta finalement en janvier la résolution suivante :

" Attendu que la motion précédente exige une préparation par le Bureau du Travail, il est décidé

que le Conseil d'Administration maintiendra la proposition à son Ordre du Jour et décidera à sa prochaine session, après avoir reçu un Rapport du Directeur du Bureau International du Travail. Ce Rapport contiendra un programme détaillé de l'enquête projetée et des indications sur les possibilités d'y procéder."

Il n'y a pas lieu de rappeler ici comment le Directeur, en vertu de la mission qui lui avait été confiée par cette résolution, étudia les possibilités de procéder à l'enquête. Mais, au cours des négociations qui furent engagées à ce sujet ou avec le Conseil Suprême de l'Entente, ou avec la Société des Nations, il fut amené à préciser le caractère et les limites de l'enquête envisagée.

On sait en effet qu'au mois de février, le Conseil Suprême envisagea l'envoi d'une mission d'enquête en Russie. Le Directeur rappela à cette occasion au Conseil Suprême la résolution adoptée en janvier par le Conseil d'Administration.

Le Conseil estima, comme l'explique une lettre du 24 février de M. Lloyd George au Directeur du Bureau, qu'une enquête en Russie " serait investie d'une plus grande autorité et que ses chances de succès seraient augmentées si elle était faite sous les auspices du Conseil de la Société des Nations et conduite en accord avec lui." Le Conseil invitait en même temps la Société des Nations à agir dans ce sens.

L'enquête que les chefs de Gouvernement jugeaient, à leur point de vue, indispensable, devait en effet avoir une portée politique, ou tout au moins des conséquences politiques non douteuses.

Il importait dès lors de bien marquer quelle pouvait être la base de l'enquête projetée par le Bureau à côté de cette enquête confiée à la Société des Nations.

Ce fut l'objet des discussions du Conseil Exécutif de la Société des Nations, les 12 et 13 mars.

La résolution qui fut adoptée alors par le Conseil Exécutif, après que le Directeur eut défini la position du Bureau International, et le caractère particulier et autonome de son enquête, fut ainsi rédigée :

" En ce qui concerne la proposition du Bureau International du Travail mentionnée par la lettre du Président du Conseil Suprême, le Conseil de la Société des Nations, considérant les stipulations de la Partie XIII du Traité de Versailles,* estime qu'il est plus particulièrement du ressort du Bureau International

---

* Les stipulations de la Partie XIII du Traité de Versailles dont il est question dans la résolution sont contenues dans le Préambule de cette Partie XIII qui énumère les questions ressortissant au Bureau International du Travail :

" Attendu qu'il existe des conditions de travail impliquant pour un grand nombre de personnes l'injustice, la misère et les privations, ce qui engendre un tel mécontentement que la paix et l'harmonie universelles sont mises en danger, et attendu qu'il est urgent d'améliorer ces conditions, par exemple en ce qui concerne la réglementation des heures de travail, la fixation d'une durée maxima de la journée et de la semaine de travail, le recrutement de la main-d'œuvre, la lutte contre le chômage, la garantie d'un salaire assurant des conditions d'existence convenables, la protection des travailleurs contre les maladies générales ou professionnelles et les accidents résultant du travail, la protection des enfants, des adolescents et des femmes, les pensions de vieillesse et d'invalidité, la défense des intérêts des travailleurs occupés à l'étranger, l'affirmation du principe de la liberté syndicale, l'organisation de l'enseignement professionnel et technique et autres mesures analogues ;

" Attendu que la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leurs propres pays ;

" Les Hautes Parties Contractantes, mues par des sentiments de justice et d'humanité aussi bien que par le désir d'assurer une paix mondiale durable, ont convenu ce qui suit. . . ."

du Travail d'enquêter sur les matières visées par le préambule de cette partie du Traité.

" Le Conseil d'Administration du Bureau, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par le Traité, pourra donc envoyer, s'il le juge utile, une Commission en Russie pour enquêter spécialement sur ces questions du travail.

" Mais le Conseil de la Société des Nations estime nécessaire d'établir une coordination entre les diverses séries de recherches, les problèmes du travail ne pouvant être dégagés d'une enquête générale sur les conditions actuelles de la Russie.

" Cette coordination sera assurée par les deux membres, patron et ouvrier, dont il a été question plus haut, et qui seront nommés dans la commission d'enquête générale sur proposition du Bureau.

" Le Conseil de la Société des Nations exprime le vœu que ces deux délégués fassent également partie de la commission d'enquête du Bureau."

Ainsi se trouvait très nettement défini le domaine sur lequel pouvait porter l'enquête du Bureau International du Travail, si, conformément à la proposition faite en janvier, et maintenue à son ordre du jour, le Conseil d'Administration décidait de l'instituer.

* * *

Dans sa session du 22 mars, le Conseil d'Administration décida en effet d'adopter le projet d'une enquête en Russie. Il détermina la composition de cette Mission et marqua bien par cette composition même, le caractère spécial qu'il entendait lui maintenir.

Il consentit bien à désigner deux membres, l'un patron et l'autre ouvrier, pour faire partie de la mission de la Société des Nations. Mais, afin de bien marquer que, ni de près ni de loin, le Bureau International du

Travail ne pouvait être mêlé à une action politique, il estima qu'il ne pouvait pas répondre au voeu formulé par le Conseil Exécutif de la Société des Nations à la fin de sa résolution du 13 mars, et il refusa de comprendre parmi les membres de sa propre mission les membres qu'il avait désignés pour l'enquête de la Société des Nations.

Afin de marquer d'autre part que son enquête devait avoir un caractère d'objectivité et d'impartialité absolues, il décida de composer sa propre mission de 5 délégués patrons, de 5 délégués ouvriers et de 2 délégués gouvernementaux. Ainsi se trouvait attestée la volonté d'un sérieux et impartial effort vers la vérité.

* * *

C'est dans le même esprit d'ailleurs que, depuis janvier, le Bureau International du Travail avait conduit les études préliminaires, et préparé, comme l'y invitait le texte de la résolution, le programme détaillé de l'enquête.

Aussitôt après la session de janvier du Conseil d'Administration, un des premiers collaborateurs du Bureau, M. Pardo, fut chargé de réunir la documentation dont on pouvait disposer dans les pays de l'Europe Occidentale. Un dépouillement méthodique aussi complet que possible fut entrepris à Paris et à Londres. En Suisse, en Suède, en Italie, en Allemagne, quelques concours complémentaires furent assurés. Ce sont les résultats de ce travail poursuivi hâtivement entre le 10 février et le 10 mars qui ont permis de constituer le présent rapport.

Les travailleurs qui ont pris part à cette recherche improvisée avaient tous reçu un questionnaire, que nous tenons à reproduire, afin de bien indiquer dans quelles conditions et sous quelles préoccupations le travail a été entrepris.

* * *

QUESTIONNAIRE.

I.—CONTROLE DE L'ÉTAT POUR LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS.

Legislation Ouvriere.

(A)—Questions générales.

Comment est organisée, dans la Russie des Soviets, la protection légale des travailleurs, soit dans les industries nationalisées, soit dans les industries privées ?

(B)—Heures de travail.

Quelles sont les dispositions législatives ou réglementaires sur les heures de travail ?

Quelle est la durée de la journée de travail ?

Quelle est la durée du repos pendant la journée de travail ?

Les heures de travail supplémentaires sont-elles libres ?

Statistiques sur les heures de travail effectuées pendant l'année 1919 dans les différentes industries.

(C)—Salaires.

Commend est fixé le salaire dans chaque entreprise ? Par la loi, par une autorité régionale ou locale, ou par le libre accord entre les intéressés ?

Quel est le taux des salaires dans les différentes industries ?

Comment le salaire est-il payé ? En espèces ? En nature ? Aux pièces ? A la journée ? A la semaine ?

Quelle est la puissance d'achat du salaire dans chaque industrie et pour chaque catégorie de travailleurs ?

Y-a-t-il un salaire minimum ?

Le salaire des femmes est-il égal à celui des hommes ?

Quel est le salaire des enfants ?

Données statisques sur les salaires dans les différentes industries.

(D)—Travail des femmes et des enfants.

Quelles sont les dispositions législatives sur le travail des femmes et des enfants ? Industries dans lesquelles ce travail est défendu. Données statistiques sur le nombre des femmes employées dans les différentes industries.

Quel est l'âge d'admission des enfants au travil ? Dans quelles industries, etc. ?

Statistiques des enfants employés dans les différentes industries.

(E)—Industries dangereuses, insalubres, etc.

Quelles mesures ont été prises pour protéger le travailleur dans les industries dangereuses, insalubres, ou simplement pénibles ?

Quelles sont les industries considérées comme telles en Russie ?

Indiquer les dispositions principales concernant le travail dans les mines.

Quelles sont les mesures imposées pour l'hygiène générale des ateliers ?

Quelle est la législation en matière de sécurité des travailleurs ?

(F)—Chômage.

Quelles mesures ont été prises pour protéger le travailleur contre le chômage ? Existe-t-il bureaux de placement publics ? Privés ? Une organisation nationale, régional ou locale ?

Le placement est-il gratuit ?

Statistiques de chômeurs pendant l'année 1919.

(G)—Travail à domicile.

Indiquer s'il existe des dispositions spéciales concernant le travail à domicile.

Si oui, énumérer ces dispositions.

Indiquer aussi si le travail à domicile est soumis à une inspection ou un contrôle de la part de l'Etat ; décrire cette inspection ou ce contrôle.

Donner un aperçu de l'importance du travail à domicile en Russie, et examiner si cette importance a augmenté ou diminué pendant les deux dernières années.

Etat de fait actuel du travail à domicile en Russie.

(H)—Inspection du Travail.

Comment le service d'Inspection du Travail est-il organisé ?

Recueillir tous renseignements sur sa valeur et son efficacité

Appendice.

En répondant aux questions posées ci-dessus, le collaborateur doit avoir présent à l'esprit ce qui suit :

(1) Donner la réponse soit pour le cas d'une industrie nationalisée ou d'une industrie non nationalisée ;

(2) Donner les lois et les règlements concernant la protection des travailleurs, ainsi que les modifications qui ont été successivement apportées à cette législation et les plus récentes tendances qui s'y sont manifestées ;

(3) Indiquer les autorités compétentes pour légiférer ou réglementer en la matière.

(4) Indiquer les organes compétents pour juger les contestations en matière de protection des travailleurs.

(5) Il faut surtout comparer la législation avec la réalité ; s'efforcer de constater dans quelle mesure une loi a été appliquée ; quel a été le résultat de son application et mettre en évidence les jugements portés sur elle, soit par les bolchévistes, soit par leurs adversaires.

(6) Vérifier aussi, autant que possible, les analogies avec les autres pays européens en ce qui concerne les modifications apportées, sous la pression des circonstances variées, comme guerre, famine, etc., dans l'application des lois sur la protection des travailleurs.

II.—PRÉVOYANCE SOCIALE.

(A)—Questions générales.

(1) Comment a été organisée, dans la Russie des Soviets, la prévoyance sociale, notamment en matière de :

(a) accidents du travail ;

(b) indemnités en cas de maladie ;

(c) assurance contre l'invalidité ;

(d) retraites pour la vieillesse ;

(e) secours de chômage ou assurance contre le chômage.

A qui appartient l'initiative ? Etat, associations publiques, privées ? Quelles sont les indemnités en cas d'accident de travail ou de chômage ou de maladie ? Quelles sont les pensions ouvrières ?

Les ouvriers et les patrons sont-ils astreints à des contributions ou cotisations ?

(B)—Organisation financière.

Décrire l'organisation financière créée par l'Etat pour assurer la prévoyance sociale. Existe-t-il une Caisse Nationale ? Comment fonctionne-t-elle ? Les fonds sont-ils fournis par l'Etat ? Entièrement ou en partie ?

(C)—Initiative privée en matière de prévoyance sociale.

A défaut d'une action de la part de l'Etat, des sociétées privées des associations professionnelles ou des patrons ont-ils organisé la prévoyance sociale ? Indiquer le nombre, l'importance et le mécanisme de ces institutions privées.

Quelle est l'action de l'Etat à l'égard de ces associations ?

(D)—Statistiques sociales.

Données statistiques sur les accidents du travail, les secours distribués pour cause d'accident de travail, pour cause de maladie, pour cause de chômage, les pensions attribuées pour cause de vieillesse, etc. . . .

Appendice.

Le dépouillement relatif aux questions du Chapitre II devra tendre à donner les indications suivantes :

(1) Le texte des lois et des réglements sur la prévoyance sociale, ainsi que leurs modifications successives, et les tendances législatives les plus récentes sur cette matière.

(2) Les autorités chargées de l'application des lois ou règlements, et celles qui sont compétentes pour juger en matière de contestations.

Il faudra, là encore, comparer la législation avec la réalité ; indiquer dans quelle mesure les lois sont réellement appliquées, quels résultats réels ont été obtenus, quelle est la condition économique véritable de l'ouvrier victime d'un accident de travail ou de l'ouvrier chômeur, ainsi que des ouvriers frappés d'incapacité de travail pour cause de maladie ou de vieillesse, et signaler enfin les critiques portées, soit par les bolchévistes eux-mêmes, soit par leurs adversaires contre les mesures prises en matière de prévoyance sociale.

III.—LIBERTÉ DE TRAVAIL.

(A)—Contrat de Travail.

Le travailleur a-t-il le droit d'engager librement son travail ?

A-t-il le choix de la profession qu'il veut exercer et de la localité ou il veut travailler ?

A-t-il le droit de rompre librement le contrat de travail ?

Dans le cas d'une réponse affirmative aux questions précédentes, des exceptions sont-elles prévues ? Quelles sont ces exceptions ?

(B)—Obligation du travail.

L'Etat a-t-il le droit de contraindre au travail ? Dans quel cas ? Dans quelles industries ? Sous quelles conditions ?

(C)—Contrats collectifs du travail.

Les contrats collectifs du travail sont-ils permis ? Dans quelle mesure et pour quelles industries ? Sous quelles conditions ?

Données statistiques sur les contrats collectifs de travail.

Existe-t-il, sous le régime nouveau, des survivances des vieilles associations de main-d'œuvre (artels, etc.).

(D)—Droit de Grève.

Le droit de grève existe-t-il ? Dans quelle mesure ? Sous quelles conditions ? Pour quelles industries ?

Existe-t-il aussi pour les services publics ?

Statistique des grèves pendant l'année 1919.

(E)—Sanctions.

Quelles sont les sanctions prévues pour la violation d'un contrat de travail ?

Pour le refur de travail ?

Pour la grève ?

Appendice.

Il nous faus insister particulièrement sur la question de l'obligation du travail, car c'est elle qui domine toute cette partie du questionnaire et qui caractérise le régime bolchéviste. Il faut :

(1) Recueillir tous les faits sur les moyens employés pour établir l'obligation du travail, avec les critiques formulées à ce sujet, soit par les bolchévistes eux-mêmes, soit par leurs adversaires.

(2) Signaler toute la doctrine exposée par les bolchévistes pour établir l'obligation du travail. Etait-ce un moyen révolutionnaire pour combattre la bourgeoisie, où

était-ce la base même de la conception bolchéviste du système économique et social ?

(3) Comparer la législation avec la réalité et montrer dans quelle mesure les lois ont été appliquées et avec quels résultats.

Il faudra, en outre, donner les indications suivantes :

(1) Lois et règlements sur la liberté de travail, ainsi que leurs modifications successives et si possible les projets annoncés de nouvelles lois ou mesures en cette matière.

(2) Autorités compétentes pour légiférer ou réglementer.

(3) Autorités compétentes pour l'application des lois ou réglements.

(4) Organes compétents pour juger les contestations en matière de liberté de travail.

IV.—LIBERTÉ D'ASSOCIATION ; SYNDICATS.

(A)—Formation d'associations.

Le travailleur a-t-il le droit de former librement des associations pour la défense de ses intérêts professionnels ? Ce droit est-il reconnu à toutes les classes sociales, ou à quelques classes seulement ? Dans ce dernier cas, à quelles classes ?

Y-a-t-il la nécessité d'appartenir à un parti politique quelconque pour faire partie d'une association ?

Sous quelles conditions peut-on former des associations ? Quelles sont les formalités à remplir ?

Une association professionnelle a-t-elle besoin, pour fonctionner, d'être reconnue par l'autorité compétente ?

Le travailleur, pour obtenir du travail ou pour autre raison, est-il obligé de s'inscrire dans une association professionnelle —ou dans une association quelconque ?

(B)—Contrôle des associations.

Quel est le contrôle exercé sur les associations professionnelles existantes, et par quels organes de l'Etat ?

(C)—Organisation et fonctionnement des Associations.

L'association, une fois formée. est-elle entièrement libre de déterminer son organisation intérieure ? Si non, quelles sont les limites de ce droit ?

Quelles sont les limites à action des associations professionnelles soit vis-à-vis de leurs membres, soit vis-à-vis des entreprises, ou de l'Etat ?

(D)—Fédération des associations.

Les associations professionnelles ont-elles le droit de se fédérer librement en associations régionales, nationales ou internationales ? Si non, quelles sont les limites de ce droit ?

(E)—Situation des associations dans l'Etat.

Quelle est la situation juridique et économique des associations professionnelles dans l'Etat ?

Quel est leur rôle ?

Font-elles partie de l'ensemble des institutions de l'Etat soviétiste ? Et dans ce cas, quelle est leur fonction ?

(F)—Sanctions.

Quelles sont, en général, les sanctions prévues contre les associations professionnelles ?

Quels sont les organes de l'Etat chargés d'appliquer ces sanctions ?

Appendice.

Recueillir tous les faits concernant l'histoire des syndicats russes depuis le commencement du régime soviétiste jusqu'à la date de l'enquête.

Exposer également la doctrine bolchéviste en ce qui regarde le rôle des associations professionnelles dans l'Etat, et signaler les hommes qui sont à la tête du mouvement professionnel dans la Russie soviétiste.

Exposer aussi en détail l'organisation intérieure des Syndicats en ce qui concerne les droits et les devoirs des membres. Y a-t-il absence de cotisations ou d'enregistrement, ou, au contraire, applique-t-on les règles observées dans les pays démocratiques ?

Donner aussi les indications suivantes :

(1) Lois et règlements sur les associations professionnelles ainsi que leurs modifications successives ;

(2) Autorités compétentes pour légiférer ou réglementer ;

(3) Autorités compétentes pour l'application des lois ou des règlements ;

(4) Organes compétents pour juger les contestations en matière d'association sprofessionnelles.

V.—RAPPORTS ENTRE L'ETAT ET L'INDUSTRIE.

(A)—Organisation de l'industrie.

Comment l'Etat a-t-il organisé l'industrie ?

L'industrie est-elle libre ? Entièrement ou partiellement ?

Si l'industrie n'est pas libre, dans quelle mesure l'Etat a-t-il nationalisé l'industrie ?

Quelles professions, quels métiers, ou quelles entreprises ou toute une branche de l'industrie ?

Quelle est la situation faite au patron ?

(B)—Contrôle de l'Etat.

De quelle façon l'Etat exerce-t-il un contrôle sur les entreprises nationalisées ? Dans quelles limites ? Par quels organes ?

(C)—Personnel administratif et technique.

Quelle est la situation juridique, économique et de fait du personnel administratif et technique dans les entreprises nationalisées ?

Quelle est la situation juridique, économique et fait du personnel administratif et technique dans les entreprises non nationalisées ?

(D)—Travailleurs.

Quelle est la situation juridique, économique et de fait des travailleurs dans les industries nationalisées ?

Quelle est la situation juridique, économique et de fait des travailleurs dans les entreprises non nationalisées ?

(E)—Patrons.

Quelle est la situation juridique, économique, etc., des patrons dans les entreprises non nationalisées ?

(F)—Contrôle sur les industries non nationalisées.

S'il existe des entreprises non nationalisées, quel contrôle est exercé sur elles par l'Etat, et par quels organes ?

(H)—Existe-t-il des associations coopératives de production ?

Donner toutes indications sur leur nombre, leur importance et leur fonctionnement.

Appendice.

(1) Indiquer les lois ou règlements concernant les industries libres ou nationalisées et les modifications successives ;

(2) Indiquer les autorités compétentes pour légiférer ou réglementer en la matière, et les organes de l'Etat chargés de l'application des lois ou règlements ?

(3) Indiquer les autorités compétentes pour juger des contestations entre le personnel administratif et technique d'une part, et les travailleurs de l'autre ;

(*a*) Dans les entreprises libres ;

(*b*) Dans les entreprises nationalisées ;

(4) Indiquer les entreprises qui existaient au commencement du régime bolchéviste, celles qui ont cessé d'exister, et les causes de leur arrêt. Indiquer les nouvelles entreprises constituées au cours de ce régime. Indiquer également si les nouvelles entreprises sont libres ou nationalisées. Recueillir non seulement les lois, mais les faits. Qu'est-il resté du gros effort du début ?

Recueillir tous les documents sur le rôle des techniciens, des patrons. Indiquer sur ce point les variations dans la pensée des dirigeants.

Noter aussi tout ce que vous pourrez trouver sur la statistique des industries : nombre des grandes, moyennes et petites entreprises.

Noter surtout si la petite industrie s'accommode mieux que la grande du régime bolchéviste ?

Est-ce là le symptôme de la formation d'une classe moyenne ?

VI.—SITUATION MATÉRIELLE DE LA CLASSE OUVRIÈRE.

Recueillir tous les renseignements possibles sur la situation matérielle de la classe ouvrière et notamment sur les points suivants :

(A)—Ravitaillement.

Quel est le système organisé par l'Etat pour ravitailler la population ?

La classe ouvrière a-t-elle une situation privilégiée ? Dans quelle mesure ? Sous quelles conditions ?

Quels privilèges sont accordés aux gardes rouges ?

Le ravitaillement libre existe-t-il encore ?

Dans quelle mesure ?

(B)—Coopératives.

Quelle a été l'action de l'Etat vis-à-vis des coopératives ? Quelle limite a été éventuellement tracée à la liberté de production et de commerce des coopératives ?

Sont-elles soumises à un régime spécial ?

Quelle est la situation du personnel technique, administratif et ouvrier des coopératives ?

Donner les lois et règlements qui s'appliquent aux coopératives et leurs modifications ; indiquer les autorités compétentes pour appliquer ces lois et règlements, et recueillir toutes les données statistiques sur le nombre des coopératives, leur situation économique, leur développement, etc.

(C)—Habitations.

Etudier l'ensemble des mesures prises par les bolchévistes pour améliorer les habitations des clasees ouvrières. Indiquer les lois et règlements avec leurs modifications successives sur la réquisition des logements, et tout particulièrement signaler dans quelles mesures ces lois ont été appliquées et avec quels résultats.

Recueillir toutes les données possibles sur la situation de fait des travailleurs par rapport aux habitations.

(D)—Hygiène.

Etudier également l'ensemble des dispositions prises par l'Etat soviétiste pour améliorer l'hygiène des classes ouvrières.

Y-a-t-il une organisation médicale d'Etat ?

Dans quelle mesure est-elle accessible aux classes ouvrières ? Quelles dispositions a-t-on prises pour faciliter aux travailleurs l'usage des hôpitaux, crèches, etc.

(E)—Enseignement.

Etudier l'ensemble des mesures prises par l'Etat pour améliorer l'éducation et l'instruction des classes ouvrières.

Recueillir les données sûr les écoles spéciales d'instruction professionnelles. Donner les lois et règlements sur cette matière avec leurs modifications successives, aiusi que les faits permettant de juger dans quelle mesure les lois et les règlements ont été appliqués et avec quels résultats.

VII.—TRAVAIL AGRICOLE.

(A)—Réformes agraires.

Quelles ont été les modifications apportées par l'Etat soviétiste au régime de la propriété agricole ?

A-t-on procédé à la division des grands domaines ? Dans quelle mesure, et par quelles méthodes ?

Quel a été l'effet de l'action de l'Etat par rapport à la propriété agricole ? La propriété privée a-t-elle disparu, ou, au contraire, s'est-il créé une classe moyenne de petits propriétaires paysans ?

Indiquer les lois et règlements avec leurs modifications successives sur la propriété agricole, ainsi que l'application de ces lois, et les résultats réels de la législation bolchéviste sur cette matière.

Recueillir les déclarations (discours, communications, etc.) des *leaders* bolchévistes sur la conception doctinale de la propriété agricole dans l'Etat bolchéviste.

(B)—Salariés agricoles.

Quelle a été l'action de l'Etat par rapport aux salariés de la campagne ?

Y-t-il eu des lois ou des règlements spéciaux sur les salariés agricoles ?

Quels sont ces lois ou règlements ?

Données statistiques sur les salariés agricoles.

Recueillir aussi tous les faits sur la situation matérielle et morale des travailleurs agricoles, et indiquer dans quelle mesure les lois sur la prévoyance sociale et sur la protection des travailleurs leur ont été appliqués.

(C)—Rapports entre les ouvriers et les paysans.

Préciser, autant que possible, quels rapports ont été créés entre ouvriers et paysans à la suite de la politique économique de l'Etat soviétiste.

Indiquer le régime adopté pour le réquisition des produits agricoles, blé, etc., et les mesures prises pour assurer le ravitaillement des ouvriers.

Indiquer quel a été le résultat matériel de la politique de ravitaillement suivie par l'Etat soviétiste (notamment en ce qui concerne les mesures coercitives contre les paysans. Expéditions de ravitaillement, etc.)

VIII.—RÉSULTATS MATÉRIELS DU RÉGIME BOLCHÉVISTE.

Recueillir les données statistiques principales sur la production industrielle en Russie pendant les années 1918 et 1919. Faire un tableau de la production des mines et des industries nationalisées, ainsi que des principaux produits agricoles.

En constatant une diminution dans la production d'un produit déterminé, indiquer autant que possible si la situation dépend de l'état, de guerre ou de l'application des doctrines économiques bolchévistes.

IX.—RÉSULTATS MORAUX.

Après deux ans d'application, quels sont, en général, les résultats moraux obtenus par le régime bolchéviste ?

Quel est le sentiment des masses ouvrières par rapport au régime bolchéviste ?

Y-a-t-il une adhésion toujours plus large de ces masses au nouveau régime ?

Y-a-t-il, au contraire, un mécontentement toujours plus fort—ou l'expression d'une désillusion grandissante quant aux résultats du régime ?

Appendice.

Il va sans dire que nous demandons simplement à nos collaborateurs de noter exactement, sans intervenir en rien, les expressions d'opinions, ou les faits qui peuvent donner sur cette matière délicate, une indication quelconque.

Mais, il serait de mauvaise méthode de ne pas utiliser une enquête aussi complète que celle que nous nous efforçons de faire, en vue de juger également des résultats ou même, seulement, de l'impression produite sur les populations directement intéressées.

Nous insistons seulement sur ce point qu'il ne peut y avoir pour nous qu'une notation de faits.

Nous croyons, cependant, intéressant que nos collaborateurs notent, en même temps, dans ce chapitre, tout ce qui peut servir à résoudre le problème doctrinal posée par tout le développement du régime soviétiste.

Pratiquent-ils un régime de communisme libertaire ? Ou bien, ont-ils été amenés à une centralisation jacobine des pouvoirs publics ?

Là encore, nous demandons simplement, au cours des dépouillements, ***de noter tous les faits,*** ou toutes les appréciations bolchévistes, ou d'ennemis des bolchévistes sur cette forme générale au régime.

* * *

Il nous a paru que ce questionnaire était adapté en tous points au caractère des missions qui peuvent être confiées au Bureau.

En dehors des préoccupations psychologiques et sociales qui avaient pu inspirer la motion Sokal et qui avaient décidé les ouvriers à la soutenir, le Bureau a en effet le besoin absolu, et il a le devoir, de connaître exactement la situation du travail en Russie. Non seulement cette connaissance lui est indispensable pour orienter et régler ses efforts pour développer et

faire appliquer la législation internationale du travail, mais cette législation internationale elle-même ne peut avoir pleine efficacité que si elle est universelle. Si la Russie continue de faire défaut, l'œuvre même de l'Organisation Permanente du Travail ne peut avoir son plein achèvement.

* * *

Dans le cadre du questionnaire ainsi établi, nos collaborateurs ont recueilli et classé les documents épars qui pouvaient permettre de répondre plus ou moins à nos préoccupations. Le premier dépouillement et le premier travail critique qu'ils ont pu faire en quelques semaines les a conduits à poser une série de questions nouvelles, aussi précises qu'angoissantes, et qui guideront évidemment tout le travail des enquêteurs.

C'est parce que les problèmes ainsi posés nous semblent devoir retenir immédiatement l'attention de tous les hommes de bonne foi qui cherchent à comprendre ou pénétrer la Russie des Soviets que nous n'avons pas voulu attendre les rapports étendus et précis que nous donneront nos " missionnaires," et que nous avons décidé de publier le présent travail, en dépit de toutes les imperfections que nous devinons ou pressentons, en dépit des lacunes que nous n'avons pas le temps de combler, en dépit des erreurs qui, contre notre volonté, ont pu se glisser dans ce travail hâtif.

Outre que, même sous sa forme présente ce travail offre peut-être ce qu'il y a actuellement de plus complet au point de vue bibliographique et de plus cohérent au point de vue de la documentation sur la législation sociale bolchevique, il nous a paru encore une fois qu'il était utile de poser devant le monde les interrogations précises auxquelles aboutit chacun de ses chapitres. En attendant que les Marco Polo de la législation sociale rapportent les renseignements les

plus inédits sur ces pays, aussi enveloppés de mystère pour nous que pouvait l'être Cathay ou Zipango pour les hommes du Moyen Age, l'opinion réfléchie pourra du moins, pour son édification propre, méditer sur les problèmes sociaux qui, là-bas, ont été posés par la volonté des hommes ou par l'enchaînement implacable des faits.

Il suffit de parcourir le travail de M. Pardo et de ses collaborateurs pour deviner immédiatement l'originalité ou l'acuité de ces problèmes.

Voici par exemple celui de la journée de travail : les Soviets ont établi presque dans les premiers mois de leur pouvoir une législation qui apparaît méthodique, sérieuse, avec dérogations et transitions, législation qui rappelle, par certains côtés, ce besoin de perfection raffinée que, dans les œuvres techniques ou dans leurs organisations industrielles, les Russes avaient accoutumé de chercher. Mais par quelle succession d'évènements, par quel développement des sentiments, par quelles préoccupations sociales supérieures ont-ils été amenés à établir les samedis communistes, les journées de 10 ou de 12 heures et la recherche de la production plus intense ? Voilà la question à élucider. De bien curieuses indications ont été recueillies. Que valent-elles ?

De même, il ne sera pas sans intérêt non plus de constater tout de suite avec quel raffinement, avec quelle intelligence de la complexité du problème, les théoriciens du bolchevisme ont tenté d'établir une législation rationnelle des salaires. Mais le problème est surtout problème d'application. A quoi donc ont-ils abouti ?

L'étude faite par nos collaborateurs établit encore que, pour le travail des femmes et des enfants, c'est une législation presque de tous points conforme aux Conventions de Washington qui a été promulguée. Mais, là encore, dans quelle mesure cette législation est-elle appliquée ou, plutôt, a-t-elle eu occasion d'être appliquée ?

Les bolcheviks se sont rendus populaires dans les masses ouvrières des démocraties occidentales en propageant l'idée de l'obligation du travail pour tous. Ils en ont, dès l'origine de leur Révolution, proclamé le principe fondamental. Ils ont dit et répété : " Qui ne produit pas, ne mange pas." Mais, après l'utilisation de cette formule pour justifier contre la bourgeoisie un terrorisme révolutionnaire d'un nouveau style, n'a-t-il pas fallu attendre le moment où l'armée rouge a été remobilisée et utilisée pour le travail, pour trouver une sorte de réalisation pratique de cette obligation depuis si longtemps affirmée ? Et ce qui se présentait naguère comme une application du communisme intégral, n'a-t-il pas été finalement dans la réalité un renouvellement du vieux jacobinisme traditionnel ?

Pour faire écho aux préoccupations des théoriciens occidentaux, les bolcheviks affirment aussi que les Unions Professionnelles, que les Coopératives, en un mot toutes ces Organisations Ouvrières dans lesquelles les socialistes ou les réformistes d'occident ont placé toute leur confiance, font " partie de l'ensemble des institutions soviétistes." Et leur législation semble le prouver. Mais n'est-il pas vrai qu'il s'est produit, à certains moments, des tentatives de grève générale provoquées par les syndicats contre la domination que les Commissaires du Peuple prétendaient exercer sur eux ? Et n'est-il pas vrai d'autre part qu'au moment même où les Commissaires du Peuple déclarent qu'il ne saurait exister de coopératives en dehors de l'organisation régulière de la République des Soviets, les vieux coopérateurs russes, les fondateurs des organisations, protestent contre les atteintes portées à la liberté coopérative ? Où est la vérité ? Ou plutôt, quelle est la réalité ?

Et d'autres problèmes encore se posent : qu'est-ce au juste que l'organisation démocratique de la Russie ?

En face du Soviet, que devient le syndicat ? Et, de plus, que représente un syndicat russe par rapport à une Trade-Union anglaise ou à un syndicat français ?

Et enfin, pour borner là notre énumération, quelle lueur étrange projette sur tout le monde d'idées et de faits de la Révolution Russe le simple groupement de quelques notations fragmentaires dans le chapitres " Nationalisation ' et ' Résultats matériels de la nationalisation ' Organisation spontanée du " contrôle ouvrier " ; efforts instinctifs d'appropriation immédiate des moyens de production, à peine différents de la prise au tas, telle qu'elle a été définie par certains théoriciens ; puis organisation, règlementation par l'intermédiaire des syndicats ; sauvegarde des instruments de production par la politique de nationalisation de l'Etat, qui s'oppose à ces poussées instinctives ; opposition de l'intérêt collectif, opposition de l'organisation centrale de l'Etat à l'idée de l'usine aux ouvriers, de la mine aux mineurs, des chemins de fer aux cheminots ; création progressive d'organes réguliers d'administration : il y a là, en quelques années, en quelques mois, toute une histoire. Les premiers enquêteurs pourront-ils même l'ébaucher ? Il est sans doute indispensable pour l'avenir des autres pays, qu'elle soit connue.

Le travail de M. Pardo et de ses collaborateurs ne permet encore de répondre à aucune de ces questions. Il a du moins le mérite d'en poser quelques-unes en pleine netteté. Cela suffit à justifier le Bureau International du Travail de n'avoir pas réservé à ses seuls enquêteurs le présent travail et de l'avoir livré, comme un modeste auxiliaire de leur effort, aux hommes de science, aux ouvriers, aux industriels inquiets de l'avenir, ou simplement aux esprits curieux de savoir.

ALBERT THOMAS,
Directeur.

CHAPITRE I.

DURÉE DE TRAVAIL.

I.—Legislation.

Proclamation du principe de la Journée de 8 heures.

Les dispositions relatives à la durée du travail sont contenues dans un décret du 29 octobre–19 novembre 1917 (publié dans les *Izvestia* du 31 octobre 1917, n. 212).

L'art. 3 de ce décret stipule que : " Le temps de travail défini par les règlements d'ordre intérieur des entreprises ne doit pas dépasser 8 heures par jour et 48 heures par semaine, y compris le temps employé à l'entretien des machines et à la mise en ordre des locaux."

Cette disposition s'applique : " à toutes les entreprises et exploitations quelle que soit leur importance et leurs propriétaires, et à toutes les personnes qui y sont employées " (art. 1).

Le temps de travail est défini à l'art. 2 : " Par temps de travail ou nombre d'heures de travail, il faut entendre le temps durant lequel, conformément au contrat d'embauchage, l'ouvrier doit être présent à l'usine ou sur le chantier, à la disposition du directeur de l'entreprise pour l'exécution du travail."

Des dérogations sont admises : " Le conseil supérieur des affaires industrielles et minières (ou l'organe le remplaçant) a le droit d'édicter des règlements admettant, en cas de nécessité, des dérogations aux règles fixées dans les art. 3, 5 et 8, pour les entreprises dont l'exploitation, liée à des intérêts généraux, nécessite un travail de nuit ou doit se poursuivre avec une intensité inégale suivant la saison (par ex. éclairage et service des eaux dans les villes) " (art. 14).

" Il peut être dérogé aux prescriptions des art. 3, 5, 8, 12, après accord avec les ouvriers et avec l'approbation de leurs organisations en ce qui concerne les ouvriers employés à des travaux accessoires, comme par exemple les réparations courantes, l'entretien des chaudières, moteurs et transmissions, le chauffage des usines, l'éclairage des locaux, le service de garde, les postes d'incendie et en général tous les travaux sans l'exécution préalable desquels l'exploitation ne peut être mise en marche au moment voulu, et tous ceux qui ne peuvent être effectués qu'après l'arrêt du travail " (art. 17).

Suspension du Travail.

Le décret règle aussi, en son art. 4, la durée de la suspension du travail : " Six heures au maximum après le commencement du travail, celui-ci doit être interrompu pour permettre à l'ouvrier de se reposer et de prendre sa nourriture. La durée de l'interruption ne doit pas être inférieure à une heure."

C'est aux règlements d'ordre intérieur de l'entreprise qu'il appartient de fixer l'horaire de la suspension du travail.

Mais " la suspension de travail n'a pas lieu dans le cas où un arrêt se trouve techniquement impraticable."

Repos hebdomadaires—Jours fériés.

Plusieurs articles sont consacrés au repos des dimanches et des jours fériés (art. 11, 12, et 13).

Travail dans les mines.

L'art. 1, remarque 1, stipule que " dans le travail souterrain, le temps employé à la descente et à la montée est considéré comme temps de travail."

Application locale de la loi sur la journée de 8 heures.

En application de cette loi, un arrêté du *Commissariat Régional du Travail* sur le repos normal des employés des entreprises commerciales et industrielles, des institutions publiques et gouvernementales de la ville de Petrograd et de ses environs (*Petrogradskaia Pravda*, du 24 septembre 1918), prescrit (art. 1) : " Dans toutes les entreprises commerciales et industrielles sans exception et dans toutes les branches du travail salarié chez les particuliers, la durée maxima de la journée de travail des employés est fixée à huit heures ; pour le travail de bureau elle est de six heures. Mais si une durée moindre a été établie par suite de circonstances exceptionnelles, elle ne pourra être modifiée qu'avec le consentement des organisations professionnelles interessées."

D'autres arrêtés des autorités locales ont sans doute trait au même sujet, mais nous n'avons pas pu en avoir communication.

Nouveau Code du travail de 1919.

Le principe général de la journée de travail de 8 heures est également proclamé par le *Code Russe du Travail* de 1919, qui, à l'art. 84, dit : " La durée d'une journée de travail ne doit pas excéder 8 heures durant le jour et 7 heures pendant la nuit."

Ce code règle également à l'art. 88 la durée de la suspension de travail qui, d'après lui, n'est pas comprise dans les heures de travail.

Les arts. 89 et 90 contiennent d'autres prescriptions sur le même sujet, ainsi que sur le repos hebdomadaire et les jours fériés.

Heures Supplémentaires de travail.

D'après le Décret du 1 octobre 1917 (art. 18), les heures de travail supplémentaire peuvent être autorisées exceptionnellement dans les cas indiqués par

l'art. 19, paragraphes *a, b, c, d* (travaux qui ne peuvent être remis, danger imminent, réparations urgentes, travaux occasionnés par un accident imprévu), par le Commissaire ou par l'Inspecteur du travail, suivant les circonstances. Toutefois (art. 19, parag. 1), les femmes et les jeunes gens au dessous de 18 ans ne doivent pas faire de travail supplémentaire, et, en tous cas, le total des heures supplémentaires ne doit pas excéder 50 jours par an pour chaque section de l'usine et " 4 heures durant deux fois 24 heures " pour chaque ouvrier (art. 22 et 23).

Néanmoins, d'après l'art. 24, " l'application des règles relatives aux heures supplémentaires et aux suspensions de travail pourra être ajournée jusqu'à la fin des hostilités *après accord avec les ouvriers de l'entreprise intéressée et leurs organisations ouvrières.*"

Ces prescriptions sont confirmées par le *Code de Travail* de 1919 (art. 93–102).

On doit cependant signaler dans ce code deux nouvelles et importantes exceptions à la règle générale qui défend l'exécution d'heures supplémentaires.

La première de ces exceptions est formulée de la manière suivante : " Pour tout travail nécessaire pour prévenir tout danger ou calamité publique menaçant l'existence du gouvernement des Soviets de la République Fédérative Soviétiste ou la vie de ces citoyens " (art. 94, parag. *a*).

La deuxième s'applique aux cas suivants : " Pour l'exécution des travaux publics indispensables relatifs à la fourniture d'eau, l'éclairage, les services des égoûts et des transports, et pour toute autre circonstance inattendue affectant ces services."

Lorsqu'il s'agit de travaux qui ne peuvent être remis, le consentement de l'association professionnelle intéressée est nécessaire (art. 95).

II.—Application de la loi.

Statistique des heures de travail.

Nous n'avons aucune statistique officielle ou de source digne de foi sur la durée de travail normal ou supplémentaire en vigueur dans les différentes industries de la Russie.

D'autre part il est certain, d'après les déclarations de plusieurs commissaires, qu'au moins dans les premiers temps l'horaire de travail était extrêmement variable suivant les usines, tout dépendant de la volonté changeante des Conseils ouvriers de contrôle. Mais la necessité d'accroître la production poussa le Gouvernement russe à expérimenter divers systèmes tendant à augmenter le travail dans l'industrie.

Travail volontaire.

Nous savons que dans la seconde moitié de 1919 a été inauguré le système de *travail volontaire* ou travail du samedi (en quelques cas aussi du dimanche).

Nous ne connaissons pas dans le détail l'organisation de ce travail ni les mode de rétribution ; mais le fait est signalé de plusieurs sources.

Ainsi le *Bulletin Périodique de la Presse Russe* de Novembre 1919, dit :

" D'après les divers renseignements que donnent les journaux, le samedi se font des travaux supplémentaires auxquels prennent part les communistes et les ouvriers *sans parti* de bonne volonté.

" Dans le 2ème rayon de Pétrograd, les 6 derniers samedis ont été suivis par 8,158 hommes dont 1,600 sans parti. On a déchargé 2,000 tonnes de bois, 2,500 pouds de tourbe, 18 wagons de sable; ce travail représente en totalité une valeur de 314,700 roubles."

Alexeiev signale dans la *Krasnaia Gazeta* du 9 que des intellectuels ont pris part aux samedis dans l'île de Kanoper ; 90 participants ont, en 4 heures, déchargé et rangé 370 tonnes de bois.

Les *Izvestia* de Moscou, du 16 octobre, donnent des détails sur *le travail du samedi* du 4 octobre. Au quai de la Volga, à Pokrovsk, 26 wagons ont été déchargés et 4 chargés. Dans les usines militaires, il a été fourni 4 heures supplémentaires. A Samara, le samedi communiste 4 octobre de la section des chemins de fer a été suivi par 215 hommes, la plupart sans-parti, qui ont chargé et déchargé 8 wagons et 200 tonnes de bois.

Ce mouvement prend une grande ampleur vers la fin de l'année 1919.

Les radios bolchevistes, surtout depuis la fin de 1919, font plusieurs fois mention de ces *samedis* de travail. Voici quelques uns de ces radios.

(1) *La semaine du Front et des Transports.*—La *Pravda* consacre un article aux cheminots pour leur montrer la nécessité d'un plus grand effort afin d'arriver au rétablissement des transports normaux par voie ferrée. Si les transports fonctionnent normalement, écrit-elle, nous aurons du blé, nos fabriques travailleront : aussi devons-nous prendre des mesures énergiques et tendre toutes nos forces vers ce but.

Les travailleurs honnêtes des chemins de fer doivent faire tout leur possible pour soutenir le front. Cette magnifique organisation révolutionnaire de tous les travailleurs conscients doit nous aider à résoudre la crise des transports (Radio du 15,1.20).

(2.) *La semaine de la propreté.*—Tambow. Le 15 janvier a commencé la semaine de la propreté. On a procédé à la désinfection des locaux les plus sales, les hôpitaux, les asiles, les lieux de détention. On fait des distributions de savon à la population. Des

conférences sont organisées dans les divers quartiers de la ville (Radio du 16.1.20).

(3.) *Le pouvoir des Soviets et le Travail.*—Depuis que Kameniev, dans une déclaration solennelle, a proclamé le prolétariat vainqueur dans la lutte sur les fronts, mais obligé de lutter encore sur front intérieur, c'est à dire pour l'approvisionnement du combustible et pour le travail, toute la presse soviétiste redouble sa campagne pour l'augmentation de la production.

Une rubrique spéciale est consacrée au front du travail, à la lutte contre la désorganisation et la paresse, à la lutte contre la guerre et le capitalisme.

Ainsi, le pouvoir des Soviets débarrassé, quoiqu'en partie seulement, de la guerre extérieure, se consacre immédiatement à la véritable tâche de l'organisation économique, c'est à dire l'augmentation de la production, et l'enrichissement du pays. Au cours d'une série de meetings tenus hier à Moscou, les orateurs ont énuméré les besoins des armées du front et toutes les futures victoires du travail que le prolétariat doit remporter (Radio du 16.1.20).

(4.) *Les Samedis communistes.*—Ekatérinbourg. 3.2. Au dernier samedi organisé par les communistes, 150 auditeurs des cours de l'école du parti communiste ont déchargé en trois heures 5 prolonges de roues (?), 6 de grains, 5 de bois.

10.2.20. Les samedis communistes prennent plus d'importance et sont consacrés à la mise en état du matériel roulant. Le Congrès des Soviets du district de Vladimir a pris une résolution exigeant de tous un travail acharné contre la crise économique et la crise des transports. A Oufa, le Comité Exécutif a décidé de préparer immédiatement la formation d'un bataillon de l'armée du travail. A Omsk, et sur les ports de l'Ienisseï, on répare fiévreusement les chalands

pour la prochaine saison de navigation (Radio du 6.2.20).

(5.) *Tous au travail.*—A Omsk, 3,175 personnes prennent part au travail volontaire du dimanche (Radio du 14.2.20.)

Les ouvriers des bassins de radoub de Rybinsk ont décidé de prolonger volontairement la journée de travail de deux heures (Radio du 28.2.20).

Heures supplémentaires.

Le besoin de travail devenant plus pressant, le Gouvernement recourut aussi aux heures supplémentaires de travail.

Il faut, à ce propos, signaler une correspondance de G. Lansbury au *Daily Herald* (publiée dans le numéro de ce journal du 23 février) où il est dit :

> " On paie le travail supplémentaire à raison d'une fois et demie le taux ordinaire des salaires pour les premières deux heures et ensuite le taux du salaire est doublé. *Beaucoup de travail supplémentaire est effectué ainsi que du travail volontaire. Cela signifie que les gens travaillent à des occupations qui ne leur sont pas habituelles, en vue de venir en aide à la nation.*"

M. Lansbury ne nous renseigne pas sur l'importance du travail supplémentaire ni sur les industries dans lesquelles il est pratiqué. Il est toutefois légitime de supposer que la presque totalité a lieu dans les industries des transports et de l'abattage du bois pour les locomotives et le chauffage, qui peuvent rentrer dans les catégories d'industries mentionnées à l'art. 94, para. *a*, du Code de Travail de 1919.

L'application des heures supplémentaires de travail est prescrite depuis longtemps.

En effet, le Commissaire du Travail Schmidt dans une déclaration sur les heures supplémentaires de travail rapportée dans le livre de Ransome (p. 149) et qui remonte à février 1919, dit : " Nous sommes contre tout travail supplémentaire, mais dans l'état actuel de la Russie, ce serait sacrifier à une théorie le bien de la Révolution si nous n'admettions pas et n'encouragions pas, par exemple, le travail supplémentaire dans les ateliers de réparation des moyens de transport."

Augmentation de la journée de travail.

Mais la nécessité d'un travail intense dans certains champs de l'activité industrielle a poussé le Gouvernement russe à recouri à un système encore plus radical, c'est à dire à augmenter la durée de la journée de travail. Quand cette mesure a-t-elle été généralement appliquée ? Il parait que ce n'est qu'en février 1920 que nous avons la sanction officielle d'un état de choses qui devait exister antérieurement à l'état sporadique. En effet, un premier radio du 11 février 1920 fait pressentir ce changement :

La semaine du front.—" Dans toute la Russie des Soviets, dans toutes les villes, la semaine du front a soulevé grand enthousiasme. Dans beaucoup de villes la journée de travail a été augmentée d'une ou deux heures pendant la semaine du front et des transports. Dans d'autres villes cette augmentation de travail reste permanente et alors que les transports traversent une telle crise, alors qu'il nous faut travailler d'une façon aussi intensive, il n'y a pas d'autre moyens de rétablir la vie économique normale.

" Le gouvernement des Soviets, dès les premiers jours, avait déclaré que la journée ouvrière serait de 8 heures, et le gouvernement des Soviets ne revient pas sur cette

mesure. La journée de 8 heures doit exister et elle sera appliquée dans toute la Russie Sovietiste. Mais, pour affermir le pouvoir, il nous faut aujourd'hui travailler sans compter, il faut travailler tant que les forces le permettent, afin que le grandiose édifice de la Russie Soviétique soit clair, commode, et vaste pour les masses travailleuses. Que les travailleurs conscients comprennent donc qu'il nous faut travailler pour réduire toutes les crises actuelles et au lieu de 8 heures, qu'ils travaillent 10 et 12 heures même s'ils le peuvent. Ils travailleront ainsi pour un avenir meilleur et ce travail donnera ses fruits non pas dans des dizaines d'années, mais bientôt, aussitôt que la crise des transports sera résolue.

" A Konotop, à Nijni-Novgorod, et dans beaucoup d'autres villes, on a accepté la journée ouvrière plus longue ; les camarades ouvriers sont allés eux-mêmes au-devant de cette mesure. Que cet exemple enflamme tous les ouvriers de la Russie des Soviets ! L'emploi de toutes les forces disponibles pour la création d'un régime économique doit être à l'ordre du jour dans tout le pays ! " (Radio du 11.2.20).

Adoption de la journée de 10 *heures.*

Ce radio est suivi par le radio du 13 février qui parait contenir une décision d'ordre général adoptée par le pouvoir suprême. Ce radio dit :

" Le dimanche est déclaré jour ouvrier. Le travail dans les usines et fabriques ainsi que dans les institutions soviétistes est augmenté de 2 heures."

Ainsi, si l'on doit croire ces deux radios qui sont évidemment de source officielle, la durée de la journée de travail est encore en principe de huit heures, mais, *à titre temporaire,* pour surmonter la crise de production et des transports qui sévit en Russie, la journée de travail est portée à 10 heures, et le repos hebdomadaire du dimanche est supprimé.

Cette mesure a-t-elle été appliquée ? Dans quelles limites ? Sur quelle extension de territoire ? Avee quels résultats ? S'applique-t-elle aussi là ou le travail cst obligatoire ?

CHAPITRE II.

LES SALAIRES.

I.—Législation.

Maximum et Minimum. Comment ils sont déterminés.

Le premier essai de législation sur la question des salaires apparait dans le No. 255 des *Izvestia* du 19 décembre 1917. Aux termes du premier article de ce décret, rendu par le Conseil Suprême de l'Economie Publique le but que l'on cherche à atteindre, en fixant une échelle des salaires, est la stabilisation du prix des produits. Les éléments considérés sont le coût de la vie, les capacités professionnelles du salarié, les dangers qu'il court dans le travail qu'il exécute et les conditions économiques en général. Comme ces dernières varient beaucoup dans les différentes parties de la Russie, les salaires pourront varier selon les conditions particulières de chaque région (art. 2). Enfin, le décret prescrit également la constitution d'une commission de trois membres auxquels seront adjoints des représentants des organisations centrales professionnelles, pour définir exactement les régions et déterminer le taux qui doit servir à l'établissement des salaires minimum et maximum. Les projets élaborés par cette commission devront être soumis au Congrès des Unions Professionnelles de Russie, pour examen.

Avant même de connaître le résultat des travaux de cette commission, le Gouvernement bolcheviste se trouve bientôt obligé d'étudier un tarif des salaires. Nous trouvons en effet que, quelques jours après on publie un décret du Commissaire du Travail (*Izvestia*, 17 janvier 1918, No. 12) fixant le salaire des ouvriers

des industries métallurgiques de Petrograd et des environs. Il est évident qu'avant la publication de ce décret, on avait fait quelques efforts pour arriver à une entente à ce sujet avec les patrons, car, dans le préambule du décret lui-même, le Commissaire du Travail dit : " En tant que représentant des ouvriers, l'Union des métallurgistes a élaboré de nouvelles conditions de travail, et de nouveaux tarifs, mais elle s'est heurtée à l'opposition de la Société des Usiniers et des Fabricants, décidée à suivre en cette affaire sa politique traditionnelle de sabotage. Malgré maintes convocations aux séances du Commissariat du Travail, les représentants de la Société n'ont pas voulu s'y rendre ; d'où la nécessité de soumettre les tarifs à l'approbation des organes gouvernementaux et de les promulguer sous forme de décret."

Comme nous le verrons plus loin, c'est là la méthode toujours employée pour la détermination des échelles de salaires ; les syndicats intéressés ou le Comité Central Exécutif des Soviets élaborent un projet qui est confirmé par le Commissariat du Travail et publié sous forme de décret, système qui fait jouer aux Syndicats un rôle très important dans l'organisation de l'Etat où, dans la pratique, tous les ouvriers sont employés de l'Etat même. Ce premier décret visant les ouvriers métallurgistes de Petrograd, et qui semble avoir servi par la suite de modèle à d'autres décrets, divise tous les ouvriers métallurgistes, pour la gradation des salaires, en cinq groupes, selon l'habileté et l'éducation professionnelles requises—ou plutôt, conserve la division déjà faite dans ce sens par l'Union des ouvriers métallurgistes, le 17 août 1917. Chacun de ces groupes est à son tour subdivisé en trois catégories. Le taux des salaires par heure est le suivant calculé en roubles et en kopeks :

	1ère Catégorie.		2e Catégorie.		3e Catégorie.	
	R.	K.	R.	K.	R.	K.
1er groupe ...	2	25	2	20	2	15
2e „ ...	2	05	2	00	1	95
3e „ ...	1	85	1	80	1	75
4e „ ...	1	65	1	60	1	55
5e „ ...	1	50	1	40	1	30

Ce tableau nous montre que le salaire minimum d'un ouvrier métallurgiste calculé sur une journée de travail de huit heures est de 10 roubles 40 kopecks.

C'est la Commission des Salaires de l'Usine qui répartit les ouvriers de l'usine dans les différents groupes ; les décisions de cette Commission, pour devenir exécutoires, sont soumises à l'approbation de l'Union des Ouvriers Métallurgistes (art. 50). En cas de divergence d'opinion ou de difficulté quelconque, la question est déférée à la section du Travail du Conseil Régional d'Economie Publique à Pétrograd, dont les décisions ont force de loi (art. 52).

Il est expressément défendu d'accorder à des ouvriers un salaire plus élevé que celui qui est attribué à leur groupe ; avant de passer dans un groupe de salaires plus élevés, l'ouvrier doit passer un examen devant la Commission des Salaires de l'usine dans laquelle il désire être embauché.

On établit comme principe que puisqu'il obtient une garantie de salaire, l'ouvrier est tenu de garantir à son tour une quantité de travail déterminée. Si dans les conditions techniques normales, il n'arrive pas à fournir la production normale, il n'a droit qu'aux deux tiers du salaire (art. 22).

Un décret analogue à celui-ci—rédigé d'une façon absolument identique dans la plupart de ses

articles—a été publié dans les *Izvestia* de Moscou du 9 juin 1918, No. 117. C'est un décret très long et qui fixe minutieusement les salaires des ouvriers métallurgistes de Moscou et des Gouvernements environnants, et qui règlemente tous les cas se référant aux suspensions, prolongation, etc., de travail. Pour Moscou les salaires sont les suivants :

	1ère Catégorie.		2e Catégorie.		3e Catégorie.	
	R.	K.	R.	K.	R.	K.
1er groupe ...	2	40	2	35	2	30
2e „ ...	2	20	2	15	2	10
3e „ ...	2	00	1	95	1	90
4e „ ...	1	80	1	70	1	60
5e „ ...	1	50	1	40	1	30

Ce tableau nous montre que, bien que le salaire maximum soit plus élevé que celui qui avait été fixé en janvier pour les ouvriers de Pétrograd, le salaire minimum reste le même. En particulier le décret prévoit des différences pour les diverses parties de la région de Moscou et à l'art. 17, nous trouvons l'échelle suivante de salaires, prenant pour base les salaires de la ville de Moscou :—

Pour les Gouvernements de Moscou, Iaroslavl et Tver : 95% des taux indiqués ci-dessus.

Pour les Gouvernements de Nijni-Novgorod, Vladimir, Kostroma, Riazan, Toula, Orlov, Kaluga : 90% des taux indiqués ci-dessus.

Pour le Gouvernement de Smolensk : 85% des taux ci-dessus.

Pour les Gouvernements de Tambov, Kursk, Voronej : 80% des taux indiqués ci-dessus.

Bien que l'art. 19 de ce décret prévoie que toutes les allocations de logement, de vie chère du temps de guerre devront cesser à dater de l'entrée en vigueur du décret, l'art. 36 stipule néanmoins que lorsque le salaire garanti jusqu'au 1er juin 1918, est supérieur à celui auquel le présent décret a donné droit, l'ouvrier conserve le salaire antérieurement garanti.

Des dispositions s'appliquent également aux employés d'usines autres que ceux qui s'occupent de la production. Ces travailleurs sont divisés en 14 catégories. Ceux de la première catégorie reçoivent 750 roubles, et ceux de la 14ème, 250 roubles.

Leur journée de travail est de 6 heures, exception faite pour ceux qui sont attachés au service de production de l'entreprise, qui travaillent 8 heures.

Par la suite, le Gouvernement révise les salaires; le *Severnaya Kommuna*, No. 21 du 24 juin 1918, contient, en effet, un décret du Commissaire du Travail de Petrograd mettant en vigueur un tableau révisé des salaires des ouvriers métallurgistes de ce district. Au lieu de 5 groupes d'ouvriers il n'y en a maintenant que 4. Les trois catégories du 5ème groupe ont été réunies à la 2ème et 3ème catégorie du 4ème groupe, et ont droit aux salaires de ces groupes. L'échelle révisée est la suivante :

	1ère Catégorie.		2e Catégorie.		3e Catégorie.	
	R.	K.	R.	K.	R.	K.
1er groupe ...	2	50	2	45	2	40
2e „ ...	2	35	2	30	2	25
3e „ ...	2	20	2	15	2	10
4e „ ...	2	00	1	90	1	80

Le salaire minimum est ainsi beaucoup plus élevé. Le salaire maximum est plus élevé également, mais pas dans la même proportion. En fait, quelques jours plus tard, un décret du même Commissaire (*Severnaya Kommuna*, No. 24 du 27 juin 1918)

fixe à la somme de 1 rouble 80 kopecks le salaire minimum pour tous les ouvriers de Petrograd et des environs qui sont payés à la journée. Pour ceux qui sont payés au mois, le salaire minimum est de 300 roubles.

Il convient de noter que pendant la même période le principe de la nationalisation s'appliquait. Ceci apparait surtout dans le décret du 20 juin 1918, par lequel toutes les entreprises industrielles et commerciales importantes ont été nationalisées. L'Etat a dû assumer la tâche de payer les ouvriers qui étaient devenus, *ipso facto*, des employés de l'Etat.

Gradation des Salaires.

Quelques mois plus tard, nous trouvons dans les *Izvestia*, No. 206 du 22 septembre 1918, un décret promulgué dans l'intention de fixer le taux des salaires *dans toute la Russie*. Ce décret fixe le salaire minimum, à Moscou, à 15 roubles 60 kopecks par jour. Les salaires à Moscou servent de base pour l'évaluation des salaires dans les autres parties de la Russie. Le pays est divisé en zones pour chacune desquelles l'échelle des salaires est nettement définie. Par exemple, si on prend les salaires de Moscou comme base (100%), le taux proportionnel pour la ville de Pétrograd et les centres d'Archangelsk et de Novgorod est de 120%, et pour certaines parties de la région des steppes de 35%.

En admettant toutefois que la législation édictée du centre puisse être sujette à des erreurs d'évaluation pour certaines régions, ce décret prévoit que l'on pourra y apporter des modifications, pourvu que les sections de Travail des différentes "Goubernias," d'accord avec les Conseils des Syndicats intéressés, donnent des raisons suffisantes à l'appui de leurs demandes.

Taux de l'Augmentation des Salaires.

Le résultat de ce décret est un salaire minimum plus élevé pour les ouvriers des zones de Pétrograd et de Moscou. Sur la base de ce salaire minimum, le décret fixe l'échelle d'augmentation pour tous les salaires. L'augmentation va d'un maximum de 50% pour la catégorie la moins élevée des travailleurs jusqu'à 41, 1% pour la catégorie la plus élevée, avec une tendance à diminuer la différence entre le salaire maximum et le salaire minimum. On doit remarquer que les travailleurs payés au mois ne sont pas aussi favorisés, car l'augmentation la plus considérable—pour ceux de la catégorie la moins élevée, qui recevaient auparavant 350 roubles par mois—est de 42, 9%, et pour ceux qui recevaient 1,200 roubles par mois, de 23, 3% seulement.

Le 8 octobre 1918, le Commissaire régional du Travail de Pétrograd édicte une ordonnance relative aux salaires mensuels des employés des Soviets. Ces salaires varient de 500 roubles par mois pour les gardiens de prisons à 1,200 roubles pour les Commissaires régionaux et autres employés à responsabilité plus étendue. Les fonctionnaires responsables des Unions professionnelles, les membres des Comités d'usines, les fonctionnaires des administrations d'entreprises nationalisées ont vu également fixer leur traitement par une décision du Conseil des Unions Professionnelles approuvée par le Commissariat du Travail (*Severnaya Kommuna*, No. 172, du 16 décembre 1918). Le salaire mensuel maximum pour les fonctionnaires de cette section est 1,200 roubles, le salaire minimum semble être fixé à 930 roubles.

Les seules mesures législatives que nous connaissions, relativement aux salaires des travailleurs non qualifiés tels que les gardiens, les porte-faix, les employés inférieurs du Gouvernement et des institutions pub-

liques, se trouvent dans un décret publié dans les *Izvestia*, No. 130, du 26 juin 1919. Les salaires indiqués sont de 275 roubles par mois pour ceux qui ont moins de 6 mois de service et 300 roubles par mois pour ceux qui ont davantage. Lorsqu'on leur donne le logement, on fait une déduction sur le salaire, mais cette déduction ne peut pas dépasser 25 roubles par mois.

Jusqu'ici, nous n'avons qu'une législation fragmentaire et sans cohésion.

C'est seulement dans un décret du 12 décembre 1918 (publié dans la *Severnaya Kommuna* du 14 décembre, No. 179), que nous trouvons un principe général qui s'applique à toute la question des salaires. L'art. 1 de ce décret stipule :

> " Les tarifs généraux des Associations Panrusses, approuvés par le Conseil Général des Unions Professionnelles et le Commissaire au Travail, sont universellement obligatoires dans toutes les localités de la République russe socialiste et fédérative des Soviets."

L'art. 2 interdit aux sections locales du travail d'éditer des tarifs de portée locale en désaccord avec les tarifs généraux et d'en imposer l'application aux unions professionnelles régies par les tarifs généraux.

Les autres articles indiquent dans quels cas ces tarifs de portée locale pourront être imposés, et avec quelles restrictions.

Ce décret, qui probablement ne fait que légaliser un état de fait qui existait auparavant, a une grande importance, parce que c'est la première fois qu'on donne aux associations professionnelles des droits étendus en matière de salaires.

* * *

Ces droits sont confirmés par le Code des lois sur le Travail de 1919, arts. 7, 8 et 9. Par ces articles, le pouvoir est donnée aux Unions professionnelles d'établir les tarifs de salaires, dans toute espèce d'entreprises, soit nationalisées, soit privées, après accord avec leurs directeurs ou propriétaires, sauf approbation de la part des Commissaires au Travail. Si l'on ne peut parvenir à un accord, les tarifs sont présentés directement au Commissariat pour approbation.

Donc, c'est en définitive l'autorité centrale du Gouvernement qui fixe les taux des salaires, quoique ceux-ci soient élaborés en premier lieu par les Unions Professionelles.

L'ingérence des directeurs ou propriétaires des entreprises est, en pratique, négligeable.

* * *

D'autres articles du Code du Travail répètent les règles que nous avons déjà vues dans les décrets précédemment mentionnés.

Un article mérite, cependant, d'être signalé à part, c'est l'art. 59 qui dit :

> " Pour déterminer le salaire de chaque groupe ou catégorie, on prendra en considération la qualité du travail, l'importance des risques courus par les travailleurs, la complication et la précision du travail, le degré d'indépendance et de responsabilité, aussi bien que le degré d'éducation et d'expérience nécessaires pour le mener à bien."

Cet article est important pour la compréhension des bases d'après lesquelles l'appréciation des salaires est faite.

Les art. 60 et 61 ont aussi leur importance en tant qu'ils confèrent aux associations professionnelles la tâche de classer les ouvriers dans les groupes et caté-

gories qui fournissent des bases pour l'établissement du tarif des salaires dans chaque industrie.

Il faut, enfin, faire mention des articles suivants :

" Art. 70.—Le paiement des salaires ne peut pas précéder l'exécution du travail.

" Art. 71.—Si le travail est de nature permanente, le paiement du salaire doit être effectué à des intervalles réguliers au moins tous les quinze jours.

" Lorsqu'il s'agit de travaux de nature temporaire, ou de travaux spéciaux déterminés, le salaire doit être payé dès l'accomplissement de l'ouvrage, à condition que le travail ne dure pas moins de deux semaines."

" Art. 74. Le paiement des salaires doit être effectué au cours des heures de travail.

" Art. 75. Le paiement des salaires doit être effectué à l'endroit où le travail a été terminé."

Mais à côté du paiement des salaires en argent, on trouve, dès les premiers moments de la législation bolcheviste, des essais de paiement en nature.

Paiement en Nature.

L'art. 19 du décret publié dans le No. 117 des *Izvestia* de Moscou, le 9 juin 1918, est rédigé comme suit : " On calculera la valeur du combustible et des produits distribués, pour la déduire du salaire, là où des distributions de ce genre auront lieu." Et, à l'art. 37, nous lisons encore : " Quand l'administration d'une entreprise fournira le logement à ses ouvriers, elle déduira du salaire de chaque ouvrier deux roubles par mois pour chaque sajène carrée (16 mètres carrés) de la superficie du dit logement."

Cette tendance, dûe probablement à la dépréciation du pouvoir d'achat du papier-monnaie, tend à se

fortifier à mesure que les bolchevistes essaient d'organiser le troc entre les produits agricoles et les produits manufacturés.

La *Severnaya Kommuna*, No. 28, du 6 février 1919, contient, en effet, une ordonnance du Conseil Suprême d'Economie Publique, par laquelle " afin de remplacer les paiements en espèces par les paiements en nature, la Commission spéciale auprès du Conseil Suprême d'Economie Publique fixa, pour la période février 1919—janvier 1920, les rations de cinq catégories de citoyens, à savoir : (1) ouvriers et employés, (2) membres des familles d'ouvriers et employés, (3) autres citoyens, (4) habitants des campagnes, (5) soldats. Ces derniers sont les plus favorisés, les ouvriers viennent ensuite. D'après les chiffres donnés dans cette ordonnance, le prix de la ration mensuelle d'un ouvrier est de 1269 roubles, somme qui dépasse de beaucoup tout salaire minimum établi jusqu'alors sur une base monétaire ; ceci semblerait indiquer que les salaires des ouvriers à cette date étaient insuffisants pour satisfaire même aux nécessités de la vie.

Le principe des paiements en nature a été également appliqué à l'administration forestière. L'ordonnance No. 1708 de la Commission d'Utilisation des 12, 18, 27 et 28 novembre 1919 (*Economitcheskaya Jizn*, No. 281, 14 décembre 1919) contient les articles suivants.

" Art. 3.—Si l'on calcule que pour préparer 1 cube (343 pieds cubes) de bois par jour, il faut trois bûcherons dont chacun a droit à une ration de $1\frac{1}{8}$ livre de farine, ou 4 bûcherons ayant droit à une ration de $1\frac{1}{8}$ livre de farine, dans ce cas, la préparation d'un sajène cube de bois exige $4\frac{1}{2}$ livres de farine.

" Art. 4.—Si l'on calcule que le transport d'un cube de bois par jour demande trois hommes, ayant

chacun une ration de 1½ livre de farine, ou quatre hommes ayant chacun une ration de 1⅛ livre de farine, il en résulte que le transport de 1 cube de bois exige 4½ livres de farine.

" Art. 5.—Si l'on calcule que le chargement de 1 cube de bois par jour, exige 1 homme ayant une ration de 1½ livre de farine, dans ce cas le chargement d'un cube coûte 1½ livre de farine.

" Art. 6.—Si l'on calcule qu'un cheval peut traîner 5 cubes de bois par mois, ou ⅙ de cube par jour, sur une distance moyenne de 8 verstes, la quantité d'avoine accordée à chaque cheval est fixée à 8 livres par jour, ou 40 livres par sajène cubique. Mais, étant donné la quantité d'avoine à la disposition de la Section du Ravitaillement et des Combustibles, on décrète que 20% soit 8 livres par cube, seront distribués, le reste devant être remplacé par du sel et des tissus, au taux de 2 livres de sel et 2 archines de coton écru par sajène cube."

La section VI du Code Russe du Travail publié en 1919, n'est en pratique qu'une récapitulation de ce qui-est établi ci-dessus. L'art. 72 déclare : " Le paiement des salaires est effectué soit en monnaie, soit en logement, articles de ravitaillement, etc. . .," et à l'art. 73 on lit : " Dans le cas de paiement de salaires au moyen de produits, on devra obtenir un permis de la section locale du travail qui en fixera la proportion d'accord avec le syndicat professionnel concerné.[1]

[1] Ces proportions doivent s'adapter aux prix établis par les institutions correspondantes sovietistes. (Commission pour fixer la valeur de la nourriture, Section de la terre et du logement. Comité des Prix, etc. . . .)

Travail aux Pièces.

Quoique le salaire ait pour base le nombre des heures de travail, il y a cependant des cas où l'on a imposé le travail aux pièces. L'art. 24 du décret du Commissariat du Travail, publié dans les *Izvestia*, No. 12, du 17 janvier 1918, déclare : " Les travaux doivent être exécutés aux pièces dans tous les cas où les Commissions des Salaires, d'accord avec les Comités des Usines, trouvent utile d'appliquer ce système dans le but d'assurer la marche normale de la production et reconnaissent son application techniquement possible."

Selon l'art. 25, le salaire du travail aux pièces est calculé comme il suit : " Le salaire journalier du groupe auquel appartient le travail est divisé par le nombre d'articles constituant le rendement normal. Le quotient est le salaire de ce travail pour la fabrication d'un produit." Le décret fixant les salaires des Métallurgistes de Moscou (*Izvestia* de Moscou, No. 117, le 9 juin 1918), règle le travail aux pièces de la même manière. Un décret du Commissaire du travail du 8 juin 1918 (*Izvestia* de Moscou, No. 120, 13 juin 1918) ordonne le travail aux pièces dans l'industrie tourbière à tant par 1,000 briquettes de tourbe selon le district. L'art. 63 du Code Russe du Travail de 1919, déclare que " le paiement du travail aux pièces est établi en calculant les salaires journaliers divisés par le nombre de pièces constituant la production normale."

Système des Primes.

En dehors du salaire normal, la législation soviétiste semble avoir recours assez souvent à un système de primes. Un exemple est donné dans l'art. 7 de l'ordonnance No. 1708 déjà citée, qui est conçu comme suit :

" Pour assurer plus de rapidité dans la préparation, le transport, et le chargement, on décide de donner

une prime aux bûcherons, charretiers et chargeurs selon l'échelle suivante :

(*a*) Pour couper 1 cube :
½ livre de sel.
½ archine de tissu.
⅛ livre de tabac.
½ boite d'allumettes.

(*b*) Pour transporter 1 cube :
½ livre de sel.
½ archine de tissu.
⅛ de livre de tabac.
½ boite d'allumettes.

(*c*) Pour charger un wagon :
⅛ livre de sel.
⅛ archine de tissu.
1/16 de livre de tabac.
¼ boite d'allumettes.

Salaire des Femmes.

En ce qui concerne les salaires des femmes, nous avons les déclarations suivantes en termes identiques dans les deux premiers décrets précités : " Les ouvrières qui exécutent en qualité et en quantité le même travail que les ouvriers reçoivent le même salaire que ces derniers." Le décret du 16 septembre 1918, déclare que : " Le salaire minimum d'un ouvrier adulte *sans distinction de sexe* est fixé à 15 roubles 60 kopecks par journée de travail à Moscou."

Salaires des Enfants.

Il n'y a pas de données exactes sur les salaires payés aux enfants, en tant qu'enfants. On peut cependant

considérer comme enfants les apprentis, car on n'admet comme tels que les travailleurs de moins de 18 ans. Le décret publié dans les *Izvestia*, No. 12, du 17 janvier 1918, sur les salaires des ouvriers en métaux, donne les tarifs suivants par heure, pour les apprentis :

Moins de 6 mois	d'apprentissage	..	50 kopecks
„ 12 „	„	..	60 „
„ 18 „	„	..	75 „
„ 2 ans	„	..	90 „

Un apprenti qui n'aura pas passé son examen après deux ans accomplis touchera 1 rouble, ou 1 rouble 10 kopecks. Ceci, on se le rappelle, à une période où le salaire minimum d'un métallurgiste adulte était de 1 rouble 30 kopecks l'heure. Par décret publié dans le No. 117 des *Izvestia* de Moscou, le 9 juin 1918, fixant les salaires des métallurgistes de Moscou et du voisinage, le salaire des apprentis était ainsi déterminé :

6 mois	..	..	75 kopecks par heure.
1 an	..	..	90 „ „ „
1½ ans	..	..	1,05 „ „ „
2 ans	..	..	1,20 „ „ „

Si l'apprenti ne passe pas son examen à la fin de la 2ème année, il reçoit 1 rouble 30 kopecks par heure. Si, comme c'est le cas pour certaines professions l'apprentissage doit durer 3 ans, l'apprenti reçoit 1 rouble 30 kopecks par heure pour le premier semestre de la 3ème année et 1 rouble 50 kopecks pour le second. A cette époque, le salaire minimum des métallurgistes à Moscou était de 1 rouble 30 kopecks.

Les apprentis de l'industrie métallurgique qui ne

sont pas employés directement à la production, reçoivent les salaires suivants :

150 roubles par mois pour le 1er semestre.
180 ,, ,, ,, ,, 2ème ,,
219 ,, ,, ,, ,, 3ème ,,
240 ,, ,, ,, ,, 4ème ,,

Le décret du Commissaire du Travail de Pétrograd publié dans la *Severnaya Kommuna* No. 21, du 24 juin 1918, donne les salaires suivants pour les apprentis métallurgistes quand le salaire minimum pour adultes était de 1 rouble 80 kopecks l'heure :

Jusqu'à 6 mois	..	1 rouble	00	kopecks	par	heure
,, 1 an	..	1	,,	10	,,	,,	,,
,, 1½ ans	..	1	,,	25	,,	,,	,,
,, 2 ans	..	1	,,	50	,,	,,	,,

S'il ne passe pas son examen à la fin de la 2ème année, l'apprenti recevra 1 rouble 60, et 1 rouble 70 kopecks par heure. L'apprenti travaille 6 heures par jour, mais est payé pour une journée de 8 heures.

Le décret du Commissaire régional du Travail à Pétrograd publié dans le No. 24 du *Severnaya Kommuna*, du 27 juin 1918, donne comme salaire minimum des apprentis, pendant le 1er semestre, 8 roubles pour 6 heures de travail, ou 200 roubles par mois.

* * *

De toute cette législation, il paratîrait ressortir :

(1) Que les salaires sont fixés par les Unions Professionnelles, mais approuvés par le Commissariat du Travail.
(2) Qu'ils sont gradués en tenant compte de plusieurs éléments tels que la qualité du travail, le danger couru, etc.

(3) Que ces gradations sont très minutieusement réglées par un groupement des ouvriers en catégories, etc.
(4) Que le paiement des salaires s'effectue en espèces ou en nature.
(5) Que des primes sont distribuées pour l'exécution rapide de certains travaux.

Nous avons vu aussi que, par le décret du 16 septembre 1918, le salaire minimum avait été fixé à 500 roubles par mois.

Il dut y avoir dans la suite des révisions de ce minimum dans le sens d'une augmentation.

En effet, selon le témoignage de Goode,[1] au 1er août 1919 le salaire minimum était de 600 roubles par mois ; mais le 1er septembre, ce minimum fut doublé et porté à 1,200 roubles par mois, tandis que les salaires maxima furent portés successivement de 1,480 à 3,000 et puis à 4,800 roubles par mois.

Mais le même auteur indique que dans ce tarif n'étaient pas compris les salaires des spécialistes, dont les services, au jugement d'un Comité spécial de Commissaires du peuple, seraient estimés d'une valeur supérieure au maximum établi par la loi.

II.—Application des lois sur les salaires.

Nous avons reproduit les textes de lois ; mais que savons-nous de leur application ? En réalité nous savons très peu. Point d'indications sur le fonctionnement de la loi et sur les résultats produits et très peu de renseignements en ce qui concerne la possibilité pour les ouvriers de se procurer avec les salaires tous les objets nécessaires à leurs besoins.

[1] P. 58 de son livre.

Et en premier lieu, la faculté donnée aux ouvriers de fixer dans chaque entreprise leurs propres salaires par l'intermédiaire de leurs associations professionnelles, dans quelle mesure est-elle appliquée ? Il est bien vrai que Lénine dans le discours tenu le 4 décembre 1917, au Soviet des Ouvriers et Soldats de Pétrograd (qui est inséré dans le journal *Nash Viek* du 5 décembre) affirme catégoriquement que les autorités centrales ne peuvent avoir aucune compétence à fixer les salaires. " Nous ne pouvons, dit-il, que vous donner des conseils, c'est vous-même qui êtes sur place qui devez décider ; car comment pourrions nous savoir ce qui se passe chez vous."

Cependant, nous croyons que plus tard la législation bolchéviste exige que tout tarif de salaires soit approuvé par le Commissaire du Peuple au Travail et même dans le Code 1919 finit par défendre aux autorités locales d'éditer des tarifs de portée locale en désaccord avec les tarifs généraux fixés par l'autorité centrale.

Or, que se passe-t-il en pratique entre le Commissaire au Travail et les Unions Professionnelles ? Y a-T-il accord ou conflit ? Et dans quel sens ?

Et dans quelle mesure les branches locales des Unions réussissent-elles à faire valoir auprès de la Direction Centrale, leurs besoins et leurs revendications ?

Nous voudrions des précisions qui ne peuvent en aucune manière être données.

Il en est de même en ce qui concerne le pouvoir réel d'achat des salaires.

Un document intéressant nous est communiqué à ce sujet par le *Bulletin du Commissariat du Travail* des mois d'août et septembre 1918, p. 147.

Renseignements sur les Salaires Réels et le Minimum d'Existence.

(Section de la statistique du Commissariat du Peuple au Travail.)

Localités.	Source des renseignements.	Unité.	Coût minimum d'existence par jour.	Période.	Le minimum de salaire, augmenté de 100 °/₀.	Le salaire dépasse (+) ou n'atteint pas (—) le minimum d'existence.
1	2	3	4	5	6	7
Pétrograd ...	Section de Statistique Comm. du Peuple au Travail.	La famille	31·0		Roubles. 25·0	— 24·0
Pétrograd ...	Section de la protection du travail à Pétrograd		31·5			
Moscou	Section Statistique Comm. Travail	ouvrière	26·1	Au	20·8	— 25·5
Région Industrielle Centrale	Idem Section Statistique Comm. Travail et la Section locale Ivanovokinechma	ayant 1 travailleur	20·8 18·0	premier septembre	19·75	— 5·0
Région du Nord ...	Section Statistique Comm. Travail	(1,67	26·7	1918.	20·8	— 29·0
Région du Centre (non-industrielle) et Volga	Section Statistique Comm. Travail	consommateurs).	18·3		17·7	— 3·3

Note.—Le minimum des salaires a été augmenté par le décret du 16 septembre 1918 de 50 % (15 roubles, 60 kopek par jour à Moscou).

La statisque suivante est donnée par le même Commissariat :

(Puissances d'achat de salaires.)

Région de Moscou.	Augmentation du prix des vivres.	Augmentation des salaires des ouvriers en métaux.		
		Ouvriers qualifiés.	Moyens.	Manœuvres.
	%	%	%	%
De juillet 1916 au 1er Jan. 1918	650	119	223	327
De juillet 1916 au 1 avril 1918 ...	898	237	344	450
De juillet 1916 au 1 juin 1918 ...	1.500		365	

L'augmentation du salaire moyen d'un ouvrier qualifié en métaux est cinq fois moins grand que l'augmentation du coût de la vie.

Region de Pétrograd.—(*a*) Le salaire (à la journée) des manœuvres a augmenté de 4 roubles en 1917 à 12 roubles en 1918. Le salaire réel exprimé en calories de la ration alimentaire a diminué de 233% si on calcule d'après les prix libres et de 156% d'après les prix taxés.

(*b*) Le salaire moyen de l'ouvrier de Pétrograd a augmenté de 26,7 roubles par mois en 1914 à 280 roubles par mois en 1918. Les dépenses pour la nourriture ont augmenté de 11,7 roubles par mois en 1914 à 902 roubles (ouvrier marié) et à 601,5 (célibataire) en 1918.

(*c*) Si nous supposons le salaire au commencement de l'année 1918 égal à 100, la dépense pour la nourriture sera égale à 322 pour l'ouvrier avec famille et à 215—sans famille.

(*d*) L'enquête sur le budget ouvrier de la Section du Travail à Pétrograd a établi que le 1er juin 1918, les dépenses d'une famille ouvrière étaient égales à 11,8 roubles par membre de famille ; les salaires—6 roubles par membre de famille (déficit : 95%). L'augmentation des prix sur les produits alimentaires du 1er juin au 1 septembre est la suivante : les produits taxés —40%, et sur le marché libre—60%. Par conséquent le déficit dans le budget a augmenté encore.

Mais après cette époque toute documentation manque et il est impossible de se représenter à l'heure actuelle la quantité effective d'objets nécessaires à la vie que l'ouvrier peut acheter avec son salaire minimum.

Quel est le budget d'une famille ouvrière normale employée soit dans un travail qualifié, soit dans un travail non qualifié ?

Dans quelle mesure peut-il satisfaire les quelques besoins d'ordre non purement matériel ?

Voilà autant de questions qui se posent et pour lesquelles les réponses nous manquent.

Il en est de même pour la rémunération des spécialistes qui nous est affirmée par Goode être admise dans des cas exceptionnels. Il serait intéressant de connaitre ces cas et de pouvoir préciser leur proportion aux cas normaux.

Nous savons (et nous en avons parlé dans un autre chapitre) que les bolchevistes ont, d'après leurs propres aveux, modifié leur ligne de conduite envers le personnel technique, qu'après l'avoir repoussé de leurs usines ils ont tâché de le ramener ayant reconnu la necessité de sa collaboration dans la production industrielle. Quelle rémunération lui a été fixée dans les entreprises nationalisées ? Quelles sont les

conditions d'engagement et de travail ? Quels autres avantages lui sont refusés ? Ici aussi les questions doivent rester sans réponse. Et la même chose s'applique aux employés d'administration, au petit personnel des entreprises nationalisées, des bureaux, etc. . . .

Une autre série d'interrogations pourrait être posée quant au paiement des salaires en nature.

L'unique document qui nous est parvenu à cet égard date de l'année 1918. Dans l'*Izvestia* du 27 septembre de cette année Vestigradoff en défendant ce système nous donne les chiffres suivants :—

Objet des dépenses.	Ration pour un homme.	Prix en 1914.	Coût de la ration en 1914.	Prix de 1918.	Coût de la ration en 1918.
Pain blanc ...	50 gr.	10 cop.	5 cop.	15 r.	7½ r.
Lait	1 kr.*	6 cop.	6 cop.	2½ r.	2½ r.
Sucre	16 zol.	14 cop.	2 cop.	28 r.	4¾ r.
Thé...	1 zol.	2 r. ?	2 cop.	15 r.	17 cop.
Viande	½ liv.†	? cop.	2 cop.	10 r.	20 r.
Pain noir	2 liv.	2½ cop.	10 cop.	10 r.	20 r.
Gris...	⅛ liv.	40 cop.	5 cop.	28 r.	3½ r.
Légumes p. la soupe			5 cop.		3 r.
Logement et chauff.		15 r.	10 cop.	60 r.	72 r.
Pétrole	1 liv.	1 r.	50 cop.	2 r.	2 r.
Journal			4 cop.	35 cop.	35 cop.
Divers par jour (blanchissage, etc.)			50 cop.		6 r.
Totaux ...			1 r. 52 c.		56 r. 77 c.

(*) kroujka = à peu près une livre.
(†) livre russe 400 grammes.

Il s'ensuit donc d'après Vestidradoff que le minimum d'existence qui était pour un homme en 1914 de 1 rouble 52 copeks, est en 1918 de 56 roubles 77 copeks, c'est-a-dire 37 fois plus grand. Il faudrait donc augmenter les salaires en proportion, et pour les métiers où l'on gagne au-dessous de la norme indiquée, l'augmentation des salaires devrait être encore plus considérable. Cette mesure augmenterait la circulation du papier monnaie et, vu le petit nombre de marchandises, contribuerait à la hausse des prix.

Mais que s'est il passé après cette époque ?

Dans quelle mesure le Gouvernement Russe a-t-il réussi à porter un remède à la diminution effroyable dans le pouvoir d'achat de la monnaie ? Sur quelles bases est calculé le prix des marchandises livrées en paiement salaires ? Dans quelles mesures le système a-t-il été généralisé ? Avec quels résultats ? Quel accueil lui est fait par les masses ouvrières ?

Dans l'état actuel de la documentation, ces questions qui sont d'une importance capitale, ne peuvent être tranchées.

Une autre série de demandes découlent de la répartition des ouvriers en groupes et catégories.

A la page 37 de son livre, Goode, qui ici aussi est notre unique autorité, dit :

> " Les ouvriers sont payés d'après des tarifs très soignés qu'on a préparés pour toutes les occupations sans distinction. C'est ici que se trouve la cause de l'embarras actuel. Une rigidité de tarif ne laisse à la direction aucune marge pour agir ; cependan l'attention a été appelée là-dessus et on élabore en ce moment une révision dans le sens voulu."

Le défaut du système signalé par Goode est réel, et le fait qu'on tâche d'y remédier montre bien qu'il produit des inconvénients sérieux.

Mais encore une fois, nous manquons de précisions sur cette question très importante. Nous ne savons pas si les ouvriers poussent eux-mêmes à la réforme ou si celle-ci est provoquée par les directions des usines et repoussée par les ouvriers, soit qualifiés, soit non qualifiés.

Nous ne savons également pas si des exceptions sont prévues et se produisent pour des ouvriers spécialement qualifiés ni si les groupes formés répondent à des distinctions réelles d'attributions techniques, ni si les salaires sont réellement proportionnés aux groupes.

Tout ce que nous savons de récent sur le système des primes se réduit au radio suivant du 12 mars courant, où ce système parait être appuyé énergiquement par le Gouvernement bolcheviste.

> " Tout régime social, qu'il soit un régime de servage, d'esclavage ou de capital, a ses méthodes propres de contrainte et d'éducation du travail dans l'intérêt de la classe supérieure qui exploite. Le régime Soviétiste se trouve en face de la tâche suivante : Développer ses méthodes propres de procédure afin d'augmenter l'intensité de rendement du travail sur la base d'une économie sociale et dans l'intérêt des masses travailleuses. Avec d'une part l'influence de la propagande et l'influence morale sur les masses ouvrières, et la répression des désœuvrés, parasites et désorganisateurs, d'autre part, surtout la concurrence est un moyen puissant d'augmenter l'intensité du travail. . . . Le système des récompenses est appelé à être un des moyens les plus puissants pour la création de la concurrence, et d'accord avec cela un système d'approvisionnement de vivres doit être établi."

Mais les précisions manquent également en la matière, et les résultats de l'enquête sont aussi peu satisfaisants que dans les cas précédents.

Enfin une dernière série de demandes peut être formulée quant aux résultats généraux des systèmes adoptés par les bolchevistes en matière de salaires. Quel a été leur résultat sur la productivité de l'ouvrier ?

Le Professeur Issaieff dit à ce sujet :

> " Le paiement pour le travail a augmenté au delà de toute mesure et se trouve être sans rapport aucun avec les dépenses d'ordre purement commercial et avec le rendement du travail. Ainsi, par exemple, les débours pour le paiement du travail et de l'administration pour la 2ème moitié de 1918 ont augmenté de moyenne de 300% de plus que les débours pour la première moitié de l'année. Par contre les débours purement commerciaux n'ont augmenté en somme que de 5% (*Izvestia du Contrôle de l'Etat*, No. 1).

Mais c'est trop peu pour trancher une question aussi importante. Il nous faudrait une documentation plus riche, il nous faudrait surtout constater *de visu*, si le système adopté par le gouvernement bolcheviste a conduit d'une façon générale au bien-être du peuple ; s'il est envisagé avec faveur par les masses ouvrières et si, comme on l'entend affirmer (sans preuve d'ailleurs) il est une des causes de la ruine de l'industrie russe ou s'il était au contraire, dans les circonstances exceptionnelles dans lesquelles le pays s'est trouvé, le meilleur système à adopter.

CHAPITRE III.

TRAVAIL DES FEMMES.

I.—Legislation.

Le décret du 29 octobre – 19 novembre, 1917 (*Izvestia*, No. 212, du 31 octobre, 1917) dans son art. 7 déclare que les femmes ne doivent pas être employées au travail de nuit. L'art. 16 défend le travail des femmes dans les travaux souterrains. L'art. 19 défend le travail des femmes en dehors des heures réglementaires. Le parag. (*b*) de l'art. 3 du Code du Travail, dit que les femmes enceintes sont exemptées de tout travail obligatoire 8 semaines avant et 8 semaines après leurs couches. L'art. 14 interdit aux femmes de demander à travailler la nuit, ou dans les industries où les conditions du travail sont particulièrement dures et dangereuses.

Il y a sans doute eu d'autres lois de votées relativement au travail féminin. En effet nous trouvons dans le décret de l'Inspection du Travail publié dans les *Izvestia*, No. 161, du 31 juillet 1918, section VII, les parag. 10, art. 4, des règlements qui prescrivent aux Inspecteurs du Travail de faire observer les lois pour la protection de la maternité ; cela veut dire qu'ils doivent veiller à ce que les femmes ne soient pas admises à travailler 8 semaines avant et 8 semaines après leurs couches, et à ce qu'elles soient autorisées à donner le sein à leur nourrisson dans les conditions fixées par la loi, c'est-à-dire toutes les trois heures et pendant au moins une demi-heure. Cette prescription se trouve ègalement dans l'art. 89 du Code Russe du Travail.

Selon la *Krasnaya Gazeta* du 8 décembre 1919, toute la main d'œuvre, non-qualifiée employée dans les usines de Petrograd est féminine.

II.—L'application de la loi.

Nous n'avons que très peu de données sur l'application des lois sur la main d'œuvre féminine. Louise Bryant dans son ouvrage "Six mois rouges en Russie" (William Heineman, 1919, Londres), dit, page 133, que des soins gratuits sont donnés aux femmes pendant une période de 16 semaines avant et après leur accouchement. Elles n'ont à travailler que quatre heures par jour pendant le premier mois qui suit leur retour. Cela s'applique à toutes les femmes, mariées ou non.

Alexandra Kollontay dit, dans son ouvrage sur l' "Activité du Commissariat du Peuple de l'Assistance Sociale" (publié par le Bureau d'Information du Peuple russe, 152 Fleet Street, Londres, E.C.4), que les femmes enceintes et les femmes en couches reçoivent une allocation èquivalant à la somme qu'elles auraient gagnée pendant cette période de 16 semaines lorsque a sont l'ouvrières. Dans les autres cas, elles reçoivent une allocation ne s'élevant qu'à 6 semaines de salaire. Plus loin, elle dit: "Dans les usines et dans les ateliers, aussi bien qu'à la campagne, à l'époque des travaux des champs en été, des crèches ont été établies, où les mères peuvent nourrir elles-mêmes leurs enfants."

TRAVAIL DES ENFANTS.

I.—Legislation.

Les lois tendent à réduire autant que possible le travail des enfants. La première fois qu'il est fait mention du travail des enfants, ce n'est qu'indirectement; la loi sur la Socialisation de la Terre, publiée le 2 mars 1918 (Labry, pp. 38–45), en son art. 14, à propos du recensement de la population agricole, la divise d'après l'âge et considère comme impropres au travail les enfants des deux sexes au-dessous de 12 ans.

Le décret du 29 octobre-19 novembre 1917 (*Izvestia*, No. 212, du 31 octobre 1917) déclare dans son art. 7 que les enfants au-dessous de 16 ans ne doivent pas être employés dans les travaux de nuit; dans l'art. 16, qu'ils ne doivent pas être employés dans les travaux souterrains et dans l'art. 19, qu'ils ne doivent pas faire de travail supplémentaire. L'art. 10 réglemente de la façon suivante le travail des enfants au-dessous de 18 ans: (*a*) il est défendu d'employer des enfants de moins de 14 ans; (*b*) le travail maximum d'un enfant de moins de 18 ans ne peut dépasser 6 heures par jour.

Note.—A partir du 1er janvier 1919, il est défendu d'employer des enfants au-dessous de 15 ans et après le 1er janvier, 1920, au-dessous de 20 ans.

L'art. 2 du Code Russe du Travail exempte de tout travail obligatoire les personnes âgées de moins de 16 ans. L'art. 14 interdit aux personnes âgées de moins de 18 ans de demander du travail de nuit ou dans les branches de l'industrie où les conditions du travail sont particulièrement dures et dangereuses.

II.—Application de la loi.

Ici encore nous souffrons de la pénurie d'informations sûres. Dans le " Bolchevisme à l'Œuvre," W. T. Goode dit que les jeunes travailleurs ne sont pas admis dans les équipes de nuit. La limite d'âge du travail peut commencer à 16 ans et on espère pouvoir l'élever. De 16 à 18 ans, la période de travail est de 6 heures, sans heures supplémentaires. Les 2 heures complémentaires d'une journée de 8 heures doivent être passées dans les écoles qui ont été spécialement organisées pour l'éducation des ouvriers d'après le plan de Lunatcharsky. Comme mesure temporaire nécessitée par la guerre, on a permis aux jeunes gens de 14 à 16 ans de travailler 4 heures par jour, mais seulement dans les métiers qui ne sont pas dangereux pour la santé."

Dans le *Economitcheshaya Jizn*, No. 272, du 4 décembre 1919, on déclare qu'au Comité Central de l'Union des Ouvriers des Chemins de fer, on a créé une sous-section pour la protection du travail des enfants. Etant donnée la nécessité d'augmenter le rendement sur les chemins de fer, ce Comité estima que là où les conditions ne permettaient pas une journée de 4 à 6 heures pour les jeunes gens, l'application de la journée de 4 heures devait être remise à plus tard ; mais cette dérogation aux termes du décret ne fut permise qu'avec le consentement des Unions Professionnelles et de l'Inspecteur du Travail. Quand un jeune homme de moins de 16 ans travaille plus de 4 heures, ou qu'un jeune homme de moins de 18 ans travaille plus de 6 heures, il doit recevoir un salaire supplémentaire. Il n'est pas possible de se procurer des statistiques sur le nombre des enfants employés.

INDUSTRIES DANGEREUSES ET INSALUBRES.

I.—Legislation.

Dans le décret du 29 octobre–19 novembre 1917, (*Izvestia*, No. 212, du 31 octobre 1917), l'art. 4, remarque 2, est ainsi conçu : " Si l'ouvrier travaille dans des conditions qui ne lui permettent pas de quitter le chantier pour prendre son repas, une pièce spéciale devra être réservée comme réfectoire. L'installation d'une salle spéciale pour les repas est obligatoire dans les usines où les ouvriers pendant leur travail, sont en contact avec des matières premières considérées dangereuses pour la santé par le Conseil Suprême de l'Industrie (ou par l'organisme qui en tient lieu), telles que le plomb, le mercure, etc. . . ." L'art. 15 déclare : " Dans les industries insalubres où les ouvriers travaillent dans des conditions particulièrement mauvaises pour la santé, ou courent le risque d'empoisonnement : ateliers où la température est très élevée, usines de mercure ou de céruse, etc., on devra diminuer le nombre d'heures de travail fixées aux art. 3, 6 et 8. Le Conseil Suprême des Mines et des Industries ou l'organisme qui en tient lieu, fixera la liste de ces industries, et déterminera le nombre maximum d'heures de travail autorisé ainsi que les autres conditions de travail.

La Section IX, parag. 13 du décret sur l'Inspection du Travail publié dans les *Izvestia*, No. 161, du 31 juillet 1918, est ainsi conçue :

" Pour protéger et surveiller le travail dans les établissements où l'on fabrique des produits qui sont particulièrement dangereux pour la santé, il est

nécessaire de se rendre compte si les lois de répartition des heures de travail et les règlements d'hygiène concernant ces établissements sont observés.

" A cet égard, il est indispensable de faire spécialement attention aux points suivants :

" (1) La loi est-elle observée en ce qui concerne la durée des heures de travail dans les entreprises particulièrement insalubres ?

" (2) L'administration fournit-elle des vêtements spéciaux, là où la nature de l'industrie le demande ?

" (3) Y a-t-il un local spécial pour changer de vêtements ?

" (4) Y a-t-il des cabinets, des serviettes et du savon ?

" (5) Y a-t-il une salle spéciale pour les repas ?

" (6) Fournit-on des appareils pour protéger les yeux ou la respiration lorsque la nature de l'industrie l'exige ?

" (7) Y a-t-il des aspirateurs, des ventilateurs, etc. ?

" (8) L'administration fournit-elle des medicaments préventifs contre l'empoisonnement ou les accidents causés par la vapeur, le gaz ou la poussière métallique ?

" (9) Les murs, plafonds et planchers sont-ils lavés convenablement et souvent, de manière à enlever la poussière produite par le travail, qui peut être dangereuse pour la vie et la santé, ou bien cette poussière est-elle enlevée par d'autres moyens ? "

L'art. 132 du Code Russe du Travail déclare : " Tous les membres du Corps d'Inspection du Travail ont le droit de prendre des mesures extraordinaires pour écarter les dangers qui menacent la vie et la santé des ouvriers, même au cas où ces mesures n'ont pas été prévues par des lois ou des règles spéciales ou des

ordres du Commissariat du Travail Publique ou par la Section Locale du Travail."

NOTE.—Tous les organismes chargés de l'inspection devront faire connaître immédiatement à la Section Locale du Travail toutes les mesures extraordinaires prises pour protéger la vie ou la santé, et la Section Locale du Travail aura le droit de maintenir en vigueur ces règlements spéciaux ou de les annuler.

Ainsi qu'il a été dit dans les chapitres sur le travail des femmes et des enfants, les femmes et les enfants ne sont pas autorisés à travailler dans les entreprises dangereuses ou insalubres.

Une liste des industries dangereuses et insalubres est établie par la Section de Protection du Travail et publiée annuellement en janvier, mais malheureusement on ne peut se la procurer.

II.—L'APPLICATION DE LA LOI.

Nous n'avons pas de renseignements qui nous permettent de juger de l'application de la loi.

CHAPITRE IV.

CHÔMAGE.

I.—Législation.

La législation pour le chômage a un double but : (1) Prévention du chômage ; (2) Secours aux chômeurs.

(*a*) *Prévention du chômage.*

Il est tout naturel que la première idée qui vînt à l'esprit en vue d'empêcher le chômage fut la formation de Bourses du Travail. L'article 6 du Décret du 20 décembre 1917–2 janvier 1918, sur l'arrêt du travail et sur les conditions de renvoi et l'inscription des travailleurs dit : " Les ouvriers congédiés se font inscrire à la Bourse du Travail. La Bourse du Travail s'occupe de la repartition des travailleurs parmi les différentes entreprises, et aide les chômeurs à obtenir des secours en conformité avec la loi sur l'assurance contre le chômage, mais cela seulement après la période pour laquelle ils ont été payés d'avance. Tout travailleur inscrit à la Bourse du Travail doit accepter le travail qu'on lui offre. Le refus entraînera la perte de son tour de rôle pour l'obtention de travail et de son droit d'obtenir du secours."

Ce décret fut annulé par un décret ultérieur, publié dans la *Pravda*, No. 30 du 20 février 1918. Mais en substance l'art. 7 de ce nouveau décret est le même que l'article cité plus haut, à ceci près, qu'aucune mention n'est faite de l'obligation d'accepter le travail offert.

Il y eut un grand nombre de refus d'accepter le travail offert. On le voit par un rapport de A. Anikst, Chef de la section du Marché du Travail du Commissariat du Travail, publié en août-septembre 1918,

dans le *Bulletin du Commissariat du Travail.* Il dit que la première moitié de 1918 fut consacrée à l'organisation des Bourses du Travail, et il affirme que la majorité des chômeurs fut dispersée à travers le pays d'une façon anormale et déraisonnable. La sous-section chargée de la distribution du travail commença ses fonctions en juin 1918, et s'occupa surtout d'organiser le départ et le ravitaillement des travailleurs. Dans ce travail elle se trouva en face d'énormes difficultés. Ainsi par exemple, Moscou et Pétrograd demandaient des travailleurs du bâtiment, et quoiqu'il y eût 10,000 chômeurs à Vladimir, ils refusèrent d'y aller à moins d'être assurés d'une quantité de nourriture suffisante.

Il cite comme caractéristique le fait que des travailleurs cherchent à trouver du travail en Sibérie, dans l'Oural et partout ailleurs plus près de la source du pain ; mais ils vont à contre cœur ou refusent absolument de se rendre en d'autres endroits.

Lorsque la Bourse régionale du Travail de l'Oural demanda des charpentiers, il se trouva que dans une petite ville seule 500 volontaires se présentèrent immédiatement ; mais quand la Bourse du Travail de Moscou désira que les travailleurs fussent dirigés sur Briansk, tous refusèrent d'y aller.

Ces refus devenaient si fréquents et entraînaient des effets si désastreux que le Commissaire du Travail fut obligé de lancer un décret, le 3 septembre 1918 (*Bulletin du Commissariat du Travail,* août-septembre 1918) défendant de tels refus.

Voici les principaux articles de ce décret :

Art. 1.—Les chômeurs inscrits à la Bourse du Travail ne peuvent pas refuser du travail de leur spécialité qui leur est offert, si les conditions sont celles du tarif du syndicat.

Art. 2.—En cas de manque de main d'œuvre, la Bourse du Travail, d'accord avec la Fédération locale des Unions, a le droit d'envoyer des chômeurs appartenant à d'autres catégories semblables à celles qui sont requises et aux mêmes conditions que ces dernières.

Art. 3.—Le chômeur ne peut pas refuser un travail temporaire. Si ce travail ne dépasse pas 15 jours, le chômeur garde son tour de rôle à la Bourse du Travail.

Art. 4.—Il rend obligatoire pour les chômeurs, la récolte et tout travail de transport des vivres.

Art. 5.—Il défend de refuser de se rendre dans une autre localité. Les travailleurs non mariés sont choisis les premiers, ensuite les travailleurs mariés.

On énumère dans l'art. 6 les peines qu'entraîne le refus. Elles sont (*a*) la privation de secours pécuniaire pendant 3 mois ; (*b*) la perte du droit d'inscription à la Bourse du Travail ; (*c*) la dénonciation aux autorités, qui considéreront le chômeur de cette catégorie comme une personne sans moyens de subsistance.

Les *Izvestia,* No. 239, en date du 1 novembre 1918, contiennent un décret sur la création d'un nouvel organisme du Commissariat du Travail, notamment de sections pour la distribution du travail. Ce décret annulle (art. 16) tous les statuts des Bourses du Travail, toutes les autres lois, ainsi que tous les règlements décrétés jusqu'alors à ce sujet.

D'après l'art. 1, ces sections sont créées afin " d'avoir un recensement exact du travail et de le distribuer selon les plans établis dans la République Fédérale Socialiste Russe." Il y aura une Section dans toutes les localités d'au moins 10,000 habitants (art. 2). Cependant les localités d'une moindre population

peuvent obtenir du quartier général l'autorisation spéciale d'en fonder une.

Le travail de ces sections est comme suit (art. 5) : (*a*) d'enregistrer toute personne travaillant pour un salaire ; (*b*) d'inscrire dans leur circonscription toute personne en quête de travail ou qui chôme et également toutes les demandes de main d'œuvre ; (*c*) de satisfaire ces demandes.

Il ne sera perçu aucune somme pour les services ainsi rendus (art. 11) et les sections seront désormais payées par l'État (art. 10).

Le Code Russe des Lois du Travail 1919 donne la législation suivante sur le sujet :

21. Un ouvrier, n'ayant pas de travail en rapport avec sa spécialité, est inscrit comme chômeur au service local de la Distribution du Travail.

22. Les établissements et personnes qui désirent des travailleurs doivent s'adresser au service local de la Distribution du Travail ou au Bureau de correspondance. Ils doivent stipuler les conditions du travail offert ainsi que celles à remplir par les travailleurs (profession, spécialité, connaissance, expérience).

23. Le service de la Distribution du Travail, ayant reçu la demande mentionnée dans l'art. 22, envoie une personne remplissant les conditions requises par la demande et cela selon l'ordre de priorité dans lequel les demandes de travail sont faites.

24. Un chômeur n'a pas le droit de refuser du travail offert se rapportant à sa spécialité s'il est bien entendu que les conditions de travail sont conformes au type prescrit par les réglements du tarif correspondant, ou, en l'absence de ceux-ci, par l'union professionnelle.

25. Un ouvrier dont le travail ainsi reçu ne dépasse pas deux semaines, est considéré comme chômeur et ne perd pas son tour de rôle au Service de la Distribution du Travail.

26. Si le Service local de la Distribution du Travail n'a pas sur sa liste de travailleurs qui répondent aux exigeances du travail offert, la demande est envoyée immédiatement à la Bourse du Travail du District. En même temps l'établissement ou la personne qui demandent le travailleur sont informés.

27. Lorsque des travailleurs sont demandés pour un autre district, un appel est fait des chômeurs inscrits dans un Service de la Distribution du Travail et qui désirent aller dans cet autre district. S'il y a assez de travailleurs désireux d'aller dans un autre district, le Service de la Distribution du Travail envoie le nombre manquant de travailleurs dans l'ordre de leur tour de rôle d'inscription. Cependant on ne prendra pas ceux qui soutiennent d'autres personnes par leur travail avant ceux qui ne sont pas le soutien de quelqu'un.

28. D'autre part, si dans les limites du district, le Service de la Distribution du Travail n'a pas de travailleurs qui répondent aux exigeances du travail offert, la Bourse du Travail du District, d'accord avec l'Union professionnelle correspondante, a le droit d'envoyer, à la place des ouvriers de la spécialité requise, un chômeur appartenant à une catégorie qui se rapproche le plus possible de la spécialité demandée.

29. Un chômeur à qui on offre du travail en dehors de sa spécialité, doit accepter le dit travail. Cependant il a le droit de manifester son désir de ne faire ce travail que temporairement et jusqu'au moment où il obtiendra du travail de sa spécialité.

30. Une personne qui travaille en dehors de sa spécialité et qui manifeste son désir de faire tem-

porairement ce travail, garde son tour de rôle au Service de la Distribution du Travail jusqu'à ce qu'il obtienne de l'ouvrage de sa spécialité.

31. Les individus qui ont violé les régles sur la distribution du travail mentionnées dans la présente section, s'exposent à des peines qui leur seront appliquées par le Collège local du Service de la Distribution du Travail. Ces peines seront ou une amende de 300 roubles, au moins, ou l'emprisonnement pour au moins une semaine. Les établissements des Soviets et les fonctionnaires qui violent les dites règles sur la distribution du travail sont passibles de poursuites officielles.

(*b*) *Secours aux Chômeurs.*

Un des premiers articles inscrits au programme bolcheviste fut le principe de l'assurance contre le chômage, la charge entière de celle-ci devant être supportée par le patron. Témoin la promesse faite le 29 octobre—11 novembre 1917 par le Gouvernement d'élaborer des lois à ce sujet (*Pravda*, 30 octobre–12 novembre 1917). En conséquence, un décret fut publié le 28 novembre–11 décembre 1917 (*Pravda*, No. 194, 29 novembre–12 décembre 1917) qui est ainsi conçu :

1. Le présent décret est mis en vigueur sur toute l'étendue du territoire de la République russe et s'applique à toutes les personnes, sans distinction de sexe, d'âge, de confession, de nationalité ni de race, qui sont employées par louage de services dans toutes les branches du travail, manufactures, mines, métallurgie, transports, professions manuelles, constructions, commerce, agriculture, exploitation forestière, pêcherie, industrie ménagère, services personnels, professions libérales.

Toutes les personnes employées par louage de services doivent être assurées en cas de chômage, indépendamment du caractère ou de la durée du travail, et aussi de la nature de l'établissement qui les emploie, public ou privé.

2. Ce règlement n'est pas applicable aux personnes appartenant aux cadres des entreprises, comme les contremaîtres, administrateurs, ingénieurs, jurisconsultes, etc., ni aux personnes exerçant des professions libérales dans le cas où leur salaire régulier dépasse le triple du salaire moyen des ouvriers de leur résidence, salaire établi par les conseils locaux et régionaux des unions professionnelles.

3. Le présent règlement qualifie de chômeur tout individu apte au travail, dont le principal moyen d'existence est le travail par louage de services, qui n'a pas la possibilité de trouver du travail au prix normal fixé par les unions professionnelles compétentes et qui est inscrit dans les bourses du travail locales ou dans les unions professionnelles.

Remarque.—Les individus privés de leur travail en cas de lock-out sont considérés comme chômeurs.]

4. On ne considère pas comme chômeurs au sens du présent règlement :

(*a*) Les personnes qui, bien que sans travail, conservent néanmoins leur travail.

(*b*) Les personnes qui sont privées de leur salaire par suite d'une grève, tant qu'elle se prolonge.

[*Remarque.*—Les grèves provoquées par l'abaissement du salaire ou l'accroissement de la journée de travail ne privent pas les personnes assurées du droit de toucher des secours de la caisse de chômage.]

5. Le fait et la durée du chômage sont constatés par les caisses de chômage et sont contrôlés par les bourses du travail et les unions professionnelles locales.

6. Les fonds de secours aux chômeurs sont constitués par les versements effectués par les employeurs.

7. Ces fonds sont déposés par les employeurs dans les caisses de chômage et constituent le fonds commun des chômeurs de toute la Russie.

8. Le fonds des chômeurs de toute la Russie est placé, déposé et employé conformément aux règles établies par le conseil d'assurance.

9. La quotité des versements des employeurs au fonds de chômage est exprimée par un certain pourcentage du salaire et fixée uniformément pour toute la Russie par le conseil d'assurance au minimum de 3 pour 100, conformément aux données fournies par le conseil des unions professionnelles de toute la Russie.

Le minimum des versements des employeurs pour les ouvriers embauchés à la saison est fixé à 5 pour 100 du salaire.

[*Remarque.*—Après établissement d'un impôt progressif unique sur la propriété, le revenu et les successions, le gouvernement pourra substituer aux versements des employeurs une partie de cet impôt.]

10. Le comité de la caisse pourra décider que la quotité des versements, au lieu d'être exactement proportionnelle au salaire, sera déterminée arbitrairement pour chaque catégorie.

11. Les versements sont effectués par les employeurs à la caisse de chômage dans la semaine qui suit le paiement du salaire. Les versements non-

effectués dans le délai indiqué sont recouvrés sur les employeurs sur l'ordre du commissaire du travail, suivant la procédure établie pour le recouvrement par autorité de justice des créances de l'Etat (Recueil des lois, Tome XVI, 2ème partie). On infligera en outre à l'employeur, en faveur du fonds de chômage, une pénalité de 10 pour 100 par mois sur les versements arriérés, en comptant toute fraction de mois comme mois entier.

12. Les employeurs sont tenus :

(*a*) De faire à la caisse, dans un délai de 3 jours, la déclaration de tout embauchage ou licenciement ;

(*b*) De fournir à la caisse, dans le délai d'une semaine à partir du jour de la paye, des renseignements détaillés dans les formes établies par le conseil d'assurances, sur les travaux effectués dans leurs entreprises, sur le montant du salaire payé à chaque personne en particulier et à chaque pays.

(*c*) De consigner régulièrement dans leurs livres les renseignements ci-dessus.

(*d*) De communiquer aux personnes déléguées à cet effet par les comités, pour la vérification de ces renseignements, les livres de caisse, les documents, notes, décomptes et livres voulus.

13. On considère comme salaire ou appointement, dans le sens du présent décret :

(*a*) La somme gagnée dans le courant de l'année ou dans un autre intervalle de temps donné, sous forme d'appointements ou de salaire, y compris les heures supplémentaires (sans distinguer le mode de paiement : à la journée, à la quinzaine, aux pièces, etc.).

(*b*) La valeur des allocations en nature correspondant au même laps de temps (logement,

vivres, etc.), si ces allocations sont fournies par l'employeur ; en outre, la valeur des allocations de logement est déterminée à raison de 20 à 30 pour 100 du salaire, celle des vivres, etc., à leur valeur effective, la valeur de l'allocation en nature dans les limites indiquées est déterminée par la commission des assurances ouvrières sur les données des unions professionnelles et de leurs confédérations locales.

Dans le montant du salaire ou des appointements, on doit comprendre les participations aux bénéfices et tantièmes.

14. Les allocations journalières versées aux chômeurs sont égales à leur salaire total, mais, toutefois, elles ne doivent pas être supérieures au salaire moyen journalier pour la localité envisagée.

[*Remarque.*—Le salaire journalier moyen de la localité est déterminé par le conseil local ou régional des unions professionnelles.]

15. Si le chômage ne dure que de 1 à 3 jours, il n'est pas payé ; s'il se prolonge au-delà de 3 jours, le chômeur a droit à l'allocation de chômage à partir du premier jour de chômage.

16. En cas de maladie du chômeur, la caisse de chômage qui se sera mise en rapport avec les caisses d'hôpital lui accordera l'allocation pécuniaire et les secours médicaux prévus aux règlements en vigueur dans ces caisses.

17. Les caisses de chômage municipales générales sont instituées dans les villes, les caisses de chômage d'arrondissement dans les arrondissements.

18. Les caisses de chômage auront le droit de former des unions et de passer des accords entre elles et avec d'autres organisations et institutions.

19. La caisse de chômage peut acquérir à son nom des droits mobiliers et immobiliers, y compris le droit de propriété, souscrire des obligations, intenter des actions judiciaires et y répondre.

20. Le comité de la caisse, composé d'un nombre égal de représentants des unions professionnelles, des comités des usines et des caisses d'hôpital, gère les affaires de la caisse de chômage. Le nombre des membres est déterminé par entente entre ces organisations.

21. Le conseil de la caisse choisit dans son sein :

(*a*) Le Conseil d'Administration.
(*b*) La Commission de Révision.

[*Remarque.*—Après établissement des autres formes d'assurance et la constitution d'une caisse générale d'assurance, la gestion de la caisse de chômage passera à cette dernière.]

22. Il peut être interjeté appel des décisions du comité de la caisse de chômage, en application du présent décret, devant la commission d'assurance, dans le délai de deux semaines à dater de la décision ; les décisions de cette dernière peuvent faire l'objet dans le même délai d'un appel devant le conseil d'assurance. L'appel n'est pas suspensif.

23. Jusqu'à l'organisation des commissions et du conseil d'assurance sur des bases garantissant la majorité à la représentation ouvrière, les fonctions des commissions et du conseil, définies par le présent règlement, sont assurées par les commissions locales et la commission centrale d'assurance contre le chômage.

24. Les sous-commissions locales et de gouvernement d'assurance contre le chômage sont constituées auprès des commissions d'assurance et se composent de 21 personnes dont 5 représentants des unions professionnelles ou de leurs confédérations, 5 des

comités d'usines et de fabriques, 4 des caisses d'hôpital, 1 des commissions du travail, 1 des commissions du commerce et de l'industrie, 2 des municipalités et 1 des directions des zemstvos.

25. La commission centrale d'assurance contre le chômage est constituée auprès du conseil d'assurance et se compose de 27 membres : 18 représentants du conseil des unions professionnelles, du conseil central des comités des usines et fabriques et de la section ouvrière du conseil d'assurance en nombre égal, 2 représentants de la commission du travail, 1 de la commission du commerce et de l'industrie, 1 de la direction des zemstvos, 1 de la municipalité et 4 des entrepreneurs.

26. La gestion de la caisse de chômage, dès son institution, est confiée aux conseils locaux des unions professionnelles, des comités d'usines et de fabriques et des caisses d'hôpital.

27. Au cas où les organisations mentionnées à l'art. 26 ne constitueraient pas les caisses de chômage dans le délai d'un mois, celles-ci seront constituées par le commissaire du travail.

28. Le présent règlement est publié télégraphiquement et entre immédiatement en vigueur.

29. Tout individu qui s'est rendu coupable d'une infraction au présent règlement est passible de poursuites judiciaires et d'un emprisonnement d'un an au maximum.

Le président du Conseil des Commissaires du Peuple :

OULIANOF (LENINE).

Le Commissaire du Travail :

CHLIAPNIKOF.

Les *Izvestia*, No. 23 du 30 janvier, 1918, publient le décret suivant du commissaire du travail qui a pour but d'enrichir les fonds de chômage :

(1) Au moment de la fermeture des entreprises et du licenciement des ouvriers, il y a lieu de percevoir des entrepreneurs, au profit du fonds de chômage de toute la Russie, le taux fixé par le conseil d'assurance soit : pour les professions, dont l'exercice est indépendant des saisons, 4 pour 100, et pour les professions saisonnières, 6 pour 100 de la somme globale payée aux ouvriers.

(2) Le présent règlement entre en vigueur à partir de la publication du décret sur l'assurance contre le chômage.

(3) Les sommes perçues conformément à l'art. 1 sont à verser à la trésorerie de l'Etat, au compte du fonds de chômage de toute la Russie, sur avis du conseil d'assurance.

Le Commissaire du Peuple au Travail :

CHLIAPNIKOF.

Le Secrétaire de la Section d'Assurance Sociale :

VINOKOUROF.

Une loi fut adoptée le 7 août 1918 par le Conseil des Commissaires du Peuple. Nous y lisons entre autres choses qu'après la nationalisation ou séquestration les entreprises sont tenues de continuer à payer les sommes fixées par la loi au profit des fonds d'assurance (art. 1). Une note de l'art. 3 défend la formation de fonds privés d'assurance par un groupe ou des groupes quelconques de travailleurs.

La *Severnaya Kommuna* du 10 octobre 1918, contient un décret dont voici quelques articles :

(1) Toutes les entreprises, établissements et administrations qui se trouvent dans la ville de Petrograd sont tenus de participer à l'assurance contre le chômage à partir du 11 décembre 1917.

(2) Les propriétaires des entreprises, établissements et administrations, et, le cas échéant, leurs gérants responsables, n'ayant pas versé, jusqu'à présent, à la caisse d'assurance sociale les sommes qu'ils doivent pour l'assurance contre le chômage, sont tenus d'en effectuer le versement le 1er novembre prochain au plus tard.

(3) Sont tenus d'assurer leur personnel contre le chômage toutes les entreprises, établissements et administrations, sans exception, ainsi que toutes les personnes exploitant le travail d'autrui sous n'importe quelle forme (fabriques, usines, travail à la pièce, domestiques, etc.).

(4) Le montant des versements pour l'assurance contre le chômage est fixé à 5 pour 100 du salaire des ouvriers de saison et à 4 pour 100 du salaire des autres travailleurs. Sont compris dans le salaire toutes les indemnités, sans exception, ainsi que les aliments en nature, indemnités à payer en cas de renvoi, etc.

[*Remarque:* Le montant de l'indemnité de loyer est fixé à 30 pour 100. Les autres indemnités à leur prix coûtant.]

(5) Les comités de maisons des pauvres sont tenus, à partir du 1er novembre prochain, de vérifier chaque mois, chez toutes les personnes qui habitent leur maison, les reçus justifiant le versement au fonds des sans-travail des sommes dues et de communiquer immédiatement à la direction de la caisse les cas de non-remise de ces reçus.

Dans ce dernier cas empêcher la sortie, sans autorisation de la caisse, des meubles et autres objets appartenant aux personnes et propriétaires des magasins qui n'ont pas observé le présent règlement, faire cesser toute vente des marchandises qui s'y trouvent. Les soviets des rayons sont tenus de veiller à l'application du présent arrêté.

Le Code Russe du Travail, dans un appendice à l'art. 79, donne les règles suivantes :

Règlementation du Chômage et de la Liquidation de Subsides.

(1) Tout citoyen de la République Soviétiste fédérale socialiste soumis au travail obligatoire et inscrit au service local de la Distribution du Travail comme chômeur dans sa spécialité ou ne recevant pas la rémunération établie par les tarifs de salaires pour sa spécialité sera considéré comme chômeur.

(2) Les personnes suivantes seront également considérées comme chômeurs :

(*a*) Celles qui ont obtenu du travail pour une période ne dépassant pas deux semaines (art. 25 de ce Code).

(*b*) Ceux qui ont obtenu de l'ouvrage en dehors de leur spécialité et y travaillent temporairement jusqu'à ce qu'ils en obtiennent de leur spécialité (art. 29 et 30 du Code).

(3) Les droits des chômeurs ne sont pas octroyés aux personnes

(*a*) qui, malgré les règlements des art. 2, 24 et 29 du Code actuel, se soustrayent au travail obligatoire et refusent le travail qui leur est offert ;

(*b*) aux personnes non inscrites comme chômeurs dans le service local de la Distribution du Travail (art. 21 du Code) ;

(*c*) à ces personnes qui ont déserté volontairement le travail et qui sont en conséquence privées des droits des chômeurs pour la période déterminée par l'art. 54 du code présent.

(4) Toutes les personnes mentionnées dans les art. 1 et 2 des règles actuelles, ont le droit d'être engagées pour un travail permanent (pour une période dépassant deux semaines) selon leur spécialité et dans l'ordre du tour de rôle indiqué pour chaque spécialité sur la liste du service de la Distribution du Travail.

(5) Les personnes mentionnées dans l'art. 1 et dans le parag. (*b*) de l'art. 2 du présent réglement, ont le droit de recevoir des subsides des fonds locaux de chômage.

(6) Les subsides aux chômeurs, mentionnés dans l'art. 1 du présent réglement, sont payés jusqu'à concurrence de la rémunération qui leur est dûe comme salariés. Cette rémunération fixée par un tarif correspondant, un groupe ou une catégorie (art. 61) est inscrite comme une somme définie par la commission d'évaluation.

NOTE.—Le Commissariat Populaire du Travail a l'autorisation dans des cas spéciaux de réduire les subsides payés aux chômeurs au minimum des dépenses nécessaires pour vivre fixées dans une localité déterminée.

(7) Les travailleurs, qui ont obtenu du travail sans rapport avec leur spécialité (parag. *b*, art. 2), reçoivent un subside équivalent au montant de la différence entre la rémunération qui leur est dûe comme salariés de leur groupe et catégorie propre, bien définie, et la somme qu'ils reçoivent actuellement, au cas ou celle-ci est inférieure.

(8) Un chômeur qui veut user de son droit de recevoir un subside, doit faire une demande aux fonds locaux de chômage. Il présentera les documents suivants :

(*a*) La carte d'inscription au Service local de la Distribution du Travail ;

(*b*) Le certificat de la Commission d'évaluation indiquant l'inscription du chômeur dans un groupe et catégorie définis de salariés.

(9) La liquidation du subside doit être précédée d'une vérification de la durée du chômage et des motifs de chômer. On vérifiera en outre le groupe et la catégorie dont fait partie le chômeur. Cètte vérification sera faite par les organismes locaux de chômage avec l'aide du service de la Distribution du Travail et de l'Union professionnelle.

(10) Les organismes locaux de chômage peuvent refuser au solliciteur de liquider le subside s'il y a des motifs suffisants pour justifier pareil refus.

(11) Les organismes locaux de chômage doivent informer le solliciteur du refus de paiement du subside dans les trois jours après la réception de la demande.

(12) Dans la quinzaine qui suit le refus, les personnes intéressées ont le droit de faire appel à la Bourse locale du Travail contre la décision des organismes locaux de chômage et devant le Service du Travail du district contre la décision de la Bourse locale du Travail. La décision du Service du Travail du district est définitive et sans appel.

(13) Le paiement de subsides à un chômeur ne commence qu'à partir de la cessation effective du travail et pas plus tard que le 4ème jour qui la suit.

(14) Les subsides sont payés sur les fonds de l'assurance contre le chômage.

(15) Les fonds de l'assurance contre le chômage sont constitués par :

(*a*) Les paiements de toutes les entreprises, tous les établissements et toutes les personnes qui emploient du travail salarié;
(*b*) Les amendes imposées pour retard de paiements;
(*c*) Les paiements accidentels.

(16) Le montant des paiements et des amendes mentionnés dans l'art. 15 du présent réglement et la méthode pour les percevoir sont déterminés chaque année par une décision spéciale du Commissariat Populaire du Travail.

II.—Application de la loi.

En ce qui concerne le chômage, nous nous trouvons en face de deux difficultés: d'une part le petit nombre de sources d'informations, d'autre part les contradictions des renseignements qu'elles nous fournissent.

Du rapport d'Anikst, cité plus haut, il résulte que la loi pour venir en aide aux chômeurs est appliquée, quoique les abus abondent. Il donne comme un des motifs de refus de travail régulier ce qui suit: " Les chômeurs reçoivent de 5 à 7 roubles et les repas. Etant donné qu'ils peuvent gagner en secret 25 roubles en plus, il n'y a pas de raison pour eux d'accepter du travail à 13 ou 15 roubles par jour."

D'après les *Izvestia* du 3 juillet 1918, à une Conférence des Comités des Fabriques de Moscou, le citoyen Faingold fit un rapport sur les fonds de chômage: du 5 avril au 2 juin, les souscriptions aux fonds s'élevèrent à 15,244,306 roubles dont 11,143,184 roubles versés par les patrons.

Les secours distribués étaient répartis comme suit:

2,275,412 roubles en argent.
539,585 roubles en nature.

12,000 chômeurs reçurent de l'argent. 5,671 furent payés en nature.

Nous possédons l'information suivante sur les efforts faits pour procurer du travail aux chômeurs:

Dans les *Izvestia* du 13 juin 1918, Chliapnikof, Commissaire du Peuple pour le Travail, déclare que le nombre de chômeurs dépasse 300,000. La demande de main d'œuvre est:

Dans la région de Pétrograd	10 % à 12 % de l'offre.
Dans la région de Moscou ..	14 % à 18 % de l'offre.
Dans la région du Volga ..	20 % à 22 % de l'offre.
Dans la région de l'Oural et de Sibérie	30 % à 33 % de l'offre.

La proportion de chômeurs du sexe féminin est de 27 % de la totalité; la demande de main d'œuvre féminin est 9 %.

Dans les *Izvestia* en date du 2 août 1918, le Commissariat du Travail déclare que le nombre des chômeurs va en diminuant. Dans 21 Bourses du Travail on avait inscrit les chiffres suivants:

en avril	21,859 chômeurs.
en mai	19,978 chômeurs.
en juin	13,498 chômeurs.

Trente-sept Bourses du Travail de la région de Moscou avaient sur leurs listes en juin 61,633 chômeurs et 27,541 demandes de main d'œuvre. Dans certains cas, les Bourses du Travail étaient dans l'impossibilité de satisfaire aux demandes des patrons par suite du manque de main d'œuvre spécialisée.

Dans le *Professionalny Vestnik* d'octobre 1918, Bakhoutoff déclare qu'au début de 1918, d'après des statistiques fragmentaires, il y avait 100,000 chômeurs. Le nombre s'accrût considérablement du mois de mars au mois de mai, mais il diminua de nouveau vers l'automne.

A Moscou, les chômeurs étaient 5 % de la population, à Pétrograd 7, 8 %. D'après certaines données 40 % des chômeurs inscrits à la Bourse du Travail obtinrent du travail.

Les autres furent envoyés dans les districts de blé pour y exécuter des travaux agricoles. En octobre 1918 il y a dans les villes un manque d'hommes de peine, d'ouvriers du bâtiment et d'ouvriers spécialistes : du fait qu'il y a pénurie de vivres, ils se rendent dans les districts ruraux.

D'après cet article, le Fonds d'assurance contre le chômage fonctionne bien. En effet, les 30,000,000 roubles donnés par l'État n'ont pas été entamés.

Pour l'année 1919 nous avons des témoignages très contradictoires sur le nombre de chômeurs. Mr. W. T. Goode, dans *Bolshevism at Work*, écrit : " Le chômage en général est une chose inconnue dans la république sovietiste ; les ouvriers sans travail obtiennent de l'ouvrage par les soins du département d'État affecté à ce service " (p. 65). Il confirme cela dans une lettre du 11 mars, 1920, dans laquelle il dit à propos du chômage : " Pas de chômage quand j'étais là-bas, c'est-à-dire jusqu'à la fin d'août 1919."

D'un autre côté Arthur Ransome dans : *Six Weeks in Russia in* 1919," à la p. 24, parle du " déchargement " par la ville de Petrograd d'une partie de sa population, en conséquence du chômage provoqué par la fermeture des fabriques et usines.

Dans une réunion du comité exécutif du Soviet de Petrograd (*Bulletin Periodique de la Presse Russe*, No. 79, novembre 1919), Kotliakoff, Président du Conseil d'Economie Publique, fit une déclaration tendant à démontrer la nécessité de fermer un certain nombre de fabriques par suite du manque de charbon, enlevant ainsi de l'ouvrage à plus de 12,500 personnes. Ivanoff, Commissaire du Travail, proposa de répartir les hommes se trouvant ainsi sans travail dans d'autres

industries. Quant aux femmes, on leur proposerait de quitter Petrograd dans les trente jours.

Nous constatons le même état de choses à Moscou (*Economitcheskaya Jizn*, No. 287, du 21 décembre 1919). Plus de 9,000 tisseurs sont payés quoique ne travaillant pas.

On doit donc tenir compte de ce fait quand on veut calculer le nombre de chômeurs dans la Russie Soviétiste.

* * *

C'est là tout ce que nous savons sur les conditions réelles du chômage en Russie. Des statistiques authentiques manquent complètement ; nous ignorons comment fonctionnent les sections pour la répartition de la main-d'œuvre, quelle est le condition des chômeurs au point de vue de ravitaillement, etc.

L'application récente de l'obligation du travail a du aussi avoir une répercussion sur le chômage. Quels en ont été les effets ?

Sur tous ces points, des renseignements précis manquent pour porter un jugement sûr.

CHAPITRE V.

TRAVAIL À DOMICILE.

Nous n'avons pu trouver également que de rares et fragmentaires informations concernant le travail à domicile, qui représentait autrefois une partie extrêmement importante de la production russe.

Les *Kustarniki* existaient dans tous les centres agricoles, et les objets produits par eux ont été exposés plusieurs fois dans les principales capitales européennes.

Qu'est-il resté de ces industries typiques de la Russie paysanne ?

Il est certain que cette espèce de travail n'est pas regardée avec faveur par les bolchevistes. Les *Kustarniki* représentent à leurs yeux des espèces de petits patrons qui savent se soustraire au contrôle de l'Etat. Cependant ce contrôle existe.

Voici en effet ce qu'écrit V. Jakoutoff dans un article de l'*Economicheskaïa Jisn* du 18 décembre 1919, sous le titre : " Sous quelle direction devrait-on placer l'industrie des travaux à domicile ? "

" Ainsi qu'il est bien connu, le travail à domicile est placé d'une part sous la direction des différentes sections, directions centrales et centres du Conseil Suprême d'Economie Publique et des sections de production des Conseil Gouvernementaux d'Economie Publique locaux dont le travail est coordonné par l'Administration du Travail à domicile du Suprême Conseil d'Economie Publique ; de l'autre côté, elle est placée sous la direction de la Section du Travail à domicile du Commissariat pour l'Agriculture qui a aussi des sections locales, et, là où elles manquent, est en train de les créer.

" Le Conseil Directeur du Conseil Suprême d'Economie Publique, ayant appris que la Direction du

Travail-à-Domicile Co-operatif s'occupiat de ce problême, trouva que ce double contrôle devait cesser par la réunion du contrôle sur le travail à domicile sous une section, au sein du Conseil Suprême d'Economie Publique et qu'en vue de cela les Sections du Travail à Domicile du Commissariat d'Agriculture devraient être abolies."

Après avoir discuté le caractère anormal d'un pareil état de choses, l'auteur ajoute :—

"Nous ne doutons point que la fusion des sections du Conseil Suprême d'Economie Publique et du Commissariat d'Agriculture dans le domaine du Travail à Domicile ne donne les meilleurs résultats. Le travail local prendra un caractère plus organisé et l'on arrivera de cette façon à une unité de système dans l'administration de l'industrie à domicile."

Donc, d'après cet article, le travail à domicile qui était auparavant soumis à deux différentes autorités—le Conseil Suprême de l'Economie Publique et le Commissariat pour l'Agriculture—devrait dorénavant se trouver sous une seule autorité exercée par la fusion des deux premières.

Dans l'ensemble, il parait bien que le régime soviétiste n'ait pas été trop favorable au développement du travail à domicile, à en juger surtout par un article de B. Taratuta, inséré dans le journal ci-dessus mentionné (No. 271 du 3 décembre 1919). L'auteur de l'article accompagne le Commissaire Kalinin, sur un train spécial, dans une tournée d'inspection à travers la Russie; à propos de certains gouvernements (comme ceux de Toula, Simbirsk, etc.), il écrit : "à cause des embarras créés par les autorités dans le paiement de ce travail, et surtout à cause de l'absence chronique des travailleurs, le travail à domicile diminue toujours plus."

Quant à la réglementation de ce travail, d'après la *Petrogradskata Pravda* du 24 septembre 1918, il serait sujet aux mêmes régles que toute autre entreprise en ce qui concerne la durée du travail, c'est-à-dire que la journée de travail ne doit pas dépasser 8 heures.

Mais maintenant que la journée de travail est fixée officiellement à 10 heures, a-t-on appliqué cette mesure aussi au travail à domicile ?

C'est ce qu'aucun document ne nous permet de savoir.

* * *

Plusieurs questions peuvent se poser au sujet de travail à domicile. Dans quelles conditions vivent ces petits producteurs ? Puevent-ils vendre librement le produit de leur travail, ou ce produit est-il requisitionné par l'Etat ? Dans un cas comme dans l'autre le rémunération obtenue est elle inférieure ou supérieure à celle obtenue par l'ouvrier de l'industrie nationalisée ? Quels sont les sentiments des travailleurs à domicile pour le régime bolcheviste ? A de telles questions les documents ne permettent de donner aucune réponse.

CHAPITRE VI.

ASSURANCES SOCIALES.

L'importante matière des assurances sociales est de celles où la documentation fait presque totalement défaut, ce qui s'explique soit par la difficulté du sujet même et la nécessité de posséder des notions techniques pour pouvoir en parler, soit peut-être par la conception bolchéviste de l'assurance qui tend à éliminer la notion même d'assurance et à lui substituer le droit de tout citoyen de recevoir les moyens de subsistance en raison de l'obligation ou il est mis de travailler.

***

Au moment où les bolchévistes s'emparèrent du pouvoir en Russie, ils trouvèrent un système d'assurances sociales très imparfaitement développé, car de ce côté-là, la législation ouvrière russe était restée notoirement en retard sur les autres législations européennes.

En effet, deux lois seulement existaient : celle de 1912 et celle de 1917, cette dernière promulguée après la Révolution. L'assurance sociale, d'après la loi de 1917, ne s'appliquait pas aux employés de commerce aux domestiques, cheminots et aux autres ouvriers travaillant aux transports, ou travaillant à domicile. Elle s'étendait seulement aux accidents de travail et à la maladie.

La moitié des versements était à la charge des ouvriers.

Dès 1913, on voit parmi les revendications ouvrières la réforme du système des assurances sociales sur les

bases suivantes : extension à tous les ouvriers sans exception ; extension à toutes les formes de perte de capacité de travail ; minimum de pension et d'indemnité correspondant au coût de la vie ; tous les versements à la charge exclusive des patrons ; administration des caisses d'assurances confiée exclusivement aux travailleurs.

Ces revendications restèrent lettre morte jusqu'au moment de la révolution bolchéviste.

Aussi le premier souci de ceux-ci fut-il d'annoncer un vaste programme de législation en matière d'assurances sociales.

Le journal la *Pravda*, dans son numéro du 30 octobre–11 novembre 1917 (c'est-à-dire quelques jours à peine après la prise de possession du pouvoir par les bolchévistes) publie un communiqué du gouvernement sur l'assurance sociale.

Il est intéressant de le reproduire intégralement, car il nous donne les lignes fondamentales du programme initial tracé par les bolchévistes au moment où ils prennent le gouvernement :

" Le prolétariat de Russie a mis sur son drapeau l'assurance sociale complète des ouvriers salariés, de même que des pauvres des villes et des villages. Le gouvernement du tsar, des propriétaires et des capitalistes, de même que le gouvernement de coalition et de conciliation, n'ont pas réalisé les revendications des ouvriers à propos des assurances.

" Le Gouvernement des ouvriers et des paysans, s'appuyant sur les Conseils des députés ouvriers, soldats et paysans, annonce à la classe ouvrière de Russie et aux pauvres des villes et des villages qu'il va immédiatement préparer des décrets concernant l'assurance sociale basés sur les formules proposées par les ouvriers :

" (1) L'assurance pour tous les ouvriers salariés, sans exception, ainsi que pour les pauvres des villes et des villages.

" (2) Extension de l'assurance à tous les genres de perte de capacité de travail, principalement aux cas de maladie, d'infirmité, de vieillesse, de grossesse, de veuvage et de mort de parents, ainsi qu'au chômage.

" (3) Tous les frais d'assurance à la charge des entrepreneurs.

" (4) Maintien au moins de tout le salaire, en cas de perte de la capacité de travail ou de chômage.

" (5) Autonomie complète des assurés dans toutes les organisations d'assurance."

Ce programme fait droit assez fidèlement aux revendications posées par le parti bolchéviste au temps du régime tzariste.

L'assurance doit comprendre tous les cas de perte de capacité de travail, et doit s'étendre à tous les ouvriers salariés sans exception, en comprenant même les paysans, ou au moins une certaine catégorie de paysans, celle que les bolchévistes appelaient " le prolétariat paysan," et dont ils tâchaient au début de leur régime de se faire un soutien contre le propriétaire agricole moyen et riche.

Le deuxième principe est que les frais de l'assurance doivent être entièrement supportés par l'entrepreneur.

C'était une charge assez lourde pour l'industrie ; aussi nous savons que les patrons protestèrent vivement. Il est à croire que la mesure fut envisagée par ces derniers plutôt comme une représaille contre la bourgeoisie que comme un hommage aux principes théoriques du socialisme.

En tous cas, nous verrons que, quand l'État se fera patron par la socialisation de l'industrie, il conservera à sa propre charge tous les frais de l'assurance

Un troisième principe important est l'indemnité à payer à l'assuré. Elle est fixée à un minimum équivalant au salaire de l'assuré. Ce principe comporte, lui aussi, des conséquences très graves pour l'industrie, dont nous aurons à parler plus tard ; mais on verra que le principe n'a pas été poussé jusqu'à ses dernières conséquences.

Le dernier principe concerne l'organisation de l'assurance. Il répond à la conception initiale bolchéviste du rôle de l'ouvrier dans l'industrie.

De même que le contrôle ouvrier fut organisé, dans la première période du régime bolchéviste, sous la forme syndicale pure et indépendamment du pouvoir central, ainsi l'assurance sociale est conçue " syndicalement," par une série de caisses, alimentées par les unions professionnelles, indépendantes les unes des autres, et toutes également indépendantes du pouvoir central. Et comme le contrôle dans sa forme initiale est destiné à disparaître sous l'action centralisatrice de l'État, ainsi l'autonomie des organisations d'assurance fait bientôt place à une organisation d'État unifiée, sous laquelle toutes les unités autonomes doivent se fondre et disparaître.

Legislation.

Le programme ci-dessus mentionné est appliqué par une série de décrets et règlements, soit d'ordre général, soit d'ordre particulier ; malheureusement, nous ne possédons que très peu de ces décrets et règlements promulgués, et il est à peu près sûr que même la liste des actes du Gouvernement qui nous est parvenue est très incomplète.

Voici, en tous cas, cette liste :

(1) Décret sur l'assurance contre le chômage, 28 novembre–11 decembre 1917.

(2) Décret sur l assurance contre la maladie, 22 décembre, 1917–4 janvier 1918.
(3) Décret sur les indemnités pour incapacité de travail, publié le 27 janvier 1918.
(4) Arrêté sur les versements au fonds de chômage, publié le 30 janvier 1918.
(5) Décret sur les pensions et secours, publié le 8 mars 1918.
(6) Arrêté sur le mode d'application des règles relatives aux assurances contre le chômage et la maladie, du 7 août 1918.
(7) Arrêté portant création de la section judiciaire de la caisse des assurances sociales de Pétrograd, publié le 16 août 1918.
(8) Règlement sur la participation des entreprises et établissements de Pétrograd à la caisse ouvrière de Pétrograd d'assurance sociale et sur le mode de versements des primes d'assurance.
(9) Enfin, décret sur l'assurance sociale des travailleurs, du 31 octobre 1918.

De ce dernier décret qui, semble-t-il, est le plus important de tous, nous n'avons malheureusement pas le texte; mais un résumé de ses dispositions principales se trouve dans le " Bulletin de la Section des assurances sociales et de la protection du travail " du Commissariat du Travail (No. 2–5 de 1919).

Pour l'année 1919, nous ne possédons, ni un texte de loi, ni la plus petite indication d' activité gouvernementale dans le champ des assurances sociales, de manière que même les résultats du décret du 31 octobre nous sont complètement inconnus. Nous allons donc tâcher de résumer les quelques indications que nous possédons et les classer dans l'ordre habituel.

***

Organisation Générale administrative.

(*a*) *Autorité centrale.*

Comme nous l'avons déjà dit au chapitre de l'Organisation du Commissariat du Travail, le Commissariat de l'Assistance Sociale fut transformé en Avril 1918, en un Commissariat de l'Assurance Sociale.

Plus tard, probablement vers le mois d'août de la même année, ce Commissariat fut réuni au Commissariat du Travail et en devint la Section spéciale de l'assurance sociale et de la protection du travail. Cette fusion parait avoir été effectivement accomplie seulement vers le fin de 1919. Milioutine, président du Conseil pan-russe des unions professionnelles, aurait été appelé à diriger le nouveau département (voir *Economitcheskaia Jizn* du 30 décembre 1919).

D'après un article de V. A. Zenkovitch intitulé : " La Section de l'Assurance Sociale et de la Protection du Travail, son organisation, ses tâches et son travail " (Bulletin de la Section de l'Assurance sociale, etc, No. 2–3, p. 53), cette section serait composée des sous-sections suivantes :

(1) Organisation et Direction des Caisses d'assurance.
(2) Finances.
(3) Médecine et Hygiène avec les divisions assistance médicale et assistance sanitaire et hygiénique.
(4) Technique.
(5) Inspection du Travail.

La première sous-section a pour but de contrôler les opérations des caisses d'assurance, d'évaluer le coût des diverses formes d'assurance, et de préciser en quelle mesure ces caisses d'assurance peuvent faire face par leurs propres moyens aux besoins de l'assurance sociale.

La section technique, qui avait auparavant une existence autonome dans le Commissariat de l'Assistance sociale aurait pour but la protection du travail, du point de vue des conditions techniques, inspection des chaudières, conditions du travail en relation avec la production. La section centraliserait en outre, dans ses propres mains, toute l'inspection du travail.

Zenkovitch n'explique pas les attributions des autres sous-sections, par exemple celles de l'Inspection du Travail dont il semblerait que les fonctions fassent double emploi avec celles de la section technique.

Il faut, en outre, noter que l'article porte la date du 3 septembre 1918, et que nous ne savons pas si la nouvelle loi du 31 octobre a donné lieu à une nouvelle organisation de Commissariat.

En effet, d'après un article de Mme. Kollontay, inséré dans une publication suédoise *Det röda Ryssland* du commencement de l'année 1919, il paraîtrait que les sous-sections de la section d'assurance sociale seraient les suivantes : instituts pour enfants, maternité, chômage, indemnités occasionnelles, invalides de la guerre, retraites de vieillesse, aides aux victimes de la contre-révolution, pensions aux ex-soldats de l'armée rouge et à leurs familles.

Enumération certainement incomplète et qu'on ne pouvait mettre d'accord avec celle donnée par Zenkovitch.

D'autre part, d'après un article de Helfer, publié dans le même Bulletin (et dont nous aurons à parler plus tard), il paraitrait que la sous-section de l'Hygiène et de l'Assistance médicale aurait pour but d'édicter les instructions nécessaires aux sections d'hygiène et d'assistance médicale instituées auprès des Caisses d'assurance générale et à étudier les questions spéciales d'hygiène concernant l'assurance des ouvriers, d'accord avec la Section médicale de l'Assurance sociale, instituée auprès du Commissariat pour l'Hygiène publique.

Enfin d'après une notice publiée dans *l'Economitcheskaia Jizn* du 30 décembre 1919, la Section d'assurance sociale, serait divisée en 4 sous-sections: (1) Pensions et subventions; (2) Rétablissement et utilisation du travail; (3) Protection de la maternité et de l'enfance; (4) Contrôle et inspection. Le personnel comprendrait environ 300 personnes.

Le Département était en train de préparer un code; des lois de la prévoyance sociale, destiné à réunir toutes les lois et tous les décrets promulgués jusqu'à la fin de 1919 sur la prévoyance sociale. Il s'occupait également à reviser les tarifs des primes d'assurance et les principes généraux de la prévoyance sociale pour les harmoniser avec la politique générale économique des Soviets et des Unions Professionnelles.

***

Comment fonctionne la Section des assurances sociales? Quels sont les pouvoirs de son chef? En quelle mesure tient—on compte des éléments électifs? Ici, aussi nous sommes dans l'obscurité complète. Zenkovitch (qui au moment où il écrivit son article était le chef de la Section) nous dit qu'il était assisté par un Conseil, composé des chefs des différentes sous-sections et d'un nombre égal de représentants du Conseil Central pan-russe des Unions professionnelles et du groupe ouvrier du Conseil des Assurances. Mais nous ne savons pas, si aussi sur ce terrain, la loi du 13 octobre n'a pas apporté des innovations, ce qui semble assez probable, car elle a dû supprimer, par exemple, le Conseil des Assurances sociales qui était un organe d'origine bourgeoise.

D'autre part, d'après un article paru dans le *Bulletin de la Section des Assurances sociales et de la protection du Travail* (No. 5), il paraît que, le 26 octobre 1918, eut lieu à Moscou, une réunion du Conseil central des

Unions professionnelles russes, à laquelle prirent part des représentants des Conseils des Unions professionnelles de Moscou et de Pétrograd.

Parmi les résolutions votées à l'unanimité dans cette réunion se trouvent les suivantes:

(1) "Près du Commissariat du Travail devra être formée une section pour les assurances sociales qui réunira dans ses mains toutes les assurances sociales dans toute la Russie. Pour diriger cette section sera constitué un Conseil, élu par le Conseil central pan-russe des Unions Professionnelles.

(2) Des sections et des conseils pareils seront formés auprès des organes locaux du Commissariat du Travail par les soins des Conseils locaux des Unions Professionnelles.

(3) Toutes les Unions professionnelles devront prendre une part directe à l'organisation et l'administration des assurances sociales, au moyen d'organes spéciaux créés dans ce but et soumis aux organes supérieurs centraux des assurances sociales.

(4) Le Conseil de l'Assurance des Travailleurs sera aboli.

"Le Commissariat de l'Assurance sociale devra cesser d'exister d'une façon autonome, et devra fusionner son organisation avec la section pour les assurances sociales du Commissariat du Travail et de ses sous-sections.

"La réunion confie à la Direction du Conseil central pan-russe des Unions professionnelles et aux directions des Conseils des Unions professionnelles de Moscou et de Pétrograd la tâche de prendre les mesures nécessaires pour réaliser, au moyen de décrets du Conseil des Commissaires du Peuple, la nouvelle loi sur l'assurance sociale universelle."

En quelle mesure ces résolutions sont-elles acceptées par le Gouvernement ? Quelques-unes d'entre elles semblent avoir été adoptées, notamment les points 1 et 4 ; mais il est impossible de savoir si on a fait aux Unions professionnelles la large place qu'elles réclamaient dans l'administration des assurances sociales.

Il n'est pas, enfin, sans intérêt de résumer brièvement le travail que la Section des Assurances sociales et de la Protection du Travail, était en train d'accomplir au moment où la loi du 31 octobre fut promulguée. C'est encore Zenkovitch qui nous fournit ces informations dans l'article mentionné.

La Section prenait en premier lieu, une part très active à l'élaboration de la loi sus-dite, qui devait tendre à la réalisation de l'Assurance obligatoire générale de tous les travailleurs. Il paraît même que ce fût là son travail fondamental dans les premiers temps de sa création. La Section élabora, en outre, le décret du 7 août 1918, qui introduisit l'assurance obligatoire dans toutes les entreprises de l'Etat ou nationalisées.

La Section eut aussi à résoudre une série de questions concernant l'application de l'assurance obligatoire générale à des entreprises particulières ; elle élabora et promulgua la loi sur l'assurance des invalides des armées russes et de leurs familles. D'autres mesures furent préparées quant aux retraites de vieillesse, pour la révision des primes et la création de bureaux techniques actuaires.

La Section élabora aussi le décret sur l'inspection du Travail et créa, auprès du Commissariat, le Conseil de l'Inspection du Travail, composé d'experts des diverses branches de l'inspection, dont le but devait être de fournir aux inspecteurs de travail (qui sont pour la plupart des ouvriers dépourvus de connaissances techniques) les données techniques nécessaires à leur travail.

La Section procéda à l'établissement de la liste des industries insalubres en relation avec le règlement sur les congrès des ouvriers. Elle édicta aussi des règles sur l'assistance aux enfants (alimentation, écoles, surtout les écoles professionnelles, subsides) et sur le travail des mineurs. Elle procèda à la transformation du fonds national pour le chômage, à la création de la Section de Statistique auprès du Commissariat du Travail, et à la réglementation des rapports avec la section médicale de l'assurance, créée auprès du Commissariat de l'Hygiène publique.

Enfin la section entreprit la publication d'un bulletin spécial et d'une grande quantité de publications de propagande destinées à faire connaitre les principes généraux sur lesquels devait se baser la nouvelle loi sur l'assurance générale, et en faciliter l'application aux paysans, aux coopératives (artels) et en général à toute la masse des travailleurs, sans exception.

***

(*b*) *Autorités locales.*

Zenkovitch, dans l'article mentionné, nous dit que les organes locaux de la Section de l'Assurance sociale devraient être les sous-sections des sections du Travail instituées auprès des *Sovdep* locaux, c'est-à-dire des Soviets des députés paysans et ouvriers.

Ces sous-sections devraient être organisées selon le même plan adopté pour la Section.

Ces sous-sections paraissent avoir été constituées en même temps que la Section, mais ce n'est qu'après la loi du 31 octobre 1918 qu'on en règle le fonctionnement.

En effet (probablement en novembre 1918, mais la date exacte ne nous est pas connue), parait le *Règlement sur les sous-sections des assurances sociales et la protection du travail auprès des Soviets locaux.*

En décembre 1918, une circulaire de Bakhoutoff (le chef de la nouvelle section des assurances sociales) établit les règles selon lesquelles devait avoir lieu la liquidation des caisses d'assurances préexistantes ; et enfin un décret, daté du 5 décembre 1918, signé par le Commissaire du Travail, donne des indications, soit sur la composition de la section des assurances sociales, soit sur le passage des instituts d'assurances au nouvel organe.

De l'ensemble de ces mesures, il résulte ce qui suit.

La nouvelle section du Commissariat du Travail pour l'assurance sociale et la protection du travail sera l'organe suprême pour les assurances sociales (art. I, décret du 5 décembre 1918).

Elle sera confiée à un Conseil élu par le Conseil panrusse des Unions Professionnelles et confirmé par le Commissaire pour le Travail (art. 2 du même décret).

Les organes locaux pour l'application de la loi sur les assurances sociales seront les sous-sections pour les assurances sociales et la protection du travail créées auprès des sections du travail ou *Sovdep* locaux (art. 3 *ibid*).

Toutes les fonctions et les fonds des organisations et institutions locales d'assurance, telles que caisses de maladie, caisses générales d'assurance, sociétés coopératives minières, caisses coopératives de pensions, caisses d'épargne mutuelles, caisses d'épargne pour le chômage, commissions provinciales pour l'assurance contre le chômage et autres caisses semblables, passeront à la nouvelle section (art. 5). Continueront temporairement à fonctionner les organisations d'assurance et les caisses de pensions, tout en préparant leur passage à la nouvelle organisation (art. 6).

Les modalités de ce passage furent successivement réglées par la circulaire mentionnée ci-dessus (décembre 1918). Pour réaliser l'assurance sociale et la protection du travail sur place seront créées des sous-sections des

assurances sociales et de la protection du travail auprès des sections du travail des *Sovdep* locaux. Ces sous-sections seront formées dans les districts, dans les provinces (*goubernia*) et, dans les régions, là où il existe des sections (commissariats) régionales du travail (art. 1 du Règlement, novembre 1918). Ce même article défend la formation de sous-sections plus petites que les districts, mais admet qu'en cas de nécessité il soit permis d'ouvrir des bureaux spéciaux dans les localités habitées, pour distribuer les indemnités et recevoir les primes.

Les sous-sections devront veiller à l'application de la loi du 31 octobre 1918, et de toutes les autres lois et décrets sur l'assurance sociale et la protection du travail. Les sous-sections provinciales et régionales devront aussi diriger l'activité des sous-sections de districts, donner les instructions nécessaires pour la création de ces sous-sections, et pour la fondation des œuvres d'assurance dirigées par elles telles que, maisons pour les invalides, écoles, sanatoriums, magasins, laboratoires, cliniques spéciales, instituts d'instruction, etc. Elles devront en outre donner les explications nécessaires pour l'application de la loi, décider sur les points controversés, transmettre les ordres des autorités centrales, et, d'une façon générale, collaborer à la coordination et unification en matière d'assurances sociales (art. 2 du même règlement).

Les sous-sections seront régies par des Conseils composés de 11 membres s'il s'agit des sous-sections de districts, et de 15 membres dans les autres cas, élus par les Conseils locaux des Unions Professionnelles, et là où de tels Conseils n'existent pas, par des réunions composées d'un certain nombre de représentants des Unions Professionnelles, proportionnel au nombre de leurs membres. Ces réunions seront convoquées par les sections locales de Travail des *Sovdep*.

Les membres élus devront en tous cas être confirmés par ces sections de Travail (art. 3 du même règlement).

Les sous-sections choisiront un bureau de 3 membres: un président, son suppléant et un secrétaire. Cette composition, cependant, n'est pas obligatoire.

Elles pourront aussi se diviser en un certain nombre de commissions, telles que :

(1) Etat Sanitaire.
(2) Pensions et secours.
(3) Aides en nature.
(4) Primes.
(5) Organisation et Instruction.
(6) Protection sociale du Travail.
(7) Statistique.
(8) Administration.
(9) Personnel.

Article 4.

Les autres articles contiennent des dispositions sur les relations entre les sous-sections de districts, celles des provinces et celles des régions, d'où il ressort que les premières dépendent directement des secondes, et celles-ci des troisièmes qui, à leur tour, se trouvent dans une dépendance directe de la Section de l'Assurance Sociale auprès du Commissariat du Travail (art. 6).

Les sous-sections de districts, provinciales et régionales, sont également soumises au contrôle des sections locales du Travail des *Sovdep*, auxquels elles doivent communiquer immédiatement toutes leurs décisions (art. 7).

Des dispositions ci-dessus mentionnées, il paraît ressortir que l'application de la loi sur les assurances sociales est confiée à une hiérarchie d'organes élus par les associations professionnelles, mais étroitement surveillés et dirigés d'un côté par l'autorité centrale (le Commissariat du Travail) et de l'autre par les

Sovdep, c'est-à-dire les *Soviets* des députés ouvriers et paysans.

Les sections du travail de ces Soviets, dont il est fait mention dans les décrets et règlements sur l'assurance sociale, ont été créées par un décret portant le No. 56 du *Recuil des décrets du Gouvernement ouvrier et paysan*, mais dont la date exacte ne nous est pas connue (probablement fin octobre 1918). Ce décret prévoit la création de sections de travail locales, soumises à la direction générale et aux instructions du Commissariat du peuple du Travail et agissant, en outre, d'après les indications des sections régionales du Travail (art. 2). D'après l'article 4, devront être créées aussi des sections de *gouvernement* (province) et des sections de rayon. Les sections sont dirigées par des gérants, élus par les conseils locaux des députés ouvriers et paysans, après accord avec les conseils des associations professionnelles et approbation par le Commissariat du peuple du Travail.

Les gérants des sections sont aidés par des collèges d'ouvriers responsables, élus par les conseils des députés ouvriers et paysans d'accord avec les conseils des associations professionnelles (art. 6 et 7). Le décret, à l'art. 10, énumère leurs fonctions qui sont très nombreuses, et, entre autres, à la lettre " i," mentionne : " La surveillance de l'exécution des décrets et dispositions législatives du Commissariat du Travail, ainsi que des lois concernant la protection du travail, l'inspection du travail, et l'assurance sociale."

Il y a ainsi, à ce qu'il paraît, une étroite coopération entre les organes politiques (*sovdep*) et les organes purement professionnels (unions professionnelles) sous la surveillance et la direction du Commissariat du Travail.

Cette surveillance est exercée par le Commissariat, non seulement directement par ses organes immédiats

(les sections locales du Commissariat), mais aussi par les inspecteurs du travail.

Le décret sur l'inspection du travail (publié dans les *Izvestia* du 31 juillet 1918, No. 161) prévoit la création d'un corps d'inspecteurs et d'inspectrices du travail. Parmi les autres attributions qui leur sont confiéés, il y a celle de veiller à " l'exécution des lois sur l'assurance sociale et les carnets de compte." (art. 6).

Le No. 4 du § 10 du chapitre VII du même décret leur demande également de constater " si la loi de protection de la maternité des ouvrières est observée." Enfin, par les chapitres XI et XII du même décret (§ 15–18), ils sont tenus de veiller à l'enregistrement régulier des accidents et de s'assurer si les formes d'assurance sociale établies par la loi sont observées relativement aux maladies, à la perte d'aptitude au travail, au chômage et à d'autres cas possibles ; si les cotisations sont versées exactement, et si les prélèvements sur les salaires sont faits régulièrement.

D'après l'art. 129 du Code de Travail (1919), les inspecteurs et inspectrices du travail sont choisis par les Conseils des Unions Professionnelles selon les règles établies par le Commissariat du Travail.

Ils correspondent, soit avec les sections locales du Commissariat, soit directement avec celui-ci.

D'après l'art. 127 du même Code, il y aura aussi des inspecteurs techniques et des représentants de l'Inspection sanitaire qui fait partie du Commissariat de l'Hygiène publique : mais nous ne savons pas aù juste quelles sont leurs attributions en matière d'assurances sociales.

Comme il résulte de l'ensemble des dispositions mentionnées, une colossale machine bureaucratique a été créée par le décret du 31 octobre 1918, et par les règlements qui en assurent l'application.

Il serait intéressant de savoir comment fonctionne en réalité cette machine ? quel est au juste le rôle des unions professionnelles ? quels sont leurs rapports réels avec les *Sovdep* ? quelle est la part qui est effectivement prise dans l'administration centrale et locale par la masse ouvrière ?

Mais toutes ces questions restent pour le moment sans réponse, car pas un seul document de ceux qui se trouvent dans nos mains ne nous donne la possibilité d'exprimer sur ces points un jugement quelconque.

* * *

Organisation Financière.

(*a*) *Caisses d'assurance.*

Si les précisions manquent, d'une façon générale, pour tout ce qui concerne les assurances sociales en Russie bolchéviste, elles sont encore plus rares quand nous passons à l'étude de l'organisation financière donnée par la loi du 31 octobre 1918.

Voici cependant quelques indications que A. Helfer a insérées dans son article sur la loi (*Biulleten*, p. 6 et suivantes).

La loi prévoit la constitution de Caisses d'assurance locales avec une direction unique : le Centre panrusse d'assurance. Il y a aussi des Caisses locales de ville et de district. L'initiative pour leur formation revient au *Sovdep*, ou au Conseil des Unions Professionnelles de l'endroit, ou à un groupe expressément formé dans ce but. Le *Sovdep*, ou le Conseil, ou le groupe, doit convoquer une réunion de toutes les personnes assujéties à l'assurance, et, où cela n'est pas possible, de leurs représentants. Cette réunion élit un bureau d'organisation. Les noms des membres du

bureau doivent être communiqués à la Section du Travail du *Sovdep* local, qui est chargée d'en contrôler l'action. La loi du 31 octobre définit en détail les droits et les obligations du bureau qui, pour faire face à ses dépenses, a le droit de prélever sur les entreprises comprises dans le rayon de ses opérations, une somme non supérieure aux 3 % des salaires mensuels des employés ou ouvriers de ces entreprises.

A la fin de ses travaux, le bureau convoque une assemblée constituante à laquelle il rend compte de son activité et des fonds en caisse. L'assemblée élit un Conseil d'administration. De ce moment, la Caisse d'assurance est considérée comme constituée. Toutes les caisses et organisations locales d'assurance, de quelque nature qu'elles soient, doivent, dans un délai ne dépassant pas six mois, se joindre à elle et lui transmettre toutes leurs affaires en cours et leur propriété. Nous avons déjà vu qu'une circulaire de décembre 1918, règle les modalités de ce passage.

D'après Helfer, toute personne assujetie à l'assurance prend part à l'élection de l'administration de la Caisse, et fait partie de la Caisse même. Il ne peut être privé de ce droit que pour deux raisons :

(1) Le passage à une autre caisse.
(2) Un changement dans sa position sociale, c'est-à-dire s'il cesse d'être un travailleur se soutenant par son propre travail.

L'administration des caisses serait donc composée de la façon suivante : une moitié des membres serait choisie par le Congrès pan-russe des assurés ; et l'autre moitié serait désignée, en parties égales, par l'Union Professionnelle locale et par le Commissariat du Travail.

Les caisses d'assurance, d'après le même article, doivent exercer leur activité surtout dans le champ de la prophylaxie et de la protection du travail, par tous les

moyens en leur pouvoir. Aussi leurs fonctions sont-elles décrites de la manière suivante :

(*a*) Organisation et prestation de l'assistance médicale dans toutes ses formes sans aucune exception.
(*b*) Inspection des locaux et des conditions du travail et élaboration des règles obligatoires pour l'hygiène et pour la prévention des accidents.
(*c*) Paiement des indemnités et des pensions de toute forme, soit en argent, soit en nature.
(*d*) Propagande de caractère culturel et éducateur.

La loi du 31 octobre semble attacher une grande importance à la partie médico-hygiénique des Caisses. Elle leur fait un devoir de mener des enquêtes détaillées sur les conditions de vie et de travail des ouvriers, d'enquêter sur les causes des maladies, de l'incapacité de travail et de la mortalité parmi les ouvriers, et de préparer des statistiques complètes sur les mêmes sujets ; de s'assurer, d'accord avec les inspecteurs du travail, que les décrets concernant l'hygiène et la prévention des maladies et des accidents soient observés ; de prendre les mesures nécessaires pour améliorer les conditions hygiéniques des habitations ouvrières et des entreprises, et enfin, d'organiser l'assistance médicale et hospitalière sous toutes ses formes.

Pour faire face à ces obligations, la loi prévoit la constitution, auprès des Caisses, de Sections médicales et hygiéniques, composées de médecins, pharmaciens, et de membres de la Direction de la Caisse. Ces Sections agiront d'après les instructions envoyées par la sous-section médicale et hygiénique de la section d'assurance sociale, que nous avons déjà mentionnée.

Pour constater la perte de capacité de travail sous ses différentes formes, le décret du 31 octobre envisage la création auprès des Caisses d'un bureau d'expertise médicale, composé de médecins spécialistes, choisis par

la direction de la Caisse ou par l'Union Professionnelle locale, et de représentants de ces Unions.

Un règlement spécial donnera les prescriptions auxquelles le Bureau devra conformer son action.

Nous aurons occasion de parler du Bureau dans une autre partie de ce chapitre.

* * *

(*b*) *Centre pan-russe d'assurance.*

Cet organisme a pour fonction, selon la nouvelle loi du 31 octobre, de diriger et de contrôler d'une façon générale l'activité de toutes les Caisses d'assurance et de décider sur toutes les questions qui peuvent surgir au cours des opérations d'assurance.

La composition du centre correspond à celle des Caisses, c'est-à-dire qu'une moitié des membres est élue par le Congrès pan-russe de l'assurance (dont la composition et le mode de convocation nous sont inconnus), et l'autre moitié, en nombre égal est formée de délégués du Comité central des Unions Professionnelles et du Commissariat du Travail.

Le Centre pan-russe pour l'assurance devra aussi établir les modalités suivant lesquelles les entreprises fourniront toutes les informations nécessaires aux Caisses d'Assurance. Des modalités semblables seront édictées par lui pour les coopératives, les *artels*, les personnes exerçant une profession liberale ou travaillant à domicile.

Auprès du Centre est constituée une section judiciaire qui devra décider en dernière instance sur toutes les controverses naissant en matière d'assurance sociale. La décision de la Section est définitive. Ces controverses sont, par conséquent, soustraites à l'autorité judiciaire ordinaire.

Nous ne savons rien des rapports entre le Centre et la Section des Assurances sociales du Commissariat du

Travail. Celle-ci a naturellement la direction suprême de toutes les affaires d'assurance. Mais quelle part d'autonomie est assurée au Centre vis-à-vis de la section, et aux Caisses vis-à-vis du Centre ? Voilà ce que nous ne pouvons pas préciser.

* * *

(*c*) *Fonds d'assurance du Centre pan-russe et des Caisses.*

Par une circulaire de décembre 1918, des Commissions spéciales de liquidation étaient créées, composées de représentants des sous-sections locales de la Section des assurances sociales et des représentants des institutions à liquider.

Qu'a-t-on fait de ces fonds ? Sur quelles bases a-t-on réglé l'organisation financière des assurances sociales ?

Rogojski nous dit, dans l'article plusieurs fois mentionné, que le décret du 31 octobre a établi un type d'organisation d'assurance générale, sans distinguer entre les différentes formes d'assurances. Le décret aurait donc institué l'assurance globale générale par la constitution d'un fonds commun national.

Il paraît aussi que l'assurance sociale, étant considérée comme une fonction d'Etat, celui-ci doit empêcher la formation de caisses particulières professionnelles ; et nous voyons en effet que l'art. 3 (remarque 1) de l'arrêté du 7 août 1918, interdit " la fondation de caisses d'assurance particulières par des groupes professionnels ouvriers séparés."

Ce principe paraît avoir été maintenu par le décret du 31 octobre 1918. Il est vrai que dans l'article precité, Bogojski insiste plusieurs fois pour nier que le décret ait porté atteinte aux libertés ouvrières. " Mais, nous dit-il, l'ancienne organisation *étroite* des Caisses d'assurance ne bénéficiait que des

30 ou 40 %, au maximum, des ouvriers, tandis que la nouvelle organisation comprend tous les travailleurs. Que nous parle-t-on *d'autonomie* des organisations ouvrières ? s'écrie-t-il. C'était du *séparatisme*, du *particularisme*, tout simplement. Les anciennes organisations étaient utiles pendant la lutte entre ouvriers et patrons. Mais maintenant, à quoi serviraient-elles ? Tout le pouvoir ne se trouve-t-il pas dans les mains des ouvriers et des prolétaires paysans ? Est-ce que ceux-ci n'ont pas la direction de toute la vie économique du pays ? Qui veut ou peut détruire l'autonomie des masses ? Seulement ceux qui, dans le cours de cette année, se sont toujours opposés à la création d'un système complet d'assurances sociales et qui voudraient retourner au régime Kerenski et C^ie^, ceux qui ont toujours lutté contre le pouvoir des Soviets."

Le principe de la centralisation financière paraît donc avoir triomphé avec la loi du 31 octobre 1918.

Voici maintenant quelques indications que nous donne Helfer sur les modalités de l'organisation. Ces modalités, à ce qu'il paraît, sont réglées, en partie par la loi même et en partie par une nouvelle loi, sur le fonds pan-russe des assurances sociales qui, cependant, semble-t-il, était encore à l'état de projet au moment de la publication de l'article de Helfer. Nous ne savons pas si le projet est passé par la suite à l'état de loi réelle.

Tous les fonds existants, destinés à l'assurance forment un fonds unique pan-russe pour l'assurance. Toutes les encaisses et les moyens à la disposition des Caisses locales sont considérés comme parties de ce fonds et doivent être portés au compte-courant du Centre pan-russe qui en a l'administration générale.

Toutes les primes d'assurance et, en général, tous les paiements faits par les entreprises ou les individus en matière d'assurance sociale doivent être versés à la

succursale locale de la Banque du Peuple, même dans le cas où il existe sur place une Caisse d'assurance. Les versements seront portés au compte-courant du Centre pan-russe.

Les entreprises ou individus, au moment du versement, devront présenter la liste des salaires payés avec l'indication du pourcentage prélevé sur chaque salaire et pour chaque espèce d'assurance. Les listes devront être certifiées exactes par le Comité ouvrier de contrôle, et là où ce comité n'existe pas, les entreprises devront présenter aux Sections de travail ou aux Caisses d'assurance les carnets de compte des ouvriers pour l'annotation respective.

En même temps, les entreprises ou individus devront présenter à la Caisse locale d'assurance toutes les informations nécessaires pour permettre à celle-ci de contrôler les versements, et ils devront permettre aux délégués de la caisse l'accès en tout temps de la fabrique pour vérifier les livres, prendre copie des documents, interroger les ouvriers, etc.

Si, à la fin de l'année, les versements effectués ne suffisent pas pour couvrir toutes les dépenses, le Centre pan-russe aura le droit d'exiger des versements supplémentaires sur la base d'un nouveau tarif des primes que les Caisses devront immédiatement élaborer.

Les Caisses présentent au Centre pan-russe leurs prévisions budgétaires six mois d'avance, en spécifiant les recettes et les dépenses pour chaque espèce d'assurance. Le Centre remet aux Caisses les montants respectifs en transférant un crédit à leur compte à la succursale locale de la Banque du Peuple.

Les Caisses ne peuvent conserver que de petites sommes, dans les limites convenues entre elles et la Section locale du Travail du *Sovdep*.

Elles doivent dépenser les crédits ouverts à leur compte selon les prévisions budgétaires. Le transfert d'une somme d'un chapitre à un autre du budget est

défendu en règle générale. Il peut être consenti exceptionnellement et provisoirement par le Centre pan-russe. Les Caisses présentent au Centre pan-russe pour approbation le compte de leurs recettes et de leurs dépenses au moins une fois par an. La révision générale de leurs opérations sera faite au moins deux fois par an, et l'exposé financier de cette révision sera présenté à la réunion des délégués et du Centre pan-russe. De cette façon, le Centre est en mesure de connaître à tout instant les disponibilités des différentes Caisses et la situation détaillée de son propre fonds.

* * *

(*d*) *Ressources des Caisses et du Centre pan-russe.*

D'après Helfer, la nouvelle loi du 31 octobre prévoit trois différentes sources de recettes des Caisses d'assurance :

(*a*) Les primes d'assurance payées par les entreprises, les employeurs et les individus sujets à l'assurance ;

(*b*) Un impôt sur les successions, avec lequel on se propose de faire face à l'assurance en cas de mort ;

(*c*) Les amendes infligées pour violation de la loi sur les assurances, ou pour le retard dans le paiement des primes.

En vue de la nationalisation de toutes les industries, qui devra être appliquée dans une mesure toujours plus complète, il est à prévoir, dit Helfer, que dans l'avenir, la plus grande partie des primes sera payée par l'Etat.

En même temps, comme les amendes ne sont pas infligées quand il s'agit d'une entreprise nationalisée, cette source devra, elle aussi, disparaître complètement, avec le temps.

Nous parlerons dans les parties suivantes du chapitre des différentes primes d'assurance. Pour le moment, il est à noter que nous n'avons aucune information relativement à l'impôt sur les successions prévu par la loi. D'après celle-ci, c'est au Centre pan-russe qu'est attribuée la tâche de fixer les modalités de l'impôt. Mais nous ne savons pas si le Centre y a procédé. En tous cas, cette source aussi est de nature transitoire, étant donné que la législation bolchéviste prévoit la suppression graduelle de toute succession.

* * *

(*e*) *Application de la loi sur l'organisation des assurances sociales.*

En ce qui regarde cette partie, l'obscurité est complète, et il nous serait impossible de dire dans quelle mesure la loi a été appliquée.

Il serait intéressant, par exemple, de connaître jusqu'à quel point le gouvernement bolchéviste a réussi à réaliser la concentration des différents organismes d'assurance préexistant à la loi—car c'est surtout sur ce point que la controverse entre les bolchévistes et leurs adversaires a été la plus vive. Ces derniers, parmi lesquels se range, entre autres, Milioutine, insistaient principalement pour le maintien et l'autonomie des caisses d'assurance préexistantes à la loi, auprès des différentes Unions Professionnelles. La suppression de ces Caisses devait naturellement priver les Unions d'une de leurs fonctions principales, et les subordonner entièrement à l'administration bolchéviste.

La plus petite indication pour répondre à ces questions manque complètement. Ainsi, par exemple, à Pétrograd, fonctionnait une Caisse ouvrière des assurances sociales qui assurait le service de toutes les assurances dans la région du Nord. Aussi, tandis que le 10 octobre,

un décret, signé par le Commissaire du Travail de la région et par le directeur (le même Milioutine ci-dessus mentionné), passe dans la *Severnaya Kommouna*, promulguant un règlement détaillé sur la participation à la caisse des entreprises et établissements se trouvant à Pétrograd, la Caisse continue-t-elle à fonctionner après la loi du 31 octobre ? Se transforme-t-elle ainsi que les autres institutions analogues en une Caisse d'assurance, sur les bases fixées par la loi ?

Nous devons nous contenter de poser les questions sans tenter d'y donner une réponse.

* * *

PRINCIPES GENERAUX DE L'ASSURANCE SOCIALE.

Rogojski, dans son article, nous dit que le décret du 31 octobre a établi le principe de l'assurance d'Etat obligatoire pour tous les travailleurs, sans distinction, y compris les artisans travaillant à domicile, les petits métiers, et même pour les travailleurs agricoles.

Mme. Kollontay aussi affirme que par le décret du 31 octobre 1918, l'assurance sociale s'étend à tous les travailleurs sans distinction de sexe, de nationalité ou de profession, pourvu qu'ils gagnent leur vie par leur propre travail et qu'ils n'exploitent pas le travail d'autrui. Le travailleur bénéficie de l'assurance, que son travail s'accomplisse dans une industrie nationalisée ou privée.

L'assurance s'étend à toutes les formes d'incapacité de travail, soit permanente, soit temporaire, quelle qu'en soit la cause—âge (jeunesse ou vieillesse), maladie, accident, maternité, ou chômage pourvu que celui-ci ne soit pas produit par l'action volontaire du chômeur.

L'assurance s'étend aussi à la famille du travailleur en cas de décès de celui-ci.

Enfin, A. Helfer nous dit dans son article sur la nouvelle loi du 31 octobre 1918 (*Biulleten*, etc., No. 2–3, p. 7) que les principes sur lesquels repose la dite loi sont les suivants :

(1) Le but de la loi est d'assurer tous ceux qui vivent, exclusivement du produit de leur propre travail ainsi que les personnes qui sont à leur charge ;
(2) Tous ceux qui se trouvent dans les conditions prévues par le No. 1 ont droit à l'assurance pour tous les cas de perte de capacité de travail (maladie, vieillesse, couches, invalidité) ainsi que dans le cas de chômage, et en cas de décès, ont un semblable droit les personnes qui étaient à leur charge ;
(3) Les personnes qui se trouvent dans les conditions prévues par le No. 1 ont droit à l'assurance indépendamment du caractère ou de la longueur de leur travail, soit qu'ils travaillent dans des entreprises d'Etat, nationalisées, sociales, privées, ou par actions, soit qu'ils prêtent un service individuel à des individus, soit qu'ils travaillent chez eux d'une façon autonome ;
(4) Auront aussi droit à l'assurance les citoyens d'autres Etats qui satisferont aux conditions prévues par cette loi ;
(5) Le Centre pan-russe des Assurances établit les règles générales pour l'application de la loi aux coopératives de production et aux *artels*.

La conception bolchéviste de l'assurance résulte encore plus clairement du Code de Travail de 1919.

Par l'art. 1 de ce Code, tout citoyen de la République russe socialiste fédérale est astreint au travail, sauf les exceptions prévues aux arts. 2 et 3. Les exceptions sont permanentes ou temporaires. Les exceptions permanentes sont : l'âge (moins de 16 ans ou plus de 50 ans) et l'incapacité absolue de travail par suite

d'accident ou de maladie (art. 2). Les exceptions temporaires sont : l'incapacité temporaire de travail due à la maladie ou accident pendant le temps nécessaire au retour à l'état normal et la maternité pendant 8 semaines avant et après les couches (art. 3).

Dans tous ces cas, l'État doit compenser la perte de capacité de travail, en payant au citoyen le salaire attribué à la catégorie dans laquelle il était inscrit.

L'obligation du travail imposée par l'État entraîne donc, comme conséquence, que tous les risques professionnels tombent à la charge de l'État, là où le travail est prêté à l'État, et comme tous les citoyens sont astreints au travail, tous également deviennent les bénéficiaires de l'assurance.

L'obligation de l'assurance et le transfert des risques à l'entrepreneur sont la conséquence logique de l'obligation du travail.

Une autre conséquence logique est que l'État doit prendre à sa charge l'orphelin ou l'enfant qui est sans soutien jusqu'à ce qu'il puisse arriver au plein développement de ses forces ; et dans ce cas cette charge comprend l'éducation et l'instruction, et tout ce qui accroît la productivité, car celle-ci appartient dès sa naissance à l'État.

* * *

Classification du Travail et Evaluation de la Perte de Capacite de Travail.

Dans un tel système, il est naturel que la détermination de la qualité du travail cédé et l'évaluation de la perte ou diminution de la capacité de travail de la part du citoyen soit de toute importance.

Aussi tout citoyen est classé dans un groupe ou une catégorie définie par des commissions spéciales locales ou centrales d'évaluation établies par les unions professionnelles (art. 60 et 61 du Code de Travail).

A chaque groupe ou catégorie est attribué un salaire déterminé.

Nous avous parlé de cette classification, dans le chapitre des salaires.

La perte permanente ou temporaire de la capacité de travail est également déterminée par des bureaux d'experts médecins, institués auprès des offices d'assurance du district ou de la province, ou des offices qui les remplacent. Des bureaux d'experts pourront aussi être organisés auprès de la Section d'hygiène des *Sovdep* (appendice à l'art. 5 du Code de Travail).

Ces bureaux sont composés d'experts, médecins ou actuaires, et de représentants des Unions Professionnelles.

Des instructions assez détaillées sont données aux bureaux dans l'appendice ci-dessus mentionné, et dans un règlement spécial élaboré par la Section des Assurances sociales et publié le 8 octobre 1918, sur la manière dont ils doivent procéder à l'examen de la personne assurée, les éléments dont ils doivent tenir compte pour évaluer la perte de la capacité de travail, etc.

Le résultat est communiqué à la Sous-Section des Assurances sociales instituée auprès du Sovdep local. Appel peut être porté contre la décision du bureau au Commissariat de l'Hygiène publique, qui peut ordonner un nouvel examen de l'individu (art. 12 et 13 de l'appendice). Cet examen est définitif (art. 14). Tous les frais du bureau sont à la charge de l'Etat.

* * *

En général, les instructions ont un caractère assez libéral, en tant qu'elles admettent de la part de l'assuré, toutes les preuves pouvant servir à établir les conséquences précises de l'accident ou de la maladie relativement à sa capacité de travail.

On pourrait même trouver que les informations à fournir par les bureaux d'experts sont trop nombreuses

et difficiles à fixer. Cependant, comme nous n'avons pas de documentation sur le travail de ces bureaux, il nous est impossible de dire si la loi, en pratique, a donné de bons résultats ; si les bureaux ont répondu à l'attente du législateur ; s'ils ont favorisé les intérêts du fisc plutôt que ceux des assurés ou vice versa, etc.

En un mot, la vie même de la loi nous échappe : il ne nous reste que des règles dont la portée réelle nous est inconnue.

* * *

Versements des Primes d'Assurance.

Nous avons déjà dit que le communiqué du Gouvernement bolchéviste sur l'assurance sociale du 29 octobre–11 novembre 1917, avait énoncé le principe que tous les frais de l'assurance devaient être à la charge des entrepreneurs. En effet, les premiers décrets sur l'assurance (décret sur l'assurance contre le chômage du 28 novembre–11 décembre 1917, et décret sur l'assurance contre la maladie du 22 décembre 1917–4 janvier 1918) imposaient aux employeurs de faire des versements déterminés aux caisses respectives dans la semaine après le paiement du salaire. Les versements non effectués dans le délai indiqué pouvaient être recouvrés sur les employeurs, par ordre du Commissaire du Travail, suivant la procédure établie pour le recouvrement par autorité de justice des créances de l'Etat. Une pénalité de 10% par mois était, en outre, infligée aux employeurs sur les versements arriérés, en comptant toute fraction de mois comme mois entier. La dite amende était dévolue au fonds de l'assurance.*

* Dans certains cas, comme par exemple à Petrograd, le retard dans le paiement des primes donnait lieu à l'arrêt immediat de tous les paiements par la Banque du Peuple, des sommes inscrites au compte courant des entreprises, ce qui équivalait à arrêter la vie de l'entreprise.

Cependant, à mesure que l'Etat nationalisait les industries, le nombre des employeurs privés diminuait. Avec la socialisation complète, les employeurs étaient destinés logiquement à disparaître. L'Etat, par conséquent, était tenu à se substituer aux patrons dans le versement des primes de l'assurance. Aussi nous voyons que l'arrêté du 7 août 1918, du Conseil des commissaires du peuple sur le mode d'application des règles relatives aux assurances contre le chômage et la maladie, tout en maintenant les dispositions ci-dessus mentionnées dans le cas des entreprises non nationalisées, énonce de nouvelles règles pour le cas des industries nationalisées.

En effet, par l'article 3 de l'arrêté du 7 août 1918, toutes les institutions et entreprises de l'Etat sont tenues, en vue d'assurer immédiatement les catégories de travailleurs précitées (c'est-à-dire tous les ouvriers et employés de toutes les institutions et entreprises de l'Etat), de comprendre dans leur budget de dépenses, lors de l'établissement de ce budget, des sommes correspondant aux alinéas " *a* et *b* de l'art. 2 du présent arrêté," c'est-à-dire les primes d'assurance qui sont calculées d'après un certain pourcentage des salaires. Et par l'article 2 du même décret, le Conseil supérieur de l'Economie Nationale et ses conseils de rayon et de région doivent veiller à ce que ces sommes soient portées au budget de chaque entreprise, et, en cas d'omission, les faire insérer d'autorité. Mais tandis que les employeurs sont passibles d'une amende de 10 pour 100 par mois en cas de retard dans le versement des primes d'assurance, les administrateurs des institutions ou entreprises de l'Etat " n'encourent que la responsabilité administrative, sans aucune amende " (art. 7, remarque).

Ces dispositions semblent avoir été respectées par le décret du 31 octobre 1918, mais il paraît qu'il y a eu

quelque changement dans les pénalités prévues pour la violation de la loi.

Celle-ci semble avoir introduit des sanctions de caractère pénal aussi pour l'assuré. En effet, ce dernier peut être privé en tout ou en partie de l'indemnité ou de la pension en cas de violation des règles et des instructions édictées par la Caisse d'assurance. Il est passible de poursuite en justice en cas de fausse déclaration de son salaire ou de ses revenus.

L'entrepreneur, d'autre part, est passible d'une amende de 10 % sur le montant de la somme due en cas de délai dans les versements, et il peut être condamné à payer une amende de 100 à 1,000 roubles dans les cas suivants : délai dans la présentation des informations demandées par la loi ; violation des règles établies pour la prévention des maladies et des accidents ; admission des ouvrières au travail pendant les premières huit semaines après les couches. C'est à la Caisse d'assurance de fixer le montant de l'amende à payer par l'entrepreneur, et c'est à la Sous-Section de travail auprès du Sovdep à en assurer le paiement. On applique dans ce cas la procédure établie pour les créances liquides et judiciairement certifiées.

* * *

RÈGLES GÉNÉRALES SUR LES SECOURS ALLOUÉS PAR LES CAISSES.

(1) Perte de capacité de travail dérivée d'une maladie ou d'un accident, sous une forme aiguë ;
(2) Perte chronique de capacité de travail (maladie, accident, ou âge) ;
(3) Chômage ;
(4) Maternité et allaitement des enfants ;
(5) Mort.

Les quelques principes généraux qui s'appliquent à toutes les formes d'assurances, sont, d'après Helfer, les suivants :

Les secours alloués par la Caisse sont égaux dans toute la Russie. Ils doivent substituer le salaire perdu dans sa totalité ou partiellement.

Il y a un minimum et un maximum de secours. Le minimum est égal au salaire moyen de l'ouvrier non qualifié de la localité ; le maximum ne peut pas être supérieur au double de ce salaire moyen. Le secours minimum est fixé par le Centre pan-russe d'assurance, après accord avec le Conseil pan-russe des Unions Professionnelles.

Enfin, le secours pourra être payé totalement ou en partie, en espèces ou en nature. Dans ce dernier cas, la Caisse peut diminuer le montant du secours au-dessous du minimum fixé par la loi ; mais en aucun cas ce nouveau minimum ne pourra être inférieur aux 2/3 du minimum en espèces dans le cas d'une famille, et au tiers dans le cas d'un individu.

Cette dernière règle présente un intérêt exceptionnel, car elle soulève toute une série de problèmes relatifs aux marchandises données en paiement, aux modalités pour leur évaluation, aux rapports qui doivent se créer entre la Section de l'assurance sociale et le Commissariat du Ravitaillement, etc. Elle a aussi un intérêt spécial en tant qu'elle se rattache aux efforts faits par les Bolchévistes pour substituer complètement les salaires en nature aux salaires en espèces, et pour créer la grande *Coopérative de Consommation* qui devrait embrasser la nation entière.

Comme toutes les informations sur l'application de la loi nous manquent, il nous est impossible de préciser dans quels endroits, dans quels cas, dans quelle mesure, le paiement en nature remplace le paiement en espèces.

Les informations nous manquent aussi relativement au minimum de l'indemnité d'assurance, relativement au

cas où le minimum devient un maximum, à la fréquence d application du maximum, etc.

En un mot, ici aussi, nous n'avons que la lettre morte de la loi ; sa vie et les résultats de son application restent complètement inconnus.

Differentes formes d'assurances.

Nous avons déjà parlé de l'assurance contre le chômage dans le chapitre dédié au chômage : nous devons maintenant donner quelques détails sur les autres formes d'assurances prévues par la législation bolchéviste.

(*a*) *Incapacité de travail produite par maladie ou accident, sous une forme aiguë.*

Cette forme correspond à l'assurance en cas de maladie ou en cas d'accident de nos pays. Un décret avait été déjà promulgué sur cette matière le 22 décembre 1917 (4 janvier 1918). D'après ce décret, l'assurance donnait droit aux secours médicaux et à des allocations pécuniaires.

Le secours médical était donné sous forme de premier secours, de traitement dans une ambulance, un hôpital, un établissement thermal, à domicile, et de secours obstétrique. Il comprenait également la fourniture gratuite de médicaments, d'aliments de choix et de tous les accessoires médicaux nécessaires.

Les allocations pécuniaires étaient données par la caisse d'hôpital. Elles devaient égaler le salaire total du malade, à partir du premier jour de la perte de capacité de travail jusqu'au jour de la guérison.

Les versements des employeurs (qui supportaient seuls les frais de l'assurance) devaient être égaux aux

10 % des salaires et appointements payés par eux aux ouvriers et aux employés.*

L'arrêté du 7 août 1918, confirmait ces dispositions, et les appliquait aux industries nationalisées.

D'après Helfer, la loi du 31 octobre dispose que les secours en cas de maladie devaient être payés pour chaque jour de perte de travail effectif, non compris les dimanches et les jours de fête ; et qu'en cas de maladie obligeant à des interruptions de travail, le paiement des secours serait réglé par la réunion générale des assurés.

Il paraît que le montant des primes d'assurance n'a pas été changé.

(*b*) *Incapacité permanente de travail absolué produite par âge, maladie ou accident.*

Relativement à cette forme d'assurance, les *Izvestia* publiaient le 27 janvier 1918, un décret du commissaire du Travail qui portait, entre autres, les dispositions suivantes :

Une pension était reconnue aux ouvriers ayant au moins cinq ans de présence dans l'entreprise, qu'une visite médicale aurait reconnu atteints d'incapacité de travail et qui n'avaient d'autres ressources que le produit de leur propre travail.

Le montant de la pension était égal, en cas d'invalidité complète, au salaire total de l'assuré, sans pouvoir toutefois dépasser le salaire annuel moyen des ouvriers de la même catégorie ; et en cas d'invalidité partielle, à la fraction dont le salaire se trouvait diminué par suite de la réduction de la capacité de travail.

---

* Ces 10°/₀, toutefois, devaient comprendre aussi toutes les autres formes d'assurance à l'exception du chomage.

Dans les industries insalubres, la pension était accordée indépendamment de la durée de travail ou de service dans l'entreprise.

Il était réservé à une nouvelle loi de fixer le montant de la pension en cas d'incapacité permanente du travail aux ouvriers ayant moins de cinq ans de service dans l'entreprise.

Le décret ne fixait pas le montant de la prime, mais l'arrêté du 7 août 1918 déjà mentionné parait décider que le prélèvement de 10 % sur le montant des salaires comprend toutes les primes d'assurance sociale à l'exception du chômage. C'est ce qui est dit expressément par le Règlement du 10 octobre 1918 sur l'assurance sociale dans la région du Nord.

Quant à la loi du 31 octobre 1918, nous ne savons pas exactement ce qu'elle dispose en matière de primes d'assurance, mais il paraît qu'elle a laissé intacte la prime établie par le décret du 7 août 1918.

Quant au montant de la pension, d'après Helfer, la loi du 31 octobre aurait établi une échelle de pensions correspondant aux degrés de perte de la capacité de travail. Aucune pension n'est allouée quand la perte est inférieure aux 10 %.

La loi paraît avoir supprimé, quant aux pensions allouées dans le cas d'une incapacité totale de travail, toute différence dépendant de la durée de service dans l'entreprise. Quand l'incapacité de travail est totale, la pension ne peut être supérieure au salaire moyen local de l'ouvrier non qualifié.

La loi, paraît-il, dispose aussi que le Centre pan-russe des assurances peut autoriser la Caisse à fixer un minimum de pension plus bas, lorsque la situation financière de la caisse l'exige.

Cette disposition présente un intérêt tout particulier, car de par son interprétation, l'application de la loi pouvait être entièrement suspendue.

Helfer dit aussi que lorsque l'assuré a des moyens

propres ou un salaire permanent, la pension devra être diminuée, mais elle ne pourra pas être inférieure au minimum.

Des dispositions particulières régissent le cas de l'invalidité nécessitant une assistance spéciale. La loi veut que, dans ce cas, il soit interné dans un hôpital qui devra fournir l'assistance nécessaire ; et au cas où un tel hôpital fait défaut, la pension doit être augmentée de la somme nécessaire pour se procurer cette assistance.

Les Caisses d'assurance ont le droit de faire interner l'invalide dans une maison de santé. Dans ce cas-ci, les personnes qui étaient à sa charge recevront une pension dont le montant est égal à celui qu'elles auraient reçu en cas de mort de l'assuré. La pension peut être allouée également aux personnes qui ne faisaient pas partie de la famille de l'assuré, mais qui étaient à sa charge. Le montant de cette pension sera fixé par le Centre pan-russe.

Le degré d'incapacité de travail est établi par le bureau d'experts dont nous avons déjà parlé. L'invalide a droit à une révision de l'expertise, mais pas plus souvent qu'une fois par an. La caisse aussi peut demander la révision, mais pas plus souvent que deux fois par an.

L'invalide qui tombe malade a le devoir de se soumettre à un traitement, sous peine d'être privé de la pension en cas de refus injustifié. Mais le refus de se soumettre à une opération de quelque importance n'entraîne pas la perte de la pension.

Enfin, la loi dispose que la pension date du jour où l'assuré a donné communication à la caisse de son invalidité.

Toutes les informations ci-dessus résultent de l'article de Helfer ; elles sont, en général, confirmées par l'article de Mme. Kollontay, publié dans le " Det Röda Ryssland."

(*c*) *Maternité.*

La maternité est considérée, au point de vue de l'assurance, comme une forme de maladie spéciale ; mais elle n'a pas été examinée explicitement dans les décrets du gouvernement bolchéviste antérieurs à la loi du 31 octobre 1918 ; tout au moins, nous ne trouvons trace d'aucune disposition dans les décrets reproduits par Labry.

Helfer nous dit, dans l'article mentionné, que cette loi a adopté pour la maternité un système différent des autres formes d'assurance. Le montant de la prime ne sera pas égal à un pourcentage du salaire, mais consistera en une somme fixe dont le montant sera établi par le Centre pan-russe et qui sera la même pour toute la Russie.

L'indemnité est régie par les mêmes règles que pour l'invalidité produite par une maladie. Elle sera payée pendant les huit semaines précédant les couches et les huit semaines qui les suivent. La caisse peut, en dehors de l'indemnité, allouer à la personne assurée une somme unique, à titre de secours, dont le montant ne sera pas supérieur à 20 fois le salaire moyen d'un ouvrier non qualifié de la localité.

Aux mères qui allaitent personnellement leurs enfants, les Caisses allouent en outre pour la durée de 7 mois une indemnité égale au quart du salaire de la personne assurée. Les conditions pour l'allocation de cette indemnité sont au nombre de deux : (1) perte effective du salaire ; (2) allaitement fait par la mère.

D'autre part, Mme. Kollontay signale que si la mère n'est pas une ouvrière, l'indemnité est allouée seulement pour une période de six semaines. Nous ne saurions préciser s'il s'agit d'une durée totale de six semaines, ou s'il s'agit de six semaines avant et six semaines après les couches.

(*d*) *Décès.*

Helfer nous dit qu'en cas de décès de l'assuré, la Caisse allouera à tous les membres de sa famille qui étaient à sa charge, n'ayant pas la capacité de travail ou mineurs, et également aux autres personnes qui se trouvaient dans la même situation, une pension, dont le montant serait égal aux 40 % du salaire du décédé s'il n'y avait qu'une seule personne ; 75 % s'il y en avait deux, et 100 % si les personnes étaient trois ou plus.

La pension court du jour de la mort de l'assuré. Le Centre pan-russe fixera par règlement spécial, les droits et les devoirs des bénéficiaires de la pension, ainsi que les modalités pour le paiement de celle-ci.

En dehors de la pension, les Caisses alloueront une somme unique pour les frais d'enterrement de l'assuré, dont le montant sera égal à 30 fois le minimum de la pension. Le secours pourra également être alloué pour l'enterrement des membres de la famille ; il sera dans ce cas égal à 10 fois le minimum si le décédé n'avait pas encore atteint l'âge de 10 ans ; et 20 fois le minimum dans les autres cas. L'allocation sera faite dans le cas seulement où les frais de l'enterrement seront effectivement à la charge de l'assuré.

Une série de mesures paraissent aussi avoir été prévues en cas de décès de l'assuré pour la protection des orphelins, telles que le placement dans les orphelinats, la fourniture du lait, etc. Ces mesures ont cependant plutôt le caractère de bienfaisance que celui d'une véritable assurance sociale.

D'autres mesures ont été prises, de caractère transitoire, pour les invalides de la guerre ayant fait partie des "Armées rouges," et, paraît-il, également pour tous les invalides de la Grande Guerre, ainsi que pour les victimes de la contre-révolution. Elles ont, en général, une importance secondaire.

Resultats du Systeme d'Assurances Sociales en Russie Bolcheviste.

Nous avons plusieurs fois, au cours de ce chapitre, noté le manque d'informations précises sur l'application des lois sur les assurances sociales. Nous devons à ce sujet répéter l'observation et ajouter que, surtout en cette matière, ce qui a de l'importance, c'est la manière d'appliquer la loi et les résultats qu'on obtient.

Il n'est pas difficile de décréter sur le papier l'assurance générale obligatoire, et d'allouer aussi sur le papier des secours généreux aux victimes de la maladie, des accidents ou de l'âge. Le difficile est de réaliser l'assurance sans faire surgir des inconvénients encore plus sérieux que ceux qu'on veut éviter, sans imposer à l'industrie des charges supérieures à ses forces, sans encourager la paresse chez l'ouvrier, ou taxer injustement les ouvriers laborieux en faveur des oisifs, ou une industrie en faveur d'une autre. Certainement la réunion de toutes les entreprises dans les mains de l'État facilite, à un certain point de vue, l'extension des assurances sociales dans le champ de l'industrie. Mais il reste encore tous les problèmes des paysans, problèmes d'une importance énorme en Russie, celui du travailà, domicile, etc.

Nous ne savons absolument rien des calculs actuaires sur lesquels les bolchévistes ont basé leurs tarifs des primes et des allocations ; nous ne connaissons absolument rien des résultats ; nous ignorons même si les Caisses d'assurance ont été établies conformément à la loi du 31 octobre 1918 ; si elles fonctionnent, et comment elles fonctionnent ; si le Centre panrusse fonctionne, et, en général, si l'organisation prévue par la loi a donné de bons ou de mauvais résultats.

Quelques chiffres ont pu être ramassés par-ci, par-là, dans des journaux russes. Détachés d'une étude statistique complète, ils n'ont aucune valeur. Cependant, nous croyons utile de les reproduire comme un indice.

D'après Mme. Kollontay, dans la deuxième partie de l'année 1918, la Section des Assurances aurait fait des allocations pour une somme de 600 million de roubles. Le budget, pour les six premiers mois de l'année 1919, se montait à plus de 2 milliards de roubles.

D'après une autre information, au contraire, ce budget aurait été de 1,619 millions de roubles.

Enfin, d'après l'*Izvestia* du 7 novembre, on aurait le tableau suivant des dépenses faites par la Section des assurances sociales :

1er	Semestre	1918	..	70,000,000 roubles.
2e	,,	1918	..	640,000,000 ,,
1er	,,	1919	..	2,169,181,000 ,,
2e	,,	1919	..	7,571,064,000 ,,

Comme on voit, même entre les chiffres, la discordance est énorme.

D'après le même numéro de l'*Izvestia* dans les six premiers mois de 1919, 84,183,502 roubles auraient été dépensés pour la protection des mères et des enfants.

Il y avait, au 1 janvier, 1919, 1,500 asiles avec plus de 100,000 enfants. Au 1 novembre, le nombre était monté à 1,725 maisons avec 134,902 enfants.

Des sommes très fortes ont été dépensées pour les invalides de la guerre, et il est bien naturel que ce chapitre-là doive être un des plus lourds de la prévoyance sociale.

En général, le système des assurances sociales a du être soumis à une rude épreuve en Russie, où la guerre civile, les maladies, le chômage, ont sévi pendant les deux dernières années.

A-t-il surmonté l'épreuve ? A-t-il répondu aux attentes des gouvernants et aux espérances du peuple ? A-l-il été en réalité une expression fidèle de la conception bolchéviste ? C'est ce que l'enquête pourra seule nous dire.

CHAPITRE VII.

TRAVAIL OBLIGATOIRE.

Dans l'art. 18 de la Constitution Russe adoptée le 10 juillet 1918, le Gouvernement Bolcheviste proclame le principe suivant :

> " La République Russe socialiste des Soviets considère que le devoir de chaque citoyen de la République est de travailler, et adopte comme mot d'ordre : Qui ne travaille pas ne mangera pas."

Ce principe, ainsi formulé, n'avait rien d'alarmant : le devoir moral du travail est reconnu dans tous les pays civilisés. Et c'est seulement comme devoir moral que l'obligation de travail prend place dans la Constitution Russe.

Mais, dans ces derniers temps, le Gouvernement Bolcheviste a proclamé un principe d'une portée bien autrement étendue.

Ce principe est le suivant : le travail est une obligation sociale ; l'Etat a le droit d'obliger la personne à travailler, et même de lui assigner la tâche à accomplir et de la punir si elle n'obéit pas. *Le travail humain est une propriété de l'Etat.*

Nous aurions voulu pouvoir suivre les premières manifestations de cette théorie du travail. Les documents et le temps manquent pour faire cette étude.

Il paraîtrait, cependant, que dans les premières ébauches de reconstruction sociale entreprises par les bolchevistes l'obligation du travail n'a pas pris place Il est vrai que quelques bolchevistes soutiennent que les Soviets n'ont fait qu'accepter ce qui avait été déjà mis en pratique au temps du gouvernement provisoire. Ainsi Rykoff, dans un discours prononcé au mois de décembre 1918, au 7ème Congrès des Soviets, dit, à

propos du travail obligatoire pour le transport du bois : " Je dois dire que cette idée n'est pas nouvelle en Russie soviétiste, car du temps du gouvernement de Tsérételli et de Kerensky une loi a été adoptée punissant la cessation du travail de préparation et de transport du bois. Ainsi nous voyons que les mesures d'obligation ne sont pas nouvelles, et que leur origine se trouve encore dans la période de la révolution d'octobre."

Ainsi, selon Rykoff, le Gouvernement provisoire de Kerensky aurait établi une espèce de corvée, au moins pour ce qui regarde la coupe du bois.

Mais une telle obligation était, en tous cas, restreinte à un certain travail, qui pouvait être, sous un certain aspect, considéré comme de nature militaire.

Aucun document, cependant, ne nous apprend quelle fut en realité la politique suivie par les bolchevistes sur ce point.

En tout cas, écrivant immédiatement après la paix de Brest—Litovsk, Lenine dit dans sa brochure *Soviets at Work.** :

> " Le retard dans l'introduction du travail obligatoire est une autre preuve que le problème le plus urgent est, précisément, l'organisation préparatoire qui, d'un côté devrait assurer d'une manière définitive nos conquêtes, et qui de l'autre côté est nécessaire pour préparer la campagne ayant pour but de cerner le capital et de l'obliger à capituler. Le travail obligatoire devrait être proclamé immédiatement, mais appliqué graduellement et avec grande prudence. En tous cas, les premiers à y être soumis devraient être les riches."

Déjà dans ce passage, il y a un pas en avant en comparaison avec le principe énoncé dans la constitution.

* P. 19.

Dans celle-ci, l'Etat refuse de nourrir celui qui ne travaille pas ; dans celui-là l'Etat pense déjà qu'il peut obliger à travailler.

Mais ce n'est qu'une déclaration théorique : personne ne songe à en tirer les conséquences pratiques. La meilleure preuve en est que, en avril et en juin 1918 (voir les *Izvestia* des 19 avril et 13 juin) on organise dans plusieurs industries des tribunaux disciplinaires ouvriers qui doivent statuer sur les fautes des ouvriers, surtout la paresse et l'indiscipline. L'unique sanction prévue est leur expulsion de l'usine. Dans les cas graves, le conseil central des Syndicats Professionnels peut informer toutes les sections afin qu'on interdise l'embauchage de ces ouvriers.

Même Larine (personnalité très en vue dans la Russie bolcheviste) se prononce contre le sytème du travail obligatoire pour les ouvriers : " ce serait," dit-il, " condamner le prolétariat au travail forcé au profit des paysans." Il est d'avis aussi que les mesures déjà prises pour intensifier le travail sont suffisantes. D'autres personnes, enfin, ne seraient pas opposées au travail obligatoire, pourvu qu'il soit appliqué seulement aux personnes qui ne sont pas déjà employées à un travail d'utilité publique (voir le vœu émis par la Section de la Coopération du Conseil Suprême de l'Economie Publique (*Izvestia*, 1 septembre 1918).

Pendant toute l'année 1918, la question n'est pas soulevée ; ce n'est qu'en 1919 qu'elle est reprise, et cette fois poussée jusqu'à ses dernières conséquences.

Le premier document qui contient une série complète de règles sur le sujet est le Code du Travail de 1919.

Le premier article de ce code porte :

> " Tous les citoyens de la République Russe Fédérale des Soviets sont sujets au travail obligatoire, sauf les exceptions prévues ci-après."

Ces exceptions sont prévues par les art. 2 et 3 et sont ou permanentes ou temporaires.

Les exceptions permanentes sont : âge (au dessous de 16 ans ou au dessus de 50), et incapacité permanente de travail par suite de mutilation ou de maladie.

Les exceptions temporaires sont accordées pour incapacité temporaire de travail par suite de mutilation ou de maladie, et pour tout le temps nécessaire au retour à l'état normal. Femmes en couches, pendant les 8 semaines qui précèdent et les 8 semaines qui suivent les couches.

Les étudiants, selon l'art. 4, sont sujets au travail obligatoire dans l'école.

Selon l'art. 5 :

> " La perte permanente ou provisoire de la capacité de travail est certifiée au moyen d'une visite médicale au Bureau de la Surveillance Médicale aux Bureaux du District et Provinciaux, aux bureaux d'assurance contre les accidents ou à des établissements qui les remplacent selon le lieu d'habitation de la personne dont la perte de capacité au travail est certifiée.
>
> [" *Note I.*—Le règlement sur la méthode pour certifier l'incapacité de travail, est ici annexé."]
>
> [" *Note II.*—Les personnes qui sont soumises au travail obligatoire et ne se trouvent pas employées dans quelque travail public utile, peuvent être obligées par les Soviets locaux à l'exécution de certains travaux publics à des conditions déterminées par les Sections du Travail après accord avec les Soviets locaux des Unions Professionnelles."]

Enfin, l'art. 6 prescrit que le travail est appliqué sous forme de :

(*a*) Collaboration organisée.
(*b*) Service personnel individuel.
(*c*) Exécution d'un travail séparé bien défini.

La personne soumise au travail obligatoire a, par les art. 10 et 11, le droit d'appliquer son travail suivant sa capacité technique, et de recevoir le salaire fixé pour cette classe de travail, mais si tel travail n'est pas disponible, elle doit accepter celui qu'on lui offre, tout en ayant droit au salaire fixé pour sa spécialité (art. 29 et 30). Elle n'a aucun droit de refuser le travail qui lui est offert, même en dehors de sa spécialité. La violation de ces règles entraine des sanctions qui sont énumérées à l'art. 31 : amende de 300 roubles au minimum ou privation de liberté pendant une semaine au moins. Ces pénalités sont infligées par les sections de répartition de la main d'oeuvre. Les autorités compétentes pour appeler les personnes au travail sont les sections pour la répartition de la main d'œuvre avec leurs branches locales assistées par les Unions professionnelles et les autres administrations gouvernementales (art. 15 et suivants).

Les sections pour la répartition de la main d'œuvre furent créées par un décret inséré dans les *Izvestia* du 1 novembre 1918, No. 239. Ces sections sont des organes du Commissariat pour le Travail. Leurs fonctions sont assez semblables à celles des *Labour Exchanges* anglais, avec la différence fondamentale que l'embauchage des salariés pour toute espèce d'établissement, particulier ou public, doit être fait *exclusivement* par leur entremise.

Toute personne n'ayant pas de travail selon sa spécialité, est enregistrée comme chômeur auprès d'une branche locale du Département pour la Distribution du travail (art. 21). En cette qualité, il continue à recevoir le salaire fixé pour sa classe de travail (art. 2 et 6 des règles concernant le chômage et le paiement des subsides) ; mais s'il abandonne le travail volontairement et sans motif justifié, il perd ce droit (art. 3, parag. c des mêmes règles).

Nous avons donc ici toute une organisation pour mettre en pratique le travail obligatoire. Mais quel en a été le résultat ?

* * *

Ce n'est que vers la fin de l'année 1919 que le travail obligatoire remonte à la surface et devient la question du jour.

Trois causes principales ont poussé le Gouvernement soviétiste à aborder la question avec la ferme intention de la résoudre :

(1) L'effroyable crise des transports et du combustible, qu'il faut surmonter à tout prix et dans le plus bref délai.
(2) L'existence d'une grande armée qui, après la victoire sur Koltchak et sur Dénikine, n'était plus employée sur le front, mais qu'on ne pouvait pas démobiliser à cause de la situation politique extérieure.
(3) Enfin et surtout, la nationalisation des industries.

Vers le milieu de l'année 1919, la nationalisation est un fait accompli. Le Gouvernement se trouve avoir à sa charge 3,000 fabriques qu'il faut faire marcher. Pour les faire marcher, il faut des travailleurs. Mais les travailleurs tendent à se soustraire au travail à cause des salaires insuffisants et du manque de ravitaillement, et ils ont la possibilité de le faire, en émigrant à la campagne, car, ainsi que nous l'avons, vu la plus grande partie des ouvriers sont des paysans émigrés temporairement à la ville.

Il parait en outre, que la productivité de l'ouvrier a diminué ; et, malgré toutes les mesures prises, la production totale a diminué.

Dans ces conditions, il faut substituer au jeu de la demande et de l'offre quelque autre force, et cette force ne peut être que celle de l'Etat.

L'Etat, dans la conception bolcheviste, ravitaille la population, en se faisant l'organisateur d'un échange colossal de produits industriels contre des produits agricoles. Pour le succès de cet échange, il est indispensable que l'Etat ait la pleine et absolue disponibilité de toutes les forces économiques existant dans l'Etat, y compris la force de travail, qu'il puisse combiner à sa guise les facteurs de la production, canalisant le travail d'un point à l'autre du pays et d'une industrie à l'autre selon les exigences du moment.

Le paysan désire céder ses produits agricoles au plus haut prix contre les produits industriels à bas prix manufacturés par les fabriques nationalisées. Mais, quel est le coût unitaire de ces produits industriels ? Nous ne le savons pas avec précision ; cependant, d'après les données que nous avons reproduites dans un autre chapitre, il semblerait qu'il tende à augmenter sans cesse.

L'Etat se voit donc obligé à recourir au travail obligatoire (1) pour trouver la main d'œuvre nécessaire ; (2) pour l'employer à bas prix.

On voit donc que la nationalisation de l'industrie et du commerce entraine, comme conséquence, le travail obligatoire. Le travail nécessaire pour l'utilisation des instruments de production, devient, ainsi que ceux-ci, la propriété de l'Etat.

* * *

Les considérations que nous avons exposées ci-dessus trouvent leur appui dans les quelques documents que nous avons pu nous procurer, et dont nous allons donner ici un aperçu.

Nous pouvons citer en premier lieu un article de Milioutin (*Econom. Jizn*, No. 271, du 3 décembre 1919), dont les opinions, par la position qu'il occupe, ont une importance exceptionnelle.

En sa qualité de Commissaire adjoint du Conseil Suprême de l'Economie Publique, Milioutine se préoccupe surtout d'augmenter la production et la productivité de la main d'œuvre. Et c'est justement de ce point de vue qu'il insiste sur la nécessité d'une répartition organisée de la main d'œuvre ; " le premier pas dans cette direction est, d'après mon avis, le service obligatoire du travail."

La même idée perce dans l'article de Sufaroff (*Pravda*, du 23 décembre 1919) dont nous reproduisons le passage le plus intéressant.

" L'obstacle principal empêchant le relèvement de la productivité du travail est représenté par l'écroulement de l'approvisionnement. L'Etat n'est pas encore en état de pourvoir aux besoins de l'ouvrier, tandis que la valeur du papier monnaie, subissant un abaissement continuel, le paiement en argent ne peut procurer au travailleur les produits dont il a besoin. Bien que l'immédiate substitution de paiements en nature aux paiements en argent soit naturellement impossible, une réforme, même partielle, dans cette direction, s'impose avec urgence. L'abaissement de la productivité du travail augmente d'une façon effrayante, et pour combattre ce danger, des mesures d'ordre général ne suffisent pas, des mesures speciales sont nécessaires. Nous devons clommencer par organiser notre front économique à 'intérieur. Du moment qu'il est impossible d'organiser un approvisionnement de vivres suffisant entièrement à ce front là, nous devons en choisir certaines portions, et quelques uns de leurs établissements industriels les plus importants *et former, pour ainsi dire, des bataillons d'attaque. Ce seront nos divisions d'attaque dont les besoins devront être satisfaits sur les mêmes bases que ceux des divisions militaires.* Les travailleurs appartenant à cette division d'attaque travailliste recevront des produits par rations, tout comme les soldats de l'Armée Rouge."

Ici se manifeste déjà l'idée de militarisation du travail, qui deviendra bientôt le caractère saillant de l'organisation bolcheviste du travail.

Les raisons pour la militarisation du travail sont exposées encore plus clairement et plus complètement, dans un article de M. Bukharin, l'un des principaux *leaders* bolchevistes (*Pravda*, du 28 décembre 1919) :

" Nos plus brillantes victoires n'aboutiront à rien si nous ne sommes pas capables d'organiser la production sociale et de développer nos propres forces productives. Par cette dernière expression nous entendons *désigner la somme totale des moyens de production* (combustible, machines, etc.) *et du travail humain.* La tâche d'accroître la productivité peut donc être considérée du point de vue de l'augmentation des moyens de production ou du point de vue de l'augmentation de notre force de travail vive. Il nous est impossible en ce moment de nous procurer la quantité nécessaire de machines de l'étranger. Même si la révolution sociale triomphait en Europe, d'ici à quelque temps, nous ne pourrions nous assurer de l'aide de l'Ouest, car l'effondrement économique là-bas aussi a atteint des proportions énormes et même là-bas, les ressources productives sont déjà épuisées. *Notre tâche, donc, est d'utiliser en premier lieu le travail humain.* En tout cas, l'Europe est en face aujourd'hui du même problème. Le célèbre savant de Vienne, Goldskeid, écrit : ' Des hommes : voilà notre meilleure ressource. L'Etat doit apprendre à l'utiliser. Il ne suffit pas que nous étudions le procédé de la transformation de l'argent en marchandises et des marchandises en argent, le procédé fondamental de transformation que nous

devons connaitre et comprendre est *celui de la transformation des marchandises en hommes et d'hommes en marchandises.'*

" Utiliser la force humaine que nous possédons en abondance, voilà la tâche qui nous attend. Dans la solution de ce problème, nous ne devons pas perdre de vue les deux suprêmes conditions de succès : *Premièrement, nous devons utiliser les unités militaires existantes pour les travaux de production ;* et, *deuxièmement, nous devons organiser certains points irrévocables du travail.* Supposons l'existence de mines de sel se trouvant en mauvaises conditions de travail. En vue des besoins généraux de sel, nous devrons améliorer le travail minier en augmentant la main d'œuvre et son alimentation et en établissant, parmi les ouvriers, une discipline de travail de fer. Une partie de la production du sel sera donnée aux paysans vivant dans les environs en échange contre du pain, et de cette façon, l'approvisionnement des ouvriers sera assuré. Nous savons que les Mencheviks dénonceront cette discipline comme une sorte de travail forcé, mais nous savons aussi que les classes ouvières comprendront mieux la chose et surmonteront l'écroulement économique."

Au fond, que dit Bukharin ? Nous avons des armées, utilisons-les pour le travail : introduisons la discipline militaire du travail ; nous augmenterons ainsi la productivité du travail. L'Etat a-t-il besoin d'un produit déterminé ? Il concentre toute sa main d'œuvre sur cette production. Le produit obtenu servira au troc avec les paysans.

Voici, enfin ce que dit Osinsky (*Pravda*, 28 décembre 1919).

" Après la première période de la dictature prolétarienne et paysanne, lorsque le but principal des Soviets était de s'emparer du pouvoir, il s'ensuivit

une période d'intense centralisation. Ce nouvel état de choses fut causé par la nécessité de se protéger contre les attaques externes aussi bien que par le besoin de constituer, dans le plus bref délai possible l'installation à l'intérieur d'un nouvel Etat socialiste. De là, est né le caractère militaire de la dictature prolétarienne. A mesure que la guerre civile penche en notre faveur, la transformation de l'Etat en Commune doit commencer et l'activité des grandes organisations publiques doit être encouragée et stimulée. L'example de la dictature des vivres pourra montrer quelle forme prendra éventuellement cette tendance. Tout le travail d'administration dans cette sphère d'activité a été confié à un Conseil spécial composé de 3 à 4 personnes dont dépendent les organisations locales correspondantes. Le travail se faisait selon des méthodes strictement militaires ; mais pour ce qui concernait les personnes en faisant partie, il s'agissait d'une campagne en masse, du moment qu'elle était conduite avec l'assistance des institutions soviétistes, du parti socialiste et des organisations ouvières. Mais les tâches économiques qui se posent devant nous croissent en nombre avec le temps : *Après l'organisation de l'approvisionnement des vivres et du combustible et de la campagne sanitaire surgira la nécessité d'obtenir les matières premières du pays et d'organiser la production en masse des industries-mères. Cette entreprise a des proportions si colossales que l'on sera* forcé d'avoir recours à des méthodes imparfaites. *Il s'ensuit que toute entreprise de ce genre exigera une certaine proportion de travail obligatoire* accompli sur une immense échelle et par l'entremise de méthodes militaires de direction. Ainsi que nous le voyons, les *besoins économiques tendront à developper des méthodes militaires* qui, à leur tour réagiront sur toutes les sphères d'activité administratives ; mais

cependant, dans une ligne parallèle surgira une tendance à développer l'initiative locale et *la coordination entre le militarisme et la démocratie.*"

Que veut dire en substance ce long raisonnement ? A peu près ceci : nous sommes embarqués dans une entreprise colossale ; nous avons pris toutes les industries ; nous avons le monopole du ravitaillement. Donc, nous nous sommes engagés à nourrir nos ouvriers. Et pour acheter les produits indispensables au ravitaillement des ouvriers, il faut que ceux-ci produisent et produisent beaucoup, car les paysans vendent cher. Donc, si nous ne produisons pas, nous mourrons de faim, et alors il faut obliger les ouvriers à produire, c'est-à-dire militariser la main d'œuvre.

* * *

Mais les exposés les plus systématiques du dogme de l'obligation et de la militarisation du travail sont, sans contestation, contenus dans le document publié par Trotzki dans la *Pravda* du 17 décembre 1919, sous forme de " Points," c'est-à-dire d'une série de règles et prescriptions, et dans le discours prononcé par Lénine vers la fin de janvier 1920, au 3ème Congrès des Conseils Economiques. Le ton dogmatique et passionné de ces deux documents nous donnent l'impression qu'il ne s'agit plus d'une dissertation platonique, mais bien d'une résolution extrême et décisive prise par le Gouvernement bolcheviste. Voici la publication, dont nous croyons devoir donner une traduction presque complète.

La Liberte de Travail et le Devoir de Travailler.

(" Travail obligatoire et système militaire," par Trotzky—*Pravda*, 17 décembre 1919.)

1. Le système socialiste économique a, pour point de départ un projet comprenant le *territoire de l'Etat en entier, avec toutes ses ressources naturelles, forces productives et travail humain ; le prolétariat vise à utiliser ces moyens de production d'une façon tout aussi complète que la méthode employée par un fabricant individuel dans les limites de ses propres ressources.*

2. La continuité et la perfection des procédés de production doivent être garanties *par un service de travail obligatoire* en vertu duquel chaque citoyen doit donner une certaine partie de son temps à une branche donnée de l'industrie.

3. Une distribution rationnelle du travail humain parmi l'agriculture, les industries manufacturières, les transports, ainsi que parmi les différentes branches de l'agriculture et des industries manufacturières, ne peut s'accomplir que graduellement au moyen d'essais pratiques avec la production socialisée et de registres soigneusement tenus du travail, de sa mobilisation et application.

4. Tant que le service universel du travail ne sera pas devenu habituel et ne sera pas considéré par tous comme absolument nécessaire—ce qui s'accomplira au moyen de l'éducation et ne recevra sa pleine application que par la nouvelle génération—*le passage à un régime de service de travail universel ne peut s'accomplir qu'avec la coercition, c'est-à-dire, en fin de compte, par la force armée de l'Etat.*

5. La condition la plus élémentaire pour rendre possible un développement économique ultérieur, serait que les ouvriers des industries manufacturières et des transports, et les populations des villes en général, soient fournis de vivres. Jusqu'à ce que les ressources de l'industrie manufacturière se soient développées et qu'un échange régulier de marchandises entre elles et l'agriculture soit assuré, l'obtention de vivres de la campagne sera inévitablement considérée par les éléments plus prospères de la classe paysanne comme une taxe d'Etat en nature ; *le paiement méthodique et*

régulier d'une pareille taxe ne peut être assuré que par la coercition exercée par l'Etat.

6. Un passage rapide de l'état actuel, chaotique et ruineux, des forces productrices (dans lequel les germes de l'avenir sont si étrangement mêlés aux ruines du passé) à un système complet de production centralisée semble être entièrement hors de question. Une longue période transitoire est inévitable, pendant laquelle les efforts des autorités centrales vers le rétablissement de l'économie nationale sur de nouvelles bases sociales, s'unira aux tentatives des unités locales tendant vers la même direction.

7. Il faut donc que l'initiative des centres locaux soit encouragée et promue par l'Etat et par tous les moyens possibles.

8. Conformément à ce qui précède *le service de travail universel ne peut être traité comme le service militaire*, en d'autres termes comme un service imposé sans distinction à tous les individus d'un certain âge et selon un plan économique donné. *Le service du travail doit être fondé sur les organisations agricoles locales et doit s'organiser en plein rapport avec les caractères économiques, géographiques, historiques et culturaux des régions productives.*

9. Ces divisions mêmes, régionales et géographiques, (gouvernements, districts, volosts), doivent être placées à la base du système d'administration soviétiste, aussi bien qu'à la base de l'organisation militaire.

10. Le système de la milice transforme le mécanisme de l'armée en un appareil de procédés productifs, de sorte que la force humaine de certains districts productifs est, en même temps, une force correspondante d'unités militaires.

11. L'enregistrement de la population en vue des besoins militaires doit être faite d'accord avec

l'enregistrement en vue des besoins économiques de telle sorte que l'actuel mécanisme militaire dûment réformé et constamment perfectionné se transforme en un mécanisme de mobilisation des masses pour le travail.

12. Pendant la démobilisation de l'Armée Rouge, ses meilleurs éléments seront disséminés sur tout le territoire de l'Etat, selon les conditions locales et formeront ainsi un appareil administratif de la milice.

13. Les unités administratives de la milice seront incessamment renouvelées afin d'absorber les meilleurs éléments prolétaires locaux.

15. La transformation en système de milice s'accomplira de façon à ne pas affaiblir la défense de la République.

16. Durant la période de transition et pour appliquer l'impôt sur les vivres et le service du travail, l'Etat devra disposer d'un certain nombre d'unités disciplinées et pleines d'expérience, constituées en grande partie de prolétaires.

17. La première tâche de la reconstruction est d'élaborer un projet de production adapté aux besoins urgents du moment.

Les parag. 18, 19, 20 et 21 donnent quelques détails et propositions à propos du dit projet.

22. Après avoir été élaboré par la Commission spéciale du Conseil d'Economie Publique, le projet sera adressé au Département de la Guerre pour qu'on examine tout d'abord la question de l'adaptation des méthodes et du mécanisme de la mobilisation militaire aux fins de la mobilisation du travail, et en second lieu, la question de la transformation des divisions territoriales militaires en divisions territoriales productives.

Dans le but de tracer en détail le système du service du travail, il faudra former une Commission spéciale des représentants du Commissariat et du Conseil Central des Unions Ouvrières.

* * *

Malgré les ambiguités et les contradictions, la conception de Trotzki apparait assez claire.

Selon lui, le système économique socialiste doit considérer la société comme un tout inséparable composé de forces naturelles et de forces humaines. Celles-ci doivent utiliser celles-là. Là où l'utilisation n'a pas lieu, ou, pour des causes transitoires, se produit imparfaitement, le travail humain doit être mis en action par l'Etat. Par quels moyens ? Par l'adaptation des méthodes militaires à la production économique : par la création d'une espèce de milice territoriale économique, qui sera la base en même temps de la milice guerrière.

La production et l'armée, qui, dans les Etats capitalistes sont considérées comme antithétiques, s'harmoniseront dans l'Etat communiste. Il y aura une espèce de nation armée destinée au travail, qui, à un moment donné, deviendra la nation armée pour la guerre.

Par conséquent, il faut des districts de conscription, il faut des autorités militaires de surveillance. Donc, le programme doit, en premier lieu, être élaboré par le Conseil Suprême de l'Economie Publique (l'autorité économique) puis par le ministère de la Guerre (l'autorité militaire). Pour les détails seulement, interviennent plus tard les différents ministères, et en dernier lieu, les Unions Professionnelles.

* * *

La pensée de Trotzki est complétée par le discours qu'il prononca à la première section du Comité révolutionnaire central exécutif tenu vers le commencement

de février 1920, dans lequel il donne aussi des détails sur le fonctionnement des organes chargés de mettre en pratique les mesures.

Voici le texte du discours, tel qu'il nous a été transmis par un radio du 5 février :

" La République soviétiste ne se laisse pas toucher par les griefs des gens enfoncés dans les préjugés libéraux et bourgeois ; *la liberté du travail de l'exploiteur est la ruine de l'Etat. L'Etat socialiste repose sur la règle du travail universel. Il est temps de mettre ce principe en pratique.* La demande de main-d'œuvre passe par les divers organes économiques qui présentent leurs exigences au bureau central de Mobilisation du Travail institué au Conseil Supérieur de Défense. Celui-ci accorde et répartit la main d'œuvre. Ce bureau est formé de représentants de la Guerre, du Travail et de l'Intérieur. La répartition de la main-d'œuvre se fait en tenant compte des besoins généraux d'abord, et ensuite des besoins locaux."

Trotzki s'explique ensuite sur la nécessité de faire comprendre aux masses l'application de cette militarisation du travail comme seul moyen efficace de lutte, dans les circonstances actuelles contre la crise, économique dont tout le monde souffre : " *Que signifie dès lors militarisation, sinon organisation, stricte exécution des ordres, guerre à la paresse?* L'héroïsme dont a fait preuve la classe ouvrière russe sur les fronts militaires nous donne la certitude de la victoire sur le front du travail. La misère engendre l'avarice, les famines, les épidémies qui, de tout temps, ont dévasté la Russie. Tout cela, avec l'arrivée au pouvoir des ouvriers et des paysans, passera dans le domaine du passé. Nous arracherons notre pays à la saleté, à la misère, à la pauvreté."

* * *

Lenine s'est exprimé encore une fois, tout récemment, sur la question de l'obligation du travail, ce qui donne la mesure de l'importance attachée par le gouvernement soviétiste à l'application de ce principe. En effet, au 3ème Congrès du Conseil Economique, tenu vers la fin de janvier 1920, Lenine traite la question de la façon suivante :

" Il faut voir là, dit-il, un phénomène particulier, entre deux périodes, la période occupée entièrement par la guerre et la période de paix. La première n'est pas encore finie, car il est certain que les capitalistes tenteront encore d'attaquer la Russie ; par toutes sortes de manœuvres et de promesses, ils veulent obliger la Pologne à marcher contre nous. Nous devons être sur nos gardes, mais, de façon générale, la guerre que nous avons soutenue deux ans est terminée victorieusement, et nous pouvons aborder notre tâche pacifique. *Nous devons maintenant adapter notre appareil de guerre à un nouveau travail.* Il faut comprendre l'originalité de cette période dans un pays ruiné au dernier point, exténué par le froid et la faim, où la misère a atteint le degré le plus désespéré et où, néanmoins, tout un peuple a acquis le droit de se croire capable sans exagération de triompher du monde entier, car le monde capitaliste a subi la défaite parce qu'il était désuni, tandis que nous nous marchons indissolublement liés aux travailleurs du monde entier. Cette situation, la voici : d'une part, la faim, le froid et le typhus, d'autre part, une énergie colossale, la volonté fabuleuse des masses ouvrières et paysannes . . . (lacune) . . . *Pour répondre à cette situation, nous avons créé les armées du travail ; nous ne pouvons pas démobiliser notre armée, nous ne pouvons pas davantage nous borner aux anciens procédés capitalistes pour lutter contre la misère et la disette.* Il peut se trouver encore quelques socialistes-révolutionnaires ou mencheviks,

ces défenseurs attardés du capitalisme, pour parler de la liberté du travail au moment où il nous faut guerroyer contre le capitalisme ; ils ne comprennent pas que c'est toujours là le vieux mensonge du capitalisme sur les libertés illusoires. L'organisation des masses n'est possible que par l'influence prépondérante de l'avant-garde du prolétariat sur les travailleurs ; autrement, cette fameuse liberté se réduit à la faculté de vivre dans un pays affamé et en proie à la spéculation comme les pays d'Occident au moment actuel ; ils appellent cela liberté et nous, nous disons que c'est le véritable mal du capitalisme. Il nous faut maintenant concentrer nos efforts sur le point principal, à savoir rassembler le blé et le transportet dans les centres : toute dispersion des efforts est un danger mortel. *Pour exécuter cette tâche, avec la rapidité colossale qui est nécessaire, nous devons créer les armées du travail, nous devons concentrer sur le front du travail toutes nos forces avec le maximum de tension, avec un esprit véritablement militaire de décision implacable.* Nous exigeons que tous les paysans et ouvriers nous aident à cette tâche, et alors seulement nous aurons le succès, nous rassemblerons quelques centaines de milliers de pouds de blé, car nous les possédons. Dans la première année nous avons reçu . . . (lacune) . . . de pouds, dans la seconde 110 . . . (lacune) en cinq mois de 1919 déjà 90 millions ; de tels résultats nous prouvent que nous sommes dans la bonne voie, la voie du monopole de l'Etat contre la liberté bourgeoise et capitaliste du commerce et de la spéculation ; cette voie qui est la seule juste, nous ne l'abandonnerons pas ; mais nous avons besoin d'efforts surhumains, nous devons tendre toutes les forces du pays ; toutes les autres questions de finances, d'organisation de programmes ou autres doivent être actuellement laissées au second plan. Tant que nous

ne serons pas définitivement victorieux sur nos ennemis, ce sera un crime de se laisser détourner du but principal, qui est de pouvoir rassembler des centaines de millions de pouds de toutes sortes de produits par la voie gouvernementale du monopole, par la voie socialiste du Gouvernement ouvrier, et non par celle de la spéculation capitaliste et transporter ces millions de pouds en triomphant de la crise des chemins de fer."

On ne saurait reprocher à Lenine un manque de précision dans ses paroles. La liberté de travail est niée énergiquement. Cette liberté est une illusion capitaliste dans un pays où l'on meurt de faim. Pour vaincre la faim, il faut organiser le travail et il faut que l'Etat soit, lui seul, libre de concentrer les efforts des citoyens sur les tâches les plus urgentes. Cette concentration a lieu par la créations des armées de travail. La première création a lieu par le maintien sous les armes des soldats déjà enrôlés pour la guerre.

* * *

Jusqu'à quel point ce programme si vaste et si hardi a-t-il été développé ? Quelle part en a-t-on mis en pratique ? Sous quelles formes ? Dans quelle mesure ? Quels sont les détails du plan ?

Voila ce que nous voudrions bien tâcher de préciser. Mais les informations sont confuses et contradictoires. On a bien, dans l'ensemble, l'impression que le programme est en voie d'exécution, mais nous ne savons pas au juste ce qui a été fait et nous ne connaissons rien des détails.

Voici, cependant, les principaux documents à ce sujet.

* * *

L'application du principe de l'obligation du travail semble avoir été en un premier temps partielle, et

appliquée précisément à ces travaux dont l'urgence était la plus grande, c'est-à-dire à la coupe du bois nécessaire comme combustible et nécessaire à la marche des industries.

Voici en effet, un premier décret publié dans les *Izvestia*, du 20 novembre 1919 :

"Afin de concentrer toute l'énergie de la nation dans la tâche de surmonter la crise des combustibles, le Conseil de Défense des Ouvriers et des Paysans décida :

"(1) D'introduire dans les endroits mentionnés ci-dessous les catégories suivantes de travaux publics :

"(*a*) Coupe de bois.

"(*b*) Production, chargement et déchargement de combustibles de toutes espèces.

"(*c*) Le transport par chevaux, de tous combustibles et provisions militaires et autres fournitures d'état, aux villes, chemins de fer et autres destinations.

"(2) L'ordonnance appelant la population à la tâche mentionnée ci-dessous fut éditée par le Commissariat du Peuple des Affaires de l'Intérieur.

"(3) C'est un membre du Commissariat du Peuple à l'Intérieur, ou un de ses représentants, qui est chargé de l'exécution des travaux publics obligatoires.

"(4) Tous les citoyens qui sont agés de 38 à 40 ans et qui n'ont pas été mobilisés, ceux qui ont été dispendés du service militaire et les femmes âgées de 18 à 44 ans sont astreints à ces travaux publics."

Quoique le texte de ce décret ne soit pas complet, il est évident que l'obligation du travail est ici limitée à une partie du territoire russe et pour une tâche déterminée : la coupe du bois.

Un commentaire fort intéressant d'un décret concernant le travail obligatoire fut donné par Rikov au

7ème Congrès des Soviets (voir *Econom. Jisn*, 276, du 9 décembre 1919).

Il est difficile de préciser s'il s'agit du même décret ou d'un décret différent, car Rikov parla plutôt de la mobilisation du corps forestier. En tous cas il s'agit toujours de mesures partielles pour surmonter la crise du combustible.

" La différence entre le *travail obligatoire* maintenant et auparavant consiste en ceci : Maintenant les travailleurs exécutent ce devoir pour l'Etat, pour la majorité du peuple, pour les ouvriers et les paysans, tandis qu'auparavant le travail obligatoire et les punitions s'imposaient aux ouvriers et aux paysans parce qu'ils travaillaient mal pour les bourgeois et les capitalistes. Actuellement, dans la Russie Soviétiste Etat ouvrier, le travail est l'obligation de tous, et le travail obligatoire comme tel doit ressortir de la constitution, de l'idée même de l'organisation de l'Etat soviétiste.

Naturellement, cela ne veut pas dire que le travail obligatoire puisse et doive être mis en action par des moyens extraordinaires, par l'obligation à l'aide de la mobilisation, etc. La conscience que c'est le devoir absolu de chaque citoyen doit entrer dans l'esprit des masses, de plus en plus fermement. La question de la mise en pratique du travail obligatoire doit être un sujet d'agitation, de propagande, d'explication.

" Le travail obligatoire a été étendu à tout le corps forestier. Sous le département forestier du Commissariat d'Agriculture, il y a plus de 100,000 gardes-forestiers et autres qui ont le devoir de garder les forêts et de veiller à la culture forestière. Par un décret du Conseil des Commissaires du Peuple, on leur a imposé le travail obligatoire de couper et de transporter le bois. Le Conseil des Commissaires du Peuple a considéré qu'il faut imposer ce devoir à plus de 100,000 employés des autorités soviétistes dans un moment de crise énorme du chauffage, où toutes les forces du pays, des ouvriers et des paysans sont tendues à un tel point.

* * *

Il est fort utile de signaler que Rikov parait être opposé à l'emploi de la force sous forme de mobilisation militaire pour appliquer l'obligation du travail. Et il parle comme si un tel emploi n'avait jamais été envisagé par le gouvernement au moment même où, au contraire, ce gouvernement était en train de préparer le décret de militarisation de la main d'œuvre.

En effet, un radio du 5 janvier nous apprend ce qui suit :

" Un décret du Conseil des Commissaires du Peuple organise une commission dont le programme est la répartition du travail par des commissaires du peuple au travail. Le but de la commission est de fournir la main d'œuvre nécessaire sous les ordres des commissariats. Elle enregistre les ouvriers qualifiés de tout le pays, en quelque endroit qu'ils se trouvent. *Elle opère la mobilisation et la répartition* de cette main d'œuvre qualifiée. Elle assure leur formation régulière par la voie des écoles professionnelles.

" La mobilisation de la main d'œuvre non-qualifiée dans les villes et les villages par le plan général sont des tâches urgentes et extraordinaires comme la réparation des voies détruites, l'enlèvement de la neige, les fournitures de bois. Enfin, la Commission assure la participation des garnisons aux travaux agricoles et autres qui demandent un emploi en masse de main d'œuvre. Trotzky est nommé président de cette Commission."

Ce radio a une importance fondamentale pour la question du travail obligatoire, car il nous donne des détails assez importants sur le plan d'action élaboré par le Gouvernement. Deux systèmes sont envisagés, l'un qu'on pourrait appeler normal, l'autre ayant un caractère temporaire.

Le premier consiste dans l'utilisation de toute la main d'œuvre du pays. Cette main d'œuvre est partagée en deux catégories, qualifiée, et non qualifiée. L'utilisation se fait en trois temps: enregistrement, mobilisation, répartition.

Le plan s'étend à toute la Russie, à la campagne aussi bien qu'à la ville.

Le deuxième consiste en la transformation de l'armée de guerre en armée de travail; en d'autres termes, on retient sous les drapeaux les soldats en les employant sur ce qu'il est convenu d'appeler " le front du travail," c'est-à-dire à des travaux urgents et extraordinaires, comme réparation de voies détruites, etc.

L'organe auquel on confie la tâche immense de réaliser ce programme, est la Commission dont a parlé Trotzki (qui en devient le président). Nous n'en connaissons pas cependant la composition.

Que deviennent, dans la nouvelle organisation, les sections de répartition de la main d'œuvre ? Quels rapports se forment avec les Unions Professionnelles ? Et avec les organes locaux dans les villages ? Autant de questions à résoudre. Mais pourtant la Commission du Travail développe immédiatement un programme car nous voyons, que, par un radio du 15 janvier 1920, la première armée du travail est formée.

Voici le texte du radio :

" *Moscou.*—Le Soviet ouvrier et paysan de la défense nationale a décidé que la troisième armée rouge des ouvriers et paysans sera dorénavant

utilisée exclusivement pour l'accomplissement de grands travaux ; ce sera une organisation spéciale d'un nouvel appareil . . . qui s'appellera première armée révolutionnaire du travail. (*Texte défectueux.*) Cette transformation de la troisième armée n'a qu'un caractère temporaire. Mais toutes les forces doivent être employées . . . tout d'abord, la préparation des produits de ravitaillement, de fourrage, de combustible ; le transport des usines aux stations de chemins-de-fer ; l'organisation de chaussées et du roulage ; l'établissement des travaux préliminaires en vue des grands ouvrages prévus . . . ensuite la réparation de toutes les machines agricoles . . . le travail de la première armée révolutionnaire sera la garantie des ouvriers locaux. L'Armée révolutionnaire du Travail sera traitée, au point de vue du ravitaillement, comme l'est l'Armée Rouge. Tous les travaux de cette armée seront effectués sous la direction du Soviet révolutionnaire de l'armée du travail, qui se composera de membres du Soviet militaire révolu tionnaire et de fondés de pouvoirs des Commissariats à l'Economie, au Ravitaillement, à l'Agriculture, aux voies de communications et au Travail."

On parle ici d'une Commission qui dirigera le travail. Est-ce la même commission qui est mentionnée dans le radio précédent ? Ou une autre ? Nous ne saurions le préciser.

Il paraît utile de noter ici que l'autorité qui prescrit la création de l'armée du travail est le Conseil de la Défense Nationale.

Ici encore les rapports entre cet organe et la Commission sont obscurs.

L'ordre du jour publié par Trotzki et adressé à cette première armée du travail mérite aussi d'être reproduit. Le voici :

" La troisième armée a vaillamment rempli son devoir de combattant, mais l'ennemi n'est pas encore complètement battu sur tous les fronts, aussi, la troisième armée rouge doit-elle rester sous les armes.

" Mais pénétrée de la conscience de son devoir, la troisième armée ne veut pas perdre son temps pendant les quelques semaines de repos qu'elle va avoir. Il convient donc qu'elle contribue de toutes ses forces à relever la situation économique du pays. La première tâche à remplir sera de régulariser les transports de blé, de viande et autres produits de ravitaillement, de fourrage et de combustible. Dans les secteurs qu'occupera cette armée, elle devra s'occuper de différents travaux qui conviennent aux bûcherons ; les soldats devront prendre la scie et la hache ; il faudra conduire aux usines et aux stations de chemins-de-fer des convois de bois ; il faudra travailler à la remise en état des instruments aratoires et autres machines agricoles, etc.

" Il faudra dans tous ces travaux déployer une énergie infatigable. Les commandants, les commissaires répondront du travail de l'armée comme ils répondaient de ses succès dans la bataille. La discipline ne doit subir aucune atteinte ; il faudra maintenir la liaison avec les autres parties de l'armée. Aucun relâchement ne devra être constaté. Les listes d'appel seront sévèrement contrôlées, afin d'éviter la désertion devant le travail, aussi déshonorante que la désertion devant l'ennemi.

" Commencez votre travail et terminez-le aux sons des hymnes et des chants socialistes, car ce que vous faites n'est pas un travail d'esclave, c'est un devoir élevé envers la patrie socialiste.

" Soldats de la troisième armée, aujourd'hui de la première armée du travail, à vous l'honneur de commencer une grande oeuvre ! Toute la Russie vous regarde" (radio du 15, janvier).

* * *

L'armée du travail est donc constituée, et il parait que, en certains, cas on obtient des résultats extraordinaires. C'est ce qu'au moins affirme Podvoiski, dans un numéro des *Izvestia*. Le texte de l'article transmis par un radio du 1 février 1920 donne les indication suivantes :

" Cinq détachements furent constitués pour la coupe du bois, chacun de la force d'une compagnie et composés de troupes de la garnison de Moscou. Chaque détachement se divise en groupes de trois hommes dont deux sont munis d'une scie et l'autre d'une hache. Chaque groupe de trois doit couper par jour 3 mètres cubes de bois. Le salaire, soit en nature, soit en argent, dépend de la quantité de travail accompli. Actuellement, la plupart des groupes dépassent la quantité fixée et fournissent chaque jour une quinzaine ou même une vingtaine de mètres cubes. En certains endroits, l'abattage se fait par explosion. *Partout la discipline du travail et l'organisation ont donné des résultats colossaux.* Chaque jour, les détachements fournissent une moyenne de 4,000 mètres cubes de bois. Quant à la question du transport, elle a été résolue par la mobilisation des chevaux des environs et par la pose de voies étroites.

" Tout cela a été créé avec une rapidité fantastique en une vingtaine de jours. Déjà les résultats obtenus permettent aux hopitaux de Moscou de recevoir un train de 30 wagons de bois.

" Voilà, dit Podvoiski, un exemple éclatant des résultats fabuleux que peuvent obtenir les ouvriers et paysans militarisés sous le drapeau du travail."

Dans cette narration, une chose surtout frappe : c'est que les soldats de cette armée du travail sont payés soit en nature, soit en argent, selon la quantité de travail accompli.

Ceci semble en contradiction avec ce qui nous est dit par le radio déjà mentionné sur la constitution de l'armée du travail, d'après lequel les soldats du travail étaient assimilés aux soldats de la guerre. Voilà un point qu'il importerait d'éclaircir.

En tous cas, l'œuvre de la mobilisation continue. Par un radio du 2 février, on nous apprend que le Conseil de la Défense à décidé de considérer comme mobilisés tous les ouvriers et employés de la direction des forêts et des bureaux centraux de charbon, de la tourbe, de la naphte ainsi que de tous les services qui en dépendent. Le minimum de production à exiger selon les catégories de travail est fixé par les organes exécutifs de ces bureaux, d'accord avec les sections locales du travail.

Cette fois-ci les employés même du Gouvernement sont touchés par la mesure.

* * *

Le 7 février un autre radio nous annonce que le Conseil des Commissaires du Peuple a publié un réglement sur la réalisation pratique de la mobilisation du travail. Il est bien à regretter que le texte de ce règlement ne nous soit point parvenu, et encore plus que le texte même du radio, qui semblait devoir nous donner quelques précisions à ce sujet soit très mutilé. Il parait que le règlement fut élaboré en deux jours ; et le radio glorifie le régime :

" Alors que la Constituante allemande et tous les parlements occidentaux passent des semaines et des mois dans de vains bavardages, piétinant sur place, sans être en état de trouver une voie de salut contre la ruine partout menaçante, notre pouvoir des Soviets ne tergiverse pas, ne perd pas son temps en vaines paroles. Son audace est sans mesure comme son énergie. Mais cette audace ne reste pas infructueuse, ou à l'état de projet irréalisable, car le pouvoir des Soviets puise ses forces dans les masses laborieuses. Il est ce même grand peuple russe qui, par toute son histoire, et en particulier par ses trois années de révolution, a montré qu'il renferme en lui--même des forces créatrices immenses. Il se frayera sa route, il indiquera au prolétariat du monde le seul moyen de salut contre le danger mortel qui menace tous les pays, savoir : le pouvoir des travailleurs qui, seul, est capable de vaincre l'apathie générale et de susciter un nouvel Etat."

* * *

Désormais il n'y a presque pas de jour que les radios ne nous apportent des informations sur " le front du travail " ; c'est même un bulletin quotidien qu'on publie comme pour le front de guerre.

Voici quelques extraits de ces radios :

" 8 Février. Elle (incomplet) la distribution de primes en nature aux ouvriers des transports qui obtiendront les meilleurs résultats.

" La Commission . . . ordonne l'emploi des unités de troupe au déblaiement des voies. Elle demande la multiplication et l'intensification des samedis communistes consacrés aux réparations du matériel roulant.

" Enfin, le Commissariat à l'intérieur *déclare l'état de siège dans une zone de* 50 *verstes* de chaque côté des voies ferrées, et il complète les comités exécutifs des cantons et districts avoisinant les voies ferrées par des travailleurs responsables, capables d'assurer le plus énergiquement l'exécution de toutes

les mesures ordonnées pour lutter contre la neige. Toutes les autorités locales et municipales sont astreintes à satisfaire aux demandes de main-d'œuvre ou de chevaux formulées par l'administration des chemins de fer.

" A Moscou même, chaque citoyen, à l'exception seulement des membres du Comité exécutif, des collèges ou instituts et du personnel médical, est astreint au travail du déblaiement une fois tous les vingt-cinq jours. Tous les commerçants autorisés à vendre des produits non taxés sont astreints au travail. Une série de communistes marquants sont détachés dans les services politiques des voies de communication ; enfin, le Conseil de Défense a décrété dans toute la Russie la mobilisation de tous les individus de 18 à 50 ans, ayant travaillé au cours des dix dernières années à un titre quelconque dans les chemins de fer."

Même jour : " La conférence des cheminots de Moscou vote ' la mise en pratique immédiate de la mobilisation du travail."

" Les appels des Commissaires du Peuple et du Comité Central à l'intensification du travail trouvent un écho enthousiaste à travers toute la Russie. Une conférence des Unions professionnelles promet de mettre tous ses efforts à l'intensification des transports. *Le travail,* déclare-t-elle, *sera fait militairement.* A Pskov et sur les voies ferrées de la province, on a énergiquement entrepris la réparation des wagons et des locomotives, ainsi que la formation des trains spéciaux d'alimentation." (10 février.)

Après avoir affirmé que "l'ennemi," c'est à dire la crise du combustible, n'est pas encore culbuté, mais que selon tous les indices, il est déjà battu, le radio nous donne quelques renseignements sur les résultats des

approvisionnements de bois opérés par l'armée rouge dans la premiére moitié du mois de janvier :

" D'après des renseignements très incomplets, les organisations militaires ont coupé par leurs propres moyens environ 520,000 stères dont 250,000 ont été transportés. 1,300 wagons ont été chargés. Les chiffres du front sud-est manquent encore ainsi que ceux des septièmes et quinzième armées, et par suite, les chiffres doivent être au moins doublés car ces deux dernières armées se trouvent dans des régions forestières. Enfin, ne sont pas comptées les unités militaires travaillant au service des comités provinciaux forestiers ou des voies ferrées. D'après les chiffres communiqués par la direction du génie du G.Q.G., le total général des coupes au 15 janvier atteint 104 millions de stères. Au 1er janvier, il n'était que de 16,600,000 de stères. La différence prouve le succès des travaux des diverses armées.

" En outre, la Commission du combustible du front sud-ouest a consacré des efforts vraiment exceptionnels pour l'extraction du charbon dans le bassin du Donetz après son occupation et avant qu'aucun organe civil ait encore pu y appliquer son activité. Au 22 janvier, 902 pouds de charbon étaient déjà chargés.

" L'exploitation intérieure des mines est confiée aux représentants des comités civils du combustible et de la houille auxquels l'armée ukranienne du travail apportera son concours et son expérience.

" Sur le front du Caucase on a coupé 150,000 stères sur lesquels 55,000 ont été transportés.

" Le front a coupé 160,000 stères et en a transporté 80,000.

" Le front nord a coupé 1,000,000 de stères et en a transporté . . . . Ainsi l'armée rouge est à la hauteur de sa nouvelle tâche sur le front du com-

bustible. Les cheminots feront également leur devoir, de grandes victoires seront remportées sur les nouvelles . . ." (11 février.)

Le même jour, un autre radio nous parle des livrets de travail. Malheureusement le texte est incomplet, ainsi qu'il ressort de la reproduction du radio que nous donnons ci-après :

" L'institution des livrets de travail est en voie de réalisation à Moscou. Le livret comprend 32 pages. En plus, des renseignements d'état civil, il comprend les colonnes suivantes : . . . travail, salaires, allocations ou pensions, cartes.

" En même temps, il sert de passeport à l'intérieur de la Russie. L'introduction du livret de travail permettra de vérifier l'observation par tous les citoyens de la loi du travail. *Dans ce but, il ne sera remis qu'aux ouvriers et employés, d'après les listes fournies par les entreprises où ils travaillent,* aux artisans sur certificats réguliers de leur enregistrement, et aux invalides sur certificat des sections de prévoyance sociale, aux femmes occupées au ménage sur certificat du comité de maison. Une fois la distribution terminée, *tous ceux qui ne posséderont pas le livret de travail* seront envoyés au travail par la section de répartition de main d'œuvre."

Ce radio nous laisse entrevoir le but et les fonctions des livrets de travail ; ils ne seront pas seulement des certificats du travail accompli par l'ouvrier, mais ils devront également servir de passeport. Or, puisque le passeport est nécessaire en Russie, il s'ensuit que celui qui est sans passeport, c'est-à-dire sans livret de travail, court le risque d'être mis en état d'arrestation et d'être envoyé aux travaux par la section de répartition de la main-d'œuvre.

Le 12 février, nouveau radio très incomplet qui nous annonce la création de deux nouvelles armées de travail. En voici le texte :

" On vient de décréter la création de deux nouvelles armées de travail dans les termes suivants : " Afin d'améliorer les transports dans la région des voies ferrées du sud-est,

(1) Toutes les forces et ressources de la 2me armée seront utilisées pour la réfection des voies ferrées du sud-est et pour l'augmentation de la production du travail dans les ateliers de réparation du matériel roulant.

(2) Pour assurer la liaison parfaite entre le Conseil militaire révolutionnaire de la 2me armée et l'administration des chemins de fer, un membre de ce Conseil, Oskine, est adjoint au Commissaire des voies ferrées du sud-est, tout en conservant ses fonctions au Conseil militaire révolutionnaire de la 2me armée.

" (3) Dans les questions de transports, Oskine est subordonné au Commissaire des voies ferrées.

" (4) Dans les questions militaires, le Conseil militaire dela 2me armée conserve tous ses droits . . .

" (5) L'armée prendra les services d'approvisionnements.

" Un décret semblable déclare que la 7me armée, après avoir vaillamment défendu Pétrograd, est aussi transformée en armée du travail.

" La flotte de la Baltique met à la disposition de la nouvelle armée du travail, les bâtiments nécessaires qui peuvent lui être cédés.

" La garnison proprement dite de Pétrograd est également adjointe à la nouvelle armée du travail."

Le même jour deux nouveaux radios parlent encore avec enthousiasme des armées de travail.

Autre radio le 15 qui annonce la création d'armées de travail dans l'Oural, en Ukraine et au Caucase.

Le 16 nouveau radio ; le 18, on a l'abrégé d'un article de Gorki sur le même sujet, et le 20 enfin un autre bulletin du front du travail.

***

Pour compléter le tableau dont nous avons tracé les lignes principales, il semble utile de signaler ici sur la question de travail obligatoire quelques citations de correspondants anglais ou américains qui ont visité récemment la Russie et les notices principales publiées par les journaux anglais en pareille matière.

Peu de détails nouveaux sont contenus dans la correspondance de Lincoln Eyre publiée dans le *Daily News* du 27 février, mais elle est évidemment écrite par une personne qui a vu sur place et a su voir.

Voici le passage qui se réfère aux armées de travail :

"Quatre des six armées de Trotzki ont été changées en *Armées du Travail*, les soldats victorieux au Front des armées sont forcés de travailler sous le commandement et la discipline militaires sur le *front* économique."

Les Bolchévistes se vantent de ce qu'aucun autre gouvernement au monde n'oserait transformer des troupes mobilisées en vue de la guerre en bandes de travailleurs, immédiatement après avoir terminé une campagne pénible et sanglante qui donnait droit au repos.

"On est en train de militariser le travail d'une maniere extraordinaire. On applique la discipline aux ouvriers des fabriques au moyen de tribunaux spéciaux qui ont l'autorité de cours martiales. Les Commissaires Communistes dont on n'a plus besoin au front sont détachés de leurs régiments et affectés à l'industrie et aux chemins de fer pour y stimuler la productivité."

Quelques informations sont données par des télégrammes imprimés dans le *Birmingham Daily Post* du 1 mars, dans le *Sunday Evening Telegram* du 29 février (dans les deux cas l'information vient de Berlin) ; dans le *Sunday Times* du 22 février, correspondance de Stockholm, sous le titre de *Russia, a Slave State*, dans le *Times* du 4 mars (Labour Slaves in Russia), dans le *Yorkshire Post* du 3 mars, et finalement dans le *Daily News* du 13 mars, 1920.

***

Avant de clore ce chapitre, il reste cependant à mentionner encore un Décret, celui du 14 novembre 1919, inséré dans les *Izvestia* du 16 du même mois sur les tribunaux disciplinaires du travail.

Ce décret n'est autre chose qu'une mesure destinée à obtenir l'obéissance au décret sur le travail obligatoire.

Il s'applique à tout le territoire russe et est obligatoire pour toutes les entreprises, nationalisées ou particulières ainsi que pour les coopératives.

Le but est de " renforcer la discipline de production et de salaire," c'est-à-dire de veiller à ce que l'ouvrier produise la quantité de travail qui lui a été confiée et soit payé selon le tarif établi pour cette espèce de travail (art. 2).

L'art. 3 parle de la composition du Tribunal. Les articles suivants jusqu'au 9 contiennent les prescriptions concernant les séances, les frais du tribunal et l'appel au Tribunal disciplinaire du travail organisé auprès du Commissariat du Travail, composé de 3 membres, dont deux sont délégués par le Gouvernement et le troisième par les unions professionnelles. Les jugements de ce Tribunal sont sans appel ; en dernière instance, c'est le Gouvernement qui décide. Le Gouvernement a également le droit de dissoudre les Tribunaux de première instance (art. 12).

L'art. 9 prescrit les sanctions disciplinaires. Il mérite d'être cité en entier :

" Le Tribunal édicte les peines suivantes :

" (1) réprimande de l'usine ou de l'entreprise ;
" (2) privation temporaire du droit éventuel passif et actif pour les organisations syndicales, pour un délai de 6 mois au plus ;
" (3) transfert temporaire à un emploi inférieur au tarif le plus bas pour un mois au plus ;
" (4) envoi aux travaux pénibles d'utilité publique avec salaire correspondant aux travaux effectués ; dans le cas d'insoumission obstinée à la discipline du travail ou de récidive, renvoi de ces gens, en tant qu'élément non laborieux, des entreprises et déportation dans un camp de concentration."

A noter, surtout la dernière des pénalités mentionnées, c'est-à-dire la déportation dans un camp de concentration, ce qui équivaut aux travaux forcés.

***

Le Tribunal disciplinaire devient maintenant un rouage du système créé pour assurer le travail obligatoire.

Sur son action toute information manque complètement. Existe-t-il seulement sur le papier, ou est-il un organe actif qui coopère à rétablir la discipline du travail ?

***

La question qui surgit maintenant est de savoir comment ces mesures ont été réellement mises en pratique ? Quelles pénalités sont appliquées aux violateurs du décret, aux fainéants, aux ouvriers qui s'absentent sans permission ? Quels résultats surtout ont été obtenus ? La population russe se soumet-elle

volontiers au régime de travail obligatoire ? Y a-t-il cet enthousiasme dont les radios nous parlent ? Jusqu'à quel point l'idée de " devoir universel de travail " a-t-elle pénétré les masses ouvrières russes ? Rien de ce qui nous est parvenu ne nous permet de porter un jugement sur ces points.

CHAPITRE VIII.

GREVES.

Les indications sur les grèves qui ont éclaté pendant le régime bolchéviste, sur l'action de l'Etat vis-à-vis des grévistes, sur l'opinion publique et des masses ouvrières en ce qui concerne les grèves, sont singulièrement rares.

Les autorités bolchévistes semblent bien considérer la grève comme un acte anti-révolutionnaire, surtout après la nationalisation des industries, ainsi qu'il résulte de l'ordre du jour voté par le Soviet de Moscou réuni en séance plénière avec les délégués des Comités de Fabrique et des Syndicats professionnels. L'ordre du jour a été publié dans les *Izvestia* du 2 juillet 1918. Après avoir cité le décret du Conseil des Commissaires du Peuple du 28 juin, plaçant toutes les grandes fabriques et usines, toutes les forces productrices du pays sous le contrôle et à la disposition de la République des Soviets, l'ordre du jour continue :

" Dorénavant, les forces organisées du prolétariat, les associations professionnelles, seront sous la direction du Conseil de l'Economie nationale qui organisera la gestion et la production des entreprises industrielles. Avec ces nouveaux organes d'administration, les ouvriers appliqueront la discipline du travail, augmenteront la productivité et mettront fin à la désorganisation économique. Dans ces conditions tout arrêt de travail, toute grève, seront des trahisons à la cause de la révolution prolétaire."

Mais il semble pourtant que des grèves aient continué à se produire, si l'on doit en juger par l'information suivante publié dans les *Izvestia* du 11 juillet 1918 :

" Parce que le Syndicat local des métallurgistes avait fait grève et que son conseil d'administration n'avait pas pris les mesures nécessaires pour faire cesser cette grève, le Conseil Régional de l'Union des Métallurgistes a ordonné au Syndicat de Toula de procéder à l'élection d'un nouveau Conseil d'Administration. Les salaires ne seront pas payés pendant le temps de grève. De même il a été décidé de ne pas payer de salaire aux ouvriers de l'Usine de produits métallurgiques à Podolsk pour 2 journées de grève."

Dans les *Izvestia* du 9 août 1918, on lit aussi que :

" Le Conseil d'Administration du Syndicat des Métallurgistes a décidé de payer aux camarades emprisonnés tous leurs salaires pour la durée de la grève et de l'emprisonnement."

Il parait donc que les Syndicats n'acceptent pas toujours la conception officielle de la grève. Dans certains cas ils se prononcent énergiquement contre elle. Tel est le cas cité dans les *Izvestia* du 15 août 1918 :

" Dans une conférence des ouvriers de l'industrie textile, les ouvriers ont déclaré qu'ils avaient abandonné leur professionnalisme étroit et qu'ils n'avaient en vue que les intérêts de l'Etat. Les ouvriers réunis en conférence estiment donc que les grèves sont criminelles et tous les grévistes seront condamnés à être licenciés et traduits devant les tribunaux ouvriers pour y être punis d'après les règles de la dictature prolétarienne."

Mais dans les *Izvestia* du 9 août 1918, on lit au contraire qu' à Nijni-Novgorod le Conseil Régional est en conflit avec le Conseil des Syndicats des Métallurgistes qui a soutenu une grève de ces derniers.

***

Que se passe-t-il en 1919 ? Les sources officielles (au moins en tant qu'elles nous ont été accessibles) sont absolument muettes à ce sujet.

Nous n'avons que quelques affirmations de deuxième main, qui manquent de base sérieuse et de preuves.

Ainsi, M. Lovat Fraser écrit dans le *Daily Mail* du 17 août :

" Dans la Russie des Soviets, les ouvriers n'ont pas le droit de se mettre en grève. Le grèves sont punissables de mort. Les commissaires bolchéviques décident où et comment on travaillera. On n'a pas le droit de quitter l'endroit où l'on habite sans une permission spéciale."

Mais M. Goode qui se trouve en Russie vers la même époque dit seulement : " Les grèves ne sont pas admises, elles ne sont pas logiques et ne devraient pas avoir lieu." Il ne parle point de peine de mort. Qui des deux a raison ? Certes, Malone, dans son livre parait attribuer une certaine gravité au délit de grève. Il dit : " On doit se rendre compte qu'une grève serait illégale dans un Etat communiste. Alors qu'en Angleterre un briseur de grève est considéré comme un traître à la cause ouvrière, en Russie, sous le régime des Soviets, les personnes qui désirent se mettre en grève sont regardées comme des traîtres."

Mais lui aussi ne précise point les peines auxquelles s'exposent les grévistes ; et Lincoln Eyre, qui d'habitude abonde en détails sur les sujets qu'il traite, di seulement à propos des grèves que les " syndicats

ouvriers n'ont plus le droit de faire grève" (*Daily News*, 13 mars 1920).

D'autre part, M. Goode, dans une lettre personnelle datée du 11 mars (lettre dans la quelle il a tenu à donner une réponse sommaire à quelques points du questionnaire), se référant aux grèves, ajoute : " Des grèves se produisent de temps à autre, mais quand j'y étais il n'en existait point. La cause des grèves, dans la plupart des cas, se trouve dans la rigidité des tarifs de salaires. De petites grèves locales ne peuvent avoir lieu grâce à l'organisation des unions professionnelles."

CHAPITRE IX.

ORGANISATION DU COMMISSARIAT POUR LE TRAVAIL.

Organisation Générale.

D'après l'art. 43 (titre VIII) de la Constitution de la République socialiste fédérative russe des Soviets (décret du 10 juillet 1918) il est prévu un Commissaire du peuple pour le Travail.

Ce Commissariat, vers la moitié de 1918, est uni au Commissariat pour la prévoyance sociale établi en avril. 1918, par la transformation du " Narodni Commissariat Gosudarstvennogo Prizrenia."*

La fusion des deux Commissariats est annoncée comme terminée par un radio officiel russe du 31 décembre 1919. Le nouveau Commissariat porte le titre de " Commissariat du peuple pour le Travail et la Prévoyance Sociale."†

***

Comment est organisé le Commissariat du Travail ? Faute de toute documentation officielle sur la

* Voir " Vinokourov Sotzialnoe Obespechenie v Sovetskoi Rossü." Moscou, 1919.

† *Ibid.*, p. 6.

matière,* il faut recourir aux déclarations du Commissaire pour le travail, M. Schmidt, ainsi qu'elles sont enregistrées par M. Ransome pour le commencement de l'année 1919, et par M. Goode pour la fin de la même année. Ces déclarations concordent généralement, et peuvent être résumées de la façon suivante. Le Commissaire est désigné directement par le Conseil Général des syndicats professionnels. Nous ne savons pas dans quelles conditions la désignation a lieu, ni si elle est renouvelée à des périodes déterminées ; mais il est à supposer qu'ainsi que pour tous les autres Commissaires du peuple, la nomination est faite par le Congrès National des Soviets (Constitution, art. 49) qui la renouvelle à chaque Congrès. En vertu de l'art. 44 de la même Constitution, chaque Commissaire du peuple est assisté d'un collège dont les membres sont confirmés par le Conseil des Commissaires du peuple.

Conformément à cet article, le Commissaire pour le Travail est assisté par un Conseil composé de 9 membres dont 5 sont élus par le Conseil national des syndicats professionnels et 4 sont nommés directement par le Conseil des Commissaires du Peuple.

---

* Après avoir ecrit ces lignes nous avons reçu un extrait du " Bulletin du Commissaire du Peuple au Travail " pour les mois aout—septembre 1918, contenant les informations suivantes :

Le Commissariat se subdivise en sections :

(1) Les rapports entre le Capital et le Travail.
(2) Section exécutive.
(3) Section juridique.
(4) Chambre de Conciliation.
(5) Section d'Instruction.
(6) Protection du travail (enquêtes sur les conditions du travail—projets de loi).
(7) Prévoyance sociale (consultations juridiques).
8) Statistiques.
9) Section d'Administration.
(10) Section d'Information.

Le Conseil des Syndicats professionnels aurait le droit de contrôler ces dernières nominations.

Fonctions.

Le Commissariat du Travail aurait entre autres, les attributions suivantes : Enregistrement et distribution de la main d'oeuvre en Russie; fixation de la durée de la journée de travail ; règlementation des salaires; protection du travail; inspection des usines ; prévoyance sociale (assurance contre le chômage, etc.) et pensions.

Autorités compétentes pour légiférer.

C'est au Conseil National des Unions Professionnelles qu'est attribuée la fonction d'élaborer les lois sur le travail, après consultation des Unions intéressées. Les projets de lois doivent ensuite être ratifiés par le Commissaire pour le Travail, avant d'avoir force de loi. Cette attribution des Unions professionnelles ne résulte d'aucun texte de loi, mais simplement des déclarations du Commissaire Schmidt.

Nous manquons, à ce sujet, de toute indication qui permette de juger dans quelle mesure le Conseil des Unions Professionnelles prend effectivement part à l'élaboration de la législation sur le travail, ainsi que de toute information sur la manière dont sont jugées les contestations en matière de protection des travailleurs.

CHAPITRE X.

UNIONS PROFESSIONNELLES.

D'après le rapport du 1er Congrès des Unions Professionelles tenu à Petrograd du 7 au 14 janvier 1918 il paraîtrait que pendant la guerre la plus grande partie de ces organisations disparurent. Elles recommencèrent à se former après la Révolution de février 1917.

Quand la révolution bolcheviste éclata, il en existait plus de 100. Sous les bolchevistes leur développement fut très rapide, de manière qu'au Congrès mentionné, environ 4 millions d'ouvriers étaient représentés (162 Unions particulières, 20 Unions provinciales, et 19 Unions nationales).

Législation.

L'art. 2 de la Constitution votée par le deuxième congrès national des Soviets déclare que la République fédérative russe des soviets.... " aide les ouvriers et les paysans matériellement et de toute manière à se grouper et à se réunir."

La liberté d'association est donc, non seulement reconnue, mais aussi encouragée.

Mais bientôt nous trouvons que les associations professionnelles deviennent un rouage de l'organisation d'Etat, surtout pour le côté économique. En effet, par le décret du 14 août 1918, les Unions professionnelles envoient leurs représentants au Conseil Suprême de l'Economie Nationale (30 sur 69 membres). Elles ont aussi leurs représentants dans les différents centres créés auprès de ce Conseil : section des métaux précieux (décret 18 janvier 1918), comité du naphte (décret 6 juin 1918), comité des travaux publics

(décret du 18 juin 1918), comité principal des forêts et de l'industrie du bois (décret 19 juin 1918), comité principal du sucre (décret 23 juin 1918).

Elles sont en outre appelées à désigner leurs représentants : dans les conseils régionaux locaux de l'économie nationale (décret 23 décembre 1917) ; dans les sections locales du commissariat du Commerce et de l'Industrie ; dans l'administration de chaque usine de l'industrie ouvrière (décret 8 mai 1918) ; dans le conseil du contrôle ouvrier pour toute la Russie (réglement 14 novembre 1918) ; dans les commissions de contrôle et de répartition, qui sont les organes immédiatement supérieurs à la commission de contrôle de chaque industrie (décret 13 décembre 1917) ; dans le conseil économique d'administration de chaque usine (décret 7 mars 1918) ; et dans les directions centrales de chaque industrie nationalisée (ibid.) et dans les comités des caisses de chômage ; ainsi que dans la commission centrale contre le chômage (décret 28 novembre—11 décembre 1917).

En outre par le décret du 19 décembre 1917 leurs représentants sont appelés à faire partie de la commission créée dans le but de délimiter les régions et de déterminer les taux des salaires de base des ouvriers et employés avec indication du minimum et du maximum.

Ce sont elles aussi qui (en vertu du décret du 9 juin 1918) élaborent les tarifs de salaires pour les ouvriers et employés de l'industrie métallurgique de la région de Moscou ; eux seuls, en vertu de ce même décret peuvent consentir aux dérogations à ce règlement ; déterminent les normes exactes de production pour chaque ouvrier, l'ordre des congés, etc...

Enfin, par les art. 7, 8 et 9 du Code de travail 1919, elles sont appelées à fixer les conditions de travail (salaires, heures de travail, etc...) dans tous les établissements et dans toutes les entreprises nationalisées ou privées, ainsi que le travail fait sous forme de prestation de services individuels, ou comme tâche séparée et déterminée (travail à domicile).

Et par un radio du 31 décembre 1919 nous somme informés que le Directeur de la Section de Prévoyance Sociale auprès du Commissariat de Travail sera en même temps le représentant des Unons Professionnelles. Il sera assisté d'un collège de 6 membres, élus par le Conseil central des Unions professionnelles.

* * * * * * *

Des fonctions d'ordre purement politiques ne manquent pas, ainsi que nous le voyons par le décret du 13 décembre 1918 qui assure aux associations professionnelles une représentation spéciale dans le Soviet de Petrograd.

A ce qu'il paraît des représentants des unions professionnelles se trouvent dans tous les soviets russes.

Toute cette législation se développe pendant l'année 1918, à la fin de laquelle les associations professionnelles se trouvent avoir une place importante dans la machine gouvernementale soviétiste.

Leur fonction paraît être double : fonction politique pure (représentation dans les Soviets) et fonction économique, qui se manifeste sous une double forme :—

(*a*) Participation aux organes d'administration du centre et des localités, et à la gestion des usines.
(*b*) Règlementation des conditions du travail dans les usines.

Il faut ajouter que cette dernière fonction est mise sous le contrôle supérieur du Commissariat pour le Travail.

Telle était la position des Unions Professionnelles à la fin de l'année 1918.

Maintenant, quelle a été la législation de l'année 1919 ?

C'est ce que nous ne saurions dire, car aucun texte législatif pour cette année n'est entre nos mains, si nous exceptons, cependent, le Code du Travail qui a ajouté aux compétences des Unions, celle de règlementer les conditions du travail.

Les tableaux, cependant, tracés par les écrivains qui ont visité récemment la Russie, ne mettent en lumière aucun changement important dans la condition légale des Associations Professionnelles. Ce point, toutefois, devra sans doute faire l'objet d'une recherche spéciale de la part de la Commission d'enquête.

Nous devons maintenant passer à l'étude de la vie pratique des associations professionnelles, chose aussi importante que la législation.

Or—ici aussi—il faut le constater, nous manquons de documents de date récente et contenant des informations détaillées et sûres.

Les quelques informations peuvent se résumer de la manière suivante :

Congrès.—Il y a eu sûrement deux congrès des Unions Professionnelles : le premier en janvier 1918 ; et le deuxième au commencement de l'année 1919.

Un troisième congrès devait avoir lieu au commencement de l'année 1920 (1 mars), mais nous croyons savoir qu'il a été differé au mois d'avril.

Un document, imprimé dans l'*Economitcheskaia Jizn* du 14 décembre 1919 nous apprend que seulement les unions professionnelles enregistrées auprès du Conseil Central panrusse des unions professionnelles auraient le droit de s'y faire représenter. Le droit de vote était réglé sur les bases suivantes :

Unions locales ayant au moins 3,000 membres en règle avec les cotisations : 1 délégué chacune ; au dessus de 5,000 membres : 1 délégué par 5,000 membres.

Les associations ayant moins de 3,000 membres devront se grouper dans le but d'envoyer 1 représentant par 3,000 membres.

Le groupement est fait par les Conseils régionaux des unions professionnelles.

Les Conseils nationaux des Unions auront 1 délégué chacun ; si leurs membres sont supérieurs au chiffre de 100,000, 2 délégués.

Inscription des ouvriers dans les Unions.

Schmidt, le Commissaire pour le travail (personnage bolcheviste très connu), dans un article portant le titre : *Le mouvement syndical pendant un an et demi de révolution*, inséré dans la Revue *Professionalny Vestnik* (organe du Conseil Central des Unions Professionnelles) nous donne les statistiques du mouvement syndical de juin 1917 au 1 janvier, 1918.

D'aprés cet article il paraîtrait que, à cette dernière date, l'inscription aux Unions était obligatoire pour tous les ouvriers occupés dans les industries suivantes : métaux, textile, cuirs et peaux, industries chimiques, industrie verrière, céramique, industrie sur bois, postes, télégraphes et téléphones, transports fluviaux et maritimes.

Dans les chemins de fer, l'industrie du bâtiment, les tailleurs, imprimeurs, employés de commerce, institutions de crédits, alimentation, tabacs, employés municipaux, employés des services de santé, pompiers, l'inscription n'était pas obligatoire.

Le nombre des ouvriers ou employés inscrits était à peu près de 60% par rapport au nombre total des personnes employées dans ces industries.

Ce qui est arrivé après 1918 nous est absolument inconnu. Seulement Mr. Goode, dans une lettre, dit que " tous les ouvriers doivent être organisés, c'est à dire inscrits dans une union professionnelle. Mais Goode ne cite pas le texte de lois sur lequel cette obligation repose, et il ne nous fait pas connaître, si effectivement tous les ouvriers sont inscrits à une union, ni si ce devoir s'étend à tous les salariés.

Organisation Générale.

Dans le 1er Congrès des Unions Professionnelles (janvier 1918) on a discuté longuement si on devait organiser les unions par métier ou par production. Lozovski, l'un des chefs du mouvement syndicaliste russe, expliqua avec force exemples, pourquoi l'on devait se rallier à ce dernier type d'organisation qui, du reste, avait été déjà adopté par la 3ème Conférence des Unions Professionnelles (juin 1917).

Le Congrès adopta enfin définitivement ce type et vota plusieurs résolutions dans le but d'en faciliter l'adoption dans la pratique.

Ainsi la résolution 15 du Congrès parle de la nécessité d'une série d'indications pratiques dans le domaine de la différentiation des diverses productions. Les résolutions 16 et 17 s'occupent de la création auprès des Conseils Nationaux et locaux de commissions pour la délimitation des unions et la publication de directives pour les unions avec désignation des spécialités et professions par production, en donnant des exemples de professions typiques qui peuvent être ramenées à telle ou telle autre union de production. Tout ceci dans le but d'obtenir une plus grande netteté de la construction par production.

Néanmoins, à titre provisoire on peut admettre la formation d'unions mixtes locales, là où la localité est éloignée, ou le nombre des ouvriers est peu important. Mais ces unions devront plus tard se séparer par production afin d'entrer immédiatement en relation avec l'union de production correspondante du rayon le plus proche.

Sur l'application pratique en 1919 des résolutions votées par le Congrès, nous ne savons que le peu qui nous est rapporté par les auteurs qui visitèrent récemment la Russie, comme Goode, Malone et Ransome.

Ils s'accordent à indiquer qu'effectivement l'organisation des unions professionnelles est faite par production, chaque union embrassant tous les métiers qui concourrent à une production déterminée.

Ainsi l'union des métallurgistes comprend environ 290 métiers.

L'organisation est faite de la manière suivante : les unions locales sont groupées en unions provinciales, qui, à leur tour, se réunissent dans le groupement national ou panrusse.

Les 50 unions panrusses sont unies par le Conseil de la Fédération panrusse des unions professionnelles.

Les rapports entre les différents échelons de cette organisation professionnelle nous sont aussi à peu près inconnus.

Le premier Congrès vota plusieurs résolutions en faveur d'une centralisation des pouvoirs dans les unions nationales, par les résolutions 5, 6 et 7 le Congrès retient qu'il serait désirable de transférer toutes les cotisations des sections à la direction centrale qui doit desservir tous leurs besoins.

Les résolutions 6 et 7 affirment que le type désirable de relations entre les unions locales et l'union nationale de production est la centralisation de la lutte économique avec apport d'au moins 50% des cotisations à la caisse centrale.

Néanmoins, pendant la période de reconstruction des organisations syndalices, le Congrès admet comme forme transitoire les unions provinciales.

Plus tard, dit la résolution 10, les unions provinciales devront peu à peu transmettre toutes leurs fonctions aux unions nationales centralisées, pour qu'il y ait répartition égale et équitable des ressources et des disponibilités dans toute la production.

Nous ne savons pas si cette recommendation a été déjà mise en pratique ; mais du peu que nous racontent les auteurs déjà mentionnés, il paraitrait que les unions provinciales continuent à exister dans toute la Russie.

Conseil Central Panrusse des Unions Professionnelles.

Au sommet de la hiérarchie syndicaliste se trouve ce Conseil central panrusse des Unions professionnelles.

Selon les résolutions du 1er Congrès, il devait avoir pour fonctions entre autres d'établir le lien avec le Comité éxécutif central des Soviets et de représenter les intérêts de tout le mouvement professionnel devant les institutions centrales d'Etat et les organisations publiques ; de collaborer avec les unions dans leur travail d'organisation et par la propagande écrite et orale au développement du mouvement professionnel.

Ses fonds devaient provenir des cotisations des adhérents au Conseil central des organisations ouvrières à raison de 3 *kopecks* par membre payant et par mois, transmis autant que possible par les unions locales, provinciales et panrusses.

Il devait comprendre :—

(*a*) 11 membres élus par le Congrès (qui doit être convoqué au moins une fois par an) ; et

(*b*) Les représentants des unions professionnelles nationales à raison d'un délégué par 50,000 membres.

Le Conseil devait se réunir au moins une fois par mois.

Ici aussi nous ne savons pas le sort réservé à ces résolutions. Nous avons déjà vu que la législation russe pendant l'année 1918 fait une place assez large au Conseil institutions économiques gouvernementales ; mais nous ne saurions rien dire quant à la législation de 1919.

Organisations à type mixte—Organisations de spécialistes.

Les discussions du 1er Congrès démontrent que, en général, les chefs du mouvement syndicaliste montrent

une certaine méfiance. Ces types d'organisations ou doivent " devenir prolétariennes " ou rester en dehors de l'organisation professionnelle. On insista aussi pour que dans leur sein se forment des unions composées exclusivement d'ouvriers qui pourront plus tard sortir de l'association mixte et s'unir à son organisation professionnelle de production. (Le cas typique de ces organisations mixtes, avec sections internes ouvrières, est le Vikjel, union professionnelle des chemins de fer, comprenant cheminots et directeurs, à l'intérieur de laquelle se forment les unions particulières des chauffeurs, graisseurs, etc. . . .)

A propos de ces organisations, les résolutions prisent au Premier Congrès disent :—

> " Il s'est créé dans la Russie toute une série d'unions de type mixte dont le trait essentiel est qu'elles réunissent les employés supérieurs, les ouvriers et l'administration. Ces organisations mixtes se sont constituées principalement parmi les employés de l'Etat. . . . Elles ne se rattachent pas à une Union nationale quoique il entre dans leur composition une grande quantité d'éléments prolétariens."

Une telle existence séparée s'explique par ce fait que ces unions ont un caractère professionnel et politique et, en second lieu, par le fait que les cercles dirigeants de ces unions mixtes ne veulent pas se soumettre à la discipline professionnelle du prolétariat en général. L'intérêt du mouvement professionnel en Russie exige que les Unions de ce genre soient ramenées dans le cours général du mouvement prolétarien.

Aussi les centres doivent ils proposer aux Unions correspondantes de s'abstenir de mélanger les classes dans l'élaboration des statuts et de mettre en accord leurs statuts avec ceux des Unions professionnelles prolétariennes. Ce n'est qu'alors qu'elles pourront

être comprises dans le mouvement professionnel en général.

Mais dans le cas où ces organisations mixtes refuseront de se soumettre à pareilles prescriptions, il convient de recommender à la partie prolétarienne de ces unions de former des sections à l'intérieur avec le droit de s'unir au mouvement professionnel panrusse.

Comme nous ne savons rien de la vie des organisations professionnelles pendant l'année 1919, il n'est pas possible de dire si les organisations mixtes ou de spécialistes ont continué à vivre d'une vie séparée et indépendante ou si elles ont modifié leurs statuts et fusionné avec le mouvement général, surtout après la nationalisation des industries.

Cotisations.

Nous n'avons aussi pour ce sujet que les quelques données statistiques du 1er Congrès (janvier 1918).

Les cotisations étaient alors recueillies de deux façons :—

(1) Par une retenue proportionnée sur les salaires.

(2) Par une somme fixe.

(1) Le pourcentage de la retenue est très variable, de 0·5 à 3 %.

Voici quelques exemples :—

Pourcentage.	Nombre d'Unions Professionnelles.	Nombre de Membres.
0·5	4	21,100
1	62	1,284,500
1—2	3	21,300
2	15	69,000
3	2	24,000

(2) Les cotisations à sommes fixes sont aussi très variables, comme on voit par les exemples suivants :—

Cotisations Fixes (Roubles).	Nombre d'Unions Professionnelles.	Nombre de Membres.
Moins de 1	14	88,700
1	11	180,200
1—2	3	8,800
2	5	72,200

(3) Les données sur les fonds possédés par les Unions sont très incomplètes.

Cotisation à Pourcentage du Salaire.	Nombre d'Unions.	Nombre des Membres.	Fonds (Roubles).	Par Membre (Roubles).
%				
0·5	4	21,000	61,700	2·93
1	53	1,204,300	2,632,400	2·18
1—2	1	5,200	29,000	5·58
2	14	63,000	255,800	4·10
3	2	24,000	280,000	11·67
Totaux ...	74	1,317,600	3,258,900	2·47

Cotisations Fixes (Roubles).	Nombre d'Unions.	Nombre de de Membres.	Fonds (Roubles).	Par Membre (Roubles).
%				
Au-dessous de 1	12	75,900	127,400	1·68
1	12	165,700	296,100	1·73
1—2	3	8,800	63,000	7·16
2	5	72,200	243,200	3·37
Totaux...	32	212,600	729,700	3·43

Ces données statistiques sont les seules que nous ayions jusqu'à présent, et elles se refèrent, comme nous l'avons déjà dit à la période qui se termine au 1er janvier, 1918.

Quant au mode de versement des cotisations, nous savons seulement que deux thèses se trouvèrent en présence à ce Congrès, celle qui préfère le versement automatique par la caisse de l'usine ou de l'entreprise et celle qui veut que le versement soit fait individuellement par l'ouvrier.

Nous savons aussi que Losovski parle nettement en faveur de la deuxième solution : " Que les collectes soient faites par ateliers—il dit—et que les ouvriers sachent qu'ils versent et pourquoi ils versent et qu'ils versent de bonne volonté et se considèrent par celà comme du ressort de l'administration."

Les résolutions votées par le Congrès ne nous apprennent pas laquelle des deux thèses triompha et aucune autre donnée ne nous fournit de renseignement sur cette matière.

Les Taches Professionnelles.

Etatisation ou Autonomie en 1918.

Au premier Congrès on a discuté longuement la question fondamentale de l'orientation à donner au mouvement syndical : Devait-il rester autonome ? Les unions professionnelles devaient-elles continuer à défendre exclusivement les intérêts des ouvriers qu'elles représentent, ou doivent elles étendre leur champ d'action et contribuer au contrôle de la production dans l'intérêt général de la communauté ? Doivent-elles rester neutres dans la lutte contre le capitalisme, ou au contraire, se ranger du côté de l'Etat, s'associer à l'action de celui-ci et en partager les responsabilités ?

Cette question est connue sous le nom de question

de l'Etatisation des unions professionnelles, non dans le sens que l'Etat intervienne ou non dans l'organisation intérieure des associations professionnelles ; mais dans le sens que les associations collaborent ou non avec l'Etat pour la réalisation des buts d'ordre général, politique ou économique.

Le Congrès se partagea nettement en trois partis : d'un côté les *mencheviki*, les socialistes révolutionnaires de droite et les anarchistes syndicalistes étaient contre toute intervention des unions professionnelles dans la lutte engagée par le bolchévisme contre la bourgeoisie ; de l'autre côté, les bolchevistes soutenaient que les associations ne pouvaient pas garder une neutralité qui aurait été toute à l'avantage des capitalistes et par conséquent, ils insistaient pour qu'elles collaborassent avec le Gouvernement à la reconstruction socialiste, enfin, un parti moyen composé surtout des socialistes révolutionnaires de gauche, pensait que les unions professionnelles ne pouvaient rester complètement à l'écart dans la lutte qui s'était engagée, mais qu'elles ne devaient non plus participer directement au Gouvernement, mais seulement l'appuyer de leurs conseils et collaborer seulement dans la partie économique pour que les intérêts ouvriers fussent sauvegardés.

Les arguments principaux du premier parti furent développés surtout par Losovski et Martoff et peuvent se résumer brièvement de la façon suivante : Les unions professionnelles ne sont une arme de la classe ouvrière qu'autant qu'elle est une classe de salariés. La Russie n'est pas mûre pour la réalisation du socialisme. Si les unions s'associent au Gouvernement dans sa tentative, elles peuvent se compromettre irrémédiablement. En outre le pouvoir des Soviets ouvriers et paysans n'est pas pratiquement le pouvoir des prolétaires industriels. Il y a conflit d'intérêt entre les ouvriers et les paysans. Si la République des Soviets sort victorieuse de la lutte, le pouvoir ira

certainement à une classe semi-bourgeoise c'est-a-dire aux paysans. Que deviendront alors les unions professionnelles ? Etatiser, c'est leur mettre la corde au cou. Enfin, dire que les unions professionnelles deviendront " organes du pouvoir d'Etat " veut dire que les arrêtés édictès par eux auront force de loi et seront appliqués " manu militari " ou autrement. Le prolétariat russe peu cultivé, regardera les unions professionnelles comme un pouvoir arbitraire et se jettera dans les bras des anarchistes syndicalistes. Le mouvement professionnel ne peut pas par conséquent, se rattacher à une organisation mixte comme le Soviet des Ouvriers et paysans.

Les anarchistes syndicalistes s'opposèrent aussi à toute collaboration des unions avec le Gouvernement par crainte d'une centralisation économique qui aurait enlevé toute autonomie au Comité des fabriques et des usines.

Les bolchevistes de leur côté s'appuyèrent surtout à l'argument que les organisations professionnelles sont des organismes ou la lutte pour le socialisme doit tenir une des premières places. Il ne s'agit plus de penser exclusivement à l'amélioration du sort des ouvriers. Il faut surtout organiser. Et Schmitt—le Commissaire pour le travail—ajoute que seule l'étatisation des unions professionnelles peut conduire aux deux grands buts pratiques de la période de transition dans laquelle se trouve l'Etat Russe : obliger le producteur à travailler et obliger le consommateur à obéir aux règles de répartition.

Le parti moyen enfin trouve que le mouvement professionnel ne peut pas rester à l'écart dans la lutte qui s'est engagée, il serait étrange que l'avant-garde prolétarienne reste à l'écart du mouvement prolétarien. Les unions professionnelles doivent participer à la réglementation de l'industrie et à l'instauration du

contrôle ouvrier, mais pas directement comme organes de législation. Elles doivent plutôt identifier leurs buts avec ceux de l'Etat et de concert avec lui, tendre à la Révolution socialiste.

Il semble bien que le Congrès finit par adopter la solution moyenne, car après avoir affirmé la nécessité pour les organisations professionnelles d'introduire les changements dans leurs statuts nécessités par les nouvelles tâches, il énumère les buts nouveaux :—

(*a*) Représenter la volonté collective ouvrière auprès des organes directifs de l'Etat.
(*b*) Organiser le recensement et la répartition des forces ouvrières.
(*c*) Servir d'intermédiare entre les masses ouvrières et les organes régulateurs de la production.
(*d*) Elaborer et faire respecter les lois réglementant le temps de travail, les salaires, les conditions hygiéniques des travailleurs, ainsi que toutes les lois de l'assurance sociale.
(*e*) Surveiller et augmenter l'instruction générale et professionnelle des ouvriers.
(*f*) Créer et diriger les organes du contrôle ouvrier.

La législation que nous avons passée en revue au commencement de ce chapitre, nous montre que c'est encore la solution moyenne qui y a prévalu.

Les unions professionnelles, surtout après la nationalisation des industries, tendent à collaborer toujours plus étroitement, mais d'une façon toujours indirecte, avec l'Etat, en déléguant leurs représentants dans tous les organes gouvernementaux qui s'occupent de la production.

Dans une chose seule elles agissent directement : c'est dans l'élaboration des tarifs de salaires : encore, ici aussi, les tarifs doivent être approuvés par le Commissaire pour le Travail. Dans ce sens et dans ces

limites, les Unions Professionnelles sont des organes de l'Etat.

Quant à leur développement pendant l'année 1919, à la nouvelle orientation qui paraît se dessiner tout récemment (et dont nous avons parlé au chapitre du contrôle ouvrier), dans le sens d'une organisation plus autocratique que de la production, dont le résultat serait de restreindre la participation des Unions Professionnelles, nous ne saurions rien dire, manquant de toute documentation.

Toute documentation nous manque également sur les rapports, disons ainsi : d'ordre politique entre le Gouvernement et les associations.

Est-il vrai que le Gouvernement exerce une pression pour que la direction du mouvement professionnel reste entre les mains du parti bolchéviste ? Est-il vrai que toute opposition à ce parti, au sein du mouvement, est supprimé, même avec la violence ?

Est-il vrai que les Unions menchévistes ou socialistes-révolutionnaires ont été arbitrairement dissoutes, et que les membres qui appartiennent à ces partis sont expulsés des associations par ordre du gouvernement ?*

A toutes ces questions, nous ne pouvons donner aucune réponse. Nous les avons indiquées ici ; cependant, parce qu'elles devront former avec toutes les autres que nous avons énumérées au cours de ce chapitre, l'objet des recherches de la Commission d'enquête.

* Voir Keeling, " Bolshevism," p. 156 et suivantes.

CHAPITRE XI.

NATIONALISATION DE L'INDUSTRIE.

D'après un rapport de Rykoff, président du Conseil Suprême de l'Economie Nationale, en 1918 il y avait environ 36 % d'entreprises nationalisées.

Suivant une déclaration du Prof. Milioutin, commissaire-adjoint, pour l'industrie, reportée par M. Goode,* vers la moitié de l'année 1919 environ 3,000 usines avaient été nationalisées, soit les 90 % de la production industrielle totale du pays. Seule, la petite industrie et le travail à domicile n'avaient pas été nationalisés.

La nationalisation avait donc fait de grands progrès ; mais elle avait eu lieu seulement dans la Russie proprement dite, comprenant environ 30 *Goubernias*, mais pas dans l'Ukraine, qui, du reste, pour une grande partie de l'année avait été au pouvoir des anti-bolcheviki. On peut donc affirmer, en se basant sur cette déclaration, qui est du reste *l'unique témoignage* du développement de la Nationalisation en Russie, que dans ce pays la grosse industrie n'est pas libre.

Développement de la Nationalisation. Premiere période.

Il est en premier lieu nécessaire de suivre l'histoire de ce procès économique, en citant les principaux décrets qui ont appliqué ce principe et qui sont reproduits dans le livre de Labry.†

Le premier décret remonte au 18 décembre, 1917, le dernier, qui a une portée générale, au 30 juin 1918.

Une observation préliminaire s'impose.

Les premiers décrets ont le caractère d'une pénalité, et parlent de " confiscation " de l'usine, soit à cause du

* " Bolshevism at Work," p. 28.

† " Une Législation Communiste," pp. 96–126.

refus de la Société de se soumettre au décret portant l'établissement du contrôle ouvrier, soit parce que les directeurs ont décidé la fermeture de l'usine, soit pour d'autres raisons.

Dans tous ces cas, les biens de la société " confisquée " sont déclarés propriété de la république russe et la gestion en est confiée au commissaire du peuple pour le commerce et l'industrie.*

Dans la plupart des cas, tous les employés sont invités à rester à leur poste et à remplir leur devoir. Quelquefois, on ajoute la menace de faire juger par le tribunal révolutionnaire les personnes qui quitteraient arbitrairement leurs postes ou qui commettraient des actes de sabotage.

Dans quelques cas, c'est le Conseil Suprême de l'Economie Nationale, créé en décembre 1917, qui prend la gestion de l'usine, et délègue un représentant, en qualité de commissaire provisoire pour gérer l'entreprise, avec tous les droits des fondés de pouvoir. Le plus souvent, les décrets émanent du Conseil des Commissaires du Peuple, et portent la signature de Lenine, président de ce conseil. Mais il arrive aussi en maints cas que le Conseil Suprême de l'Economie nationale procède de sa propre autorité à la confiscation et organise directement la gestion de l'usine.

Les décrets ne mentionnent jamais le sort réservé aux propriétaires de l'entreprise ; mais on ne peut douter que la confiscation ne leur accorde aucune compensation.

Deuxième période.

La Nationalisation, proprement dite, représente déjà une deuxième période dans les rapports entre l'Etat bolcheviste et l'industrie.

* Cette caractéristique est relevée et condamnée par Milioutine dans un rapport presenté à la 2e séance pléniére du Conseil Suprême de l'Economie Nationale.

Le premier décret que nous avons trouvé date de février 1918, et concerne la Société anonyme de Moscou " Electroperedatcha," dont tous les biens passent en propriété de l'Etat, " vu son importance générale pour l'Etat même." C'est le Conseil Suprême de l'Economie nationale qui émet ce décret et qui en même temps, nomme en qualité de directeur général, l'ingénieur Sonidvitch, assisté d'un conseil composé des représentants des groupements suivants : ouvriers, employés de l'entreprise, conseil des unions professionnelles de Moscou, union professionnelle des électriciens techniciens de Moscou, comité exécutif du conseil des députés ouvriers et soldats de Bognodek, conseil régional de l'économie nationale de Moscou, comité exécutif du conseil des députés ouvriers et soldats.

Un autre décret du 27 février du même conseil, nationalise le district minier de Nicolai Pavdinsk en confiant la gestion aux représentants du conseil des députés ouvriers du district et au personnel technique de l'entreprise ; et, par la suite, plusieurs décrets nationalisent individuellement et sur les mêmes lignes, différentes industries. Ce n'est qu'en mai 1918 qu'on effectue la nationalisation de toute une industrie : celle du sucre. Cette fois-ci, c'est le conseil des Commissaires du Peuple qui prend la responsabilité de la mesure et qui établit l'administration de chaque usine (art. 3 du décret du 8 mai, 1918) tout en confiant la direction de toutes les usines nationalisées au Comité supérieur des sucres près le Conseil Suprême de l'Economie Nationale, qui est chargé d'organiser immédiatement une commission pour gérer les usines et liquider toutes les affaires des anciens propriétaires (art. 5).

Pour la première fois, ceux-ci se trouvent mentionnés dans un décret de nationalisation. Ils sont même invités à présenter " une semaine au plus tard après la publication du décret " toutes les pièces justificatives de leur droit de propriété et de jouissance. " Tous les

documents présentés après le délai mentionné ne seront pas examinés."

Un décret du 22 juin, 1918, organise sur des bases semblables la nationalisation de l'industrie du naphte ; et enfin, le 30 juin, 1918, est promulgué un décret du Conseil des Commissaires du Peuple qui nationalise une foule d'industries russes. A ce moment le tableau des résultats de la nationalisation est le suivant :

D'octobre, 1917, à juillet, 1918, ont été nationalisées 513 entreprises dont 264 ou 51·4% par les Conseils Economiques Régionaux, 123 ou 24% par les organisations locales, et 100 entreprises par le pouvoir central (20%) :—

	Les Usines de l'Etat.	Par Ordre du Gouvernement et du Conseil Suprême Ecole Nationale.	Conseils Economiques Régionaux.	Organisations locales.
Industrie minière et métallurgie	23	50	39	2
Métaux	—	18	26	5
Combustibles ...	4	4	2	11
Industrie electrique	—	5	1	2
Textile	—	3	5	7
Chimique	—	4	21	4
Bois et papier ...	—	—	4	1
Produits alimentaires	—	9	19	16
Produits animaux ...	—	—	1	6
Industrie polygraphique	—	1	9	5
Transport	—	1	2	4
Industries mixtes ...	—	1	16	6
En tout ...	27	96	145	69

	Par Ordre des Gouvernement et Conseil Suprême Ec. Nationale.	Conseils Régionaux E.N.	Organisations locales.	En tout.
Industrie minière et métallurgie ...	—	7	1	218
Métaux	1	45	1	—
Combustibles ...	—	—	—	17
Industrie électrique	—	10	—	18
Textile	—	7	—	26
Chimique	—	8	5	42
Bois et papier ...	—	5	—	10
Produits alimentaires	—	10	7	54
Produits animaux	—	1	5	13
Industrie polygraphique ...	—	2	—	20
Transport	—	—	—	7
Industries mixtes ...	—	2	1	26
En tout ...	1	97	20	451

Décret du 28 juin, 1918, sur la Nationalisation des Etablissements industriels et commerciaux les plus importants.

Ce décret nationalise en bloc les industries suivantes :—

Industrie minière.
Industrie métallurgique et des métaux ouvrés.
Industrie textile.
Industrie électro-technique.
Scieries mécaniques et industrie du bois.
Industrie du tabac.
Industrie du caoutchouc.
Verrerie et céramique.

Industrie du cuir.
Industrie du ciment.
Moulins à vapeur.
Construction d'utilité publique (usines à gaz, tramways, entreprises de canalisation, établissements de distribution d'eau, etc.).
Chemins de fer.
Industrie du papier et de la pâte de bois.
Industrie chimique.

C'est-à-dire la presque totalité de la production industrielle russe.

La gestion de chaque groupe d'usines appartenant à une industrie est confiée à une section correspondante du Conseil Supérieur de l'Economie Nationale, excepté pour les moulins à vapeur, les constructions d'utilité publique et les chemins de fer, qui seront respectivement gérés par le commissariat de l'approvisionnement, le soviet des députés ouvriers, soldats et paysans, et le commissariat des ponts et chaussées.

Sont également exceptés les établissements qui appartiennent à des co-opératives de consommation, à des associations et leurs succursales (art. 9).

Par l'art. 8 " le Conseil Suprême de l'Economie Nationale est chargé d'élaborer le plus rapidement possible et de faire parvenir à tous les établissements nationalisés des instructions détaillées concernant l'organisation de leur administration et le programme des organisations ouvrières en connection avec la mise en vigueur du décret."

Législation Postérieure.

Il y aurait un intérêt tout particulier à connaître la législation nationalisatrice de l'année 1919 au point de vue de l'influence apportée par une année d'expérience sur la théorie bolcheviste concernant l'organisation des industries nationalisées.

Malheureusement, nous ne possédons que de rares données sur ce point. Nous savons par exemple, que le 28 juillet, 1919, ont été nationalisées les principales maisons de commerce de café, le 23 septembre toutes les maisons faisant le commerce du thé, et le 11 novembre celle qui faisait le commerce de la chicorée ; et que la nationalisation de l'industrie des couleurs et des vernis a été décidée au mois de décembre, 1919, par le Conseil Suprême d'Economie nationale qui en a confié la gestion à une commission de 3 personnes choisies après accord avec l'union professionnelle des chimistes et sous le contrôle de la section chimique du C.S.E.N.

A signaler également, le 29 décembre, 1919, la nationalisation d'une fabrique de boutons dont la gestion est confiée à l'organe local du Conseil Suprême de l'Economie nationale.

Nationalisation du Bassin Houiller du Donetz.

Une toute spéciale importance doit être attachée au projet de nationalisation du bassin houillier du Donetz. Ce bassin avait été nationalisé une première fois lorsqu'il tomba aux mains des Bolcheviki ; mais nous ignorons les détails de l'organisation créée à cette époque.

Par la suite la région tomba au pouvoir de Denikine et fut dénationalisée ; les minières furent rendues à leurs propriétaires.

Le retour des soviets devait nécessairement amener un nouveau changement radical dans la vie industrielle de cette région. Il serait extrêmement important de pouvoir suivre en détail les transformations successives survenues dans ces différentes périodes ; mais la documentation est presque entièrement muette sur ce point.

Nous ne possédons que le projet sus-mentionné dont, vu son importance, nous croyons utile de donner un large résumé. Le projet a été soumis pour approbation au Conseil Suprême de l'Economie nationale :—

" Pendant une des dernières réunions du Conseil de Direction de l'Administration Centrale du Charbon (" Glavugol "), on a examiné les mesures à prendre pour l'organisation de l'industrie du charbon dans le Bassin Rouge. Un certain nombre de mesures furent préparées pour être soumises au Conseil de Direction du Conseil Suprême de l'Economie Nationale :—

" (1) La question de nationaliser les entreprises du charbon :—

" (*a*) La nationalisation annoncée en mai, 1919, par le Conseil Ukrainien d'Economie Nationale et le ' Glavugol ' devra être confirmée, mais seulement dans le cas des entreprises que l'on jugera être capable d'exister.

" (*b*) Les obligations nées pendant la période de dénationalisation temporaire des entreprises dont la nationalisation fut annoncée dans la précédent règlement ne peuvent être reconnues par l'État.

" (*c*) La nationalisation ultérieure s'accomplira sur la demande du ' Collegium ' du ' Glavugol ' par le moyen du Conseil de Direction du Conseil Suprême d'Economie Nationale.

" (*d*) Dans le cas de certaines entreprises qui n'ont pas de Directeur ou de fondé de pouvoirs chargé des opérations financières, etc., on installera un système de Comité d'Administration provisoire dans le but d'établir lesquelles sont capables d'exister et procéder immédiatement à leur nationalisation, sans s'occuper de leur étendue ; les autres devraient être immédiatement liquidées et, si cela était nécessaire, leur propriété, réserves, etc., devraient être passées aux entreprises nationalisées.

" (2) Quant à l'organisation de leur administration:—

" (*a*) Le ' Glavugol ' doit établir son organe représentatif à Kharkov et se mettre à recréer l'organisation centrale du Bassin du Donetz telle qu'elle existait au printemps ; deux membres du ' Glavugol,' un membre de l'Union professionnelle et un membre du *Collegium* du ' Glavugol ' feront part de cet organe représentatif ; un membre du *Collegium* du ' Glavugol ' sera nommé en qualité de représentant.

" (*b*) Les Sections du charbon des Conseils locaux d'Economie Nationale ne peuvent effectuer des mesures d'organisation sans l'autorisation du " Glavugol.'

" (*c*) En cas de besoin, des Organes Représentatifs régionaux du ' Glavugol ' ou de l'Administration Centrale peuvent être établis sous les Conseils Régionaux d'Economie Nationale ; ils pourront, dans l'avenir, devenir des Administrations Régionales des Mines.

" (*d*) Dans le cas des entreprises de charbon liées de près à des établissements métallurgiques, on pourra organiser des administrations réunies composées de trois personnes approuvées par le ' Glavugol ' pour l'administration des mines et de trois personnes approuvées par la Section des métaux comme administrateurs de fabrique. Ces deux groupes de trois membres réunis constituent l'administration générale de l'entreprise entière ; quant à la solution des questions liées à des entreprises de cette

nature telles que l'approbation des comptes, etc., on organisera sous la dépendance du Conseil de Direction du Conseil Suprême d'Economie Nationale un organe inter-départemental composé de représentatifs du 'Glavugol' et de la Section Métaux.

" (3) Quant à la question financière :—

" (*a*) Il est absolument nécessaire que 300 millions de roubles soient avancés immédiatement au 'Glavugol' pour dépenses d'exploitation et 50 millions de roubles pour le rétablissement des entreprises.

" (*b*) Les ressources financières des entreprises nationalisées leur seront procurées par des prêts amortissables dans une période brève (pas plus que six mois) au moyen de la production de charbon.

" (*c*) Les avances pour le rétablissement des entreprises seront accordées à la demande spéciale de l'organe représentatif du 'Glavugol' et le *Collegium* du 'Glavugol' en sera dûment informé.

" (4) Quant aux relations entre le 'Glavugol' et le Comité Principal du Combustible, la Commission pour le Monopole des Combustibles (*Monotop*) et autres Commissions de Liquidation devraient être liquidées après accord entre le 'Glavugol' et le Comité Principal du Combustible."

Ici aussi, comme dans les décrets précédents, l'autorité suprême à laquelle toutes les entreprises nationalisées sont subordonnées est le Conseil Suprême de l'Economie Nationale duquel il est nécessaire de dire maintenant quelques paroles.

Le Conseil Suprême de l'Economie Nationale.

Le Conseil a été créé et organisé par deux décrets, l'un du 18 décembre, 1917, et l'autre du 14 août, 1918.

Pouvoirs.

Le premier fixe les attributions du Conseil ; cette partie n'a pas été modifiée par le deuxième décret. Ces attributions sont énumérées dans les arts. 2 et 3.

Art. 2. Le Conseil Suprême de l'économie nationale devra s'occuper d'organiser l'activité économique de la nation et les ressources financières du gouvernement. Dans ce but le C.S.E.N. élaborera le programme et les idées directrices qui devront présider à l'organisation régulière de l'activité économique du pays, il concentrera vers un but uniforme l'activité des diverses institutions centrales et locales (conseil du combustible, des métaux, des transports, comité central d'approvisionnement, etc., commissariats populaires du commerce et de l'industrie, de l'approvisionnement, de l'agriculture, des finances, de la marine, et de la guerre, etc.), du conseil de contrôle ouvrier de toute la Russie, ainsi que l'activité des organisations des usines et fabriques et autres organisations professionnelles de la classe ouvrière.

Art. 3. Le C.S.E.N. a le droit de confisquer, de réquisitionner, de séquestrer, d'obliger les différentes branches de l'industrie et du commerce à se syndicaliser et de prendre toutes mesures concernant la production, la répartition des produits et des ressources financières du gouvernement.

L'art. 4 mentionne une attribution capitale : le financement des industries. Avec ce pouvoir le C.S.E.N. devient le régulateur suprême de la vie industrielle de la nation. L'attribution financière est surtout importante en ce qu'elle donne une

pleine autonomie au Conseil. Elle était du reste, indispensable. Déjà en avril, 1918 (voir *Izvestia*, 26 avril), dans une réunion du Conseil, Larine avait indiqué la contradiction existant entre l'industrie nationalisée et l'administration des finances. Les entreprises nationalisées devaient souvent s'arrêter faute de subsides. Il se prononçait, partant, avec énergie en faveur d'une centralisation du financement des entreprises.

Composition.

Par l'art. 5 du décret décembre, 1917, la composition du C.S.E.N. était déterminée de la manière suivante :—

(1) Conseil de contrôle ouvrier pan-russe.
(2) Représentants de tous les Commissariats du peuple.
(3) Personnalités désignées à raison de leur compétence, mais seulement avec voix consultative.

Cette composition a été modifiée par le deuxième décret, qui lui a aussi confié l'étude préalable de tous les devis budgétaires.

La description suivante, extraite du livre de Ransome* me parait rendre avec assez d'exactitude la composition et le rôle du Conseil Suprême de l'Economie Nationale.

" Ce Conseil me disent les théoriciens, est appelé à devenir l'organisation centrale de l'Etat. Les Soviets deviendront naturellement de moins en moins importants comme organe de transition politique, à mesure que cette transition s'achèvera et que la lutte contre la réaction intérieure et extérieure touchera à sa fin. La principale préoccupation de l'Etat ne sera plus alors de se protéger

* P. 109.

contre les ennemis, mais de développer la vie économique, d'accroître la production et d'améliorer les conditions matérielles des ouvriers qui constituent cet Etat. Toutes ces tâches incomberont au Haut Conseil Economique, et lorsque l'acharnement des combats se sera apaisé, cette institution dont la naissance est passée presque inaperçue dans le fracas de la bataille, prendra de plus en plus le pas sur les Soviets qui furent à l'origine, non des organisations constructives, mais les organes d'une révolution, dont les phases les plus dures sont déjà traversées.

" Il me parait utile d'exposer ici l'organisation de ce Conseil. Il est considéré en ce moment comme le département économique du Comité Exécutif Central pan-russe, vis-à-vis duquel il est responsable ainsi que devant le Conseil des Commissaires du Peuple. Il règle toute la production et la répartition. Il est chargé de faire les rapports sur les prévisions budgétaires d'Etat, et, en collaboration avec les Commissariats des finances et du Contrôle d'Etat, il fournit les crédits à toutes les sections d'économie publique. Il comprend 69 membres, répartis de la manière suivante : 10 représentants du Comité Exécutif pan-russe, 30 de l'Union de la production industrielle pan-russe (une Union de Trade-Unions), 20 des dix Conseils de district d'économie publique, 2 du Conseil pan-russe des sociétés coopératives d'ouvriers et un représentant de chacun des Commissariats du Ravitaillement, des Voies de communication, du Travail, de l'Agriculture, des Finances, du Commerce, de l'Industrie, et de l'Intérieur. Il se réunit en séance plénière au moins une fois par mois. Le travail est dirigé par un bureau de 9 membres dont 8 sont élus par le Conseil, alors que le Président est élu par le Comité Exécutif Central Pan-Russe et a rang de Commissaire du Peuple ou de Ministre."

Les Directions centrales des Industries Nationalisées.

Un rouage d'une importance capitale dans l'administration des industries nationalisées est constitué par les directions centrales instituées auprès du Conseil Suprême de l'Economie Nationale.

La composition de ces directions, ainsi qu'elle est indiquée par l'art. 17 du décret du 7 mars, 1918, est la suivante :—

> " Art. 17. Une direction centrale de chaque industrie nationalisée (comité principal) est instituée près du Conseil Suprême de l'économie nationale et se compose de la façon suivante : un tiers des représentants des ouvriers et employés de l'industrie envisagée, un tiers des représentants des organisations et institutions prolétariennes gouvernementales, politiques et économiques (Conseil Suprême de l'économie nationale, conseil des unions nationales professionnelles, conseil national des coopératives ouvrières, Comité central exécutif des conseils des députés ouvriers) et un tiers des représentants des organisations scientifiques, du personnel technique et commercial supérieur et des organisations démocratiques nationales (conseil national des congrès, coopératives d'approvisionnement, conseils de députés paysans).

Chaque groupe d'usines formant une industrie séparée est mis sous le contrôle d'une direction centrale qui réunit dans ses mains (art. 20) :

(*a*) La gestion des entreprises de l'industrie envisagée.
(*b*) La répartition des ressources financières.
(*c*) L'unification ou la réorganisation technique.
(*d*) La fixation des conditions de travail.

Mais en dehors de ces attributions, et pour mieux les remplir, les directions centrales ont d'autres droits qui leur donnent un contrôle absolu sur l'industrie qui leur est soumise. Les plus importants de ces droits sont (art. 23 et 24) :—

(1) Le monopole de l'importation et de l'exportation à l'étranger des marchandises produites.
(2) Le droit de concentrer entre leurs mains et dans les institutions créées par eux, le ravitaillement total des objets nécessaires à l'industrie envisagée (matières premières, outillages, etc.) ainsi que la vente de toute la production des entreprises qui leur sont soumises et l'acceptation par elles de nouvelles commandes.

Pour opérer sur place, les directions centrales peuvent créer des directions régionales et locales pour l'industrie envisagée, sur les mêmes bases que celles de leur propre organisation.

Les directions centrales sont en liaison étroite avec le Conseil Suprême de l'Economie Nationale, duquel elles reçoivent les prescriptions générales qui doivent leur servir de guide à leur action sous forme d'instructions, réglements, etc.

Résumé de l'Organisation des Entreprises Nationalisées.

Une opération aussi colossale que la nationalisation en bloc, des industries d'un pays entier, énorme comme la Russie, devait nécessairement conduire à la création d'une organisation extrêmement compliquée.

Il est, partant, utile d'en résumer en quelques mots, la forme hiérarchique, et le fonctionnement.

Au centre de toute l'organisation se trouve le Conseil Suprême de l'Economie nationale qui est une espèce de Ministère de l'Economie nationale, avec des attributions beaucoup plus amples qu'aucun autre département ministériel d'un pays européen. Il suffit en effet de rappeler que le Conseil a le droit de confisquer

ou nationaliser toute usine ou entreprise, et de régler d'une façon absolue la vie économique du pays ou d'une entreprise particulière.

L'âme du Conseil est naturellement son Bureau Exécutif, à la tête duquel nous trouvons surtout trois hommes : Krassine, Rykoff et Milioutine.

Cela va sans dire que le Conseil est, à son tour, subordonné au Conseil des Commissaires du Peuple. Le Conseil est électif avec prépondérance des éléments provenant des unions professionnelles et des conseils d'économie régionaux.

Le Conseil se partage en sections, chacune d'elles a le contrôle d'une industrie ou d'un groupe d'industries.

Le Conseil dresse le plan financier général pour l'ensemble des industries nationalisées. C'est à lui à diriger la politique économique du pays.

Au Conseil se rattachent les directions centrales, organes également électifs avec prépondérance des éléments locaux et techniques, chaque direction a la gestion pratique d'une industrie déterminée, gestion effectuée avec l'aide des directions régionales et locales créées par les directions centrales.

Tout en étant soumis au Conseil, soit quant aux ressources financières, soit quant à la direction générale à imprimer à chaque industrie, les directions centrales jouissent d'une grande autonomie dans les limites de leur propre industrie.

Elles distribuent les sommes affectées à chaque industrie, parmi les usines faisant partie du groupe, leur fournissent les matières premières, disposent de leurs produits et nomment le personnel de direction (technique ou administratif).

Chaque usine, à son tour, est contrôlée par le Conseil économique d'administration dont les pouvoirs, cependant, sont limités au domaine administratif, et par le

Comité d'usine qui s'occupe presque exclusivement de la discipline ouvrière et des rapports de travail entre la direction et les ouvriers.

Pour compléter ce tableau, il me semble utile de reproduire le passage suivant du livre de Goode* qui ne fait que recueillir les déclarations du Commissaire adjoint au Conseil Suprême d'économie nationale.

" La direction de chaque fabrique est composée d'un groupe directif de trois à cinq personnes, un mélange d'ouvriers et de spécialistes. Mais l'élection des membres de ce groupe doit être ratifiée par la section spéciale du Suprême Conseil Economique National à Moscou dont dépend chaque fabrique.

" Les 3,000 fabriques sont divisées en groupes nationaux comme par exemple les entreprises de fabrication des machines, du sucre. Il existe en tout 90 groupes, dont 40 s'occupent de la manufacture des tissus. Chacun de ces groupes est placé sous la direction de la section spéciale du Suprême Conseil Economique qui s'occupe des industries qu'ils représentent. Il y a 60 de ces sections dont 50 s'occupent de la production, 10 de la distribution ou possèdent un caractère général (statistique, questions légales, inspections, etc.). Le contrôle semble être très complet car la première direction élective est contrôlée par un groupe qui, à son tour, est contrôlé par une section et le tout est contrôlé par le Suprême Conseil.

" Ma curiosité avait été excitée par les *groupes* et on me répondit que chacun d'eux a sa propre administration nommée par la section du Suprême Conseil sous la juridiction duquel le groupe se trouve placé. On ajouta en outre que la fonction

---

* Voir p. 29.

d'un groupe est à peu près la même que celle d'un conseil de direction d'une compagnie de capitalistes. Le groupe distribue à ses fabriques la matière première, les ingénieurs ; il règle leur production et contrôle leurs opérations financières."

Organisation locale de l'Industrie Nationalisée.

Cette organisation a été créée par les décrets du 3 janvier et du 7 mars, 1918, complétés par les instructions aux comités d'usines et de fabriques.

Elle peut être résumée de la manière suivante :—

Chaque usine est gérée :

" Art. 1.—(1) Par un directeur et un administrateur nommés par la section compétente du Conseil Suprême de l'Economie nationale, ou, dans les entreprises plus importantes, par plusieurs directeurs techniques et administratifs, nommés par la même autorité.

" Art. 8.—(2) Le Directeur administratif est assisté d'un conseil économique administratif constitué par :—

" (*a*) Les représentants des ouvriers de l'entreprise.
" (*b*) Les représentants des employés.
" (*c*) Les représentants du personnel technique et commercial supérieur.
" (*d*) Le directeur de l'entreprise.
" (*e*) Les représentants du conseil local ou régional des unions professionnelles, du conseil local de l'économie nationale, du conseil des députés ouvriers et de l'union professionnelle de l'industrie dont fait partie l'entreprise.
" (*f*) Le représentant du conseil de la coopération ouvrière.
" (*g*) Le représentant du conseil des députés paysans de la région intéressée."

Le nombre des représentants des ouvriers et employés ne doit pas dépasser la moitié du nombre total des membres du Conseil.

Le Conseil économique administratif a voix consultative pour les questions de la gestion technique de l'entreprise ; et voix délibérative pour les autres questions ; mais le directeur administratif peut en appeler des décisions du conseil au commissaire qui préside la section compétente du Conseil Suprême (art. 4). Le directeur technique nomme les employés techniques et donne toutes les instructions concernant la gestion technique de l'entreprise. Le Comité de l'usine peut en appeler à la direction centrale compétente (art. 2).

Le directeur administratif met en exécution les décisions du Conseil économique administratif (art. 5).

Ce conseil examine et approuve les décisions et les déclarations du comité d'usines.

Il doit présenter tous les trois mois au minimum le projet et le programme des travaux à sa direction centrale.

Il peut demander à cette section le déplacement des directeurs de l'entreprise en désignant leurs remplaçants.

A côté du Conseil économique administratif et du comité des usines, un décret du 3 janvier, 1918, a créé des conseils régionaux de l'Economie nationale, formés de la manière suivante (art. 2).

(*a*) Représentants élus dans des réunions communes des unions professionnelles, des comités des usines, et des comités agraires.
(*b*) Représentants des conseils des Députés soldats, ouvriers et paysans.
(*c*) Représentants des coopératives ouvrières et démocratiques.
(*d*) Représentants de la Direction technique administrative et commerciale des entreprises de la région.

Le nombre de ces derniers ne doit pas dépasser le tiers du nombre total des membres du conseil.

Le conseil régional est divisé en sections qui correspondent à peu près aux sections du Conseil Suprême de l'Economie Nationale ; il a aussi un comité exécutif.

Les attributions du Conseil régional sont très variées. Ils sont en général les organes locaux du Conseil Suprême de l'Economie Nationale. Ils s'occupent de toutes les questions économiques régionales, déterminent les besoins de la région en matières premières, combustible, etc., distribuent les commandes entre les différentes entreprises, fixent les bases pour la répartition de la main-d'œuvre et des matières premières entre les entreprises, examinent les conflits qui n'ont pas été résolus sur place, etc.

En un mot, ce sont des organes électifs locaux de contrôle et de consultation, dont les instructions, suivant l'art. 7, ont un caractère obligatoire et doivent être observées par toutes les institutions locales, y compris les Directions d'entreprises, sauf le droit de suspension et d'annulation réservé au Conseil Suprême de l'Economie Nationale.

Parmi les autres attributions des Conseils régionaux locaux l'article mentionne : " La question, sous le contrôle du Conseil Suprême de l'Economie nationale, des entreprises privées devenues propriété de la république."

Il est néanmoins probable que, en vertu du décret postérieur du 7 mars, 1918, sur la gestion des entreprises nationalisées, cette prescription ait été modifiée dans le sens de laisser aux conseils régionaux, non la gestion (qui est confiée par ce dernier décret en premier lieu à la direction centrale et aux directions locales de chaque industrie, et en second lieu aux directeurs et au conseil économique administratif de chaque entreprise), mais à une espèce de contrôle auxiliaire sur cette gestion

Tout ce que nous avons dit jusqu'à présent de la législation sur la nationalisation de l'industrie russe est, il faut le reconnaître, très vague. Nous connaissons seulement les lignes générales de l'organisation, mais nous manquons de toute précision quant au fonctionnement. Comment en effet agit le Conseil Suprême ? Est-ce le principe collégial qui se fait valoir ? Ou avons-nous ici aussi le pouvoir d'une seule personne qui se revêt d'une apparence de collégialité ? De quelle autonomie jouit le Conseil ? Quels sont ses rapports avec le Conseil des Commissaires du Peuple ? De quelle autorité jouit-il soit auprès des organes locaux qui lui sont propres soit auprès des autres autorités locales ? Réussit-il vraiment à centraliser auprès de soi la direction de toutes les industries ou avons-nous derrière l'apparente unité des conflits de pouvoir comme il en existait sous le vieux régime ? Comment fonctionne dans la pratique cette machine bureaucratique ? Quels sont ses défauts et ses avantages ? Voilà autant de points que nous voudrions bien pouvoir éclaircir mais qui, pour le moment, faute de documentation doivent rester sans réponse.*

---

* Quelques jours après avoir écrit ces lignes nous avons eu entre les mains un radio du 12 mars (texte anglais) qui parait annoncer une radicale transformation dans l'organisation de l'industrie nationalisée. Le texte du radio est très confus, mais voici ce qui semble en resortir :—

" L'immensité de la Russie, l'état désorganisé des transports, les conditions changeantes de la production, ne permettraient pas de centraliser toute la direction dans les mains du Conseil Suprême de l'Economie Nationale. Il faut en conséquence décentraliser en subordinant les usines d'un district quelconque à un organe économique local auquel on donnerait amples pouvoirs et une certaine indépendance viv-à-vis du Conseil Suprême.

Si nous avons bien compris le texte du radio, il s'agit d'un changement de front radical.

CHAPITRE XII.

RÉSULTATS MATERIELS DE LA NATIONALISATION.

De tous les points touchés par notre enquête, aucun peut-être n'a été plus exploré que celui-ci, et aucun n'est en même temps plus contesté.

Ce n'est pas en effet la documentation qui manque ; elle est au contraire surabondante, les bolchevisks, eux-même n'ayant point caché l'état lamentable dans lequel se trouve l'industrie russe. On pourrait même soupçonner qu'ils ont parfois à dessein, exagéré le tableau. Mais quand on passe à l'examen des causes on se trouve en face de deux opinions contradictoires. Les uns, adversaires du régime soviétiste, accusent celui-ci, sinon d'être la cause unique de la ruine, d'en avoir au moins par une nationalisation hâtive et désordonnée, précipité la marche. Les autres, bolchevistes, attribuent la catastrophe à des causes complètement étrangères à la nationalisation, tels que :—

(1) L'héritage d'une guerre de cinq ans.
(2) La guerre civile provoquée par les Alliés.
(3) La démobilisation de l'Industrie.
(4) Le blocus qui, en privant la Russie des matières premières et des machines nécessaires aux transports et à la production, a achevé la désorganisation de l'industrie, a empêché le ravitaillement des centres des districts et affaibli, par conséquent, la productivité de l'ouvrier.

A l'état actuel de la documentation, il est presque impossible de se prononcer avec certitude sur la question.

Si le Gouvernement bolchéviste avait publié un bilan détaillé et complet pour les années 1918 et 1919 de l'administration gérée par le Conseil Suprême de

l'Économie Nationale, il aurait été possible en ce cas là, de se faire une certaine idée des résultats obtenus et d'en préciser les causes. Mais ce bilan n'a pas été publié, ou s'il l'a été, il n'est pas parvenu dans nos mains et, en tous cas, aucun des écrivains que nous avons cités n'en fait mention. Les informations en cette matière, de quelque source qu'elles viennent, quoique nombreuses ont toutes un caractère fragmentaire, qui leur enlève presque toute leur valeur.

Nous devons donc nous borner à reproduire ces fragments en les disposant selon l'ordre le plus propre à donner une série de tableaux d'ensemble de l'industrie russe aux différentes époques de 1918 et 1919. Dans tous les cas, les renseignements donnés sont pris dans des documents officiels russes.

Prenons avant tout un tableau publié dans le No. 55 du journal *Les Finances et l'Economie Nationale* et qui résume les résultats d'une enquête effectuée par le Commissariat du Travail à Pétrograd.

L'enquête est partielle car elle vise seulement une ville, mais il s'agit d'un des principaux centres industriels de la Russie.

Le 1er janvier, 1917, il y avait à Pétrograd et environs 343 mille ouvriers occupés dans la grande industrie et 99 mille dans la petite.

L'enquête du Commissariat du Travail concernait 96 entreprises avec 292,662 ouvriers, c'est-à-dire 98.5 % de tous les ouvriers de la grande industrie, ou 77·5 % du nombre total des ouvriers.

De janvier 1917 à octobre 1918, des 140 entreprises qui ont répondu à l'enquête, 44 ont cessé leur activité.

La réduction a été forte surtout dans l'industrie des métaux (de 74 le nombre des usines est tombé à 40).

Du 1er janvier, 1917, au 1er octobre, 1918, dans les entreprises occupant plus de 500 ouvriers (à la date du 1er janvier, 1917), les changements suivants se sont produits :—

	1er Janv., 1917.	1er Janv., 1918.	1er Mai, 1918.	1er Juil., 1918.	1er Août, 1918.	1er Sept., 1918.	1er Oct., 1918.
Textiles	36·454	32·473	26·784	25·653	24·436	24·188	23·94
Ind. du papier et polygraphique	12·332	14·694	11·990	11·414	12·574	11·531	11·436
Ind. sur bois	645	388	122	258	268	218	225
Métaux	226·760	185·502	54·085	48·878	45·794	42·987	41·963
Ind. transform. prod. minerais	1·034	—	—	—	—	—	—
Ind. transform. prod. animaux	9·252	6·954	5·142	5·362	5·253	5·041	4· 12
Prod. alimentaires	9·409	8·467	7·942	7·872	7·731	7·414	7· 19
Ind. chimiques	42·867	40·554	10·265	7·415	7·094	6·631	6· 94
Autres	3·953	3·050	2·321	2·172	2·135	981	797
En tout	342·706	292·082	118·651	109·024	105·285	98·991	97·290

La plus forte diminution du nombre des ouvriers s'est produite au 1er mai, 1918 (presque jusqu'à un tiers).

Du 1er mai, 1917, au 1er octobre, 1918, la diminution dans les différences branches de l'industrie résulte du tableau suivant :—

Le nombre des ouvriers a diminué de :—

		%
Industrie textile	12·510	34·3
Papier et industrie poylgraphique ...	896	7·3
Ind. transform. du bois	420	65·1
Ind. transform métaux	18·4797	81·5
Ind. transform. prod. minerais	1·034	100
Ind. transform. prod. animaux	4·340	—
Prod. alimentaires	1·890	20
Industries chimiques	36·373	84
Autres industries	3·156	79·8

Sur l'Industrie à Pétrograd, *l'Izvestia*, du 16 mars, 1918, nous apprend que d'après les données de la Section de Statistique du nombre total de 670 entreprises industrielles existant en 1917 dans la région de Pétrograd, 246 sont fermées.

Le nombre des ouvriers licenciés est de 86,000 ; 95 entreprises complètement arrêtées appartiennent à l'industrie des métaux.

Tableau de l'Industrie Russe pendant l'Année 1918, *par Sokoloff.*

Une description, cette fois-ci plus riche de données des conditions de l'industrie en Russie, est tracée par Sokoloff* qui s'appuie à une série de numéros de

* *Les bolchévistes jugés par eux-mêmes*, voir pp. 44–47.

différents journaux russes de mars et avril, 1919, dont nous n'avons pu nous procurer les originaux :—

" Cependant, malgré la nationalisation (et peut-être grâce à elle) l'industrie Russe fait subir à l'Etat russe de gros dommages.

" L'industrie du tabac traverse une crise aiguë. Pendant un mois, les fabriques de Pétrograd ont marqué un déficit de 2,000,000 de roubles. (Conférence des ouvriers tabatiers du 25 avril, 1919. Voir le No. 89 des *Izvestia*.). Selon les données de la section de la production polygraphe, dix-huit imprimerie nationalisées de Pétrograd ont subi pour l'année 1919, un déficit d'environ 13,800,000 roubles (No. 108 de la *Pravda*, du 17 mai, 1919).

" Le Gouvernement des Soviets finance puissamment les entreprises nationalisées.

" A elle seule, la Section des métaux du Conseil Suprême d'Économie Nationale, pour la durée d'un seul mois (le mois de janvier) a payé aux différentes usines métallurgiques, la somme de 1,167,295,000 roubles (no. 50 de l'*Economitcheskaya Jizn*). L'organe central de l'industrie du cuivre (Centralomied) a encaissé 1 milliard 193,990,000 roubles (ibid). L'organe central qui dirige des fabriques textiles (Centro-textile) a reçu 3,500,000,000 de roubles comme subsides pour les fabriques textiles nationalisées (No. 43 de l'*Economitcheskaya Jizn*, 1919).

" Malgré cette aide, la production a beaucoup diminué, ce qui a pour conséquence une fermeture de fabriques en masse, en raison du manque de combustible et de matières premières.

" Dans la mesure où l'on peut considérer ces raisons comme principales, on peut affirmer qu'elles sont la conséquence de la désorganisation et du

désordre général dans la direction des affaires. Nous y reviendrons plus loin.

" Quelles qu'en soient les raisons, pourtant l'industrie russe se ruine rapidement.

" Toutes les fabriques textiles de Pétrograd, au nombre de dix-neuf, sont fermées. Environ 30,000 ouvriers chôment (No. 108 de la *Severnaya Kommuna*, mai, 1919).

" Le nombre d'entreprises industrielles de Moscou est tombé, de 681 qui existaient en 1917, à 173 au 1er mars 1919 (No. 51 de l'*Economitcheskaya Jizn.* Rapport du Soviet d'Economie Nationale de Moscou).

" Dans le gouvernement de Novgorod, 162 grandes entreprises (autrement dit les trois quarts du nombre total) ne travaillent pas faute de matières premières (No. 37 de la *Severnaya Kommuna*) Le bolchevik Anissimoff constate que l'industrie de la région d'Olonetz est ruinée. Sur 21 grandes entreprises, il n'en travaille que 6 (Congrès des Soviets d'Economie Nationale de la région du Nord, mars 1919).

" L'industrie du tabac se trouve dans une situation pénible. Le nombre des entreprises a diminué de plus de moitié et la production de plus de trois fois (Congrès d'ouvriers de la production du tabac, mars 1919).

" La production du beurre traverse une crise aiguë. Dans le gouvernement de Saratoff, par exemple, qui comptait 735 usines, grandes, moyennes et petites, seules les grades, au nombre de 19, fonctionnent ainsi que quelques moyennes. La production a diminué de deux fois et demi ce qu'elle était.

" En 1917, on a produit 1,790,000 pouds.

" En 1918, on a produit 710,000 pouds.

" En 1919, on s'attend à une diminution encore

plus forte (No. 55 de l'*Economitcheskaya Jizn* mars 1919).

" L'industrie du sucre de la région de la Grande Russie passe un moment pénible. Au lieu des 6,000,000 de pouds de sucre (quantité normale de l'année 1917) on n'a produit que 1,542,900 pouds. Mais, le pire est la diminution des têtes de bétail dans les domaines sucriers.

" Au lieu de 16,262 têtes qu'on comptait en 1917, on n'en compte en 1919 que 5,204 (No. 49 de l'*Economitcheskaya Jizn*, 1919).

" L'industrie verrière est ruinée. Il ne fonctionne avec peine que la cinquième partie des enterprises existantes. La production a diminué de plus de dix fois (Conférence d'ouvriers de l'industrie verrière février 1919).

" L'industrie du papier a diminué considérablement. Le nombre de machines qui ne fonctionnent pas est de 23 sur 48. Au lieu de la moyenne de 8,000,000 pouds de papier, on ne produira plus, pour les six premiers mois de l'année 1919 que 1,555,000 pouds (No. 44 de l'*Economitcheskaya Jizn.* Autrement dit, la baisse de la production est de 25p. 100. En particulier : cinq grandes fabriques de Pétrograd (Golodaievskaia, Krasnoselskaia, Slavianskaia, Nevskaia et Doubrovskaia) ont produit pendant les trois mois (octobre—décembre 1918) 293,103 pouds de papier, alors que la moyenne de l'année 1917 fut, pour la méme laps de temps de 500,000 pouds (No. 102 de la *Severnaya Kommuna*, 10 mai 1919)

" Mais la répercussion des événements russes a été surtout sensible dans l'industrie métallurgique. Le nombre d'ouvriers occupés dans l'industrie métallurgique est tombé de 239,000 au mois de janvier 1917 à 43,000 au 1re octobre 1918. (No. 49 de l'*Economitcheskaya Jizn*, 4 mars). Autrement dit, la production est cinq fois moindre.

" En faisant le bilan général, la presse soviétiste indique que le nombre d'ouvriers occupés dans l'industrie, sans compter ceux des Chemins de fer (de la région de la Russie des Soviets, c'est-à-dire, 28 gouvernements) est tombé de 2,402,000 hommes au 1er janvier 1919 (*Severnaya Kommuna*). Mais la production a diminué beaucoup plus.

" Pour la majorité des branches de l'industrie russe, la diminution de la production peut être évaluée au chiffre de 400 à 500. (Extrait du rapport du Conseil Suprême de l'Économie Nationale, mars 1919)."

* * *

Ce tableau est completé par un article de Kerenski dans le journal " Pour la Russie " (17 décembre 1919).

Les données ont été ici aussi, empruntées aux numéros du journal " Economitcheskaia Jisn " du 15 septembre au 16 octobre, 1919.

Voici un extrait de l'article :

" Situation de l'Industrie Nationalisée."

I.—*Industrie du coton.*

" En 1915, la Russie (Pologne et Finlande comprises) comptait 10,285,000 fuseaux et 249,920 métiers. La puissance de l'industrie cotonnière nationalisée est évaluée à 6,900,962 fuseaux et 164,226 métiers. Il faut pour cela par an 18,000,000 pouds de coton (1,300,000 pouds par mois) et 14,000,000 pouds de coton filé. Pour les huit premiers mois de l'année 1919, cette industrie nationalisée a reçu 377,311 pouds de coton (c'est-à-dire les 3, 7% des besoins), 98,073 pouds de coton filé et 23,232 pouds de bourre de coton, c'est-à-dire les 4, 7% des besoins. En

fait, 300,000 fuseaux et 18,182 métiers travaillaient au 1re septembre. Pour remplacer le coton on a essayé d'employer du lin cotonisé, mais ces tentatives n'ont pas donné de résultats satisfaisants.

" *Région de Moscou.*—Au 1er janvier 1919, on comptait 48,490 ouvriers textiles. Dans l'espace de six mois, ce chiffre est tombé à 15,290, c'est-à-dire, à 35% ; le nombre d'ouvriers occupés à l'industrie cotonnière, en particulier, est tombé à 47, 2%. Les ouvriers textiles qui travaillent se répartissent de la façon suivante, d'après l'âge et le sexe : hommes 34,3% ; adolescents 3,3% ; femmes, 59,1% ; fillettes 3,3% (No. 219).

" Dans la *région de Pétersbourg*, sur 27 fabriques de coton, 3 seulement travaillent actuellement (le 3 octobre). En parlant de la " puissance " de l'industrie cotonnière nationalisée, le journal soviétique donne le chiffre de 6 millions de fuseaux, etc. ; en réalité, cette " puissance " n'existe que sur la papier et la productivité effective de cette industrie a été, en automne 1919 (c'est-à-dire au plus fort de la production) véritablement dérisoire. N'ont travaillé en effet au maximum que 4,3% des fuseaux et 11% des métiers qui fonctionnaient en Russie (sans la Pologne et la Finlande) avant novembre 1917. A l'heure qu'il est, l'activité des fabriques de coton nationalisées se réduit presque à néant. De plus les rapports numériques entre les fuseaux et les métiers montrent que ce sont surtout les petites et les moyennes fabriques qui travaillent. Au contraire, les fabriques vraiment puissantes telles que les manufactures Tsindel, Prokhorov, etc., sont complètement inactives ; leur outillage et leurs bâtiments sont simplement donnés en garde ; les dizaines et les centaines d'ouvriers qu'occupaient ces fabriques se sont dispersées dans les campagnes.

" *Le coton du Turkestan.*—L'aire ensemencée etait cette année de 85,000 hectares. La récolte moyenne a été de 60 à 70 pouds par hectare. Le prix du coton brut a été fixé par le Congrès des paysans cultivateurs à 460 roubles le poud et par la Commission de l'Industrie Cotonnière à 250 roubles le poud. Le Conseil supérieur de l'Économie Nationale a ratifié ce dernier prix. C'est par les coopératives que cette récolte sera utilisée. Il resté de la récolte précédente 2,000,000 pouds. Des usines de nettoyage du coton (239), 16% travaillent actuellement, et cela même d'une façon peu active, faute de combustible: pendant 15 jours par mois seulement. Dans cette condition, il faudrait 2 ans pour produire un peu plus de 12 millions de coton brut. La surface ensemencée a été diminuée actuellement " faute de confiance dans le pouvoir " de 30,000 hectares comparativement à l'étendue de l'année dernière devenant ainsi les 7.2% de l'étendue normale (680,000 hectares). Ainsi dans le cas le plus favorable, cette " puissante " industrie " nationalisée " ne peut compter obtenir, en 1919–1920, plus de 1/3 du coton nécessaire. La réduction, au cours de cet automne, de l'aire ensemencée à 7,2% de la normale, réduit à néant la seule source indépendante du coton, pour l'industrie russe et l'assujettit complètement à l'importation du coton étranger. L'industrie " socialiste nationalisée " devient ainsi absolument esclave du capital étranger (américain surtout). Cette débâcle de l'industrie cotonnière russe n'explique-t-elle pas l'attraction étrange exercée par le communisme de Moscou sur la ploutocratie de Manchester et de New-York?

" II.—*Grosse métallurgie. Pétersbourg.*

" Dans toutes les usines, on observe une diminution constante du nombre d'ouvriers et une augmentation du chômage volontaire. L'ensemble des ouvriers

était de 12,141 tandis que 7,585 (c'est-à-dire 62,4%) travaillaient effectivement. C'est ainsi qu'à l'usine de construction mécanique et de construction des bateaux de la Néva (actuellement fermée), le pourcentage de cas de chômage volontaire était dans la première moitié de juillet de 56%, dans la seconde de 70% et dans la première moitié d'août de 84%. Sur le nombre d'ouvriers réellement occupés, il y avait 440 hommes (c'est-à-dire 33 %); le reste se composait de femmes, d'adolescents et d'enfants. Sur 7,500 ouvriers qui " comptaient " comme appartenant à Poutilov, seuls 2,800, c'est-à-dire 37, 3%, travaillaient au 15 août.

" L'état de la grosse métallurgie à Pétersbourg montre avec une netteté particulière la débacle subie par le prolétariat russe pendant la " dictature prolétarienne " et le degré de décomposition atteint par l'industrie nationalisée selon la méthode bolchéviste. Le groupe des usines de grosse métallurgie de Pétersbourg (usines Poutilov, celles de la Neva, de la Baltique, Oboukhov, Baron, etc.) a été autrefois le plus puissant du pays. Leur outillage technique était à la hauteur de celui des meilleures usines de l'Europe occidentale et quelquefois même le surpassait (l'usine de Poutilov, par exemple). Elles occupaient de 100,000 à 150,000 ouvriers. L'Union des métallurgistes était la plus puissante et la plus avancée des organisations ouvrières de la capitale. Les ouvriers qualifiés des grandes usines métallurgiques formaient la base de cette union, et, avec ceux de l'Union des Imprimeurs, constituaient l'élite des intellectuells ouvriers. Maintenant l'industrie de Pétersbourg agonise: les usines cessent d'exister l'une après l'autre. Le nombre d'ouvriers est tombé à 5 à 7% du normal.

" La situation des usines de construction mécanique et des usines métallurgiques en province (à Kolomnal

Sermove, Toula, Briansk, dans la région de l'Oural, est, d'après les renseignements de l' " Ekonomitcheskaia Jizn " analogue.* Il faut noter que les usines de l'Oural ont été d'une façon barbare, définitivement démolies par Kolchak, lors de l'évacuation de l'Oural. Les renseignements statistiques sur l'Union des Métallurgistes montrent qu'ici aussi les petites entreprises supportent mieux la bolchévisation que les grandes.

" III.—*Industrie des Cuirs. Productivité des Usines nationalisées de la région de Moscou.*

" En prenant comme production normale pour cette région celle de 1918 déjà inférieure) nous trouverons qu'en 1919 la production des grandes usines nationalisées est tombée à 43% et dans les usines non nationalisées à 62%.

" La fabrication des petites peaux est tombée dans les usines nationalisées à 66% et dans les non-nationalisées à 18%. C'est ainsi que dans l'industrie des cuirs également nous constatons une plus grande activité des petites entreprises et surtout des industries nationalisées. La diminution considérable de la production dans les grandes usines non-nationalisées s'explique d'après le journal soviétique lui-même, par le fait que le " centre du cuir," c'est-à-dire, l'administration chargée de la gestion de cette industrie, procure tout le nécessaire (tannin, combustible, etc.) d'abord et en plus grande quantité à " ses " usines nationalisées.

* En prenant comme terme de comparaison la production moyenne de 1916, nous trouvons que l'usine de Kolomma a donné 17%, celle de Myhchti, 27%, les autres de 40 à 70%. En général les usines de ce groupe ne fournissent que 33% de la production de 1916.

" IV.—*Industrie du caoutchouc.*

" Les mêmes phénomènes s'observent ici : diminution du nombre d'ouvriers, baisse de la production, etc. Ainsi, la fabrication des galoches en caoutchouc est tombée à 8% de la normale."

" V.—*Papier.*

" Même situation."

" VI.—*Fabrication d'allumettes.*

" Dans quatre fabriques d'allumettes qui se trouvent dans la région du Nord, avec un nombre nominal d'ouvriers de 2,000, la production est tombée, en octobre, à 5%, par suite du départ en masse d'ouvriers qui sont allés à la recherche de pain, et aussi du fait que les ouvriers sont occupés aux travaux agricoles et au déchargement du bois de chauffage."

" VII.—*Fabrication des lampes électriques.*

" La fabrique " Aivaz," à Pétersbourg, a cessé de travailler par suite du manque d'ouvriers qualifiés et de personnel technique. Les fabriques de Moscou chôment faute de gaz."

" VIII.—*Sucre.*

" La liquidation presque complète de l'industrie sucrière oblige le pouvoir soviétique à recourir à des tentatives de fabrication de sucre avec de la sciure de bois.

* * *

Données complémentaire sur l'état de l'industrie russe en 1919 (*source officielle bolchéviste*).

Des données complémentaires sont contenues dans le Bulletin de Renseignements de l'Office Commercial

Français pour la Russie et les pays limitrophes, de janvier 1920, publié par le Ministère des Affaires Étrangères à Paris.

Ce Bulletin cite *in extenso* un rapport de la Section Économique de *Sovnarkhoz* (Conseil de l'Économie Nationale) à l'occasion du deuxième anniversaire de la Révolution bolchéviste.

Après avoir exposé en détail l'affreuse crise des combustibles et des transports, le document donne les renseignements suivants sur d'autres industries :

Lin.—L'industrie du lin se trouve en meilleure posture. Sur 72 fabriques nationalisées, 48 travaillaient en octobre, 54 en novembre. Les stocks de lin sont de 5,646,958 pouds. Des Commissions de techniciens sont occupées à mettre en pratique de meilleures méthodes de travail de la matière première.

La situation des usines de *chanvre* est mauvaise, par suite de la diminution de superficie des champs ensemencés. Sur 23 usines nationalisées, 13 seulement travaillent.

L'industrie de la *Soie* est paralysée par le manque de matières premières ; 49 usines sont nationalisées et 23 travaillent. Il y a comme " stocks de fabriques " 11,876 pouds et dans les magasins de Moscou et du Volga 20,852 pouds.

Les fabriques de *tricotages* sont nationalisées et toutes les 34 sont en action.

* * *

Laine.—Pour les usines de laine, la question se résume toute en celle du combustible. Les stocks de laine au 1 octobre sont de 725,000 pouds et ceux de chiffons de laine de 677,638 pouds. Il ne faut pas compter sur une augmentation des stocks.

Au 1 octobre, sur 112 usines nationalisées, 36 travaillaient ; au mois de novembre, 52. Les stocks d'étoffes et draps au 1 septembre étaient de 61,788,160 archines ; 2 usines de draps fins peuvent donner en six mois 2 millions d'archines ; 16 usines moins bien outillées peuvent donner 1,000,000 d'archines et 13,000 pouds de laine filée.

En ce qui concerne *le fil*, les stocks au 1 septembre étaient de 77,733 grosses.

Outre la question terrible du *combustible* et de *l'alimentation*, la question ouvrière est difficile à résoudre à cause des besoins du recrutement de l'Armée Rouge ; les classifications des ouvriers sont mal faites. Il faut, faute d'hommes, avoir recours aux femmes, car on prend la population ouvrière à tort et à travers.

Mais, avant toute autre question, nous devons résoudre la crise du combustible pour sauver *l'industrie textile* de la ruine prochaine.

A Pétrograd c'est la catastrophe.

On compte en moyenne 300 usines à Pétrograd qui ont dû fermer pour l'hiver, faute de combustible.

L'attention du Commissariat de l'Economie a été attirée sur la necessité de sauver de la ruine les grosses usines, comme les usines de Nevsky et Franco-Russe. Il a été ordonné de vider les bacs et chaudières, de démonter et nettoyer les parties délicates, de les recouvrir de bâches et de papier et de les graisser.

Sur les 5 grosses usines et 12 petites qui ont produit en 1919, 900,000 pouds de papier, deux usines seulement sont actuellement en action.

Ayant reproduit des descriptions générales des conditions industrielles en Russie, il paraît inutile de citer d'autres informations concernant des entreprises particulières car nous obtiendrions le même résultat, qui peut se résumer en deux mots : la condition n'a fait qu'empirer pendant les années 1918 et 1919. Le fait est incontestable ; il est admis d'un côté comme de l'autre. C'est sur son interprétation historique et économique que les avis sont partagés. Est-ce, comme disent les uns, la nationalisation par

elle-même qui est la cause de la destruction de l'industrie russe ? En d'autres termes, la propriété par l'Etat de l'industrie conduit-elle fatalement à la ruine ? Y a-t-il incompatibilité absolue entre les deux termes : industrie prospère et gestion de l'Etat ? Ou au contraire, la décadence industrielle russe est-elle due à des causes transitoires d'ordre historique, psychologique et économique ? L'Etat est-il capable d'administrer toute ou partie de l'industrie d'un pays ?

Il est inutile d'insister sur l'importance énorme de la question. Mais elle ne peut être tranchée qu'avec des chiffres détaillés, en examinant les registres des usines, en comparant les résultats actuels avec ceux d'avant la guerre et en ayant sous les yeux la comptabilité générale de toute l'administration industrielle bolchéviste. Nous manquons de tous ces documents. C'est seulement après leur examen, qu'un jugement pourra être porté sur ce sujet.

Productivité de L'Ouvrier.

Il y a cependant un fait qui pourrait dans une certaine mesure donner quelques indications : je veux parler de la productivité de l'ouvrier.

Cette productivité a-t-elle augmenté ou diminué sous le nouveau régime ?

A cette question Sokoloff,* dans le livre déjà cité, donne la réponse suivante :

Dans les manufactures Novinskaïa et Reoutovskaïa qui, munies de tout ce qui leur est nécessaire, auraient pu travailler à peu près avec le rendement des années précédentes, il paraît (No. 52 de *l'Economitcheskaya Jizn*, 1919), "qu'on constate une baisse considérable de production dans les manufactures." Et voici la liste explicative :

* Pp. 47–50.

Six mois de l'année 1917 : nombre de jours de travail, 130 1/2 ; moyenne des ouvriers travaillant par jour, 2546 ; quantité de matière filée, 107,314 pouds.

Six mois de l'année 1918 : nombre de jours de travail, 122 ; moyenne des ouvriers travaillant par jour, 2,742 ; quantité de matière filée, 66,518 pouds.

Autrement dit, malgré le nombre accru d'ouvriers, la production a diminué de presque la moitié. Quelle est la raison de ce phénomène ? Elle consiste dans la baisse de la productivité de l'ouvrier. Les chiffres suivants confirment bien ce qui vient d'être dit (No. 50 de l'*Economitcheskaya Jizn* du 5 mars 1919).

Dans la fabrique de Chtcherbatchoff:

(La pièce de marchandise produite en heures)

	1916.	1918.	%
La futaine	10·5	17·0	62
Le gros calicot	13·0	22·0	68

Par conséquent, la baisse sensible de la productivité de l'ouvrier joue un grand rôle dans la baisse de la production des entreprises.

Les enquêtes faites dans quarante-six fabriques textiles assurées de tout le nécessaire, donnent un tableau à peu près semblable.

Pendant les quatre mois de l'année 1917.

Moyenne d'ouvriers dans la journée	56,782
Nombre d'ouvriers établis	44,083
Production en milliers de pouds	1,227
Production de tissus en une heure sur 1,000 métiers	21
Production de tissus pendant 1,000 heures de travail	15

Pendant les quatre mois de l'année 1918.

Moyenne d'ouvriers dans la journée	67,853
Nombre d'ouvriers établis	46,776
Production en milliers de pouds	988
Production de tissus en une heure sur 1,000 métiers	18
Production de tissus pendant 1,000 heures de travail	12

Cette liste démontre que malgré l'augmentation considérable (de 19,5 p. 100) du nombre d'ouvriers, la production a diminué et que l'augmentation du nombre des ouvriers porte sur des occupations à part.

Le degré de la baisse de la production se fait voir par le fait que dans trois fabriques de la manufacture de fil de la Néva, à Pétrograd (ibid.), on produisait en 1916, 9,418 grosses de fil par jour; en 1918, 1,910 grosses de fil, avec nombre d'ouvriers le même.

Il n'est pas étonnant que le travail d'une grosse de fil, qui coûtait au mois de décembre 1916, 1 rb. 35, coûte en 1919, 40 rb. 90. *C'est-à-dire que la production est six fois moindre et la hausse du coût trente fois supérieure.*

Des données encore plus intéressantes et frappantes sont fournies par les usines de construction de locomotives. En effet: "la productivité des usines de construction de locomotives a diminué considérablement, neuf usines russes n'ont produit, en 1918, que 191 locomotives au lieu de 530 en l'année 1917. La productivité a surtout baissé aux usines Poutilovo, qui n'ont produit, en 1918, que 7 locomotives." (*Severnaya Kommuna*, No. 259 du 25 mars.).

Autrement dit, la production est trois fois moindre.

Un autre numéro de *Severnaya Kommuna* (No. 260 du 26 mars) explique les raisons de cette baisse de productivité des usines.

A l'usine de Néva:

1. Avant la révolution, la productivité de l'ouvrier, exprimée en locomotives, était égale à 0,002 (1916).

En 1918 elle était égale à 0,0004, autrement dit *la productivité de l'ouvrier est cinq fois inférieure à ce qu'elle était.*

2. Dépense de l'énergie électrique pour une locomotive en kilowatt-heures: en 1916, 62,000: en 1918, 188,714. *Une augmentation de dépense d'énergie trois fois supérieure.*

3. Quantité de force ouvrière employée pour une locomotive: en 1916, 15,600; en 1918, 63,920. *Une augmentation de la force ouvrière quatre fois supérieure.*

4. Enfin le prix de la force ouvrière pour une locomotive était, en 1916, d'environ 100,000 roubles; en 1918, d'environ 1,400,000 roubles, c'est-à-dire, *une augmentation du prix de la force ouvrière pour une locomotive, quatorze fois supérieure.*

Tels sont les faits; *ils démontrent avec évidence qu'un des facteurs principaux de la baisse de la production dans les fabriques et les usines de la Russie des Soviets, est la baisse de la productivité ouvrière: la première est en fonction de la seconde.*

Aux documents réunis par Sokoloff on peut ajouter quelques autres témoignagnes ainsi le "Troud," organe officiel des Unions Professionnelles de Pétrograd écrit, dans le numéro de 28 avril 1919:

"Une des raisons principales de notre crise textile est le rendement insuffisant de la main d'œuvre car la productivité de l'ouvrier est tombé à zéro.

La diminution de la productivité ressort également d'un tableau dressé par le Gouvernement russe et inséré dans le journal *Économitcheskaia Jizn*, No. 287 du 21 décembre 1919, concernant la production dans la fabrique de lainage Torston à Pétrograd.

Production d'un ouvrier dans la fabrique de tissus de laine Torston à Pétrograd, employant 2,800 ouvriers:

Les chiffres montrent la quantité d'*archines* de drap de laine produit par ouvrier pendant un travail de 100 heures :

Mois.	1913.	1914.	1915.	1916.	1917.	1918.
Janvier	20·4	27·7	32·1	36·1	35·4	26·1
Février	38·2	29·4	32·2	45·7	48·1	27·6
Mars	32·7	30·4	40·9	46·6	40·0	28·4
Avril	34·8	27·9	40·2	41·2	36·1	17·1
Mai	28·4	27·6	40·4	41·6	48·0	—
Juin	26·0	30·3	36·1	44·8	45·2	—
Juillet	35·2	25·8	46·0	49·6	39·0	—
Août	34·8	31·2	37·8	44·8	43·3	—
Septembre	32·5	29·6	36·6	53·3	46·0	—
Octobre	21·9	31·0	52·2	43·4	45·3	—
Novembre	18·1	29·3	50·7	42·6	40·9	—
Décembre	31·8	30·5	41·5	39·7	29·6	—

Ici aussi la diminution est frappante, surtout *à partir* du mois de décembre, 1917.

Le Professeur Issaieff écrivant dans l'*Économist* du 3 août 1919, donne aussi les chiffres suivants :

" L'abaissement de la productivité du travail est démontré par les exemples suivants tirés du Rapport de la Commission Spéciale (janvier 1919). Dans les ateliers de chemins de fer de Moscou, le nombre d'ouvriers, en 1916, était de 1,192 ; en 1917, de 1,179 ; en 1918, de 1,772. En d'autres termes, il a augmenté de 50%. Le nombre des jours d'absence et de vacances des ouvriers croît toujours, arrivant en 1916 a 6%, en 1917 â 12% et en 1918 à 39,5%. On évalua le nombre d'ouvriers qui avaient contribué à la fabrication de chaque wagon à 0,44 hommes en 1916 ; à 13,2 en 1917, et à 41,5 en 1918.

" La Commission trouve la raison de cet abaissement de productivité dans les difficultés que les ouvriers avaient à surmonter pour obtenir des vivres, dans leur étrange conception de la liberté, dans leur manque de sens de la responsabilité et de discipline, dans la facilité avec laquelle ils quittaient le travail pour entrer dans des Comités, etc.

" L'abaissement de productivité dans les mines donne les chiffres suivants : La moyenne de travail d'un homme par mois est de 750 poods ; en 1916, elle était de 614 poods ; en 1917, 448 poods, et en 1918 elle descendit à 242 poods. La valeur des articles fabriqués par un ouvrier par jour (calculé par journées de 8 heures et sur les prix de 1916) était la suivante : En 1916, 100% ; en 1917, 75% ; en 1918, 40%. Des données semblables furent obtenues pour les industries des tissus, coton, drap et autres analogues.

" Comme résultat, l'industrie nationalisée fit après la première moitié de 1919 un déficit de 5,000,000,000 roubles, c'est à dire, le 44,5% de son budget (11 billions de roubles) ; les chemins de fer firent un déficit de quatre billions sur leur budget de cinq billions."

Du reste, les bolchévistes nous fournissent d'autres preuves à l'appui de la thèse de la diminution de production des ouvriers. Dans le même journal (No. 272 du 4 décembre 1919), on constate que l'industrie de la pêche sur le Volga et dans la Mer Caspienne, qui avait été nationalisée, produit 50% de moins que dans les années normales, et on attribue ce résultat, entre autre, à la diminution de productivité de la main d'œuvre.

Seulement, disent-ils, les ouvriers sont dans l'impossibilité d'augmenter la production s'ils ne sont pas mieux nourris. Comme dit Milioutine :

" La production des travailleurs dépend d'une façon générale des conditions de nourriture, etc. C'est une proposition physique et physiologique."

Néanmoins en est d'accord que dans certains entreprises une amélioration se produit.

Ainsi, par exemple, dans les usines de produits pharmaceutiques, la production pour octobre 1919, aurait été le double de celle du mois précédent (*Economicheskaia Jizn*, 9 décembre 1919). Pareille constatation, dans le Bassin houiller de Moscou, la production aurait augmenté de 50% vers la fin de l'année 1919 (même journal, 19 décembre 1919). Cette dernière affirmation n'est pas du reste confirmée par le tableau publié dans le même journal (3 décembre 1919), selon lequel la production du charbon dans le bassin houiller de Moscou serait pour les mois d'août, septembre et octobre 1918, respectivement de 1,165,000, 1,389,000 et 2,239,000 pouds, et pour les mêmes mois de l'année 1919 de 1,070,000, 1,477,000 et 2,327,000 pouds.

Dans ces cas cependant on ne nous fait pas connaître la cause de l'amélioration.

Mais voici que dans un numéro des *Izvestia* de juillet ou août 1919, nous trouvons l'information suivante :

"Si durant la période de janvier–avril 12,000 ouvriers travaillaient dans la fabrique Putiloff, 5,000 seulement (environ) y travaillent actuellement. C'est à la fin de la première période que la Commission commença ses travaux et nous en voyons déjà les résultats suivants : en décembre 1918, lorsque les salaires étaient de 1,025 roubles, la production atteignait le 35% de la normale ; en janvier–février et avec les mêmes salaires, la production oscillait entre les 84,5% et les 72,5% ; en mars, avec des salaires de 1,215 roubles, la production était du 81,2% ; en mai, avec des salaires de 1,510 roubles, elle était du 100%, et ensuite, avec des salaires de 1,648 roubles, de 140%."

CHAPITRE XIII.

LE CONTRÔLE OUVRIER.

Les premiers actes législatifs du Gouvernement Soviétiste montrent clairement que dans la première période un plan régulier de nationalisation n'existait pas La conception qui paraît avoir prévalu à ce moment-là est celle d'un Etat formé par une union volontaire de groupes locaux, à qui appartient tout le contrôle sur la vie économique et industrielle locale. Il leur appartient aussi le droit de confisquer ou de nationaliser une usine. L'action de l'Etat se borne à coordonner, d'une manière très limitée, l'action locale. Ce n'est que plus tard que la conception unitaire de la vie économique prend le dessus, et que les différentes entreprises sont considérées comme un tout inséparable dont la gestion doit être confiée à l'Etat.

* * *

Mais les règlements parus au cours de l'année 1918 et toutes les autres prescriptions postérieures—dont nous n'apprenons souvent qu'indirectement l'existence —tendent toutes à nous montrer une action de l'Etat toujours plus impérieuse et exclusive, et le développement de la conception que les entreprises sont considérées comme un tout, appartenant à l'Etat, qui seul a le droit de régler leur vie, de les grouper à sa façon, de leur nier toute existence individuelle et de les subordonner les unes aux autres, selon les exigences de sa propre politique économique et sociale. Par l'effet de cette nouvelle conception, le contrôle ouvrier perd toujours plus de son importance.

* * *

Le premier règlement sur le contrôle ouvrier est du 14 novembre 1917 (*Izvestia*, 16 novembre 1917

No. 227). Le contrôle ouvrier est établi sur la production, la vente, le magasinage des produits et matières premières, ainsi que sur la gestion financière de l'entreprise (art. 1). Les arts. 6, 7 et 8 de ce décret donnent de très grands pouvoirs à ces comités, entre autres, le contrôle de toute la correspondance de l'entreprise. Leurs décisions ont même un caractère exécutoire à l'encontre des propriétaires.

Ces pouvoirs sont dans leur ensemble confirmés par les *Instructions générales sur le Contrôle Ouvrier établies conformément au décret du 14 novembre* 1917 adoptées par le Conseil du Contrôle Ouvrier de toute la Russie (voir *Izvestia*, 13 décembre 1917, No. 250). Il suffit de lire le chapitre II, art. 5 et 6, pour se persuader qu'on est ici encore sous la conception d'un contrôle ouvrier puissant.

Quelques limitations, néanmoins, sont établies à son pouvoir par les art. 7 et 9, le premier attribue expressément au propriétaire le droit de donner des ordres dans la gestion de l'entreprise, et exclut explicitement la participation de la commission de contrôle ouvrier. Le deuxième article, en outre, défend expressément à cette commission de " s'emparer de l'entreprise ou de la diriger " sans le consentement des autorités supérieures.

Quand les entreprises furent nationalisées, le contrôle ouvrier continua à fonctionner, mais naturellement, les rapports avec le personnel dirigeant sont changés. Il ne s'agit plus en effet d'écraser le capitalisme bourgeois. Le problème urgent pour l'Etat devient plutôt celui de faire marcher les usines.

Dans un autre chapitre, nous expliquons la création d'un organe nouveau : le Conseil Economique d'Administration dans lequel les ouvriers sont en minorité (un tiers des membres, ou avec les employés, pas plus de la moitié).

Les comités d'usines continuent pourtant à fonctionner, mais avec des attributions très réduites

(*Décret sur la gestion des entreprises nationalisées, Journal du Gouvernement des ouvriers et des paysans, 7 mars, No.* 41, *art.* 10), et il est subordonné au Conseil d'administration susmentionné.

Cette subordination est encore mieux précisée par les *Instructions aux Comités d'usines et de fabriques* (*Izvesti*, *a*30 août 1918) surtout dans le passage III, No. 1, 2, 3, 4 et 5).

* * *

Le *Russian Code Labour Laws* (1919) parle aussi des attributions des comités d'usine, car par l'art. 126 de ce code, les organes du contrôle ouvrier (comités d'usines ou autres corps semblables) devront s'assurer que les règlements sur l'administration intérieure des entreprises nationalisées ou privées sont observés. Ceci est à peu près toute la législation que nous avons en matière de contrôleouvrier.

* * *

L'Evolution, en pratique, du contrôle ouvrier.

De nombreux témoignages affirment que dans les premiers temps la masse prolétaire avait compris la nationalisation comme une prise de possession directe de chaque usine par ses ouvriers, et que le Soviet de chaque usine avait les droits les plus étendus, non seulement à la direction, mais aussi à l'aliénation de tous les biens de l'usine.

Ainsi Goode, en rappellant une conversation tenue avec le Directeur des Entreprises Textiles à Serpukhoff dit :

> " Le Directeur technique fut très franc. Selon lui le système (de nationalisation) à son époque initiale était déplorable. Les ouvriers—des paysans recrutés dans les villages voisins, qui quittaient l'ouvrage pour les travaux de labour ou de la récolte

quand ils devenaient nécessaires, étaient incapables de comprendre quoi que ce soit, excepté que la révolution leur avait donné le droit de faire tout ce qu'ils voulaient. La production s'abaissa de 40% et le chaos régna dans le Gouvernement. Mais avec l'expérience acquise et les changements introduits dans le pouvoir des divers Comités, l'état de choses s'améliora et le travail marcha plus régulièrement (bien que, même alors, les difficultés ne fussent pas complètement aplanies) et cette année le systéme et la fabrique en question s'étaient arrangés d'une façon satisfaissante."

Egalement le Commissaire Schmidt, cité par Ransome (page 144), explique :

" Naturellement, le contrôle par les travailleurà tel qu'il fut d'abord réalisé aboutit rapidement s beaucoup d'absurdités et ne contentait que certains éléments extrémistes ; il a été considérablement modifié. On se rendit compte rapidement que les travailleurs d'une usine particulière pouvaient, en ne tenant compte que de leurs propres intérêts, nuire à la communauté tout entière, et, finalement à eux-mêmes."

Un exemple typique de cet état de choses est le fait cité par *l'Izvestia* du 12 mai 1918 concernant la fabrique d'amidon et de mélasse " Giviloff." L'autorité compétente nationalise la fabrique et renvoie l'administrateur ; le Soviet refuse de lui remettre la fabrique.

La description suivante extraite d'un discours prononcé par Rykoff au Congrès de l'Economie Nationale (*Izvestia*, 30 mai 1918) est aussi très nstructive :

" Dans les premiers mois après la Révolution d'octobre la lutte de classe fut transportée dans les usines et les fabriques. La nationalisation, souvent, avait un caractère purement pénal. La bourgeoisie

tâchait de nous obliger à nationaliser les entreprises qui ne valaient rien. Mais aussi, la situation financière conduisait les entreprises à la ruine. Cela provoquait la panique dans la bourgeoisie qui abandonnait les entreprises, tandis que les ouvriers voulaient travailler coûte que coûte. *Dans les premiers mois c'était le chaos, les conflits, partout entre l'administration et les ouvriers.*"

La même constatation est faite par un bolchéviste bien connu, Arsky, dans un article intitulé : *Le pillage des usines* (inséré dans *l'Izvestia*, du 27 mars 1918). Les ouvriers des usines, dit-il, emportent avec eux les machines et les pièces des machines des usines fermées, considérant ces objets comme leur propriété.

* * *

Le même Arsky, écrivant dans *l'Izvestia*, du 17 mars 1918, se plaint encore que " les masses ouvrières ne sont pas suffisamment organisées et disciplinées. *Les intérêts particuliers passent souvent avant les intérêts de classes.*"

* * *

Il est probable, cependant, que en maints endroits, les ouvriers n'abusèrent pas de leur victoire. Un exemple est fourni par la fabrique de tissages de la Compagnie Ivano—Vosnessensk, nationalisée vers le commencement de l'année 1918. La nouvelle direction est composée de :

Un délégué des ouvriers, un des employés, un du personnel technique supérieur et un du syndicat professionnel. Le Comité économique régional ratifie l'élection et délègue dans la direction deux de ses représentants.

Nous connaissons aussi plusieurs cas où le vote du Comité d'usine fut purement passif et les anciens directeurs ou propriétaires continuèrent pour long-

temps à jouir de tous les pouvoirs qu'ils possédaient sous l'ancien régime.

Un autre exemple nous est raconté en détail dans la brochure de Daniel : *Rvssia in* 1918—*Bolschevism in Practice.*

* * *

Mais ces exemples nous sont parvenus d'une manière fragmentaire et incomplète.

Dans son ensemble toutefois, les effets durent être assez sérieux, puisque le Gouvernement fut bientôt obligé d'intervenir pour empêcher les abus les plus criants. C'est pourquoi nous voyons dans un article de Bogdanovski (*l'Izvestia*, 21 avril 1918), le Conseil Suprême de l'Economie nationale révoquer une décision du Comité établi pour la gestion de la flotte de Commerce (qui avait été nationalisée par décret du 28 janvier 1918) et annuler la délibération par laquelle le Comité attribuait à l'Union Professionnelle des Ouvriers des Transports sur le Volga la somme de 60 millions de roubles qui avait été assignée pour la réparation de la flotte. Le Conseil décide, en même temps, de changer la composition du Comité en limitant le nombre des délégués ouvriers à un tiers du nombre total.

Egalement de *l'Izvestia*, du 11 juillet 1918, on apprend que pour arrêter le pillage des moulins, le Conseil de l'Economie Nationale reconnaît la nécessité de publier une ordonnance suivant laquelle seul le Conseil a le droit de nationaliser les entreprises.

* * *

Déjà en février 1918 (d'après un discours d'Andronnikoff au Congrès des Conseils de l'Economie Nationale), on songe à changer le système et à établir un type d'administration des usines nationalisées.

Un peu plus tard (mars 1918) la question est posée dans les termes les plus nets par Larine, dans un rapport

à la première séance du Conseil Suprême de l'Economie Nationale : " Au commencement," dit Larine, " on a fait l'essai du contrôle ouvrier. *Cette expérience n'a pas réussi : le contrôle ouvrier a conduit dans certains endroits à la prise de possession par les ouvriers des entreprises où ils travaillent et en d'autres endroits à un contrôle fictif qui servait de paravent aux propriétaires des établissements.* On a dû abandonner l'idée du contrôle ouvrier et peu à peu, en tâtonnant, on a passé à l'idée de la gestion ouvrière des entreprises. Mais l'expérience nous a forcés d'abandonner l'idée de la gestion d'une fabrique par les ouvriers et employés de cette fabrique, ce qui, en pratique, équivalait au remplacement d'un propriétaire unique par un groupe de propriétaires dont les intérêts étaient en contradiction avec les intérêts de la classe ouvrière dans son ensemble."

Et Arski insiste, vers la même époque (*Izvestia*, 22 mars 1918) sur la nécessité de syndiquer les industries dans les mains de l'Etat et de lutter contre la tendance des ouvriers à devenir propriétaires des usines.

Et c'est bien donc à cette époque que le Gouvernement Soviétiste arrête ses plans pour l'avenir de l'industrie et accepte le principe fondamental qu'il n'abandonnera plus.

Une évolution parait en effet se dessiner toujours plus dans le sens d'une limitation du pouvoir des organes du contrôle ouvrier.

Les causes principales du changement sont assez clairement exposées dans l'article suivant de Goltzman (membre du Comité Central de l'Union des Métaux) dans les *Izvestia*, du 17 avril 1918 :

" Que nous a donné jusqu'ici le contrôle ouvrier ? Il faut avoir le courage de reconnaître que ses résultats ne sont pas toujours satisfaisants. Souvent (on peut l'observer dans de très nombreuses entreprises).

à la place de l'ancien propriétaire de l'entreprise, après la révolution d'octobre, s'installait un autre propriétaire, aussi individualiste et antisocial que l'ancien. Le nom de ce nouveau propriétaire était : la Commission de Contrôle. Dans le bassin du Donetz les usines métaillurgiques et les mines refusaient de livrer réciproquement la houille et le fer à crédit, vendaient le fer aux paysans, sans prendre en considération les intérêts de l'Etat, et tout celà se faisait sous la protection du *contrôle ouvrier*. Les commissions de contrôle, dans beaucoup d'usines, demandent à l'Etat des subsides pour *leurs* usines. Sur la demande des commissions de contrôle de nombreuses petites entreprises, arriérées au point de vue technique, ont été nationalisées et sont devenues une lourde charge pour le budget."

L'auteur demande que le contrôle ouvrier soit réorganisé. Il faut que les organes de contrôle contribuent au progrès technique. Les Commissions de Contrôle doivent dépendre des organisations syndicales qui réglementent les taux de salaires. Ces commissions établiront les quantités de produits que l'usine doit fournir pour les salaires déterminés et contrôleront la production de chaque ouvrier. En pratique les commissions de contrôle deviendront les sections des commissions de tarifs. Etant intéressées à l'augmentation de la production, elles insisteront auprès de la Direction de l'usine sur les perfectionnements techniques. Elles veilleront à ce que l'usine ne manque pas de matières premières, etc.

D'autres plaintes contre ce contrôle s'élèvent du sein même des sphères dirigeantes.

Ainsi dans le Congrès Régional Economique tenu à Moscou les 22 mai 1918 (voir les *Izvestia*, du 26 mai), le Délégué du département de Vladimir, Kouvchinoff déclare :

" Le problème pressant : le relèvement de la production. Les Commissions de Contrôle et les Comités des fabriques sont souvent incapables de lutter contre la baisse de production pour des causes de caractère général, et aussi parce que les matières premières arrivent souvent en retard ; l'outillage technique est extrêmement défectueux. Les réparations exigent des sommes énormes. Quelquefois les patrons et le personnel technique sabotent le matériel. Les patrons ne laissent pas contrôler le côté financier des entreprises. Souvent, le rôle des Commissions de Contrôle se borne à la statistique des matières premières et du combustible. Mais dans certains cas elles dirigent en fait les fabriques. Nous nous sommes heurtés contre la résistance des Commissions de Contrôle dans la question de distribution des matières premières. Celles qui en avaient des stocks considérables ne voulaient pas en céder aux autres. Le rapporteur demande que les différents organes soient coordonnés."

Une lutte sourde, du reste, s'engage entre les contrôles ouvriers qui représentent les forces égoistes et centrifuges d'un côté, et les syndicats ouvriers qui eux soutiennent le principe de la centralisation du contrôle.

Elle est assez nettement tracée dans un article de l'écrivain Arsky, publié dans les *Izvestia* du 28 mars 1918.

La lutte finit par le triomphe des syndicats qui obtinrent la fusion des Comités d'usines avec les syndicats. Les premiers deviennent les organes des seconds.

D'un autre côté, dans l'industrie textile, l'Union Professionnelle décide la fusion des organes du contrôle ouvrier de l'union avec les organes analogues du centre textile qui est, comme on le sait, un organisme d'Etat.

Au Centre est organisée la section du contrôle et de technique qui a pour but l'introduction rationnelle

du contrôle ouvrier dans les fabriques et dans les directions de fabriques, l'unification et la direction de l'activité des commissions locales de contrôle, ainsi que d'autres attributions de caractère technique.

Il semble pourtant que dans ce cas le contrôle ouvrier se trouve plus ou moins dans une position de subordinaton vis-à-vis de l'Administration Centrale.

Il paraît qu'à la suite de cette décision une nouvelle organisation du contrôle ouvrier est introduite par l'Union Professionnelle des ouvriers Textiles. Le comité ouvrier des usines en devient l'organe direct.

Voici en effet quelques détails insérés dans les *Izvestia* du 28 juillet 1918.

" Le Comité de fabrique est l'organe local de l'Union de Production Industrielle (*proisvodstvenny soyouz*). Il n'y aura qu'un Comité par entreprise. Les employés qui occupent des postes dans l'Administration de la fabrique (directeurs, chefs de service, etc.), ne peuvent être ni électeurs, ni élus. Le Comité est élu à la réunion générale des ouvriers et des employés pour 3 ou 6 mois. Peuvent être élus les ouvriers et les employés *membres de l'Union de Production Industrielle.*

" Le presidium et les membres du Comité sont libérés du travail à l'usine. Ils reçoivent de l'entreprise une rémunération calculée d'après la moyenne des salaires de leur catégorie. Les fonds du Comité (y compris le Commissaire du Contrôle) sont composés des versements des ouvriers (2 % des salaires).

" Le Comité de fabrique, en sa qualité de l'organe de l'Union, applique les décisions des Conférences des Comités d'Usines, de la Direction de l'Union, en tenant compte des décisions des Unions locales des Syndicats.

Il applique, en ce qui concerne la réglementation de l'industrie, les instructions du Conseil de l'Economie Nationale ; et en ce qui concerne la protection des ouvriers, les ordres du pouvoir du Soviet."

Arsky, aussi, dans les *Izvestia* du 2 août 1918, juge que le rôle du contrôle ouvrier est terminé. Il a préparé le terrain pour la nationalisation. Lorsque celle-ci a eu lieu, il devient insuffisant et le rôle dirigeant passe aux unions professionnelles.

C'est l'opinion aussi de Borsky qui, dans les *Izvestia* du 25 mai 1918, écrit que le contrôle ouvrier était un moyen excellent pour réaliser le passage des moyens de production au prolétariat sans secousses. Son rôle est donc purement transitoire.

* * *

Cette évolution est ce que Lenine, dans son discours au 8ème Congrès du Parti Communiste Pan-Russe (voir *Petrogradska Pravda* du 8 avril 1919) appellera : " Passer du contrôle des ouvriers à l'administration par les ouvriers de l'industrie," et Kerensky, dans son article sur " La Russie Soviétique " (*Pour la Russie*, 3 janvier 1920, No. IV) " à la formule " tout le pouvoir aux Comités des usines," substituer peu à peu la formule " tout le pouvoir aux administrations des usines."

* * *

La même évolution a lieu dans l'importante administration des chemins de fer. Le gouvernement dissout l'union des cheminots à tendances syndicalistes appelée " Vikjel " et la remplace par une nouvelle organisation trade-unioniste (Vikjedoz) qui se fait l'instrument de l'administration centrale.

La conséquence de ce mouvement d'opinion dans les sphères bolchévistes a été, comme nous l'avons déjà dit, que dans l'organisation nouvelle créée lors de la nationalisation générale des industries, la place assignée aux organes du contrôle ouvrier est assez modeste.

Ils sont dans une position de subordination vis-à-vis du Conseil Economique d'Administration de chaque usine, organe où les éléments ouvriers sont en minorité.

* * *

Ce fait nous est confirmé aussi par Ransome, qui, à la p. 113 de son livre, nous montre que le contrôle ouvrier a été réglé de telle manière que les experts techniques ont l'autorité véritable.

Sur la pensée qui a présidé à cet arrangement, il nous dit aussi (p. 144) :

" Naturellement, le contrôle par les travailleurs, tel qu'il fut d'abord réalisé, aboutit rapidement à beaucoup d'absurdités et au mécontentement de certains éléments extrémistes ; il a été considérablement modifié. On se rendit compte rapidement que les travailleurs d'une usine particulière pouvaient, en ne tenant compte que de leurs propres intérêts, nuire à la communauté tout entière et, finalement, à eux-mêmes.

" La manière dont ces modifications ont eu lieu est un exemple intéressant de la façon par laquelle, sans influence de tanks, ni d'aéroplanes, ni de baïonnettes, les conceptions théoriques du communisme ont été modifiées par la vie.

" On est parti de ce point de vue que, puisque l'usine est devenue la propriété, non des ouvriers qui y travaillent, mais de la communauté elle-même, cette communauté doit avoir une part considérable dans l'administration et la direction. Et cette manière de voir a pour effet d'empêcher que les spécialistes, les techniciens et les directeurs soient à la merci d'une assemblée hâtivement réunie des ouvriers qui peuvent, sans les bien comprendre, désapprouver quelques-unes de leurs dispositions."

* * *

Dernière Phase.

Nous voyons donc qu'au commencement de 1919 la victoire de la centralisation est assurée. Mais est-ce là la dernière phase de la transformation dans l'administration des industries nationalisées ?

Kerensky, dans l'article que nous avons déjà cité (*Pour la Russie* du 3 janvier 1920) se basant sur un article paru dans l'*Economitcheskaia Jizn* d'octobre 1919, signale l'existence dans les sphères dirigeantes du Gouvernement Soviétiste d'un courant fort influent en faveur de la suppression totale de toute organisation collective, de la direction et de l'introduction d'un régime autocratique personnifié par des chefs nommés ? Que dire de cette affirmation ?

Que dire encore de l'affirmation de l'*Economist* (7 février 1920) fondé sur un prétendu décret de commissaire du Travail Schliapnikoff, que les Comités des usines ont été abolis et que des Commissaires ont été installés dans chaque usine avec des pouvoirs dictatoriaux de vie et de mort sur les ouvriers de l'usine? ou du décret cité par le *Daily Telegraph*, dans une correspondance de Milan (23 février, 1920) conçu dans les termes suivants :

" Les comités d'usines et les conseils d'ouvriers, créés pour maintenir l'ordre dans les centres de production, ont, au contraire, été la source de graves désordres. Ils ont causé la démoralisation des ouvriers et la désorganisation complète de l'industrie. Pour ces raisons, le gouvernement des Soviets se trouve dans la nécessité de les abolir dans toute la Russie."

De ce décret, nous n'avons trace dans aucun autre document dont nous ayons connaissance.

Nier ou affirmer le fait est donc hors de notre pouvoir. Mais certainement les indices ne manquent pas d'une

ultérieure transformation dans le sens d'une centralisation encore plus sévère.

Examinons ces indices :

En premier lieu, dans l'*Economitcheskaia Jizn* du 14 décembre 1919, Bogdanov pose la question de la " mobilisation de l'industrie." Il s'agit, en d'autres termes, de faire passer tout ou partie de l'industrie nationalisée, sous une administration militaire. L'auteur défend cette conception comme une mesure purement temporaire et pour surmonter la crise actuelle.

En second lieu, nous signalons une ordonnance du 6 octobre 1919, No. 899 (publiée dans l'*Economitcheskaia Jizn* du 21 décembre 1919). Il s'agit de réorganiser l'administration des usines de Bogoslovski dans l'Oural, des industries du sel et du soda, de l'or et du platine, du magnésium, etc.

Il paraît inutile de reproduire l'ordonnance *in extenso* : mais sa caractéristique est indubitablement celle de se défaire de toute ingérence locale dans l'administration et de concentrer celle-ci sous différentes sections du Conseil Suprême de l'Economie Nationale, qui forme en chaque cas l'Administration locale. Dans le cas des mines de Bogoslovski c'est le Comité Central des Charbons (Glaougst) qui enverra l'Administrateur avec pleins pouvoirs pour diriger la production selon le programme préparé par ce Comité et pour surveiller les travaux.

Et enfin, un radio du 12 février 1920, nous dit que dans l'administration des chemins de fer, on supprime les tribunaux disciplinaires composés de cheminots. Toutes les affaires doivent être dorénavant dirigées . . . (*Le radio est ici incomplet*).

* * *

Mais le plus important de tous ces indices me semble être le discours prononcé par Lenine lui-même, au 3ème Congrès des Conseils Economiques. Ce discours

nous est transmis par un radio du 30 janvier dernier. La transmission est incomplète, les lacunes nombreuses. Mais des phrases se détachent dans le discours qui méritent d'être méditées, car elles contiennent l'affirmation d'un principe, qui dans la bouche de Lénine, revêt une importance exceptionnelle.

Voici, la partie du discours concernant la gestion des entreprises nationalisées :

" Après Siémachko, Lénine déclare . . . (lacune) . . . la première est celle de la gestion des organes économiques et du principe collégial. La question a souvent été posée du point de vue théorique, mais il est temps de la considérer au point de vue pratique. *Or, l'expérience, dans tous les domaines, prouve que plus l'état se perfectionne, plus le principe collégial se trouve restreint. Le travail pratique est lié à la responsabilité d'un seul, système qui permet mieux qu'aucun autre l'application et la vérification réelle des facultés de chacun ;* ainsi, l'expérience faite dans l'armée a conduit du principe collégial erigé en système au principe de l'autorité d'un seul qui est la tendance commune. Cette expérience est éloquente, car l'armée n'est pas un organisme isolé ; elle reflète au contraire toute la structure sociale du pays. Partout, nous rencontrons la même proportion de prolétaires conscients, puis de travailleurs plus ou moins développés, et enfin de paysans encore victimes des préjugés du capitalisme ; ainsi l'exemple de l'armée prouve les désavantages du système collégial au point de vue de la dépense des forces, de la rapidité du travail et des . . . . Il *est évident que les unions professionnelles doivent participer à l'administration économique, c'est là, la base de notre programme ; mais il suffit qu'elles présentent leurs candidats.* Si elles sont obligées de fournir une liste nombreuse de

candidats, elles seront incapables de trouver parmi les ouvriers suffisamment d'administrateurs ou de commissaires compétents ; il faut abandonner les discussions de principes pour revenir sur le domaine des faits : notre but doit être d'augmenter sans cesse le nombre des organisateurs, car, pour suffire aux problèmes qui se posent impérieusement, pour tirer la Russie de la misère, du froid et de la faim, nous avons besoin de dix fois plus d'organisateurs."

Conclusion.

Que devons-nous conclure de ces paroles ? Quel poids pouvons-nous donner à ces indices ?

Les Comités d'usines fonctionnent-ils encore ? Quelle importance actuelle possèdent-ils ? Est-il vrai que tout le pouvoir est passé dans les mains de la direction et du personnel technique ? Ou s'est-il établi un compromis entre les deux régimes ?

Est-il vrai enfin que derrière la façade du capitalisme d'Etat, se cache de nouveau l'ancien propriétaire et le capitalisme privé, ainsi que l'a affirmé encore recemment un journal hollandais.*

A toutes ces demandes seule une enquête sur place peut donner la réponse.

* *Handelsblad*, du 25 février, 1920.

CHAPITRE XIV.

PERSONNEL TECHNIQUE.

C'est un fait connu et non mis en doute que, dans les premiers temps du régime soviétiste, et lors de la formation tumultueuse des Comités d'usine, le personnel technique fut mis dans l'impossibilité presque complète de continuer ses fonctions. Les ordres des ingénieurs, directeurs, etc., n'étaient pas obéis par les ouvriers. Leur traitement ne leur était pas payé ; des chocs continuels se produisaient avec les Comités d'Usine, en conséquence de quoi leur vie même se trouvait souvent en danger.

Ce fait nous est attesté de plusieurs sources, et il est décrit avec beaucoup de modération, d'impartialité, et un cachet de vérité par M. Daniel, qui était lui-même ingénieur et directeur d'une grande fabrique de coton.*

Il est intéressant de reproduire cette partie de son travail où il décrit les premiers effets du nouveau régime sur le personnel technique :

" On arriva ainsi à une espèce de contrôle mixte qui se transformait en un régime de terreur pour le gérant ou au moins on essayait de l'amener à une soumission complète jusqu'à ce qu'on ait réussi à lui faire perdre sa situation. On obtint les résultats désirés, car la plupart des directeurs disparurent complètement, tandis que d'autres, mieux avisés, réussirent à clore leurs établissements avant que les ouvriers ne s'emparent du contrôle financier. Le personnel des bureaux firent preuve d'un manque total de bonne foi. Ils essayaient d'obtenir des renseignements qui ne les concernaient en rien, allant jusqu'à contester au patron le droit de disposer des marchandises, ou l'argent qu'ils en avaient reçu, ou même de recevoir des paiements en argent."

* *Bolshevism in Practice*, 1918, p. 10.

Les résultats sont naturellement désastreux pour la production ; le personnel technique, comme dit M. Daniel, disparaît, et dans la plupart des cas la production s'arrête.

C'est évidemment pour empêcher cette fuite que les premiers décrets de confiscation et de nationalisation enjoignent sévèrement au personnel technique de rester à sa place, le rend responsable de la confiscation des machines et de l'inventaire en général et le menace, en cas de désobéissance, de graves pénalités.

Ces décrets cependant, ne règlent point le statut juridique de ce personnel ; ils le laissent dans une situation mal définie et pleine de dangers. Pour les bolchevistes, en effet, le spécialiste est un bourgeois, et, comme tel, il appartient au camp ennemi.

Ce n'est que par le décret général de nationalisation du 30 juin 1918, que le personnel technique sort de cette condition de *paria* et se trouve enfin reconnu.

Par l'art. 5 de ce décret, " Tout le personnel technique sans exception, le personnel ouvrier, administrateurs, directeurs et autres chefs responsables sont déclarés au service de la République Fédérative Socialiste Russe des Soviets et reçoivent sur le revenu et le chiffre d'affaires de l'établissement les émoluments qui leur étaient payés avant la publication du présent décret."

Qu'est-il arrivé dans cette période pour produire ce changement remarquable ? Il est arrivé que le Gouvernement bolchéviste a du reconnaître la necessité du personnel technique.

Désormais toute sa politique est dirigée à se rattacher cet élément précieux.

Pour bien apprécier les mouvements de cette politique il importe ici de reproduire une page de la brochure de Lenine, *The Soviets at Work*, publiée en 1918, et qui doit avoir été écrite immédiatement après la paix de Brest-Litovsk.

Cette brochure a tout un chapitre intitulé : " Le besoin de spécialistes." Maintenant, dit Lenine, que l'attaque contre le capital a été victorieuse, il nous faut des bourgeois spécialistes pour labourer à nouveau le sol, de manière à ce qu'aucune bourgeoisie n'y puisse mettre de nouveau les racines.

" C'est une phase spéciale de développement social. Sans l'aide et la direction de spécialistes dans les différentes branches de la science, et de la technique, et doués d'expérience, la transformation vers le socialisme est impossible, car le Socialisme demande un mouvement en masse et conscient vers une plus haute productivité du travail, en comparaison avec celle du capitalisme et selon la base atteinte par le capitalisme. Le Socialisme doit accomplir ce mouvement en avant *de sa façon à lui*, par ses propres méthodes—et, pour le mieux définir—par des méthodes *soviétistes*. Mais les spécialistes sont inévitablement bourgeois, à cause de l'entier environnement de la vie sociale qui en a fait des spécialistes. Si après avoir obtenu le pouvoir, notre prolétariat avait pu résoudre le problème de la comptabilité, contrôle et organisation sur une échelle nationale, chose impossible à cause de la guerre et du retard de la Russie—alors, ayant écrasé le sabotage des capitalistes, nous serions arrivés—au moyen de la comptabilité et contrôle universels—à l'entière soumission des spécialistes bourgeois. En vue du retard considérable apporté dans la comptabilité et le contrôle en général, bien que nous ayons réussi à détruire le sabotage, nous n'avons *pas encore créé* l'environnement qui mettrait le spécialiste bourgeois à notre disposition. Beaucoup de saboteurs sont sur le point de se mettre à notre service, mais les meilleurs organisateurs et les plus grands spécialistes peuvent servir l'Etat selon l'ancienne méthode bourgeoise, c'est-à-dire pour un salaire plus élevé, ou selon la nouvelle méthode prolé-

taire, c'est-à-dire par la création d'un tel environnement de comptabilité et de contrôle universel, qui, inévitablement et naturellement, attirerait et gagnerait la soumission des spécialistes.

" Nous avons, à présent, été forcés de nous servir de la méthode bourgeoise et promettre une rémunération très élevée pour avoir les services des plus grands bourgeois spécialistes. Tous ceux qui sont informés des faits le comprennent, mais tous ne se rendent pas bien compte de la haute portée d'un tel pas de la part de l'Etat prolétaire. Il est clair qu'un tel pas constitue un compromis et un précédent, une défection des principes de la Commune de Paris et de toute règle prolétaire qui exige la réduction des salaires au degré normal de rémunération de la moyenne des travailleurs—principes qui exigent que la " chasse à la carrière " se fasse au moyen de faits et non pas de paroles.

" De plus, il est clair qu'un tel pas ne constitue pas seulement une halte dans une certaine partie et à un certain degré de l'offensive contre le capitalisme (car le capitalisme n'est pas une certaine quantité d'argent, mais un rapport social de personne à personne bien défini), il constitue aussi un *pas en arrière* de la part de notre Etat Soviétiste qui, dès le commencement, a proclamé et effectué un système de réduction des salaires élevés au niveau des gages de la moyenne des travailleurs."

" Oui, continue Lénine, vous Mencheviks et vous Socialistes révolutionnaires, vous vous moquerez de ce que nous admettons devoir faire un pas en arrière. Mais il vaut mieux expliquer franchement aux masses qu'en attirant les spécialistes bourgeois par de gros salaires, nous trahissons les principes de la Commune, il vaut mieux discuter publiquement la chose, et éduquer ainsi les masses à vaincre ces points faibles, plutôt que de les cacher.

" Supposons même, continue Lenine, que nous devions payer de gros salaires aux talents hautement spécialisés —25,000 roubles chaque, et payer en outre de grosses primes pour des travaux exécutés avec un succès particulier ; supposons que pour quelques centaines de ces spécialistes, nous eussions à dépenser 50 ou 100 millions de roubles par an, est-ce qu'une telle somme devrait être considérée excessive ou supérieure aux ressources de la Russie ? Certainement non. Les hauts salaires, il est vrai, entraînent des gros dangers, ils exercent une influence corruptrice. Mais tout honnête homme doit convenir que nous ne pouvons pas nous débarrasser d'un seul coup des maux du capitalisme ; seules, l'organisation, la discipline nous donneront la victoire.

Lenine finit en insistant sur la nécessité pour les ouvriers d'apprendre la conduite des entreprises.

Cette page de Lenine contient tout un programme que, il faut le reconnaître, le Gouvernement Bolchéviste a, jusqu'à présent, suivi fidèlement.

La position du personnel technique, depuis le décret de juin 1918, n'a cessé de s'améliorer au point de vue pouvoirs et traîtements.

Les directeurs techniques, en vertu de l'art. 1 du décret sur la gestion des entreprises nationalisées, sont désormais responsables exclusivement devant la direction centrale. Le directeur technique, par l'art. 2 du même décret, nomme les employés techniques et donne toute instruction concernant la gestion technique de l'entreprise. Par l'art. 3, les conseils économiques d'administration sont composés pour 2/3 de représentants des employés et des ingénieurs de l'entreprise, et seulement pour 1/3 des ouvriers. Enfin, ceux-ci n'ont plus aucune ingérence dans les questions d'ordre purement technique.

Lénine, même (d'après un radio du 13 mars, voir *Morning Post* du 13 mars) aurait reconnu la

nécessité de placer l'industrie entièrement dans les mains des experts techniques.

En même temps, les salaires sont élevés, et correspondent aux services rendus. Goode l'affirme nettement dans le passage suivant* :

" Dans les cas où l'on a besoin de spécialistes, on engage des hommes dont les services coutent à l'Etat plus de 3,000 roubles par mois, on les paie davantage avec l'approbation des Commissaires du Peuple qui examinent soigneusement chaque cas, et décident, s'il y a avantage de payer une somme plus élevée. Ceci encore me semble un de ces nombreux cas pour lesquels le système pendant ses étapes préliminaires, a été taillé et formé pour faire face à des circonstances difficiles. On fait pour le moment des concessions afin d'assurer le futur succès du principe socialiste."

Les effets de cette politique ne se font pas longtemps attendre : Ransome dit à ce propos† :

" Les ingénieurs qui, en majorité avaient arrêté le travail au début de la Révolution, étaient presque tous revenus ; les jeunes ingénieurs, en particulier, comprenaient les nouvelles possibilités qui s'offraient à cette industrie (celle du coton), le besoin continuel de nouveaux perfectionnements, et se rendaient compte qu'on accueillait de suite favorablement tout nouveau procédé."

Certes, les spécialistes ne sont pas toujours des ouvriers. Ils appartiennent à la classe intermédiaire entre le prolétariat et la bourgeoisie. Le journal *Finances et Economie Nationales* (7 novembre 1918) le dit expressément, en ajoutant que : " Ils sont plus ou moins teints de l'idéologie capitaliste."

Cette considération pousse le Gouvernement à former une institution provisoire : celle des Commissaires

* Voir p. 58.
† P. 98.

Politiques dans les entreprises, dont la mission sera de surveiller les spécialistes techniciens, et de leur former, pour ainsi dire, une âme prolétaire.

Elle le pousse aussi à formuler des pénalités spéciales pour violation de leur part de lois sur le travail.*

Mais dans quelles conditions réelles se trouvent-ils quant aux salaires, au point de vue du contrôle exercé sur l'industrie, et au point de vue de ses relations avec les ouvriers et le gouvernement : voilà ce qu'aucun document ne nous permet de dire, car même le passage que nous reproduisons ci-dessous, d'une correspondence de Lincoln Eyre (*Daily News*, 6 mars 1920) n'est pas précis à cet égard : Une autre phase non définie du probléme économique est le nombre insuffisant d'experts techniques et exécutifs disponibles pour la machine industrielle. Le plus grand nombre de ceux qui seraient capables de diriger les grandes industries sont contraires aux Bolchéviks qui, comme conséquence naturelle, s'en méfient. Même ceux qui jouissent de la confiance du Gouvernement sont entravés par la surveillance d'innombrables Conseils de Commissaires et de " *Collegiums*."

* Art. 14, Décret sur les tribunaux disciplinaires du travail.

CHAPITRE XV.

INDUSTRIES NON NATIONALISÉES.

Législation.

Les entreprises non nationalisées sont :—

(1) Toutes les sociétés autres que les anonymes ou en commandite.
(2) Les sociétés anonymes non nationalisées.
(3) Les établissements appartenant à des individus.
(4) Les Coopératives de consommation.

Toutes ces entreprises sont soumises, par un décret du mois d'août 1918, au contrôle du Commissariat du Peuple au Commerce et à l'Industrie.

La principale obligation des entreprises non nationalisées est de se faire inscrire sur un registre tenu par le Commissariat sus-dit ou par ses organes locaux.

L'enregistrement a lieu sur la présentation des Certificats de propriété, ou, s'il s'agit de société, de contrat d'association, des actes de procuration, des bilans, inventaires, etc.

Toutes les transactions concernant la vente de l'établissement, sa mise en fermage, doivent être également enregistrées.

Les établissements d'Etat ; ceux du petit commerce qui n'ont, outre le propriétaire ou un membre adulte de sa famille qui le remplace, pas plus d'un employé ou ouvrier salarié, et enfin les établissements industriels et les métiers dont le nombre d'ouvriers, travaillant à la main, ne dépasse pas quatre ne sont pas obligés de se faire enregistrer.

Par l'art. 8 du Code de Travail russe, les conditions de travail, les salaires etc. sont régies par les même lois que les industries nationalisées. Les salaires, en par-

ticulier, sont fixés par les unions professionnelles après accord avec les propriétaires, et sont soumises pour l'approbation au Commissaire de Travail. En cas de désaccord avec les propriétaires, les tarifs sont envoyés au Commissaire pour approbation.

* * *

Situation du Commerce et de l'Industrie non-Nationalisés.

Attirés presque entièrement par le sort des industries nationalisées, les écrivains qui se sont occupés des choses russes, les observateurs qui ont voyagé en Russie, les accusateurs et les défenseurs du système Bolcheviste, tous en un mot, ont omis complètement de nous renseigner sur les conditions dans lesquelles vit l'industrie et le commerce non nationalisés. Même Goode a avoué ne connaître absolument rien a ce sujet.

Notre connaissance du sujet se borne donc à constater que des industries non nationalisées existent, mais qu'il ne s'agit, en tout cas, que des petites industries.

Nous pouvons ajouter que l'existence de ces industries n'est pas vue avec sympathie par les bolchevistes.

" Elles doivent être impitoyablement anéanties " dit Rykoff dans son rapport au Congrès des Conseils Economiques, en décembre 1919.

* * *

Les industries se sont-elles adaptées au régime bolcheviste ? Les ouvriers et employés sont-ils mieux traités que les ouvriers et employés des industries nationalisés ? Sont-ils content de leur sort ? Desirent-ils la nationalisation ? Voilà des questions qui demandent d'être éclaircies.

Boutiques.

D'après Sokoloff * tous les magasins auraient été nationalisés pendant l'été 1919.

Au contraire, d'après la brochure *L'œuvre économique de la République des Soviets*† qui d'après M. Renault, qui en écrit la préface aurait été dictée sur des documents originaux par un bolcheviste, " Les Soviets, nationalisant une branche d'industrie ont nationalisé en même temps tous les magasins, bureaux et installations commerciales qui s'y rattachent."

Malone ‡ aussi dans son livre, nous donne l'indication suivante :

> " L'atmosphère générale de la ville du point de vue du *bourgeois* était sans doute un peu déprimante. La Nevsky Prospekt ne projetait aucun scintillement aristocratique ; les magasins étaient pour la plupart dépourvus de marchandises. Les denrées essentielles sont contrôlées par l'Etat et l'on voie des devantures de magasins avec des enseignes comme celles-ci : *9me Salon de Coiffure. 17me Magasin de Chaussures. 14me Magasin de Confections. 19me Epicerie* et ainsi de suite. Mais les magasins d'objets artistiques et de fantaisie étaient ouverts. On me disait que les adhérents de l'ancien régime spéculaient beaucoup et gagnaient de grosses sommes d'argent en spéculant avec des maisons qui ont été appropriées par le Gouvernement des Soviets en vue de sa ruine prochaine."

Il paraît aussi que les magasins de vente des produits monopolisés par l'Etat, comme le poisson, le sel, le sucre, le thé et le pain appartiennent à l'Etat.

C'est à peu près tout ce que nous savons à ce sujet.

---

* *Op. cit.*, p. 50.
† P. 18–19.
‡ P. 23.

CHAPITRE XVI.

LES COOPERATIVES RUSSES.

Les socialistes attachent dans chaque pays une importance considérable à la Coopération. Ils considèrent qu'elle ne vaut pas seulement comme moyen de " désindividualisation " ou comme instrument de lutte contre le côut croissant de la vie, mais ils voient en elle, dans la société actuelle, le germe d'une institution nécessaire à un régime socialiste.

La Coopération était extrêmement développée en Russie avant l'arrivée au pouvoir des Bolcheviks. Qu'allaient-ils en faire ? Qu'en ont-ils fait ?

Aux environs de 1914, trois principaux types de coopératives existaient en Russie : la coopération de consommation, la coopération de crédit et la coopération d'achat et de vente des producteurs. Des trois, c'était la coopération de consommation qui était la mieux organisée. Elle était unifiée par l'Union Centrale des coopératives de consommation en Russie, le *Centrosoyus*, appelé alors *Union de Moscou des Sociétés Coopératives* de consommation. Quant à la coopération de crédit, elle était régie par la Banque Populaire de Moscou qui servait en même temps de centre financier pour toutes les coopératives générales.

Les sociétés coopératives de consommation qui étaient d'un peu plus de 1,000 en 1905, et pour la plupart des petites sociétés de villages, avaient dépassé en 1914, en moins de 10 ans, le chiffre de 10,000. Quant au *Centrosoyus* il avait vu augmenter son chiffre d'affaires dans les proportions suivantes :

	Capital en roubles.	Chiffre d'affaires en roubles.
Année 1899	800	31,340
1909	47,822	1,278,511
1913	225,413	7,985,234

En 1913, on comptait en Russie 29,461 sociétés coopératives de toute espèce, selon le tableau suivant :

Sociétés de consommation urbaines	2,434
Sociétés de consommation rurales	5,066
Sociétés de production	600
Sociétés de crédit	3,500
Sociétés agricoles	4,900
Laiteries	461
Beurreries (surtout en Sibérie)	2,500
Diverses	961

" La guerre, dit Madame Lenskaya, dans son rapport sur la coopération russe au Congrès coopératif de Genève d'avril 1920, surprit la coopération russe à l'heure d'un développement intense, et d'une propagande profonde de l'idée de la coopération parmi la population rurale. Les entreprises capitalistes privées étaient, en Russie, très primitives comme forme, et très peu développées, surtout dans le domaine du commerce ; non seulement la coopération n'avait aucune difficulté à évincer les entreprises qui étaient déjà établies ; mais bien souvent, elle était le pionnier dont la tâche était de répondre aux nécessités sans cesse croissantes de la vie du village."

La guerre accrut le développement des sociétés coopératives. Le renchérissement continu de la vie incitait un grand nombre de gens à venir s'inscrire comme membres des coopératives afin de profiter des avantages qu'elles pouvaient leur offrir. D'autre part le Gouvernement impérial, malgré sa méfiance envers les Sociétés, les tolérait parce qu'elles fournissaient notamment l'armée de produits agricoles.

" Au 1er janvier 1918, écrit Marcel Mauss, dans la *Revue de Paris* du 14 mars 1920, rien que les sociétés groupées dans l'Union Centrale comprenaient 20 sociétés de plus de 10,000 membres chacune, 307 unions (régionales) de sociétés groupant plus de 30,000 sociétés. Au total 10,241,047 membres."

Rien ne peut mieux montrer que le tableau suivant le développement apporté par la guerre aux coopératives de consommation :

	Capital roubles.	Chiffre d'affaires.	
1913 ...	225,413	7,985,234	Centrosoyus.
1917 ...	10,269,757	212,000,000	Centrosoyus.
au moins			
1913 ...	1,000,000	6,006,168	Banque Populaire.
	500,000 payés		Banque Populaire.
1917 ...	100,000,000	5,823,578,394	Banque Populaire.
	50,000,000 payés en 1919.		Banque Populaire.

" La Révolution de février 1917 libéra le mouvement coopératif de toutes les entraves qui faisaient obstacle à son développement. Le Gouvernement Provisoire édicta une loi spéciale favorable aux coopératives et s'appuya presque exclusivement sur ces organisations pour résoudre les problèmes du ravitaillement. Mais la Révolution eut pour effet d'éclaircir les rangs des chefs du mouvement coopératif, car beaucoup de vieux coopérateurs, de même qu'un grand nombre de leurs collaborateurs, furent poussés par la force des choses, et souvent même contre leur volonté, à remplir sur toute l'étendue du territoire russe d'importantes fonctions dans diverses administrations centrales ou locales, dans les municipalités et les Zemstvos démocratisés, et dans les fractions socialistes.

Pendant le Gouvernement de Lvoff et de Kerensky plus de 15 coopérateurs occupèrent des postes de ministre et de sous-secrétaire d'Etat." (Rapport Lenskaya.)

A ce moment le nombre des membres des Sociétés coopératives s'élevait à 10,000,000 et le chiffre d'affaires se montait annuellement à 15,000,000,000 de roubles.

" Le rôle prédominant que la coopération a joué dans l'organisation de la vie économique lors des premiers jours de la Révolution de février, et qui l'avait mise sur l'avant-scène de la vie politique, incita certains coopérateurs à exagérer son rôle comme facteur politique. Ils croyaient que la masse des gens réunis par la coopération sauverait ces organisations non seulement dans le domaine des besoins économiques, mais encore dans la vie politique. On espérait que les organisations coopératives, en entrant en action comme organisations politiques et sociales, serviraient de remparts à la démocratie contre la démagogie des extrémistes de gauche. C'est en se basant sur cette considération que le Conseil des Congrès coopératifs (la représentation centrale de toutes les formes de la coopération) réunissant à la hâte les représentants des unions coopératives, décida de participer en août 1918 à une Conférence démocratique où il fit bloc avec les partis socialistes. Le parti communiste, ne prit pas part à cette Conférence." (Rapport Lenskaya.)

Dès la Révolution d'octobre 1917 et l'arrivée des bolchéviks au pouvoir, la coopération éleva aussitôt une vive protestation contre le renversement du gouvernement de Kerensky. Le Conseil des Congrès coopératifs nationaux de Russie adressa aux coopérateurs et au peuple un manifeste dans lequel il stigmatisait le coup d'état des Bolchéviks comme " une usurpation du pouvoir par des aventuriers et des criminels ennemis du peuple et de la révolution," et appelait tous les coopérateurs à " les combattre sans merci ni accord."

La coopération protesta également contre le Traité de Brest-Litowsk, et " exhorta au refus d'une paix séparée et à une résistance énergique à l'ennemi " lorsque les Allemands, après la rupture des pourparlers, eurent repris leur marche sur Pétrograd ; enfin elle invita le Gouvernement bolchevik à abdiquer le pouvoir et à convoquer immédiatement une Assemblée Constituante.

Pendant les permiers temps de la domination bolchevik, il n'y eut aucun changement dans la situation de la coopération, qui poursuivait son œuvre d'organisation économique. Il se produisit même dans son sein un afflux de capitaux et d'hommes qui stimulèrent encore son développement. Les efforts des Bolchevistes se portaient surtout sur les institutions d'Etat, et ils ne semblaient pas attacher d'importance à la coopération.

En février 1918 les coopérateurs apprirent que le Commissariat du Ravitaillement préparait un projet de loi sur les communes de consommation.

" Ce projet donnait aux communes de consommation le droit exclusif de mener toutes les affaires de distribution des marchandises, ainsi que le rassemblement et la vente des produits agricoles et ceux de la petite industrie. Tous les habitants d'une localité devaient, selon ce projet, être membres de la commune et ce n'est que par l'intermédiaire de cette organisation qu'ils pouvaient s'approvisionner des produits de consommation, et vendre leurs produits agricoles. La population de chaque ville devait former une commune distincte et ce sont les autorités soviétistes s'occupant de ravitaillement qui fixaient la limite des communes locales.

Les communes se géraient elles-mêmes, mais l'échange des marchandises entre les communes devait se faire d'après les plans et avec le consentement des commissariats de ravitaillement des organes soviétistes.

Les coopératives de consommation devaient cesser leur fonctionnement et céder leur matériel aux communes." (Rapport Lenskaya.)

C'était la suppression pure et simple des coopératives de consommation. Une délégation des organes coopératifs se rendit à Moscou et réussit à conjurer l'application du décret.

Cependant, à partir de ce moment, les autorités soviétistes, qui poursuivaient leurs desseins de nationalisation, ne cessèrent de restreindre la liberté des coopératives.

" La coopération, dit Mme. Lenskaya, fut complètement privée d'indépendance dans ses opérations d'achat, d'approvisionnement et de distribution. Pour entreprendre une action quelconque, il fallait préalablement obtenir de multiples autorisations des organes centraux et locaux des Conseils d'Economie Nationale ainsi que de ceux du Commissariat du Ravitaillement. Ayant conscience de leur impuissance à atteindre leur but par leurs propres moyens, les institutions centrales chargeaient assez volontiers la coopération des fonctions d'approvisionnement et de distribution des denrées. Tous les décrets sur la nationalisation en exemptèrent les ateliers, les fabriques et les usines appartenant aux coopératives."

Mais les coopératives, pour remplir les tâches qui leur étaient assignées, se heurtaient à des difficultés considérables, car, pour chaque étape d'une opération d'ensemble, les autorités soviétistes les obligaient à obtenir des ordres spéciaux de l'institution centrale correspondante de l'organisme local.

Ainsi, pour transporter du poisson provenant d'Astrakhan, le *Centrosoyus* devra s'adresser successivement, pour obtenir les autorisations indispensables, à la section locale d'Astrakhan du Commissariat du Ravitaillement, à l'administration fluviale du Volga, aux

organisations locales forestières d'Astrakhan (douves et cercles de bois) à l'Union professionnelle des tonneliers d'Astrakhan, à l'administration centrale du sel ; puis, toujours pour le sel, au soviet local de Baskountchak, et enfin aux comités de ravitaillement des gouvernements où les Unions de coopératives auront à distribuer le poisson.

Et le centre soviètique avait toujours le droit de rejeter la demande et de prendre lui-même la direction de l'opération.

En avril 1918, un nouveau projet de décret sur la coopération, élaboré par le Conseil Suprême Economique du Gouvernement des Soviets, fut soumis à la délibération des représentants des Coopératives qui le déclarèrent inacceptable et le repoussèrent. Le décret n'en fut pas moins pris.

" Le premier article de ce décret engage tout consommateur à devenir membre d'une coopérative de consommation. A cet effet, il déclare que toute personne faisant partie d'une telle coopérative recevrait, en retour pour les achats qui sont faits, la taxe de 5% imposée par les Bolcheviks à toutes les institutions commerciales, sur le montant de toutes les ventes faites par elles. Cette mesure était naturellement de nature à décider tout le monde à devenir membre d'une coopérative de consommation. Mais, le décret du 12 avril, ne s'en tient pas là. L'article 8 stipule que " les Sociétés coopératives qui arriveront à englober toutes les populations de leur localité bénéficieront de facilités et d'avantages spéciaux en ce qui concerne l'imposition dont la nature sera déterminée ultérieurement." L'article 6 précise " que des représentants des sociétés coopératives et de leurs unions participeront au travail des organes officiels de ravitaillement centraux et locaux, qui seront chargés du contrôle des entreprises privées de commerce, et qui ont droit de

les réquisitionner au profit de l'Etat." L'article 7 prescrit que " les propriétaires et les directeurs des entreprises privées ne peuvent pas être membres de la direction des coopératives de consommation." L'article 10 stipule : " à mesure que la fourniture de produits aux coopératives sera assurée, des mesures devront être prises pour que le paiement des salaires aux classes travaillistes puisse s'effectuer au moyen de certificats leur donnant droit à recevoir des magasins coopératifs, telles marchandises déterminées."

Enfin, afin de mieux co-ordonner et centraliser le travail coopératif de chaque localité, l'article 4 prescrit que deux sociétés coopératives au plus peuvent exister dans les limites de chaque région ou localité, une pour toutes les classes de la population et l'autre pour les ouvriers." (M. Bekker, *Le Bolchevisme et les Coopératives, Bibliothèque universelle et Revue Suisse*, janvier 1920.)

Une circulaire, parue dans les *Izvestia* (No. 122, 16 juin 1918), publie une série d'instructions aux Conseils locaux d'économie populaire, ayant trait au contrôle et à la surveillance des coopératives d'après le décret d'avril. Dans cette circulaire MM. Rykof, président du Conseil d'Administration du Conseil Suprême d'Economie Populaire, Milioutine, membre du Conseil d'Administration, et Mejon, insistent notamment sur le contrôle rigoureux que doivent exercer les Conseils locaux de l'Economie populaire sur le fonctionnement des unions régionales et les succursales coopératives.

Ainsi, il semble que le Gouvernement bolchevik ait tout d'abord dédaigné la coopération à laquelle il n'accordait qu'une valeur socialiste très médiocre. Mais les coopératives ayant réussi à organiser le ravitaillement du pays—alors qu'on peut se demander si les organisations officielles (Communes de Ravitaillement) sont parvenues à cette tâche—les autorités soviétistes commencèrent à s'en occuper davantage pour les utiliser.

Le Congrès des Soviets Economiques d'Août 1918, accentua la pression des bolcheviks sur la coopération. Dans le paragraphe 1 de la résolution votée à ce sujet, le Congrès déclara : " l'activité des sociétés coopératives ainsi que d'autres organisations publiques économiques embrassant les masses de travailleurs doit être coordonnée et mise en contact étroit avec celle des organisations soviétistes régularisant la vie économique du pays et spécialement avec celle des Conseils économiques. Cette activité doit être subordonnée à la réalisation des mesures socialistes." Plus loin (para. 2) le Congrès affirma " que le décret du 12 avril 1918 concernant les sociétés coopératives de consommation ne doit être que le premier pas dans la voie de la reconstruction de la coopération et de sa transformation en un mouvement embrassant tout le peuple russe."

En décembre 1918, Lénine se prononça sur le même sujet : " Le Gouvernement des Soviets, dit-il, sans abandonner son point de vue de lutte à outrance contre l'impérialisme et le capitalisme, se voit néanmoins contraint de reconnaître l'importance immédiate d'un accord avec le mouvement coopératif. Les Soviets sont arrivés à cette période de reconstruction où les efforts de toutes les catégories de travailleurs doivent être mis en œuvre. Or, l'expérience et la compétence des organisations coopératives peuvent être d'un secours particulièrement efficace, dans la réalisation de cette tâche. . . .

" Naguère, des frictions se produisaient entre les Gouvernements et les coopérateurs, car ces derniers firent longtemps opposition aux premiers, mais ces frictions cesseront par degrés, lorsque la fusion des organes économiques de l'Etat* avec les sociétés

* Cité par Bekker (Extrait du *Russian Cooperator*).

coopératives se sera effectuée." Ce discours montre bien la nouvelle phase des rapports des coopératives et du Gouvernement bolchevik.

Cette politique de main-mise sur les coopératives pouvait s'exercer de deux façons : les uns demandaient la nationalisation pure et simple du *Centrosoyus* et des autres unions coopératives ; les autres désiraient un compromis : ils exigeaient la présence obligatoire de communistes dans le Comité de direction des *Unions des Coopératives*. Naturellement, les coopérateurs s'opposèrent aussi bien à l'une qu'à l'autre des tendances. La seconde tendance d'ailleurs domina bientôt dans les milieux soviétiques. C'est ainsi que les Coopératives, et en particulier les *Centrosoyus* reçurent la proposition d'admettre dans leur Comité de Direction les représentants des unions de l'Economie nationale et du Commissariat du Ravitaillement, en accordant à ces représentants un droit de véto. L'assemblée des délégués du *Centrosoyus* du 28 septembre 1918 s'opposa de la façon la plus formelle à l'éventualité de voir le principe démocratique modifié volontairement dans les fonctions coopératives. La Banque Populaire de la Coopération avait échappé à la nationalisation des Banques. Le Gouvernement bolchevik lui offrit de se rattacher librement à la Banque de l'Etat. Les organisations coopératives repoussèrent également ces offres. Finalement, après bien des pourparlers, la Banque Populaire fut nationalisée et transformée en une section coopérative de la Banque d'Etat.

Cependant, les autorités soviétistes poursuivant la même politique, ils utilisèrent les décrets soviétistes sur la fusion des sociétés coopératives d'une région en une seule société.

Ils commencèrent par se subordonner les coopératives ouvrières en se réservant de leur confier ensuite un rôle prédominant dans le *Centrosoyus*.

La Coopération ouvrière, comme organisation autonome et indépendant était née après la Révolution de 1905. En 1917 il existait à Moscou et à Pétrograd des unions régionales de coopératives ouvrières et même, dans les régions industrielles, plusieurs autres Unions composées en grande partie de coopérateurs ouvriers.

En août 1917, se tint un premier congrès de la coopération ouvrière où s'affirma le parfait accord du Conseil de la coopération ouvrière et du *Centrosoyus*. Le second congrès en avril 1918, tout en émettant le souhait d'avoir une représentation spéciale dans les organes du *Centrosoyus*, avait répudié nettement le projet de décret soviétiste sur les coopératives. En 1918 la coopération ouvrière formait le dixième des membres des coopératives de consommation et son chiffre d'affaires représentait 12% du chiffre total. Jusqu'en 1918, il n'y avait dans aucune société coopérative, une majorité bolcheviste. Dans une coopérative ouvrière centrale de Moscou, à la fin de l'été 1918, les communistes obtinrent une petite majorité à l'élection des Membres du Conseil. Ayant obtenu cette majorité les communistes décidèrent qu'en vertu du décret prescrivant le fusionnement des coopératives d'une région en une seule, toutes les coopératives ouvrières de Moscou devaient se réunir à elle.

" Toutes les sections coopératives de Petrograd, dit Mme. Lenskaya, comptant plus de 70 sociétés durent fermer, et, à leur place, s'établit une nouvelle société coopérative ouvrière centrale de Petrograd." Le 6 décembre 1918, fut convoqué un 3ème Congrès extraordinaire de la coopération ouvrière, au cours duquel devaient avoir lieu les élections des membres du Conseil. En vue de ce Congrès, dit Mme Lenskaya, " des coopératives ouvrières remplacèrent dans plusieurs

régions, les anciennes qui avaient dû fermer. . . . Malgré toutes ces mesures, les communistes n'avaient pas encore une majorité absolue à la date où le Congrès devait s'ouvrir, alors on retarda de 2 jours l'ouverture du Congrès et on organisa une commission paritaire de vérification de mandats qui obtint aux communistes une majorité infime. Pour aboutir à ce résultat, la commission paritaire reconnut valables tous les mandats des coopératives centrales ouvrières en formation, même de celles qui n'avaient pas encore de direction et annula les mandats de toutes les coopératives encore existantes, mais qui devaient être unifiées avec d'autres sociétés. Entre autres, furent annulés 10 mandats de l'Union régionale de Pétrograd, ainsi que ceux de toute une série d'autres sociétés coopératives ouvrières. Par contre, 10 voix furent octroyées à la Commission d'Organisation de la future coopérative centrale des ouvriers de Pétrograd. . . .

La question des rapports de la coopération ouvrière avec le *Centrosoyus* fut résolue de la façon suivante. La Coopération ouvrière devait présenter au *Centrosoyus* un ultimatum dans lequel elle demanderait que les 2/3 des places dans la direction du *Centrosoyus* fussent réservées aux représentants ouvriers à tendance soviétiste. En cas de refus, toute coopérative ouvrière devait rompre avec le *Centrosoyus* et former un centre économique spécial. Aussitôt après cette Conférence on commença à organiser l'Union pan-russe de la coopération ouvrière, qui acceptait les principes du pouvoir soviétiste et le Conseil de la Coopération ouvrière adressa aux Coopératives ouvrières de consommation une invitation à quitter le *Centrosoyus* et à se grouper contre celui-ci, en *Centrosections*. Mais, dit Mme. Lenskaya, malgré les menaces de sautorites soviétistes qui déclaraient que le *Centrosoyus* serait privé de commandes, peu de sociétés coopératives

l'abandonnèrent et en fait rien ne fut changé. Brusquement, le 20 mars 1919, sans que le *Centrosoyus* s'y fût attendu, parut le décret sur les comités de consommation qui confiait toutes les opérations pour la distribution des marchandises aux organisations nouvelles. Voici les articles essentiels de ce décret :

" Les difficultés du ravitaillement exigent des mesures extraordinaires pour sauver le pays de la famine et aussi une stricte économie des ressources et des moyens.

Dans le domaine de la répartition, la création d'un organisme de répartition unique devient une nécessité d'autant plus impérieuse et d'autant plus urgente que tous les organes de la répartition (qui se classent surtout en 3 groupes : organes du ravitaillement, coopératives ouvrières et coopératives générales), reçoivent leurs produits d'une même source et que les difficultés qui s'élèvent entre ces groupes nuisent d'une manière intolérable à la bonne marche du travail.

L'unification des organes de répartition existants doit être faite de façon à ce que le principal organisme d'une répartition régulière sur une vaste échelle, en grand, c'est-à-dire la coopération—seul organisme créé sous le régime capitaliste et éprouvé par une longue expérience—loin d'être détruite ou mise de côté, soit conservée et placée à la base de la nouvelle organisation, développée et perfectionnée. Afin de remettre conformément à ces principes l'œuvre de la répartition aux mains de la population laborieuse elle-même, et de supprimer en même temps les inégalités dans la répartition que les coopératives actuelles occasionnent en donnant la préférence à leurs membres, le Conseil des Commissaires du Peuple décide ce qui suit :

1°—Dans toutes les villes et dans tous les villages, les coopératives de consommation s'unissent pour former un organe de répartition unique, la commune de consommation.

2°—Lors de la création de cette commune on prend pour base : dans les villes et les centres industriels, la coopérative ouvrière, ou à son défaut, la coopérative générale, dans les villages, la coopérative de consommation rurale.

4°—La Commune de consommation embrasse toute la population de l'endroit. Tout citoyen a pour devoir de devenir membre de la commune et de s'inscrire à un des centres de répartition.

7°—Le droit d'élire et d'être élu membre de tous les organes d'administration et de contrôle appartient à tous les citoyens ayant droit de voter dans les élections aux soviets, conformément à la constitution de la république socialiste, fédérative russe des soviets.

11°—Les organes de ravitaillement locaux cèdent aux communes de consommation ainsi organisées la tâche de la répartition des produits et des objets de première nécessité. Tous les magasins coopératifs des Soviets, tous les dépôts et tous les centres de répartition quelconque, sans exception, ainsi que les entreprises de production appartenant à des coopératives sont ainsi réunis entre les mains des communes de consommation. Tous les capitaux des coopératives passent à ces communes. Le prix des actions prises est remboursé par les communes aux membres des anciennes coopératives en conformité rigoureuse avec les statuts de celles-ci.

14°—Les organes de ravitaillement locaux sont chargés de veiller à ce que les communes de consommation et leurs unions observent les décrets, mesures et principes généraux de la politique suivie par l'Etat dans les questions du ravitaillement (rations de classe, taxes, &c.). Les organes de ravitaillement locaux peuvent envoyer à cet effet leurs représentants, au nombre de six par organe, dans les administrations des communes de consommation, le choix de ces

représentants étant ratifié par le Comité de ravitaillement départemental. Ces représentants ont le droit de suspendre l'exécution des décisions des administrations ou d'en faire appel devant les organes du Comité de Ravitaillement. Le même droit d'introduire son représentant dans l'union départementale appartient au Comité départemental de ravitaillement, avec ratification par le Comité national de ravitaillement.

16°—Les organes de ravitaillement locaux introduisent, dans les administrations provisoires des communes de consommation et de leurs unions, des délégués au nombre de un par organe, aux conditions et avec les droits indiqués dans l'article 14 du présent décret.

Le Conseil des Commissaires du peuple peut compléter le personnel de l'Administration de l'union centrale en y envoyant ses représentants en nombre nécessaire.

20°—Le droit qui appartient à la coopérative de consommation d'avoir des représentants dans les organes économiques officiels, centraux et locaux (les conseils d'économie nationale, les sections de ces conseils, &c.), passe aux Administrations des communes de consommation et de leurs unions, et à titre transitoire, à leurs administrations provisoires.

22°—Le délai des nouvelles élections aux administrations des communes de production sont fixés par le Comité de ravitaillement d'accord avec les Soviets locaux.

Le président du Conseil des Commissaires du Peuple,
V. Oulianov (Lenine).

Le régisseur des affaires du Conseil des Commissaires du Peuple, *V. Bontch-Brouévitch.*

Le Secrétaire du Conseil des Commissaires du Peuple,
V. Fotneva.

Moscou, le Kremlin, le 20 mars 1919.

A partir de ce moment, ce fut la main mise totale des autorités soviétistes sur la coopération. Avec les membres nommés par le pouvoir, ils eurent la majorité dans le comité de direction du *Centrosoyus*. Quant à l'activité commerciale du *Centrosoyus*, elle ne subit pas de transformation profonde. Les coopérateurs, les fonctionnaires de la coopération restèrent à leur poste, d'autant plus qu'un devoir rigoureux de conscience allait s'imposer à eux.

En effet le 16 janvier 1920, le Conseil Suprême de l'Entente décidait de reprendre par l'intermédiaire des coopératives russes les relations économiques avec la Russie.

Les Gouvernements alliés comptaient éviter ainsi toutes relations officielles avec les autorités soviétistes ; ceux-ci le comprirent, ils se contentèrent de poursuivre la politique que nous avons déjà analysée. Le 27 janvier un décret fut pris dont nous parlerons plus loin, qui subordonnait encore plus étroitement les co-opératives au Gouvernement, et comme il fallait envoyer une délégation coopérative à l'Etranger pour traiter avec les Alliés, les autorités soviétistes désignèrent comme délégués des coopératives Krassine et Litvinoff.

Soit en Russie, soit à l'Etranger les co-opérateurs se trouvaient placés dans une situation difficile. Ou bien rester à leurs postes coopèratifs, en contact avec les nouveaux membres nommés et essayer de sauver les coopératives tout en étant forcés, en quelque sorte, de servir un régime auquel ils étaient opposés, ou bien quitter les coopératives en Russie, les délaisser à l'étranger, mais par là même ralentir, arrêter le ravitaillement de la Russie qui allait commencer après la décision de l'Entente, et prolonger un blocus meurtrier. Ils restèrent. Le Secrétariat du *Centrosoyus*, tout en ne s'écartant pas des principes du dernier décret,

employa tous ses efforts pour l'interpréter et l'appliquer de telle manière qu'un maximum d'autonomie et de liberté fût laissé à ses organisations. Nous ne possédons pas tous les autres documents et tous les décrets pris par les autorités soviétistes, toutefois, deux délégués des coopératives, revenus de Russie, adressèrent au Comité Exécutif de l'Alliance coopérative Internationale réuni à Genève le télégramme suivant :

" Nous vous faisons les communications suivantes sur l'état des co-opératives de consommation.—Les résultats sur l'unification des coopératives sont les suivants :

1°—Le *Centrosoyus* et les *Centrosections* sont déjà partiellement unifiés ; cette unification se poursuit graduellement pour les centres ainsi que pour les régions.

2°—Une direction provisoire pour le Centrosoyus a été créée, et dix personnes nommées par le Gouvernement ont été ajoutées aux anciens membres.

3°—Actuellement, des élections ont lieu conformément aux nouvelles lois, dans toutes les organisations locales et régionales du *Centrosoyus*.—Peu de modifications se produisent parce que presque partout, dans les villes comme dans les villages, les anciens membres sont réélus. Après la constitution des unions gouvernementales, aura lieu l'élection de la direction nouvelle du Centrosoyus.

4°—Le 27 janvier 1920, a été publié un décret concernant l'unification de toutes les formes co-opératives en une seule organisation ; jusqu'à présent, on ne voit pas encore quelle forme prendra la nouvelle organisation et quelle sera sa fonction. Il faudra longtemps avant que ce décret soit réalisé en fait.

5°—Les organes de distribution du Gouvernement sont supprimés, et toute la distribution des produits rationnés, ainsi que les préparatifs des produits non

rationnés se trouvent dans les mains du *Centrosoyus*. Puisque les membres du Comité nommés par le Gouvernement sont en majorité, la position de nos amis (des anciens membres) est bien difficile, en particulier sur les questions de principe où tout est décidé par les voix des membres nommés. La question de l'échange des marchandises n'a pas été décidée et discutée dans la direction du *Centrosoyus* ; nos amis du *Centrosoyus* ainsi que les autres coopératives de consommation approuvent notre action tendant à la levée du blocus et de la reprise des relations commerciales. Ils la considèrent comme une nécessité vitale pour toute la population de la Russie. En même temps, ils soulignent la nécessité absolue de garder entre nos mains toutes les organisations du *Controsoyus* à l'étranger ainsi que tous les moyens financiers. Ils confirment de nouveau notre droit d'agir comme représentants des Coopératives russes. Ils nous imposent l'obligation de défendre partout l'indépendance et l'autonomie de la coopération russe. La délégation envoyée à l'étranger est une délégation commerciale du Gouvernement ; en aucune façon elle n'est une délégation coopérative.

Le Secrétariat (la section pour la propagande) a beaucoup souffert. Tout se trouve entre les mains des membres de la direction nommée. La rédaction est toute changée. Monsieur Meschtcheyakoff est nommé en qualité de chef. Tous nos amis vous envoient leurs salutations ; ils vous souhaitent la force nécessaire pour votre travail."

La réunion de Genève vota sur la proposition des délégués russes présents, Mme. Lenskaya et M. Sellheim, la motion suivante :

" Le comité Central approuve la prochaine levée du blocus de la Russie qui est nécessaire dans l'intérêt des populations de la Russie et de tous les autres pays.

Le Comité Central trouve nécessaire que les organisations coopératives prennent une part dans la reprise des échanges commerciaux avec la Russie.

Le Comité Central proteste contre la privation de l'indépendance et de la pleine autonomie des organisations coopératives en Russie et contre l'intervention du Gouvernement dans la liberté des organisations coopératives.

Le Comité Central ne compte comme représentants de la coopération que les personnes qui ont reçu leurs mandats des coopératives libres et démocratiques."

Le *Times* publiait le 23 avril le rapport de deux délégués coopérateurs auxquels nous avons fait allusion: MM. Schemeley et Makeyev, qui ont séjourné en Russie du 18 février au 28 mars 1920. Voici l'analyse de la partie qui concerne les coopératives. Après avoir cité les décrets dont nous avons parlé, les délégués poursuivent :

A la date du 27 janvier 1920, un nouveau décret a supprimé toutes les autres annexes des organisations coopératives telles que : Société de crédits, société agricole, " artels " de production, &c. . . . et les a obligés à fusionner avec les coopératives de consommation, tandis que leurs organisations centrales étaient obligées d'adhérer au *Centrosoyus* sous la forme de sections spéciales de ces derniers organismes. En vue d'éviter les troubles, la mise en application de ce décret doit être progressive.

Les organisations coopératives accusent une augmentation considérable, mais leur qualité a beaucoup baissé. Le parti communiste a obligé ses membres à participer aux sociétés coopératives et à leur travail. Les élections des conseils des organisations coopératives qui ont eu lieu en 1919–1920 se sont effectuées sons la pression du soviet local pour assurer la prédominance des éléments communistes. Toutefois, cette tentative n'a pas eu un succès complet. D'une façon

générale, les vrais coopérateurs reconnaissent la nécessité de poursuivre leur travail malgré les changements de forme introduits dans les organisations coopératives et il continuent à bénéficier encore d'une considérable influence personnelle.

Conformément à la législation en vigueur, le travail des organisations coopératives consiste surtout à distribuer les marchandises d'après le système de rationnement des commissions provinciales de ravitaillement. Une clause spéciale fait des céréales, du beurre et de plusieurs autres produits des articles d'échange obligatoires. On propose également d'accepter à titre d'échange pour les produits distribués, les articles fabriqués par les artisans des villages.

En même temps, les organisations coopératives, par contrat passé avec les différentes institutions soviétiques sont chargées d'un travail important dans la production et la centralisation des marchandises. Dans ce but, elles disposent d'une autorité entière sur des centaines d'entreprises, industrielles dont elles dirigent l'exploitation. Cependant, tous les produits doivent êtres distribués d'après le système de rationnement du Commissariat de Ravitaillement et des Commissariats provinciaux.

Le mouvement de fonds total du seul *Centrosoyus* s'élève annuellement à des milliards de roubles. Les finances des organisations coopératives proviennent principalement d'avances consenties par des institutions d'Etat ; leurs capitaux privés, quoique considérables, ne jouent qu'un rôle secondaire dans le mouvement d'ensemble des fonds.

Pour l'organisation technique de leur travail, les organisations coopératives ont pu conserver une entière indépendance.

Enfin, le 11 avril 1920, un radiotélégramme de Moscou nous parvenait, dont voici les passages essentiels,

qui semblent d'ailleurs indiquer que les coopératives résistent encore le plus possible aux autorités soviétiques.

" Basant sa décision sur les principes adoptés dans le programme du Parti accepté par le 8° Congrès. dont la partie qui concerne la production et la répartition esquisse le passage des vieilles coopératives bourgeoises aux coopératives dirigées par les prolétaires le 9° Congrès propose au Comité central d'orienter son travail dans le sens des instructions suivantes :

" Voici les mesures qui devront être prises vis-à-vis des coopératives de consommation :

" 1°.—Pour compléter le travail commencé par le décret du 20 mars 1919, c'est-à-dire pour confirmer l'influence prédominante de notre parti sur toutes les coopératives de consommation, de haut en bas.

. . . . . .

" 3°.—Il faut forcer les coopératives à se conformer à la politique du Commissariat de l'alimentation.

" Les relations mutuelles les plus correctes qui peuvent être établies dans les conditions présentes entre les coopératives de consommation et les organisations de l'Etat sont les suivantes : les coopératives de consommation dans les provinces et le centre sont sous l'administration du Commissariat du Peuple pour l'alimentation et doivent exécuter leurs opérations économique sous sa direction et son contrôle ; le meilleur moyen d'atteindre ce but, c'est d'organiser la distribution. L'exécution de cette politique sera basée sur le décret du 20 mars 1919. La centralisation des denrées alimentaires, qui reflète les principes de la politique économique de l'Etat est basée sur les principes de l'obligation de l'Etat. Ce travail de centralisation doit rester exclusivement du ressort de l'activité des organisations d'alimentation de l'Etat, lesquelles se serviront des coopératives comme organismes tech-

niques chargés de se procurer des aliments tant monopolisés que libres.

"En ce qui concerne les coopératives professionnelles et agricoles, le Congrès approuve le décret du 27 janvier 1920, comme une première mesure prise par le Gouvernement des Soviets pour subordonner et organiser les groupes indépendants des paysans plus aisés unifiés par leurs branches différentes d'agriculture ou par l'industrie agricole aux organisations coopératives de consommation. Comme les coopératives de consommation ont réuni l'ensemble des travailleurs de la classe ouvrière et de la population paysanne . . . tous les centres pan-russes agricoles et industriels de coopération cessent d'exister comme unités indépendantes et doivent être groupés dans l'union centrale comme sections. En même temps, le Congrès autorise le Comité central à faire des réclamations pour la réorganisation des unions coopératives de la petite agriculture et des coopératives syndicales.

"L'exécution constante des principes sur lesquels sont basés les décrets du 20 mars 1919 et du 27 janvier 1920, d'accord avec les prescriptions de ces résolutions, fera passer les coopératives de la forme étroite qui est exprimée dans des Unions de groupes séparés et privilégiés de la population qui n'était possible que sous le régime bourgeois, aux nouvelles formes qui conviendront aux conditions économiques et politiques créées par la dictature du prolétariat et qui formeront à l'avenir la base de l'organisation de l'alimentation fondée sur les principes communistes."

Hostiles aux autorités soviétiques, les coopérateurs, après un essai de lutte infructueuse contre le Gouvernement bolchevick, se renferment dans leur tâche uniquement économique. D'après les documents que nous possédons, il semblerait que, dans une première

période, les bolchevicks, tout en brimant la coopération, mais en la dédaignant trop toutefois pour la mutiler sérieusement, aient essayé, par leurs propres moyens d'assurer le ravitaillement de la Russie. Il semblerait qu'ils n'y soient pas parvenus, tandis que les coopératives continuaient de vivre et de faire vivre. Les Bolchevicks se seraient alors retournés vers les coopératives par l'infiltration d'abord, puis par une série de mesures ayant force de loi ; ils ont pris effectivement, non sans protestation des dirigeants des coopératives, la direction nominale du mouvement coopératif. Les dirigeants des coopératives sont toutefois restés à leur poste. Par un paradox étrange, les coopératives sont donc à la fois toutes puissantes et asservies. Ce sont elles seules qui assurent le ravitaillement de la Russie mais elles ne sont plus libres de leur propre destin. Cette situation de fait ne peut manquer de provoquer plusieurs séries d'interrogations :

Quel est à l'heure actuelle le degré d'indépendance des coopératives ?

Quelle est la valeur de leur autonomie ?

Ne sont-elles plus qu'une institution de l'Etat soviétique ?

Les dirigeants coopérateurs n'ont-ils accepté de rester dans leurs fonctions, que pour empêcher la dissolution, l'émiettement et la ruine de l'organisation, et persister à alimenter et à ravitailler le pays, mais alors, quelle est la valeur propre de l'organisation coopérative, et pourra-t-elle s'assurer une vie indépendante ?

APPENDICE I.

APPENDICE I.

NOTE CRITIQUE SUR LES DOCUMENTS QUI ONT SERVI DE BASE AU RAPPORT.

Les buts principaux du rapport étaient au nombre de deux :

(1) Décrire la législation soviétiste sur les sujets touchés par le questionnaire.

(2) Préciser l'effet de cette législation et décrire l'état réel de la Russie, en ce qui concerne les mêmes points.

Pour atteindre ces buts il aurait fallu : former une bibliographie complète et dépouiller tous les documents dont on aurait pu avoir communication ; en donner un résumé critique complet. Mais le temps étant limité, et les documents etant nombreux et dispersés à Londres, Paris et autres endroits, on a été obligé de procéder à un triage préliminaire, dans le but d'écarter les choses moins importantes et dépouiller seulement celles de source sûre et de première main.

Nous avons établi ainsi une certaine classification des documents et nous avons donné des instructions à nos collaborateurs de procéder à leur dépouillement dans l'ordre fixé.

* * *

En premier lieu, nous avons placé les lois bolchevistes, indispensables pour répondre au premier des buts du rapport.

La documentation de ce point repose entièrement sur deux publications :

(1) P. Labry. Une LégislationCommuniste. Paris, 1920.

(2) Russian Code of Labour Laws. London, 1920.

Le premier livre est un recueil assez complet de lois russes traduites en français par M. Labry, qui quitta la Russie en 1918. La traduction a été faite sur les textes de lois publiés dans des journaux officiels ou officieux russes que l'auteur a pu emporter avec lui en quittant le pays ou qu'il s'est procuré en France et non sur les textes russes des recueils officiels de lois. C'est, cependant, un livre fondamental pour notre rapport.

Malheureusement le recueil a deux grands défauts : (1) La législation s'arrête à la fin de l'année 1918 ; (2) il ne donne que les lois principales émanant de l'autorité centrale.

Tous les réglements, toutes les mesures, surtout prises par les autorités locales pour adapter la loi principale aux conditions spéciales de la localité n'y figurent pas.

Ces lacunes sont très graves : (*a*) parce que nous savons que la législation de l'année 1919 a modifié considérablement celle de l'année précédente ; (*b*) parce que nous savons que les autorités locales bolchevistes ont toujours eu une grande latitude dans l'application des lois promulguées par les autorités centrales et leur réglementation aurait été singulièrement instructive pour nous apprendre les conditions réelles du pays.

Malgré ces lacunes, le livre de Labry a été largement utilisé par nous.

Comme il *ne contient que les textes de lois*, il donne toutes garanties voulues de véridicité et d'impartialité.

* * *

Le *Russian Code of Labour Laws*, au contraire a été publié par les soins d'un Bureau de Propagande Russe Bolcheviste ; pour cette raison il ne présente pas le même cachet d'impartialité que le livre de Labry.

Je dirais en plus, que m'étant adressé au Bureau même de publication, je n'ai pu ni avoir communication de l'original russe, ni obtenir aucun autre renseignement à ce sujet.

* * *

La date même de publication du code russe est incertaine et n'est pas indiquée dans la traduction.

Cependant j'ai cru pouvoir m'en servir au même titre que du livre de Labry pour les raisons suivantes :

Les prescriptions de ce Code sont conformes à l'esprit de la législation bolchéviste et l'existence de la plupart d'entre elles est confirmée par d'autres sources.

Labry même dans la préface de son livre (p. xvii) nous indique l'intention du Gouvernement Russe de publier ce recueil de lois sur le travail ; et Goode (p. 94) explique que le recueil fut élaboré par les Unions Professionnelles et examiné ensuite par le Commissariat pour la Justice et l'Assemblée des Soviets avant d'être adopté. En outre, l'existence d'un original russe de même titre et contenu, nous est confirmé et se trouve à Paris (à la bibliothèque de la Guerre). Un exemplaire imprimé à Pétrograd en 1919, dont le texte est en anglais, mais le titre en anglais et en russe, nous est parvenu. Le temps cependant nous a manqué pour comparer le texte anglais avec le russe, et pour vérifier d'une manière sûre, son authenticité. La date de la publication du texte russe semble pour plusieurs raisons pouvoir être fixée au milieu de 1919.

* * *

Ces deux publications—recueil Labry et Code du Travail Russe—doivent pourtant être considérées comme les deux sources de nos informations pour ce qui touche la législation bolchéviste du travail.

Malheureusement comme nous l'avons déjà dit, elles ne couvrent que l'année 1918 et une partie de l'année 1919, et encore très imparfaitement. Elles ne donnent aucun renseignement sur l'application des lois et sur leur résultat.

* * *

Nous croyons devoir inscrire en deuxième ligne les journaux officiels comme *l'Izvestia* de Moscou et de Pétrograd *l'Économitcheskaia Jizn*, *Pravda*, *Dielo Naroda*, *Troud*, etc.

Les témoignages qu'ils nous fournissent sont de première source et peuvent être acceptés surtout quand ils donnent des preuves, contre le régime des Soviets.

Malheureusement ici aussi nous nous trouvons en face de grosses lacunes. La collection de ces journaux pour l'année 1918 est à peu près complète, mais malgré des recherches faites à Paris, à Londres, en Allemagne, en Suède, en Suisse et en Italie, nous n'avons pu nous procurer que quelques numéros de l'année 1919, principalement pour les mois de janvier, février et mars, et octobre, novembre et décembre. La collection pour ces mois est bien loin d'être complète. Il s'agit d'exemplaires isolés, dans lesquels on réussit à recueillis de temps à autre une information intéressante.

La vie de province qui a pourtant la plus grande importance manque entièrement et la censure empêche toute critique libre et détaillée. Le résultat du dépouillement a été en somme plutôt décevant. Cependant ces journaux ont une importance incontestable parce qu'ils son de source certaine et authentique.

* * *

A partir de la fin de décembre nous avons pu nous procurer une collection presque complète de *radios russes*. Ces radios sont lancés par les stations de télégraphie sans fil de Moscou et interceptés en France, Allemagne et Angleterre.

Nous possèdons deux textes : l'un en français et l'autre en l'anglais ce dernier seulement depuis mars). Le texte français est en général plus complet que l'autre.

Malheureusement les deux textes sont très mutilés à cause de la difficulté de transmettre des dépêches par télégraphie sans fil, et leur utilité est par conséquent très réduite.

Cependant ces radios sont de toute importance, car ils représentent la pensée officielle du Gouvernement Russe. Nous pouvons donc les placer en même ligne que les textes officiels des lois et avec les journaux russes.

* * *

Les trois séries de documents mentionnées ci-dessus constituent les sources directes d'information.

Restent les sources indirectes, c'est-à-dire, les publications de personnes qui ont visité la Russie Bolchéviste, les brochures de propagande publiées par le Gouvernement Russe, les livres publiés après des sources officielles bolchévistes, et, en dernier lieu, toutes les autres publications.

Etant donné le temps extrémement limité nous avons dû procéder au choix d'un petit nombre de publications en donnant la préférence à celles de date plus récente.

Nous avons tenu à dépouiller avant tous les autres les livres de Ransome, Goode et Malone, parce qu'ils nous apportent les informations les plus récentes sur la Russie et qu'ils sont écrit par des personnes qui ont été sur place. Ransome a visité la Russie en février–mars 1919, Goode en septembre, et Malone en octobre de la même année.

Nous avons également tenu compte des correspondances de Lansbury, Copping et Lincoln Eyre publiées respectivement dans le *Daily Herald,* le *Daily Chronicle* et le *Daily News* de 1920.

Naturellement on ne peut accepter les témoignages apportés qu'avec certains réserves. La connaissance imparfaite de la langue, la brièveté du séjour, les méthodes employées, le champ d'observation limité et, en quelques cas, enfin, l'évidente partialité, sont autant de raisons pour n'accepter qu'avec caution tout ce qu'ils nous racontent. Mais leurs informations peuvent servir comme supplément à l'absolue pénurie de faits provenant d'autre source concernant notre sujet. Parmi ces livres, celui de Goode est le plus riche en détails, et le plus intéressant, pour notre enquête ; tandis que celui de Malone vise évidemment des buts d'ordre plus général.

Nous avons fait faire aussi le dépouillement d'un certain nombre de livres de divers autres auteurs, comme Keeling, Spargo, Poole, Beatty, Bryant, Rosett, Buisson, Antonelli, etc. En général, le résultat en a été assez maigre, car il s'agit dans la plupart des cas soit de livres à thèse ou de propagande, soit de livres concernant des sujets étrangers à notre enquête, ou basés sur des informations de seconde main.

Une place à part doit être faite au livre de Sokoloff et au memorandum publié par le Gouvernement des Etats Unis, qui sont basés entièrement sur des extraits de journaux officiels russes. Il est à regretter que le sujet qui nous intéresse y soit très peu traité, et que dans les deux cas l'objectivité fasse défaut.

Le dépouillement de tout ce matériel a été fait presque entièrement à Paris et à Londres. De Berlin, Stockholm, Lausanne et Rome nous n'avons pu recevoir que du matériel bibliographique.

Nous avons utilisé la documentation reçue jusqu'au 15 mars. Tout ce qui est arrivé après cette date a été rassemblé en dossiers séparés, et classé, pour être sutilisé ultérieurement.

BIBLIOGRAPHIE.

BIBLIOGRAPHY.

BIBLIOGRAPHY.

		Page
I.	Books and Pamphlets	i
II.	Articles, 1917–1919	lix
III.	Periodicals	lxxi
IV.	Articles published after 1st January, 1920 ...	cvii.
V.	Critical notes on various publications	cix

BIBLIOGRAPHIE.

I. Livres et Brochures.
II. Articles, 1917–1919.
III. Périodiques.
IV. Articles publiés après le 1er janvier, 1920.
V. Notes critiques sur diverses publications.

I. BOOKS AND PAMPHLETS.

I. LIVRES ET BROCHURES.

Памятная книга рабочаго. Сборникъ статей подъ ред. В. Ежова. Часть первая, экономическая, 123 стр. Издательство „Книга." 1918.

(**L'aide-**mémoire de l'ouvrier. Recueil d'articles fait par V. Ejoff ; première partie (économique). 123 pp. Edition du "Livre." 1918.)

Земледѣлie въ совѣтской Россiи.

(**Agriculture** in Soviet Russia. Collection of Articles. Gov. Pub. Moscow, 1919.)

Alemagna, C. A. Gen. Filarati. La rivoluzione russa e la guerra dei popoli. Napoli, 1919.

(**Alemagna,** C. A. Gen. Filarati. La révolution russe et la guerre des peuples. Naples, 1919.)

Alkylos-Caesarismus. Bolschewismus. Berlin, 1919.

Vserossiysky siesd voenno promychlennikh zavodoff. Moscou, 1918.

(**All-Russian** Conference of War-Industry Factories.)

Andréieff, Leonide. Au secours ! (S.O.S.). Préface de V. Bourtzeff. Paris, 1919 imprimerie "Union," 46, Bd. St. Jacques ; br, in-8° ; 16 pp.

Anet, Claude. La Révolution Russe. Paris, Payot, 1918 ; in-16 ; 4 vol.

Antonelli, Etienne. La Russie bolchéviste. (La doctrine, les hommes, la propriété, le régime industriel, politique intérieure et politique extérieure, textes officiels.) Paris, B. Grasset, 1919; in-16; 278 pp.

Antropoff, A. Der asiatische Bolschewismus. Das Ende Deutschlands und Europas. 1919.
(Le Bolchévisme asiatique. La fin de l'Allemagne et de l'Europe.)

Отъ Крестьянскаго отдѣла В. Ц. И. К. Совѣтовъ ко всему трудовому крестьянству и деревенской бѣднотѣ. Москва, 1918.

(**Appel** de la section des paysans du Comité central exécutif des Soviets aux ouvriers de la terre et aux indigents de la campagne. Moscou, 1918.)

Учитесь военному дѣлу. Изд. 2-ое. Москва, 1918.

(**Apprenez** à faire la guerre. 2ème édition. Moscou, 1918.)

Аргуновъ, А. Между двумя большевизмами, 1919.

(**Argunov,** A. Between two Bolshevisms. Imprimerie "L'Union," 46, Boulevard St. Jacques, Paris.

Arnold, E. Der Kampf und Sieg der Bolschewiki. (Beitrag zum bisherigen Verlauf der Sozialen Revolution in Russland.) Zurich, Sozialdemokratische Jugendorganisation der Schweiz, 1918. Sozialist, Jugendbibliothek Heft 21.

(**Arnold.** La lutte et la victoire des Bolcheviki. (Contribution à l'étude de la Révolution sociale en Russie.) Zurich, Organisation de la Jeunesse socialiste de la Suisse. 1918. Bibliothèque de la Jeunesse Socialiste (No. 21).)

Остановись товарищъ. Москва, 1918.

(**Arrête,** camarade. Moscou, 1918.)

Postanovlenia Moskovskago Sovieta po jilitchnomou i Sanitarnym voprossam. Moscou, 1918.

(**Ordonnances** du Soviet de Moscou concernant les logements et la sanitation.)

Arsky, R. Le Contrôle ouvrier. (Sans éditeur ni imprimeur.)

Strachovanie ot besrabotnitsi. Moscou, 1918.

(**L'Assurance** contre le Chômage. Moscou, 1918.)

Астровъ. 1. Русская революція и борьба за миръ. 2. Азовско-Черноморскій транспортъ (Результатъ обслѣдованія сотрудниками Моск. Обл. Продовольств. Комитета). Москва, 1918.

(**Astrov.** 1. La révolution russe et la lutte pour la paix. 2. Les transports sur la mer d'Azov et la mer Noire (Résultats de l'enquête des membres de la commission de ravitaillement du District de Moscou). Moscou, 1918.)

L'Aurore Sociale et Politique du Gouvernement Socialiste en Russie. Fascicule I: Décrets Fondamentaux. Imprimerie des Unions ouvrières, 23, rue des Bains, Genève.

Ко всѣмъ трудящимся на Бѣлоруссіи.

(**A tous** ceux qui travaillent en Russie Blanche. (Sans indication de date ou d'imprimerie.))

Axelrod, P. Alla Vigilia della Rivoluzione russa. (Casa ed Avanti.) Milano. (Sans indication de date.)
(A la veille de la révolution russe.)

Аксельродъ, П. В. Кто измѣнилъ соціализму. 1919.

(**Axelrod,** P. V. Who Betrayed Socialism? Publications Russes à Paris. J. Povolosky, Éditeurs, 9, Rue de l'Eperon, Paris.)

Bainville, Jacques. Comment est née la Révolution russe. Paris, Nouvelle librairie nationale, 1917-in-16; vi 96-pp.

Balabanova, A. Esclave ou Femme. Stockholm, 1919.

Ballard, C. R., C.B., C.M.G., Military Attaché in Roumania. Russia in Rule and Misrule. A Short History. Map.

Barth, Erwin. Marxismus und Bolschewismus. Verlag für praktische Politik und geistige Erneuerung. Berlin, 1919.
(Marxisme et Bolchévisme. Éditions de la Politique pratique et de la Renaissance intellectuelle.)

Beatty, Bessie. The Red Heart of Russia. 480 pp. Century Company. New York, 1918.

Beayley, Charles Raymond. Russia from the Varangians to the Bolsheviks. Nevill Forbes and G. A. Birkett. Clarendon Press, Oxford, 1918.

Бѣдный, Демьянъ. 1. Всякъ Еремѣй про себя разумѣй. 2. Коммунистическая марсельеза. Петроградъ.

(**Bedny:** Demian. 1. Que chaque Jérémie raisonne a sa manière. 2. La Marseillaise communiste. Pétrograd.)

Bergsträsser. Akademische Jugend u. bolschewist. Politik. Berlin, 1919.
(La jeunesse académique et la politique bolchéviste.)

Berliner, H. Der bolschewistische Staat. Verlag der Lichtstrahlen. Berlin, 1919.
(L'Etat bolchévique.)

Берлинкраитъ, Л. Кризисъ Интернаціонала. Москва, 1917.

(**Berlinkraut,** L. La crise de l'Internationale. Moscou, 1917.)

Берюмина, А. Почему я стала коммунисткой. 1919.

(**Berumin,** M. Why I became a Communist. Government Publication. Moscow.)

Безработный, И. Двѣ революціи. Петроградъ, 1918.

(**Bezrabotny, I,** Deux Révolutions. Pétrograd, 1918.)

Biryukov, Paul Ivanovich. The New Russia. Independent Labour Party. London, 1919.

Блонина, Елена. Почему я стала защитницей совѣтской власти. 1919.

(**Blonin,** Helen. Why I became a supporter of the Soviets. Government Publications. Moscow.)

Богдановъ, В. И. Учительство и Совѣтская власть.

(**Bogdanov,** V. I. The Teachers and the Soviet Power. Government Publications. Moscow, 1919.)

Богдановъ, А. Искусство и рабочій классъ. Москва, 1918.

(**Bogdanoff,** A. L'art et la classe ouvrière. Moscou, 1918.)

Воголѣповъ, О. Война и финансы. (Вопросъ программы и тактики соц.-демократій.) Москва, 1917.

(**Bogolepoff,** O. Guerre et Finance (Le programme et la tactique de la Sociale-Démocratie). Moscou, 1917.)

Bokanowski. Chambre des Députés (1919). Annexe au procès-verbal de la séance du 13 juin 1919 : Proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à constituer une Commission extraparlementaire chargée d'étudier les méthodes et les résultats économiques et sociaux de bolchévisme . . . . présentée par MM. Bokanowski, etc.

(**Bolshevik** pamphlets, series of the Russian Social-Democratic Labour Party. No. I : On Socialization. No. 2 : By Lenin. Moscow, 1918.)
(Pamphlets bolchéviques, série du parti ouvrier social-démocrate russe. No. I : Socialisation. No. II : Par Lenine. Moscou, 1918.)

Bolchéviki. Documents sur l'histoire du bolchévisme. Moscou, 1918. (En russe.)

Bolshevism as it is. The Story of an Eye-Witness. Reprinted from the *Westminster Gazette.* (Signed " S.") 1919.

La **Bolchévisme** en Russie. Livre blanc anglais, avril 1919. (Pages d'histoire—1914-1919, No. 165.) Paris, Berger-Levrault, 1919 ; in-12 ; 239 pp.

Le **Bolchévisme** à l'oeuvre. Impressions de témoins suisses. Préface de M. H. Croisier. Genève, 1918.

Dr. W. Der **Bolschewismus** wie er wirklich ist. Dresden, 1919.
(Le Bolchévisme tel qu'il est réellement.)

Der **Bolschewismus,** seine Bedeutung u. seine Folgerscheinungen. Wien, 1919.
(Le **Bolchévisme** sa signification et ses résultats.)

Bolsjevismen i Sovietriket, ett Ogonvittners Iaktagelser och Reflektsioner. Stockholm, 1918. Tidens Forlag.
(Le **Bolchévisme** dans l'empire des Soviets. Les observations et réflexions d'un témoin oculaire. Stockholm, 1918. Editions du " Tiden.")

Bolchewismus. Süddeutsche Monatshefte. Leipzig, Januar, 1920.
(Le **Bolchévisme.**)

Bolshevism. The story of Bolshevism. A warning to British women, pp. 8. National Publication. London, 1919.

Борецкая, Марія. Какъ они умирали. 1919.

(**Boretzkaya,** Mary. How they met their death. Government Publications. Moscow.)

Böttcher. Die Wahrheit ub. d. Bolschewiki. Antwort auf Gregoroevitsch. Berlin, 1919.
(La vérité sur les Bolchéviki-Réponse à Grégorovitch.)

Böttcher, Paul. Der Klassenkampf in Russland. Verlag der Leipziger Buchdruckerei A.G.
(La lutte des classes en Russie.)

Bouglè, Chez les prophètes socialistes. 248 pp. Paris, 1918.

Буревой, К. Колчаковщина. 1919.
(**Bourevoi,** K. Koltchakovism. Government Publication. Moscow.)

Буровъ, Я. Организуйте деревню. Издат. солдатск. и крестьянск. библіотеки. Петроградъ, 1918.
(**Bouroff,** A. Organisez le travail à la campagne. Publication de la bibliothèque des soldats et des paysans. Pétrograd, 1918.)

Буровъ, Я. Что означаетъ законъ о свободѣ совѣсти и отдѣленіе церкви отъ государства? Москва, 1918.
(**Bouroff,** J. Que signifie la loi sur la liberté de conscience et la séparation de l'Eglise et de l'Etat? Moscou, 1918.)

Bourtzeff, Vladimir. Seid Verflucht, ihr, Bolschewiki: Maison d'édition. Der Freie Verlag. Berne, 1918. (Soyez Maudits, vous, Bolchéviki !)

Bourtzeff, Vl. Soyez maudits, Bolchéviks. (Lettre ouverte datée du 20 v. 1917.) Paris, Imprimerie "Union," 46 Bd. St. Jacques, 1919; br. in-8°; 15 pp.

Bousset, H. Das Soll u. Haben d. Bolschewismus im Lebensbuch d. deutch Volkes. Berlin, 1919.
(Le bilan du Bolchévisme dans la vie du peuple allemand.)

Brandt, B. Der Bolschevismus u. seine Richtung. Kiel, 1919.
(Le Bolchévisme et ses buts.)

Brennan, Hugh. Sidelights on Russia. 112 pp. David Nutt, London, 1918.

Briantchaninoff, A. N. En défense du Peuple Russe. 1918. Epître aux Alliés I Kommission hos Georg. Chr. Ursins Efterf. København, 1918.

Briantchaninoff, A. N. Prosnis! Opomnis! Pokaisia! Poslanie Pravoslavnomy Narodu Russkomu. Izdatelstvo "Novoe Zveno" (11 b. Monetnaia, Petrograd). ("Eveille-toi! Souviens-toi! Repens-toi! Message au peuple orthodoxe russe." (Pub. "Novoe Zveno," 11 b. Monetnaia, Pétrograd, 1918.))

Briantchanninoff, A. N. "De la seule réponse digne et efficace. (Les Alliés, l'Allemagne et le Bolchévisme.) I Kommission hos Georg. Chr. Ursin's Efterf. København 1918.

British Consul replies to Anti-Bolshevik slanders. People's Russian Information Bureau, 152, Fleet Street, E.C. 4. March, 1920.

Brods, Max. Das grosse Wagnis. Ein bolschewistischer Roman Leipzig, 1919.
(La grande aventure—Un roman bolchévik.)

Bronner, W. Das wahre Bild e. bolschewist. Königsberg, 1919.
(Le vrai portrait d'un bolchéviste.)

Bukharin. Le Programme de la Révolution Universelle. Stockholm, 1919.

Bukharin, N. Programme des Communistes (Bolcheviki). Maison d'Edition Promachos. Belp-Bern, 1918.

Bukharin, N. Das Programm der Kommunisten, Bolschewiki. Mit einem Vorworte von K. Radek. Ubersetzung aus dem Russischen. Zurich, 1918.
(Le programme des Communistes, Bolchévistes.)

Бухаринъ, Н. Программа Коммунистовъ. 1918.
(**Bukharin,** N. Programme of the Communists.)

Бухаринъ, Н. И. Гдѣ пастоящая свобода. 1910
(**Bukharin,** N. I. Where is real liberty? Government Publications. Moscow, 1919.)

Бухаринъ, Н. 1. Долой международныхъ разбойниковъ. Москва, 1918. 2. Церковъ и школы въ совѣтской республикѣ. Москва, 1918. 3. Всеобщая дѣлежка или коммунистическое производство. Москва, 1918.
(**Bukharin,** N. (1) A bas les brigands internationaux. Moscou, 1918. (2) L'église et l'école dans la république des soviets. Moscou, 1918. (3) Le partage universel et la production communiste. Moscou, 1918.)

Букарина, П. И. Работница, къ тебѣ, наше слово. 1919

(**Bukharin,** N. I. Woman Worker, to Thee We Speak Government Publication. Moscow.)

Bukharin. De la dictature de l'impérialisme à la dictature du prolétariat. Broch, 1919.

Bukharin, N. Programme of the World Revolution. A pamphlet issued by the Socialist Labour Party. Glasgow, 1920

Bryant, Louise. Six Red Months in Russia: An observer's account of Russia, before and during the Proletarian dictatorship. Illustrated; 299 pp. William Heinemann, London, 1919.

Buchanan, Meriel. Petrograd, the City of Trouble, 1914-1918. 262 pp. W. Collins, Sons and Co., London, 1918.

Buisson, Etienne. Les Bolchéviki (1917-1919). Faits—documents—commentaires. Paris, Fischbacker, 1919; in-16 XX—236 pp.

Быкъ, И. М. Медицина и совѣтская власть. Москва, 1918.

(**Byk,** I. M. La médicine et le régime des soviets. Moscou, 1918.)

Общегородскія больничныя кассы (Правленіе общегородск. Петрогр. больничн. кассы). Петроградъ, 1918.

(Les caisses municipales des hôpitaux. (Direction des caisses municipales des hôpitaux de Pétrograd.) Pétrograd, 1918.)

C.E.B. The Facts about the Bolsheviki. Compiled from the accounts of an eye-witness and the Russian Press. By C.E.B. MacMilland & Co., 1919.

Что сдѣлано Московскимъ Областнымъ Продовольственнымъ Комитетомъ по снабженію населенія тканями. Москва, 1918.

(Ce qui a été fait par le Comité d'approvisionnement du District de Moscou afin de pourvoir la population d'étoffes. Moscou, 1918.)

Что сдѣлано Московскимъ Областнымъ Продовольственнымъ Комитетомъ по снабженію населенія обувью и кожей. Москва, 1918.

(Ce qui a été fait par le Comité d'approvisionnement du District de Moscou afin de pourvoir la population de chaussures et de cuir. Moscou, 1918.)

Что сдѣлано Московскимъ Областнымъ Продовольственнымъ Комитетомъ по снабженію населенія металлами и сельско-хозяйственными машинами орудіями. Москва, 1918.

(Ce qui a été fait par le Comité d'approvisionnement du District de Moscou afin de pourvoir la population de métaux, de machines et d'outils pour l'agriculture. Moscou, 1918.)

Что сдѣлано Московскимъ Областнымъ Правительственнымъ Комитетомъ по снабженію населенія ненормированными продуктами. Москва, 1918.

(Ce qui a été fait par le Comité d'approvisionnement du District de Moscou afin de pourvoir la population de produits non-réglementés. Moscou, 1918.)

Chasles, P. La révolution russe et la guerre européenne. Paris, 1917.

Chavichvily, Khariton. Die deutsch-bolschewistische Verschwörung. 70 Dokumente über die Beziehungen der Bolchewiki zur deutschen Heeresleitung, Grossindustrie und Finanze, herausgegeben vom Committee of Public Information of the U.S.A. Der freie Verlag, 1919.

(La Conjuration Germano-Bolchevique. 70 Documents concernant les bolchévistes et le Haut-Commandement allemand, la grande industrie et la finance. Publication du Comité des renseignements des Etats-Unis d'Amérique.)

Chavichvily, Khariton. Offener Brief an den Genossen Jean Longuet. Zur Beurteilung der Bolschewiki, nach Ausserungen der russ soz.-dem Parteipresse. 35 Seiten: der Freie Verlag, Berne.

(Lettre ouverte au camarade Jean Longuet. Un jugement du Bolchévisme d'après les publications de la Presse russe social-démocrate.)

Chesnais, P. G. La Révolution et la Paix. (Sans date ou indication de l'imprimeur.)

Chesnais, P. G. Les Bolshéviks. (Sans date ou indication de l'imprimeur.)

Chessin, Serge de. Au pays de la démence rouge. La révolution russe, 1917-18. Paris, 1919.

Ciccotti. Esperimenti del socialismo. Roma, 1920.
(Les expériences du Socialisme. Rome, 1920.)

Культуръ ундъ Бильдунгъ. № 15. Москва, 1918.

(La civilisation et l'éducation. No. 15. Moscou, 1918.)

Codex zakonoff. R.S.F.S.R. Moscou, 1918.
[Code de lois R.S.F.S.R. Moscou, 1918. (Droits de famille.)]

Сборникъ Декретовъ и Постановленій по Народному хозяйству (25 окт., 1917—25 ок., 1918).

(**Collection** of Decrees and Enactments on People's Economy.)

Сборникъ Постановленій и Распоряженій, регулирующихъ продовольственное дѣло въ Москвѣ. №№ 1–6.

(**Collection** of Enactments and Orders for Food Regulation in Moscow. 1918.)

Собраніе Узаконеній и Распоряженій по Народному Коммиссаріату Путей сообщенія. Янв.–Май, 1918. 2 тома.

(**Collection** of Enactments and Orders of the People's Commissariat for Ways of Communication. Two volumes.)

Московскій городской продовольственный Комитетъ. Смѣта на періодъ съ 1 Мая до 1 Іюля, 1918 г. Москва, 1918.

(**Comité** d'approvisionnement de la ville de Moscou—Budget de la période du 1 Mai au 1 Juillet, 1918. Moscou, 1918.)

Какъ организовалась Петербургская Общегородская Больничная касса. 1 и 2. (Народн. Коммиссаріатъ труда. Отд. соціальнаго страхованія). Петроградъ, 1918.

(**Comment** on a organisé la caisse Municipale des hôpitaux de Pétrograd, 1 et 2. Pétrograd, 1918.)

Какъ организовать заводскій (фабричный) рабочій комитетъ. (Отд. Труда Московскаго Совѣта Рабоч. деп.) Москва, 1917.

(**Comment** organiser un Comité ouvrier dans une fabrique. (Département du Travail du Conseil des délégués ouvriers de Moscou.) 1917.)

Народный Комиссаріатъ труда. Отдѣлъ соціальнаго страхованія и охраны труда (памфлеты) № 7, 9, 12. 1918.

(**Le Commissariat** du peuple pour le travail. Section d'assurance sociale et de protection du travail (Opuscules) Nos. 7, 9, 12. 1918.)

Дѣло связи въ Совѣтской Россіи (съ предисловіемъ В. Подбѣльскаго, Ком. почтъ и Телеграфа).

(**Communications** in Soviet Russia (with preface by V. Podbielski, Com. of Posts and Telegraphs). Gov. publ. Moscow, 1919.)

Otchet severnoy oblastnoy conferentsii, Petrograd, 1918.
(**Compte-rendu** de la conférence de la région du nord. Pétrograd, 1918.)

Отчетъ о дѣятельности отдѣла единой школы. Петроградъ.

(**Compte** rendu des travaux de la section de l'uniformité scolaire. Pétrograd.)

Siesd rabotchykh, krest. Deputatov Kievskago Ouièsda.
[**Conférence** des délégués ouvriers paysans du District de Kieff.]

Vserossiyssky siesd voenno promychlennikh Komitetoff.
(**Conférence** des comités des industries de guerre de toutes les Russies. Moscou, 1918.)

La **Costituzione** dei Soviet. Documenti sulla Rivoluzione russa (Pub. "Avanti." Milano, 1919.)
(La Constitution des Soviets.)

Конституція Росс. сов. фед. совѣт. Республики изъ № 151 извѣ. Всер. Ц. И. К. отъ 19 іюля, 1918 г. 1919.

(**Constitution** of the Russian Socialist Federative Soviet Republic. Reprinted from No. 151 of the *Izvestia* of the Central Executive Committee of the All-Russian Soviet of Workmen, Soldiers, Peasants and Cossacks. Moscow, 1918.)

(Another copy was published by the Government Press in 1919.)

Казачій отдѣлъ Всер. Ц. И. К. Сов. Раб. Крест. Казач. и красноарм. Деп. 1919.

(The **Cossacks'** Branch of the All-Russian Central Executive Committee of Workmen's, Peasants, Cossacks and Red Army Deputies. Government Publications. Moscow, 1919.)

Daniel, W. Russia: 1918. Bolshevism in Practice. Stockport, 1919.

Даниловъ, С. Черное воинство. (Отдѣленіе церкви отъ государства. Борьба монаховъ противъ народа.) Москва, 1918.

(**Daniloff**, S. L'armée noire. (Séparation de l'église et de l'État. Lutte des Moines contre le peuple.) Moscou, 1918.)

Po Sovietskoi Rossii.

(**Dans** la Russie des Soviets. Moscou, 1918.)

Черезъ горнило имперіалистической войны. Къ четырехлѣтію міровой войны. Сборникъ статей: Н. Бухарина, Б. Волина, А. Ломова и И. Осинскаго. Москва, 1918.

(**Dans** le creuset de la guerre impérialiste. La guerre mondiale de quatre ans. Recueil d'articles par: N. Boukharin, B. Voline, A. Lomoff et N. Osynsky. Moscou, 1918.)

Извѣщенія и резолюціи лѣтняго 1913 года Совѣщанія Центральнаго Комитета Р. С. Д. Р. П. съ партійными работниками.

(**Declarations** et résolutions prises par la conférence du comité central R.S.D.R.N. et des ouvriers du partie: été 1913.)

Декларація права трудящагося и эксплуатируемаго русскаго народа. Солдатск. и крестьянск. библіотека. Петроградъ, 1918.

Declaration des droits du peuple russe peinant et exploité. Bibliothèque des soldats et des paysans. Pétrograd, 1918.)

Decrees issued by the Revolutionary People's Government. Petrograd, 1918. (14 pp.)

Decrees issued by the revolutionary People's Government. Volume I. Translated from the original and published by the Bureau of International Revolutionary propaganda, etc. February, Petrograd, 1918.

(**Décrets** emis par le Gouvernement du peuple révolutionnaire. Vol. I. Traduits des originaux et publiés par le Bureau International de propagande révolutionnaire, etc. Février. Pétrograd, 1918.)

Декреты о судѣ рабочаго и крестьянскаго правительства. Изд. комисаріата надъ упраздненнымъ Петроградск. Окружн. Судомъ и Судебной Палатой. Петроградъ, 1918.

(**Décrets** concernant le tribunal du gouvernement des ouvriers et des paysans. Publication de la Commission sur l'abolition des cours de Justice du District de Pétrograd. Pétrograd, 1918.)

Dekret ob organisatii derevenskoi bednotie.

(**Décrets** concernant l'organisation des comités d'indigence. Pétrograd, 1918.)

Декреты о наслѣдованіи и дареніи. (Изд. народнаго Комиссаріата Юстиціи.) 1918.

(**Décrets** sur les successions et donations. (Publication de la commission nationale de Justice.) 1918.)

Декреты и постановленія по финансамъ. (Изд. Моск. Сов. раб. депутат. Отд. по изданію Сборника Узаконеній.) Москва, 1918.

(**Décrets** et règlements concernant les finances. (Publication du soviet des délégués ouvriers de Moscou. Département des publications officielles.) Moscou, 1918.)

Декреты и постановленія о налогахъ. (Изд. Моск. Совѣта раб. депутат. Отд. по изданію Сборника Узаконеній.) Москва, 1918.

(**Décrets** et règlements concernant les impots. (Publication du soviet des délégués ouvriers de Moscou. Département des publications officielles.) 80, 28 pp.)

Декретъ объ учрежденіи инспекціи труда. 12. Москва.

(**Décret** concernant l'inspection du travail. 12 pp. Moscou.)

Decrees, orders and proclamations of the provisional workmen's and peasants' government of the Russian republic. Vol. I, October 25–December 1, 1917. Translated, etc. Petrograd, 1918.

Dalla 2da alla 3a Internazionale.
(De la 2e à la 3e internationale. Ed. "Avanti.")

Второй Съѣздъ Комиссаровъ Труда и представителей труда Московск. области 10–13 Марта, 1918. Москва, 1918.

(**Deuxième** conférence des Commissaires du Travail et des représentants ouvriers de la region de Moscou. 10–13 Mars, 1918. Moscou, 1918.)

2-ой Съѣздъ больничныхъ Кассъ Московск. Области (5–10 Іюня, 1918). Итоги съѣзда и.т.д. Союзъ больничныхъ кассъ Московск. Области. Москва, 1918.

(La **Deuxième** conférence des caisses des hôpitaux de Moscou. 5-10 Juin, 1918. Résultats de la conférence de l'union des caisses des hôpitaux de la région de Moscou. Moscou, 1918.)

Dillon, Emil Joseph von. The Eclipse of Russia. VII + 420 pp. J. M. Dent & Sons. London and Toronto.

Матеріалы по организаціи заготовочной Комиссіи „Центрочай." Москва, 1918.

(**Documents** relatifs a l'organisation de la commission d'approvisionnement. "Tzentrotchai Moscou, 1918.")

Выпуски Высшей военной инспекціи Рабоче-Кр. красной арміи. Москва, 1918.

(Les **documents** de l'inspection militaire supérieure de l'armée rouge des Paysans et des ouvriers. Moscou, 1918.)

Матеріалы по пересмотру партійной программы. Сборникъ статей: В. Милютина, В. Сокольникова, А. Ломова, и В. Смирнова. Москва, 1917.

(**Documents** relatifs a l'enquête sur le programme des partis. Recueil d'articles par: V. Milioutin, V. Sokolnikoff, A. Lomoff, et V. Smirnoff. Moscou, 1917.)

Doerschlag, S. Bolschewismus, Idealismus u. Kultur. Berlin, 1919.
(Bolchévisme, Idealisme et Culture.)

Domergue, Gabriel. La Russie Rouge. (Du plaisir, de la boue du sang.) XII + 284 pp. Paris, 1918.

Dudan, C. La Russie Rouge. Impression d'un témoin suisse de la Révolution Russe. Lausanne, chez l'auteur, 8 Avenue de Collanges 8.

Dumas, Charles (ancien député socialiste de l'Allier). La vérité sur les Bolcheviki. Documents et notes d'un témoin. Paris, Edition franco-slave, 50 Bd. St. Jacques, 1919; pet. in-18; 141 pp.; 2, 50.

Der diplomatischer Notenwechsel über den weissen und roten Terror. Die Note des Schweizer Gesandten Ed. Odier und die Antwort des Volkskommissar der Auswärtigen Angelegenheiten Tchitcherin. 8 pp. 1918.
(Un **échange** de notes diplomatiques sur la Terreur blanche et la Terreur rouge. Note de l'Ambassadeur suisse Ed. Odier et réponse du Commissaire du Peuple des Affaires Etrangères Tchitcherin.) Minis. des Aff. Etr. Berne.

L'**Economie** et la Politique des Prix Fixes. Moscou, 1918.

Ehrhardt, B. Der Bolschewismus als Totengräber. Berlin, August Scherl, 1919.
(Le Bolchévisme fossoyeur.)

Eltzbacher, P. Der Bolschewismus und die deutsche Zukunft Jena, 1919.
(Le Bolschévisme et l'avenir allemand.)

Engelhardt, von. Russlands Auferstehung. Riga. 1918.
(La Résurrection de la Russie.)

Erisman-Stepanova, Vyera. Russland. Herausgegeben von Dr. V. Erisman, J. Mathieu, etc. Zurich, 1919.

Thesen über die Sozialistische Revolution und die Aufgaben des Proletariats während seiner Diktatur in Russland. Zurich Buchhandlung, Freie Jugend, 1918.

(**Essai** sur la Révolution russe et les devoirs du Prolétariat pendant sa dictature en Russie. Zurich, 1918.)

Правила учета и описаніе бывшихъ частныхъ лѣсовъ. Издан. журнала лѣса республики.

(**Etat** et description des forêts, anciennes propriétés privées. Publication de la section des forêts de la république.)

L'Exploitation publique de la Terre du Peuple. Pétrograd, 1918.

The **Facts** about the Bolshevists. London, 1919.

Farbman, Michael. Russia and the struggle for peace. London. Unwin, 1920.

Fenner, Heinz. Maxim Gorki Politische Gesinnung und Stellungnahme zu der Sowjetregierung, 1919.
(La mentalité politique de Maxime Gorki et son attitude envers le Gouvernement des Soviets.)

Fenner, Heinz. Die Despoten der Sowjetrepublik. 1919.
(Les Despotes de la République des Soviets.)

Ferdmann, Jules. Bolchévisme et Socialisme. 9 pp. Lausanne, Association A. Herzen, 1919.

First, the, Code of Laws of the Russian Socialistic Federal Soviet Republic. Government publication. Petrograd, 1919, 48 pp.

Frenzel, H. Die Bolschewiki u. wir ! Berlin, 1918.
(Les Bolchéviki et nous !)

Freytag-Loringhofen, Dr. Geschichte der russischen Revolution 1. Teil. Breslau. (Sans date.)
(Histoire de la Révolution russe. Première Partie.)

Freytag-Loringhoven, A. Frhr. v. Geschichte u. Wesen d. Bolschewismus. Breslau, 1919.
(Histoire et substance du Bolchévisme.)

Friedl, O. Erlebnisse e. Deutschen in d. roten Armée. Berlin, 1919.
(Aventures d'un Allemand dans l'armée rouge.)

Фриче, В. Соціализмъ. 1919.

(**Frietsche,** V. Socialism. Publication of the All-Russian Soviet of Workmen, Soldiers, Peasants, and Cossack Delegates. Moscow. 2nd Edition.)

Gantzel, Knud. Under Bolshévikernes Diktatur. Forlagt af Aschehboug Co Köbenhavn MDCCCCIX.
(Sous la dictature des Bolchévistes.) Edition : H. Aschehoog & Cie. Copenhague, 1919.

Гаврилинъ, И. А. Почему нѣкоторые крестьяне идутъ противъ совѣтской власти и въ чемъ ихъ ошибка.

(**Gavrilin,** I. A. Why some peasants oppose the Soviets and wherein is their mistake. Government publications. Moscow.)

Gawronski, D. Die Bilanz des russischen Bolschewismus. Berlin. Paul Cassierer, 1919.
(Le Bilan du Bolchévisme russe.)

Gavronsky, Jacob O. The Truth about New Russia. An address. T. Fisher Unwin, London, 1917.

Гельферъ, А. (Докторъ). Что такое Соціальное страхованіе, для чего оно нужно и какъ его проводить въ жизнь. Москва, 1918.

(**Gelfer,** A. (Docteur). En quoi consiste l'assurance sociale, pourquoi elle est necessaire et comment la mettre en vigueur. Moscou, 1918.)

Gilbreath, Olive. Russia in Travail John Murray, London, 1918.

Gilbreath, Olive. La Russie d'aujourd'hui et de demain. Paris, Attinger frères, 1920.

Gleboff, N. Le rôle des syndicats ouvriers dans la Révolution russe. Edition de la " Jeunesse socialiste romande." Chaux de Fonds, 1919. 16 pp.

Gloor, V. Le bolchévisme et ses résultats. Broch. Genève, 1919.

Gorki, Maxim-Ein Yahr, Russische Revolution (mit einem nachwort von Prof. P. N. Cossmann). Oktoberheft, 1918, der sud deutsch Monatshefte. Leipzig, 1918.
(Une année de Révolution Russe—avec appendice du Prof. P. N. Cossmann—Extrait de la Revue-Süd deutschen Monatsheft. Octobre 1918).

Graevenitz, Peter. From Autocracy to Bolshevism. 128 pp. G. Allen & Union, London, 1918.

Дѣдъ Сокирко. Трудъ, капиталъ и Совѣтская власть.

(**Grandfather,** Sokirko. Labour, Capital and Soviet Power. Government Publications. Moscow.)

Grumbach, S. Brest-Litowsk. Lenine-Trotsky et Hindenbourg-Ludendorf. Paris-Lausanne, Payot & Cie, 1918.

Discours prononcé par Grumbach sur le traité de Brest-Litowsk.

Grünberg, Karl. Das Grundgesetz der russischen Sowjetrepublik Hirschfeld Leipzig, 1919.

(La Loi fondamentale de la République russe des Soviets.)

Груннъ, Робертъ. Защита отечества и государства. Москва, 1918.

(**Grunn,** Robert. La défense de la patrie et du Gouvernement. Moscou, 1918.)

Guerassimoff (Général-major, membre de la Délégation du Don). La lutte des Cosaques du Don contre les Bolchéviks. Paris, Union parisienne des graveurs, 1919 ; br. in-8°, 30 pp.

Führer durch bolschewistische u. antibolschewistische Literatur. Berlin, 1919.

(**Guide** de la Littérature bolchévique et antibolchévique.)

Здравоохраненіе въ Совѣтской Россіи (сборникъ статей къ съѣзду совѣтовъ съ предисловіемъ Ком. здравоохраненія Н. Семашко.

(**Health** protection in Soviet Russia. (Collection of articles for the Conference of Soviets, with *preface by N. Semashko,* Commissary of Health Protection.) Government Publications. Moscow, 1919.)

Hard, W. Raymond Robins' own story of his experiences in Russia under Bolsheviks. Harper, New York, 1920.

Heede, P. V. Drei Monaten im bolschevistischen Tollhaus.
(Three months in the Bolshevik madhouse.)

Héroys. Lenin's fighting force. London, 1919.

Herval, René. Huit mois de révolution, juin, 1917—janvier, 1918. Paris, 1918.

Heyking, Baron A. Bolschewism and pusillanimity and the Baltic problem. London, 1919.

Heyking, Baron A. Problems confronting Russia. London, 1919.

Hirschberg, Dr. Max. Bolschevismus. Eine Kritische Untersuchung über die amtlichen Veröffentlichungen der Sowjet-Republik. München und Leipzig. Verlag von Duncker & Humblot, 1919.

(Le Bolchévisme. Etude critique sur les publications officielles de la République des Soviets. Münich et Leipzig. Editions Duncker et Humblot, 1919.)

Hoetzsch, Otto (Professeur à l'Université de Berlin, collaborateur de la Kreuzzeitung). Russland. Berlin, 1913.

Hoffmann, Dr. Willy. Geistige Grundlagen und Entwickelung des Bolschewismus. Dresden, 1919.

(Le Fondement Spirituel et le Développement du Bolchévisme.)

How a city Soviet is elected in Russia. The People's Russian Information Bureau, 152, Fleet Street, London, E.C. 4. 1919.

Hübener. Die bolschewistische Volkswirtschaft. Berlin, 1918.
(L'Economie Populaire Bolchévique.)

Huber, Joh. Bolschewismus oder Sozialismus ? St. Gallen. Verlag der Volksstimme, 1918.

(Bolchévisme ou Socialisme ? Edit. Volkstimme, St. Gallen.)

Имшенецкій, В. Новый Народный Судъ. Изданіе Самарскаго Губернскаго Исп. Ком. Совѣтовъ (Библіотека Совѣтовъ, № 3). Самара, 1918.

(**Imshenetzky,** V. Le nouveau tribunal du peuple. Publication du comité exécutif des soviets de la Province de Samara. (Bibliothèque des Soviets No. 3). Samara, 1918.)

Instrouksia pogranitchnim tchresvitchainyim Kommissiam.

(Instructions aux commissions extraordinaires des frontières. (Sans date et editeur.)

Инструкціи и положенія о коммунахъ. Изданныя Народнымъ комиссаріатомъ Земледѣлій съ предисловіемъ А. Митрофанова: „Задачи Совѣтск. власти въ земледѣліи“ и приложеніе.

(**Instructions** et réglements concernant les communes. Publication de la commission nationale d'agriculture, avec préface de A. Mitrofanov: "Les devoirs du gouvernement des soviets en matière d'agriculture," avec supplement. Moscou, 1918.)

Instroukzia celskokhoziastvennikh Kommun. Petrograd, 1918.

(Instructions relatives à la formation de communes rurales. Petrograd, 1918.)

Issaiev, V. I. Bolschevism in Russia through British Eyes.

Ивановъ, П. М. Речи и беседы агитатора. № 1. О томъ, что сдѣлано Совѣтское правительство въ Россіи. Government Publications. Moscow, 1919.

(**Ivanov,** P. M. Speeches and Talks of an Agitator. No. 1 "What the Soviet Government has done in Russia.")

Ярославскій. Великій вождь рабочей революціи, Владимиръ Ильичъ Ульяновъ-Ленинъ. Москва, 1918.

(**Jaroslavsky.** Le grand chef de la révolution ouvrier, Vladimir Iljitch Oulianoff-Lenin. Moscou, 1918.)

Ястржембскій, Р. Я. Какъ рабочіе создаютъ новый строй. 1918.

(**Jastrzembski,** R. Y. How the workmen create the new regime. Publication of the Soviet of National Economy, Northern District. Petrograd.)

Joffe, Louis. The Fall of Russia, its lesson to the World. 155 pp. Thomas Allen, Toronto, 1918.

Jones, S. Russia in Revolution; being the experiences of an Englishman in Petrograd during the upheaval. Jenkins, London, 1917.

Калининъ, М. И. Рѣчи и бесѣды М. И. Калинина, Предс. Вс. Ц. И. К., (а) книга I, (б) книга II. 1919.

(**Kalinin,** M. I. President, All Russian C. Ex. Committee. Speeches and Talks. Vol. I and II. Government Publications. Moscow.)

Каменевъ, И. Борьба за миръ. (Отчетъ о мирныхъ переговорахъ въ Брестѣ.) Съ приложеніемъ договора о перемиріи Германскихъ и русскихъ условій мира и „декларацій.“ Петроградъ, 1918.

(**Kameneff,** I. La lutte pour la paix. (La conférence de la paix á Brest). Avec un supplément contenant les négotiations relatives à l'armistice entre les Allemands et les Russes, avec le traité de paix et les "déclarations." Pétrograd, 1918.)

Каменевъ, И. Имперіализмъ и Балканская республика. Петроградъ, 1917.

(**Kameneff,** I. L'impérialisme et la république des Balkans. Pétrograd, 1917.)

Kamkow, B. Les Socialistes-révolutionnaires de gauche. Genève Impr. Reggiani, 1918.

(La même Brochure en Allemand. Même maison.)

Kaplun-Kogan, Wladimir. Russisches Wirtschaftsleben seit der Herrschaft der Bolschewiki nach russischen Zeitungen (Leipzig. Täubner, 1919, dans la collection de Osteuropa Institut, Breslau.)

(La Vie économique russe sous la domination bolchévique d'après les journaux russes. Leipzig, Täubner, 1919.)

Карелинъ, А. Государство и анархисты. Москва, 1918.

(**Karelin,** A. Le gouvernement et les anarchiestes. Moscou, 1918.)

Карелинъ. Злыя сплетни на угнетенныхъ. 1919.

(**Karelin.** Evil gossip concerning the oppressed. Government Publications. Moscow.)

Карпинскій, В. А. На чьей сторонѣ справедливость? 1919.

(**Karpinski,** V. A. On whose side is justice? Government Publications. Moscow.)

Карпинскій, В. А. Народное просвещеніе и совѣтская власть. 1919.

(**Karpinski,** V. A. The People's Education and the Soviet Power, Government Publications. Moscow, 1919.)

Карпинскій, В. А. Два года борьбы.

(**Karpinski,** V. A Two Years of Struggle. Government Publications. Moscow.

Карпинскій, В. А. Въ походъ противъ царя голода, съ приложеніемъ двухъ декретовъ. Москва, 1918.

(**Karpinsky,** V. A. La campagne contre la faim, avec le texte de deux dècrets. Moscou, 1918.)

Карпинскій, В. А. Какъ тульскій мужикъ уму-разуму научился: простое объясненіе про войну и революцію. Москва, 1918.

(**Karpinsky,** V. A. Comment le paysan russe (de Toula) commença à comprendre: simples commentaires sur la guerre et la révolution. Moscou, 1918.)

Карпинскій, В. А. Что такое Совѣтская Власть и какъ она строится? Москва, 1918.

(**Karpinsky,** V. A. Le gouvernement des soviets et son organisation. Moscou, 1918.)

Kautsky, Karl. Terrorismus und Kommunismus. Berlin, 1919.
(Terrorisme et Communisme.)

Kautsky, Karl. Diktatur des Proletariats. Vienne, 1918.
(La Dictature du Prolétariat.)

Kedomtzeff. The Russian Collapse. (Without date or editor.)

Keeling, H. V. Bolshevism: Mr. Keeling's five years in Russia. Edited by E. H. Haywood. Hodder & Stroughton, London, 1919.

Kerensky. The prelude to Bolshevism. The Kornilov rebellion. By A. F. Kerensky, former prime minister of Russia, minister of war and marine and commander-in-chief of the Russian army. With two portraits. London, Fisher Unwin, 1919. in-8° 318 pp.

Керченцевъ, В. Какъ вести собранія, 2-ое дополненное изданіе. Москва, 1918.

(**Kertchentzeff,** V. Comment faire des élections, deuxième édition augmentée. Moscou, 1918.)

Kihlbom, Carl. La vérité á propos de la Russie. Stockholm, 1919.

King, Joseph. Bolshevism and Bolsheviks. The People's Russian Information Bureau, 152, Fleet Street, London, E.C. 4.

Kiy. La République des Soviets, avec préface par Lunarcharsky. Pétrograd, 1918.

Kiy. Ot krestianskoi obstchinyk socialisticheskoi commune.
(De la communauté paysanne à la commune bolchéviste. Pétrograd, 1918.)

Kiy. La Commune paysanne. Pétrograd, 1918.

Klebanski. Der Kommunismus in Russland und die Diktatur des Proletariats. Berlin 1919.
(Le Communisme en Russie et la Dictature du Prolétariat.)

Köhrer, E. Das wahre Gesicht des Bolschewismus. Berlin, 1919.
(The True Aspect of Bolshevism.)

Kollontai, Alexandra. The activity of the Russian People's Commissariat for Social Welfare. The People's Russian Information Bureau, London, 1919.

Колокольниковъ, П. Профессіональное движеніе въ Россіи. I. Организація союзовъ. Изданіе 2-ое и.т.д. Петроградъ, 1918.

(**Kolokolnikoff,** P. Le mouvement syndical en Russie. I. L'Organisation des syndicats. Deuxième édition, etc. Pétrograd, 1918.)

Korber, N. Die Gefahr d. Weltbolschewismus. Berlin, 1919.
(The Peril of World-Bolshevism.)

Корниловъ, К. Школа и Законъ Божій. (Почему Законъ Божій не долженъ преподаваться въ школѣ). Москва, 1918.

(**Kornilov,** K. L'école et la loi Divine. (Pourquoi on ne doit pas enseigner la loi Divine à l'école). Moscou, 1918.)

Koslovsky, Vl. Das bolschewistiche Regime in Russland. Olten, 1918.
(Le régime bolchéviste en Russie.)

Kossowsky, Wl. Das bolschevistische Regime in Russland. Mit einem vorwort von Hermann Greulich. Kommissionsverlag und Druck W. Trösch, Olten, 1919.
(Le régime bolchévique en Russie. Avec une préface de Hermann Greulich. Maison de Publication et d'Imprimerie, W. Trösch, Olten.)

Krasny, Josef. Na Dvoulecie Sowieciej Rossi (I-XI, 1917, to 7-XI, 1919).
(Deux années de Regime des Soviets en Russie.)

Kritchevsky, Boris. Vers la catastrophe russe. Lettres de Pétrograd au journal *L'Humanité,* Octobre, 1917, à Février, 1918. (Bibliothèque d'histoire contemporaine.) Paris, Alcan, 1919 ; in-12 ; 274 pp. ; 3.50.

Kryloff. Comment les masses des soldats russes furent converties au bolchévisme. (Notes d'un soldat.) (Sans date ou éditeur.)

Кузнецовъ, Д. Мои понятія о совѣтскихъ хозяйствахъ. Государственное Издательство, 1919.

(Kuznetzov, D. My Conceptions of Soviet Farms, 1919. Government Publications, Moscow.)

Кузнецовъ, Д. О продовольствіи. Государственное Издательство, 1919.

(Kuznetzov, D. On Feeding the People. Government Publications.)

Labry, Raoul. L'Industrie russe et la révolution. Paris, 1919.

Labry, R. Une législation communiste. Paris, Payot, 1920. xx + 588 pp.

Laloy, Emile. Les documents secrets des archives du Ministère des Affaires étrangères de Russie publiés par les Bolchéviks. Paris, Bossard, 1919 ; in-16, 197 pp.

Landau-Aldanov, M.A. : Lénine. (Bibliothèque d'histoire contemporaine). Paris, J. Povolozky et Cie., 9, Rue de l'Eperon, 1919 ; pet. 8:, 220 pp.

Ларинъ, Ю. Трудовая повинность и рабочій контроль. „Книга," 1918.

(Larine, J. L'Obligation au travail et le contrôle des ouvriers. *Le Livre,* 1918.)

Ларинъ, Ю. Составъ пролетаріата (Изд. области соціальной физіологіи). Петроградъ, 1918.

(Larine, J. La constitution du Prolétariat (édit. physiologie sociale). Pétrograd, 1918.)

Ларинъ, Ю. Война и земельная программа.

(Larine, J. La guerre et le programme agricole.)

Ларинъ, Ю. Германская соціалъ-демократія и миръ. Изд. „Соціализмъ," № II. Петроградъ, 1917.

(Larine, J. La sociale-démocratie allemande et la paix. Publication, *Socialisme,* No. II. Pétrograd, 1917.)

Lavater, Emile. Bolchewismus (50 à 60° mille). Une brochure de 32 pp. Wintherthur A. Vogel, 1919.

Ldow, C. La Blague bolchéviste. Impressions de séjour parmi les Bolchévistes. 3e édition. Berne, Bumpliz Benteli S.A., 1919.

Le même en allemand.

Лебедевъ, В. И. Борьба русской демократіи противъ большевиковъ. 1919.

(Lebedev, V. I. The Struggle of Russian Democracy against the Bolshevik. Knigoizdatelstvo " Narodobratsvo," New York.)

Ленинъ. Рѣчь товарища Ленина на Всероссійскомъ совѣщаніи по работѣ въ деревнѣ 18 ноября 1919 г.

(Lenin. Address of Comrade Lenin at the All Russian Conference on work in the villages, 18 November, 1919. Government Publications, Moscow.)

Lenin, N. (Ulianov, V. I.) Bolshevism. The State and Revolution : Marxist Teaching on the State, and the Task of the Proletariat in the Revolution. Published by the British Socialist Party, London, 1919.

Lenin. Bourgeois Democracy and Dictatorship of the Proletariat. The People's Russian Information Bureau, 152, Fleet Street, London, E.C. 4. (No date.)

Lénine. La Catastrophe future. Broch, 1919. (Sans lieu de publication.)

Lenin. La démocratie bourgeoise et la Dictature prolétaire. Stockholm, 1919.

Ленинъ, И. Задачи пролетаріата въ нашей революціи. Проекты, платформы пролетарской партіи, Сент., 1917. Петроградъ, 1917.

(Lénine, N. Les devoirs du Prolétariat dans notre révolution. Projets et programme du parti prolétaire. Pétrograd, September, 1917.)

Lénine, N. Die Nächsten Aufgaben der Sowjet-Macht, Belp, Bern. Promachos Verlag, 1918.
(Les devoirs immédiats du gouvernement des Soviets. Ed. Promachos, Belp, Berne, 1918.)

Lénine. L'Etat et la révolution. Broch, 1919. (Sans indication d'éditeur.)

Ленинъ, Н. Великій починъ (о героизмѣ рабочихъ въ тылу, по поводу „коммунистическихъ субботниковъ").

(Lenin, N. The Great Initiative (on the heroism of the workmen in the rear; concerning the "communist Sabbatharians"). Government Publications. Moscow, 1919.)

Lénine et Trotzky. Krieg und Revolution. Schriften und Aufsätze aus der Kriegzeit. Zürich Grütli Buchhandlung, 1918.
(Guerre et Révolution. Ecrits et Conférences du Temps de guerre.)

Lenin. The Land Revolution in Russia. Being a speech on the Land Question by Lenin, together with the two fundamental land decrees of the Russian Soviet Republic. The People's Russian Information Bureau, 152, Fleet Street, London, 1919.

Ленинъ, В. И. Письмо къ рабочимъ и крестьянамъ по поводу побѣды надъ Колчакомъ.

(Lenin, V. I. Letter to the workmen and peasants on the Victory over Koltchak. Government Publication. Moscow, 1919.)

Lenin, N. Lessons of the Russian Revolution. (No date or editor mentioned.)

Ленинъ, Н. Письмо о тактикѣ. Письмо 1-ое. Москва, 1918.

(Lénine, N. Lettre sur la tactique. Première lettre. Moscou, 1918.)

Lenin. La Lotta per il pane. Ed. "Avanti." Milano, 1919.
(La Lutte pour le pain.)

Lénine, N. Der Kampf um das Brot. Edition Promachos Verlag, Belp, Berne, 1918.
(La lutte pour le pain.)

Ленинъ, Н. Борьба за хлѣбъ. Рѣчь и.т.д. Москва, 1918.

(Lénine, N. La lutte pour le pain. Discours, etc. Moscou, 1918.)

Lénine. L'opera di ricostituzione dei Soviets. Ed. "Avanti." Milano, 1919.
(L'Oeuvre de reconstitution des Soviets.)

Ленинъ, Н. Главная задача нашихъ дней.

(Lenin, N. The Principal Task of our days. Government Publication. Petrograd, 1918.)

Lénine. Les problèmes du pouvoir. (Sans date ni indication d'auteur.)

Lénine. Rapport au 1° Congrès de l'Internationale communiste. (Sans date ni mention d'éditeur.)

Ленинъ, Н. Докладъ и заключительная рѣчь на 4-мъ Чрезычайномъ Всероссійскомъ Съѣздѣ Совѣтовъ Раб., Солдатск., Крестьян. и казачьихъ депутатовъ. Петроградъ, 1918. (№ 24, Научно-соціалистская библіотека.)

(Lénine, N. Rapport et discours final, lors de la quatrième conférence extraordinaire des soviets (conseils) des Délégués ouvriers, soldats, paysans et cosaques de Russie. Petrograd, 1918.)

Ленинъ, В. Революція въ Россіи. (Бернская интернаціональная соціалистическая комиссія.) 1917.

(Lénine, V. La révolution en Russie. (La commission internationale des socialistes à Berne.) 1917.)

Lenin, Nikolai. The Soviets at Work. 48 pp. Rand School of Social Science. New York, 1918.

Ленинъ, В. И. Рѣчь на съѣздѣ работницъ.

(Lenin, V. I. Speech at the Conference of Women Workers. Government Publication. Moscow, 1919.)

Lénine, N. La tâche des Représentants de la Gauche de Zimmerwald dans le parti Socialiste Suisse. Genève. Imprimerie des Unions ouvrières, 1918. (Conseils adressés par Lénine aux Zimmerwaldiens Suisses peu avant son départ pour la Russie.)

Ленинъ. Двѣ рѣчи И. Ленина на 1-мъ Всеросс. съѣздѣ по внешкольному образованію: 6–19 мая, 1919.

(Lenin. Two addresses of N. Lenin at the 1st All Russian Conference on Non-School Education, May 6-19, 1919. Government Publications. Moscow.)

Lenin's Views on the Revolution. The People's Russian Information Bureau, 152, Fleet Street, London, E.C. 4. 1919.

Lessing. Der Bolschewismus in Russland und seine Wirtschaftspolitik. Grübel, Berlin, 1919.
(Le Bolchévisme en Russie et sa Politique économique.)

Lettres d'un diplomate sur les derniers évènements en Russie. Berne P. Haupt, 1918.

Levine, I. D. Russian Revolution. Lane, London, 1917.

Левитскій, В. Капиталистическій строй. Классовая борьба и политическія партіи. Московскій совѣтъ рабочихъ депутат. № 19. Москва, 1918.

(**Levitsky,** V. L'organisation capitaliste. La lutte des classes et les partis politiques. Le soviet des Délégués ouvriers de Moscou. Moscou, 1918.)

Liebherr, K. Der Bolschewismus in Russland. Berlin, 1919.
(Le bolchévisme en Russie.)

Либкнехтъ. Судъ надъ К. Либкнехтомъ. Изд. Петр. Сов. Раб. и Солдат. Деп. Петроградъ, 1918.

(**Liebknecht,** C. L'affaire Liebknecht. Publication du Soviet des délégués ouvriers et soldats de Pétr. Pétrograd, 1918.)

Lieven, Wilhelm. Das rote Russland. Augenblicks Bilder aus den Tagen der grossen russischen Revolution. Tagebuchblätter. Mit sechzehn Abbildungen. Berlin, 1918.
(La Russie rouge-Instantanées prises pendant la grande révolution russe.)

Лига аграрныхъ реформъ. Труды Всероссійскаго съѣзда лиги аграрныхъ реформъ. Основанія, идеи и рѣшенія аграрнаго вопроса: Доклады .... пренія по докладамъ. Москва, 1918.

(**La ligue** de la réforme agraire. Les travaux de la conférence de la ligue des réformes agraires. Les élements et les principes de la question agraire. Rapports .... discussions des rapports. Moscou, 1918.)

Lifschitz, Dr. F. (Privatdozent à l'Université de Berne.) Die russische Revolution. Max Drechsel. Berne, 1917.
(La Révolution Russe.)

Lilina, L. La révolution, qu'est-ce qu'elle a donné au Peuple? Pétrograd, 1918.

Lindenau, E. Die Arbeiter unter d. Rate-Republik in Russland. Nurnberg, 1919.
(Les ouvriers dans la République des Soviets en Russie.)

Lindenau, E. Was wir wissen v. Bolschewismus. Nürnberg, 1919.
(Ce que nous savons du Bolchévisme.)

Lindhagen, Carl. Aux Pays de la Révolution. Stockholm, 1918.

Линдовъ, Г. Къ объединенію соціаль-демократической партіи. Партіи и фракціи. Петроградъ.

(**Lindov,** G. L'union des partis social-démocrates. Partis et factions. Pétrograd.)

Линдовъ, Г. Рабочіе кооперативы и профессіональные союзы.

(**Lindov,** G. Les coopératives ouvrières et les syndicats professionnels. Moscou, 1918.)

Линдовъ, Г. Профилактика и соціальное страхованіе. Москва, 1918.

(**Lindov,** G. La Prophylaxie et l'assurance sociale. Moscou, 1918.)

Линдовъ и Осиповъ. Всероссійскій рабочій страховой съѣздъ. (Народн. Ком. груда, Отд. Соц. страх. труда. № 12.) Москва, 1918.

(**Lindov** et **Ossipoff.** La conférence de l'assurance ouvrière russe. (Commission nationale du travail, section de l'assurance sociale ouvrière, No. 12.) Moscou, 1918.)

Litvinoff, Maxim. The Bolshevik Revolution: Its Rise and Meaning. The People's Russian Information Bureau, 152, Fleet Street, London, 1919.

Loewenthal, N. La débâcle de la révolution russe et la paix allemande. Lausanne, Ronzo et Cie., 1918.

Osnovnoi Zakon o lessakh. Petrograd, 1918.
(**Loi** fondamentale des forêts.)

La Loi de réglementation du Travail dans la République soviétiste de Russie. Stockholm, 1919.

Законъ о землѣ съѣзда Сов. Раб. и Солдат. Деп. 26 окт. подписано Предсѣдатель Совѣта, Владимиръ Ульяновъ-Ленинъ. Москва, 1918.

(**La loi** agraire de la conférence du Soviet des délégués ouvriers et soldats. 26 October.)

Основной законъ о лѣсахъ Россійской Соціалистической Федеративной Совѣтской Республики. 27 (14) Мая, 1918 г. Москва, 1918. Другое изданіе. Петроградъ, 1918.

Loi fondamentale concernant les forêts de la république socialiste fédérative des soviets russes. 27 (14) Mai, 1918. Moscou, 1918. Deuxième édition, Pétrograd, 1918.

Lokerman, A. Les Bolchéviks à l'oeuvre. Préface de Vladimir Zenzinoff, membre du Comité Central du parti socialiste-révolutionnaire russe. Paris, Rivière, 1920, in-16 ; vii + 139 pp.

Lomov, A. Die Produktivität der Arbeit in Sowyet Russland (Uebersetzüng aüs dem Russischen) Herausgegehen von Dr. Minna Tobler-Christinger, Zurich (19 pp.) Zurich. Verlag Freie Jugend, 1919.
(La productivité du travail dans la Russie des Soviets. Traduit du russe par Dr. Minna Tobler-Christingen.)

Long, R. B. C. Russian revolution aspects. New York, 1919.

Лоситскій, А. Г. Урожай хлѣбовъ въ Россіи въ 1917 году. (Изд. Моск. об. Прод. Ком.) Мозква, 1918.

Lositsky, A. G. La récolte du blé en Russie en 1917. (Publ. du Comité d'approvisionnement districtuel de Moscou.) Moscou, 1918.)

Lourié, Larine. Sostav proletariata. Petrograd, 1918.
(La composition du prolétariat.)

Löwe, Heinrich. Das neue Russland und seine sittlichen Kräfte. Berlin, 1918.
(La Nouvelle Russie et ses forces morales.)

Лукинъ, Н. М. Церковъ и государство. Изд. „Коммунистъ." Москва, 1918.
(**Lukin,** N. M. L'église et le gouvernement. Publication " Le Communiste." Moscou, 1918.)

Lunacharsky. L'Ecole du Travail. Stockholm, 1919.

Луначарскій, А. Культурныя задачи рабочаго класса. Москва, 1918.
(**Lunatcharsky,** A. Les devoirs envers la civilisation de la classe ouvrière. Moscou, 1918.)

Луначарскій, А. Очеркъ развитія интернаціонала. „Книга," № 48.
(**Lunatcharsky,** A. Un aperçu sur le développement de l'Internationale. " Le livre," No. 48.)

Luther, Dr. A. Die geistige und politische Vorstellungswelt der Bolschewiki. Leipzig, 1918.
(Spiritual and Political Conceptions of the Bolsheviks.)

Luther, Dr. A. Ein Jahr Bolschewismus. Leipzig, Klinkhardt, 1919.
(Une Année de Bolchévisme.)

Мировая война и мировая революція. (Къ четырехлѣтной имперіалистской войны.) Москва, 1918.
(**La lutte** mondiale et la révolution mondiale. (La guerre impérialiste de 4 ans.) Moscou, 1918.)

Мировая война. Переводъ съ нѣмецкаго, съ предисловіемъ Г. Зиновьева. Изд. Петроград. Совѣтовъ. Петроградъ.
(**La lutte** mondiale. Traduction de l'allemand, avec une préface de G. Zinovieff. Publication du Soviet de Pétrograd. Pétrograd.)

Malone, Colonel, M.P. The Russian Republic. Map. Social Reconstruction—Trotsky and the Red Army—Industry—Religion and Women—The Peace Terms. London, 1920.

Mandowski, Hugo. Grossrussland seit Februar 1917. War der Bolschewismus in Russland gezeitigt? Berlin, 1919.
(La Grande Russie depuis Février 1919. Le Bolchévisme est-il venu trop tôt en Russie ?)

Manjlie-Markowitch. La révolution russe vue par un français. Paris, 1917.

Spravotchnik Moskovskago Komiteta prodovolstvia. Moscou, 1918.
(**Manuel** du comité de ravitaillement de Moscou.)

Masson, Aimé. Histoire complète de la révolution russe. Paris, de Boccard, 1917, in-16 ; 256 pp.

Матеріалы народнаго комиссаріата Юстиціи. 1–3. Москва, 1918.

(Matériaux réunis par le Commissariat du people pour le Justice, 1-3. Moscou, 1918.)

Memorandum on Certain Aspects of the Bolshevist Movement in Russia. Washington, Government Printing Office, 1919. 55 pp.

Mescerjakov, V. N. La Pauvreté paysanne et le chemin vers le Socialisme. A propos des Communes agricoles. Pétrograd, 1918.

Мещерьяковъ, К. О сельско-хозяйственныхъ коммунахъ. Москва, 1918.

(**Meshcheryakov,** K. Les communes rurales. Moscou, 1918.)

Мещерьяковъ, К. Аграрная программа русскихъ Соціалъ-Демократовъ (1883–1901). Петроградъ, 1918.

(**Meshcheryakov,** K. Le programme agraire des Social-démocrates russes (1883-1901). Pétrograd, 1918.)

Мясниковъ, А. Безпартійная конференція. Москва, 1919.

(**Miasnikov,** A. The Non-Party Conference. Government Publications, 1919.)

Милютинъ, В. П. Сельско-хозяйственные рабочіе и война. Петроградъ, 1917.

(**Milioutin,** V. P. Les ouvriers de l'économie rurale et la gueire. Pétrograd, 1917.)

Milioutine, V. La nationalisation de l'Industrie. Edition de la jeunesse socialiste romande. Chaux-de-Fonds, 1919.

Milioutine. La 3 Internationale : ses principes, son premier congrès. Edition de la jeunesse socialiste Romande. Chaux-de-Fonds, 1919.

Мининъ, С. К. Кто такіе коммунисты. 1919.

(**Minin,** S. K. Who are the Communists. Government Publications Moscow, 1919.)

Мининъ, С. К. Чего они хотятъ. Чего они воюютъ съ нами. 1919.

(**Minin,** S. K. What do they want ? Why do they wage war against us ? Government Publications. Moscow, 1919.)

Мининъ, С. К. Религія и коммунизмъ.

(**Minin,** S. K. Religion and Communism. Government Publications. Moscow, 1919.)

Les **Missions** des soviets dans l'agriculture. Moscou, 1918. (Instructions et Décrets de la Commune. Edition du Commissaire d'Agriculture, avec préface par A. Mitrofanoff.)

Мостъ, Іо. Религіозная язва. Москва, 1918.

(**Most,** Jo. La plaie religieuse. Moscou, 1918.)

Naine, Ch. Diktatur des Proletariats oder Demokratie. Mit Vorwort von P. Swezditsch. Zurich, M. Rischer, A.G., 1919.

(Dictature du Prolétariat ou démocratie. Avec préface de P. Swezditsch. Le même ouvrage en français.)

Narischkine Witte Vera. I den Russiske Revolutions Malström : Indtryk og Erindringer. Oversat af Chr. Rimestad Glydendalske Bog Handel—Nordisk Forlag—Köbenhavn og Kristiania, 1919.

(Dans la tourmente révolutionnaire en Russie. Impressions et souvenirs. Traduit par Chr. Rimestad. Librairie Gyldendalske, Copenhague et Christiania. 1919.)

Newbold, J. T. Walton. Bankers, Bondholders and Bolsheviks. The People's Russian Information Bureau, 152, Fleet Street, London, 1919.

Невскій, П. Что такое большевики? II изданіе (солдатская и крестьянская библіотека, № 7). Петроградъ, 1917.

(**Nevsky,** N. Que sont les bolchévistes ? Publication de la bibliothèque des soldats et des paysans. No. 7. Pétrograd, 1917.)

Невскій, П. Уроки революціи 1848 г. Издательство районнаго Комитета печатниковъ Р. С. Д. Р. П. 1918.

(**Nevsky,** N. Les leçons de la révolution de 1848. Publication du Comité regional des imprimeurs, R.S.D.R.P. 1918.)

Нинулихинъ. Новые принципы профессіональнаго движенія. Петроградъ.

(**Nikulikhin.** Les nouveaux principes du mouvement professionnel. Pétrograd. (Sans date.))

Noetzel. Grundlagen des geistigen Russlands. Diederichs Iena, 1917.

(Les fondements de la Russie intellectuelle.)

Note sulla origine essenza e diffusione del Bolscevismo. (Marzo, 1919, Commando Supremo Servizio Informazioni Sezione R.)

(Notes sur l'origine, l'essence et la diffusion du Bolchévisme. (Mars 1919.) Haut commandement. Service Renseignements. Série R.)

Наше знамя. Изд. 2-ое. Москва, 1918.

(**Notre** bannière. Deuxième édition, Moscou, 1918.)

Oberoucheff, C. M. Soviets v. Democracy (articles). New York, 1919.

L'opera economica dei Soviets. Ed. "Avanti," Milano, 1919.

(L'oeuvre économique des Soviets.)

L'oeuvre économique de la Russie Socialiste. Le Premier congrès pan-russe des Conseils de l'Economie populaire. Belp Berne Edition Promaches. 1918.

L'oeuvre sociale et politique du gouvernement socialiste de Russie. Fascicule I. Décrets fondamentaux. Fascicule II. Constitution de la République des Soviets. Fascicule III. Organisation de la justice. Recueil de documents et d'actes. Genève. Imprimerie des Unions ouvrières, 1918.

Olberg, Paul (Russe).

Brief aus Sowjetrussland, Dietz, Stuttgart, 1919.

(Lettres de la Russie de Soviets.)

Olgin, M. J. The Soul of the Russian Revolution. (Without date or editor.)

Постановленія и декреты по жилищному вопросу. (Изд. Моск. Совѣта Раб. Депутатовъ. Отдѣлъ по изданію сборника узаконенія.) Москва, 1918.

(**Ordonnances** et décrets sur la question des logements. (Publication du Soviet des délégués ouvriers de Moscou, section des publications légales). Moscou, 1918.)

Postanovlenia Moskovskago Sovieta po jilitchnim sanitarnym voprossam. Moscou, 1918.

Ordonnances du Soviet de Moscou concernant les logements e l'hygiène.)

Организаціонное страховое строительство на Уралѣ (Изд. Работ 1-го Уральск. области. съѣзда). Москва, 1918.

(**L'organisation** de l'assurance dans l'Ural. (Publication de la première assemblée des ouvriers de l'Ural). Moscou, 1918.)

Oustinoff, O Communé. Moscou, 1918.

(**Oustinoff.** De la commune. Moscou, 1918.)

Панченко, П. Сѣверо-Уральскій районъ и его богатство. (Моск. Обл. Прод. Комитетъ.) Москва, 1918.

(**Panchenko,** N. Les regions septentrionales de l'Ural et leurs richesses. (Comité de ravitaillement du District de Moscou.) Moscou, 1918.)

Paquet, Alf. Der Geist d. russ. Revolution Leipzig, 1919.

(L'esprit de la Révolution russe.)

Paquet, Alf. Im kommunistischen Russland. Diederichs Iena, 1919.
(In Communist Russia.)

Parvus. Le Socialisme ouvrier et la révolution mondiale. Lettres aux ouvriers allemands. (1) Comment vaincre économiquement le capitalisme. (2) Socialisme et Bolchévisme. Olten. W. Troesch. 1919.

Paul, W. Hands off Russia. An analysis of the Economics of Allied Intervention in Russia. (Without date or editor.)

Pax, Paulette. Journal d'une comédienne française sous la terreur bolchévik. Paris, Edition, 4 rue de Furstenberg, 1919, in-16 ; 252 pp.

Павловичъ, М. П. и Вельшманъ, Мих. Мировая война и борьба за раздѣлъ чернаго континента. 1918.

(**Pavlovitch,** M. P., and M. Velshman. La lutte mondiale et le partage du continent noir. 1918.)

Павловичъ, М. П. и Вельшманъ, Мих. Брестскій миръ и условія экономическаго возрожденія Россіи. Книга XI, часть 1–9. 1918.

(**Pavlovitch,** M. P., et M. Velshman. La paix de Brest Litovsk et les conditions de la renaissance économique de la Russie. Livre XI, partie 1-9. 1918.)

Павловичъ, М. П. и Вельшманъ, Мих. Основы имперіалической политики и мировая война. 1918.

(**Pavlovitch,** M. P., et M. Velshman. Les principes de la politique impérialiste et la lutte mondiale. 1918.)

Павловичъ, М. П. и Вельшманъ, Мих. Итогъ мировой войны. „Книга," 1918.

(**Pavlovitch,** M. P., and M. Velsman. Les résultats de la lutte mondiale. "Le livre." 1918.)

Peasant Communes. Progress of Communism in Russian Villages. The People's Russian Information Bureau. 152, Fleet Street, London, 1919.

Народный Коммиссаріатъ Труда. Собраніе Законовъ. 26 окт. 17 дек., 1917.

(The **People's** Commissariat for Labour. Collection of Laws Moscow, 1918.)

Народное образованіе и соціализмъ. (Краткій перечень избранной литературы за 1918–19 г.)

(**People's** Education and Socialism. Short List of Selected Literature for 1918-19. Government Publications. Moscow, 1919.)

Perwoukhine, T. Bolsceviki, con. pref. di. B. Schmurlo. Bologna, 1919
(Les Bolchéviks, avec préface de B. Schmurlo.)

Петровскій, Д. Красное знамя и братство народовъ.

(**Petrovski,** D. The Red Flag and the Brotherhood of Peoples. Government Publications. Moscow, 1919.)

Petrunkevitch. Russian Revolution. (No date or editor.)

Покровскій, М. Н. Франція до и во время войны. Петроградъ.

(**Pokrovsky,** M. N. La France avant et pendant la guerre. Pétrograd.)

Pollock, John. The Bolshevik Adventure. (1917-19.) London, 1919.

Pollock, F. J. War and Revolution in Russia : Sketches and Studies. Constable, London, 1918.

Poole, Ernest. The Village, Russian Impressions. 234 pp. MacMillan & Co. London, printed in U.S.A. 1919.

Poole, Ernest. The Dark People. Russia's Crisis. MacMillan & Co. London, 1919.

Power, Rhoda. Under Cossack and Bolsheviki. 279 pp. Methuen & Co. London, 1919.

Познеръ, В. Единая трудовая школа. Москва, 1918.

(**Pozner,** V. L'uniformité de l'école ouvrière. Moscou, 1918.)

Preev, Zinovy N. The Russian Riddle. John Bale, Sons and Danielsson, Ltd. Oxford House, 83-91, Great Titchfield Street, Oxford Street, W. 1. 1918.

Первый Всероссійскій Съѣздъ профессіональныхъ союзовъ, 7 янв. 1918 г. Полный стенографическій отчетъ съ приложеніемъ.

La **première** conférence des syndicats professionnels, 7-14 Janvier, 1918. Rapports sténographiques complets, avec supplément. 78 pp. Pétrograd, 1918.
Publié par le Conseil Central des Unions professionnelles.)

Первые шаги рабочаго движенія въ Россіи. 2-ое изд. Библіотека Великой русской революціи. 1917.

(Les **premiers** progrès du mouvement ouvrier en Russie. Deuxième édition. Bibliothèque de la grande révolution russe. 1917.)

Price, M. P. War and Revolution in Asiatic Russia. Allen and Unwin, London, 1918.

Price, M. P. The Origin and Growth of the Russian Soviets. People's Russian Information Bureau. 152 Fleet Street, London, 1920.

Price, Philip. (Correspondant du "Manchester Guardian.") "Die Wahrheit uber Sowjetrussland," avec préface de Ernst Daeumig. Verlag der Arbeiterrat. Berlin, 1919.
(The Truth concerning Soviet Russia. With preface, by Ernest Daumig.)

Price, Phillips M. The truth about the allied intervention in Russia. Moscow, 1918.

Price, M. Philips. Das Räte-System in Russland. Berlin, 1919.
(The Soviet System in Russia.)

Price, M. Philips. Capitalist Europe and Socialist Russia. 31 pp. British Socialist Party. London, 1919.

Смѣтныя правила. Изд. „Извѣстій Государств. Контроля." Москва. 1918.

(**Principes** budgétaires. Publications de l'Isvestia du Control Gouvernemental. Moscou, 1918.)

Programme du parti Social-Démocrate ouvrier de Russie (Bolschewiki). Genève, Edition de la Revue *Demain*, 1918.

Программа Россійской Коммунистической партіи (принята 8-мъ съѣздомъ партіи 18–23 марта, 1919).

(**Programme** of the Russian Communist Party, accepted by the 8th Conference of the Party, 18-23 March, 1919. Government Publication. Moscow, 1919.)

Проектъ примѣрнаго плана занятій по математикѣ на первой ступени единой трудовой школы-коммуны.

(Le **projet** et les plans adoptés pour la réforme des mathématiques dans les écoles primaires des ouvriers communistes. (Sans indication d'éditeur ni date.))

Московскій „пролеткультъ." Первая Московская общегородская Конференція пролетарскихъ культурно-просвѣтительн. организацій 23–28 фев., 1918 г. Тезисы, резолюціи, уставъ Московскаго „Пролеткульта."

(Le "**Proletculte**" de Moscou. Première conférence Municipale des organisations prolétaires de Moscou. 23-28 Février, 1918. Theses, résolutions et statuts du "Proletculte" de Moscou.)

Die Ausbreitung d. Bolschewismus. München, 1919.
(La **Propagation** du Bolchévisme. Süddeutsche Monatshefte, Avril, 1919, Münich.)

Протоколы 1-го съѣзда предсѣдателей Губернскихъ Совѣтовъ и завѣдывающихъ Губернскими отдѣлами управленія. Москва, 1918.

(Les **protocoles** de la première conférence des présidents des soviets provinciaux et des directeurs des départements des provinces. Moscou, 1918.)

Протоколы засѣданія авто-совѣта центральной автосекціи В. С. Н. Х. № 86–87.

(**Protocole** de la conférence des soviets des autos et de la section centrale des autos (?) V.S.N. Kh.-No. 86-87. (Sans date ni indication d'éditeur.))

Punger, Willi. Meine Flucht durch d. Bolschewistische Russland. Berlin, 1919.
(Ma fuite à travers la Russie des Soviets.)

Que Faire de l'Est européen. Par l'auteur des Dangers Mortels de la révolution russes. Paris, 1919.

Справочныхъ для фабричныхъ Комитетовъ, контрольныхъ комиссій и мѣстныхъ Совѣтовъ Нар. Хозяйства. Москва, 1918.

(**Questionnaire** pour les Comités de fabrique, les commissions de contrôle et les soviets locaux de l'économie Nationale. Moscou, 1918.)

Revolutionnäre Streitfragen, herausgegeben von Generalsekretariat zum Studium und zur Bekämpfung des Bolschewismus, Berlin, Lutzowstrasse 107.

(Questions révolutionnaires. Publications du Secrétariat-Général de l'Institut d'Etudes et de Propagande anti-bolchéviques, Berlin, Lutzowstrasse 107.)

Radek, Karl. Die Internationale : Karl Liebknecht zum Gedachtnis. Proletariats Diktatur und Terrorismus. Berlin, 2nd February, 1920.

(L'Internationale : A la mémoire de Liebknecht. La Dictature du Prolétariat et le Terrorisme.)

Radek, Karl. L'évolution du Socialisme de la Science à l'action. Edition de la jeunesse socialiste Romande.

Bibliothèque des Jeunesses socialistes romandes, Chaux-de-Fonds, Suisse, 1919.

Radek, C. Die Entwicklung d. Sozialismus von d. Wissenschaft. Bern-Belp, 1919.

(La dérivation du socialisme de la science.)

Radek, C. La situation extérieure de la Russie. Broch, 1919.

Bibliothèque des Jeunesses socialistes romandes, Chaux-de-Fonds, Suisse, 1919.

Radek, Carl. La situation internationale et la politique extérieure du pouvoir des soviets. Genève Imprimerie des Unions ouvrières, 1918.

(Le même en allemand.)

Radziwill, Catherine, Princess, afterwards Kolb, Catherine. The firebrand of Bolshevism : The true story of the Bolsheviks and the forces that directed them (with plates). Small, Maynard & Co., Boston, 1919.

Raffalovich, A. La détresse de la Russie. Paris, 1919.

Ракитникова. Какъ Русское крестьянство боролось за учредительное Собраніе. Докладъ Международн. Соціалистическимъ Бюро, И. Ракитниковой съ предисловіемъ И. Рубаповича. Парижъ, 1918.

(**Rakitnikova.** Comment le paysan russe a lutté pour l'Assemblée constituante. Rapport du Bureau International socialiste. I. Rakitnikova, avec une préface de I. Rubanovitch. Paris, 1918.)

Ransome, Arthur Michell. Six weeks in Russia in 1919. G. Allen and Unwin, London, 1919.

Ransome, Arthur. The Truth about Russia. The People's Russian Information Bureau, 152, Fleet Street, London, 1919.

Referat des stellvertretenden vorsitzenden der Obersten Volkswirtschaftsrates in der vollversammlung des Obersten Volkswirtschaftsrates vom 14 bis 23 September, 1918, uber die Frage der Konzessionserteilung.

(**Rapport** du président temporaire du Conseil Supérieur d'Economie nationale en sa réunion du 14 au 23 Septembre, 1918, concernant la question des concessions aux entreprises capitalistes. (Manuscrit.))

Отчетъ сѣверной областной конференціи съ 3-го до 6-го апрѣля. Двѣ рѣчи Зиновьева. Петроградъ.

(**Rapports** de la conférence des regions du nord, du 3 au 6 Avril. Deux discours de Zinovieff. Pétrograd.)

Докладъ второму областному Съѣзду Совѣтовъ Союза Коммунъ Сѣверной области. Комиссаріатъ агитаціи печати и пропаганды : 1.8.18. 1918.

(**Rapport** de la deuxième conférence du Conseil de la Fédération des Communes du Nord. Commission de la presse et de la propagande : 1.8.18. 1918.)

Сборникъ декретовъ, постановленій, инструкцій В. С. Н. Х. по Коопераціи. Предисловіе И. Милютина. Москва, 1918.

Recueil de décrets, ordonnances et instructions V.S.N.Kh. sur la co-opération. Préface de N. Milioutin. Moscou, 1918.)

Сборникъ декретовъ и постановленій по Нар. Хозяйству. (25 окт., 1917–25 окт., 1918 г.) Подъ редакціей юридическаго отдѣла В. С. Н. Х. Изданіе В. С. Н. Х Москва, 1918.
(**Recueil** de décrets et d'ordonnances sur l'économie nationale. (25 oct. 1917–25 oct. 1918.) Redigé par la section juridique de département V.S.N.Kh.-Publication : V.S.N.Kh. Moscou,1918.)

Сборникъ законовъ и распоряженій Раб. и Крестьян. Правительства. 1–20 Янв., 1918 г. № 1-ый. Москва, 1918.
(**Recueil** des lois et ordonnances du gouvernement des ouvriers et des paysans. Moscou, 1918.)

Sbornik zakonov i rasporiajenii rabotchevo i krestianskavo pravitelstva Moskva 1918 (jusqu'au mois d'avril 1918).
(**Recueil** de Lois et d'Ordonnances du Gouvernement des ouvriers et des paysans. Moscou, 1918.)

Собраніе узаконеній и распоряженій по Народ. Комиссаріату Путей Сообщенія. № 1–4, 5. Янв.–Май, 1918.
(**Recueil** de lois et d'ordonnances du Commissariat du Peuple pour les voies de communication. Nos. 1–4, 5. Janv.–Mai, 1918.)

Собраніе законовъ, положеній, декретовъ выработанныхъ Народ. Комиссаргруда и утвержденныхъ органами Правительства. 26 окт.–17 дек., 1917. Петроградъ, 1917.
(**Recueil** de lois, de réglements et de décrets preparés par le Commissariat du Peuple pour le Travail et ratifiés par le Gouvernement. 26 Oct.–17 Dec. 1917. Pétrograd, 1917.)

Sbornik prikazoff Narod. Komiss. vnoutrennikh del Moscou, 1918. 120 pp.
(**Recueil** des ordonnances du Commissariat du Peuple pour les affaires étrangères.)

Sbornik prikazof Narod, Komiss. vnoutrennich del Moscou, 1918, 120 pp.
(**Recueil** des Ordonnances du Commissariat du Peuple pour les Affaires de l'Intérieur. Moscou, 1918.)

Сборникъ постановленій и распоряженій общихъ и мѣстныхъ, регулирующихъ продовольственное дѣло въ Москвѣ. (Московск. Городск. Продовольственный Комитетъ С. Р. Д. Редакціонно-издательскій отдѣлъ.) Москва, 1918.
(**Recueil** de règlements et d'ordonnances de caractère général et local (particulier) concernant la régularisation de l'approvisionnement à Moscou. (Comité d'approvisionnement Municipal de Moscou. S.R.D. Section de publication.) Moscou, 1918.)

Red Paper on Atrocities by Czecho-Slovaks, Counter-Revolutionaries, etc. The People's Russian Information Bureau. 152, Fleet Street, London, March, 1920.

Положеніе объ организаціи дѣла народнаго образованія въ Россійской соціалистической совѣтской Республикѣ.
(**Réglement** concernant l'organisation de l'instruction publique dans la république socialiste russe des soviets. (Sans date ni indication d'éditeur.))

Положеніе о соціальномъ обезпеченіи. Проекты отдѣла соціальнаго страхованія и охраненія труда и.т.д., 1918. П.о.с.о. трудящихся. (Принято Совѣт. Народн. Комиссар.–31 : 10.19. Москва, 1918.
(**Réglement** concernant la prévoyance social. Projets de la section d'assurance sociale et de la protection du travail etc. 1918. (Réglement etc. des travailleurs adopté par le soviet de la commission nationale.) Moscou, 1918.)

Remezov, Kh. La question agraire en Russie, etc. Lausanne, 1918.

Renoult, Daniel (Préf.). L'Oeuvre Economique de la République des Soviets. 1919.

Извѣщеніе о созывѣ конференціи партійныхъ организацій коммунистовъ (большевиковъ) Украйны. Москва, 1918.
(**Renseignements** relatifs à la Conférence des partis communistes (bolchéviques) de l'Ukraine. Moscou, 1918.)

Отчетъ Народнаго Комиссаріата по иностраннымъ дѣламъ 7-му съѣзду совѣтовъ. (Ноябрь, 1918–Декабря, 1919.)
(**Report** of the People's Commissariat for Foreign Affairs presented to the 7th Conference of Soviets (November, 1918–December, 1919). Government Publications, Moscow, 1919.)

Резолюціи Перваго Всероссійскаго Съѣзда Совѣтовъ Нар. Хозяйства со вступительной статьей В. П. Милютина, „Итоги Съѣзда Сов. Нар. Хозяйства." 1918.
(**Résolutions** de la première conférence des soviets de l'économie nationale russe. Avec article de V. P. Milioutin : "Les résultats de la conférence des soviets de l'économie nationale." 1918.)

Die **Revolution** in Russland. (Anonymous.) (No publisher mentioned and no date.)
(The Revolution in Russia.)

Rey, A. La Russie et la révolution. Paris, 1917.

Rickman, Dr. J., M.A. An Eye-Witness from Russia. The People's Russian Information Bureau, 125, Fleet Street, London, March, 1920.

Rhys, Albert Williams. Lenin, and the Impressions of Col. Raymond Robins and Arthur Ransome. Scott and Seltzer, New York, 1919.

Rohrbach, Paul. Die russische Gefahr. Stuttgart, 1917.
(Le Péril russe.)

Розаноъ, В. Организація верховной власти. Изд. „Книга." Петроградъ.

(**Rosanov,** V. L'Organisation du Pouvoir Central. Edit., Le Livre, Pétrograd. (Sans date.))

Rosett, Joshua. The Rise of a New Russian Autocracy. Reprinted from the New Republic. Independent Labour Party. London, 1919.

Ross, E. A. Russia in Upheaval. (No date or editor.)

Рубинъ. Страхованіе отъ безработицы. Моск. Сов. рабоч. депутатовъ. 1918.

(**Rubin.** L'Assurance chômage. (Soviet des délégués ouvriers.) Moscou, 1918.)

Рубинъ. Примирительныя камеры и третейскій судъ № 20. Московск. Совѣтъ Раб. депутатовъ. Москва, 1917.

(**Rubin.** Les Chambres (tribunaux) de conciliation et d'arbitrage. No. 20 Le soviet des délégués ouvriers de Moscou. Moscou, 1917.)

Russell, Charles Edward. Bolshevism and the United States. 341 pp. Bobs-Merrill Co., Indianapolis, 1919.

Russian Code of Laws of Labour. By the People's Commissariat of Justice. Published by the People's Russian Information Bureau, Fleet Street, London, 1920.

The **Russian** Land Law. Effective September, 1918. Reprinted from "The Nation," 5th January, 1919. New York.

Russian Soviet Constitution. The People's Russian Information Bureau, 152, Fleet Street, London. March, 1920.

Sowiet Russland in Gefahr, 1919.
(**La Russie** des Soviets en Danger. 1919. (Sans indication d'éditeur.))

Das Freie Russland. Bericht eines Augenzeugen über die Russische volkserhebung. Anonymous. (No publisher mentioned.) (No date.)
(La **Russie** libre. Rapport d'un témoin oculaire sur la révolution en Russie.)

La **Russie Rouge.** Deux années de Révolution. 7th November, 1919. Stockholm.

La **Russie** Socialiste. Evênements de juillet, 1918. Genève Imprimerie Reggiani, 1918. Publié par les Socialistes Révolutionnaires de Gauche hostiles aux Bolchéviki. Le même en allemand—même imprimerie.

Russie. Délégation russe du parti social-démocrate et du parti socialiste révolutionnaire à l'étranger. Aux partis socialistes du monde entier. Appel à l'internationale de la délégation russe, etc. 8 pp. Stockholm, 1918.

Rysto, K. Rédacteur du journal russe de Berlin Goloss Rossii. Bolschewisten Spiegel. Eigene Erlebnisse und Beobachtungen im Lande der Bolschewiki. Hamburg-Berlin Campe, 1919.

(**Rysto,** K. Le Miroir Bolchévique. Mes Expériences et observations au pays des Bolchévistes.)

Рязановъ, Д. С. В. Плехановъ и группа „Освобожденіе труда." (3-е изданіе.) 1918.

Ryazanov, D. S. V. Plekhanov et l'association la liberation du Travail. (3me edition.) 1918.

Sachaezerver, H. Burgertum m. Bolschewismus. Berlin, 1919.
(La Bourgeoisie et le Bolchévisme.)

Sack, A. J. The Birth of the Russian Democracy. (With illustrations.) Russian Information Bureau. New York City, 1918.

Sadoul, Capitaine Jacques, membre de la mission militaire française en Russie. Notes sur la révolution bolchévique (Octobre, 1917, à Janvier, 1919), avec une préface de Henri Barbusse, deux lettres de l'auteur à Romain Rolland et une lettre d'Albert Thomas à l'auteur. Paris, Editions de la Sirène, 1919, in-8:, 465 pp.

Sadoul, Captain J. The Socialist Soviet Republic of Russia: Its Rise and Organisation. The People's Russian Information Bureau, 152, Fleet Street, London, E.C. 4. (No date.)

Sadoul, Jacques. Vive la République des Soviets. Edition de la Jeunesse Socialiste Romande. Lausanne, 1919.

Sadoul, Capitano. Lettera dalla Russia. (Ed. Avanti.) Milano, 1919.
[Lettre de la Russie. (Ed. Avanti.)]

Sadoul. Briefe aus der Sowiet-republik. Verlag: die Aktion. (Lettres de la république des Soviets. Editions: Die Aktion.)

Самилова, Н. Современная безработица и борьба съ ней. Петроградъ, 1918.

(Samilova, N. Le chômage contemporain et comment on le combat. Pétrograd, 1918.)

Samilova, N. La grande Révolution d'Octobre, qu'est-ce qu'elle a donné aux ouvriers et aux paysans? Pour l'anniversaire de la Révolution. Pétrograd, 1918.

Самилова, Н. Продовольственный вопросъ и совѣтская власть. Петроградъ, 1918.

(Samilova, N. La question du ravitaillement et le gouvernement des soviets. Pétrograd, 1918.)

Savinkoff, Boris. L'affaire Korniloff. Extrait du Mercure de France, 1919, br. in-8:; 27 pp. Paris.

Schienemann, Paul. Die Asiatierung Europas. Berlin, 1919. (L'Orientalisation de l'Europe.)

Schilling, C. V. Der Imperialismus d. Bolschewiki. Berlin, 1919. (L'Impérialisme des Bolchevistes.)

Schmidt-Gibichenfels, Dr. Das letzte Ziel des Bolchewismus. (Le But Final du Bolchevisme.) (Sans date ou indication d'editeur.)

Schmid, Jacques. Die Erdrosselung der sozialen Revolution in Russland durch den deutschen Militarismus. Olten Buchdruckerei der neuen Freien Zeitung, 1918. (L'Étranglement de la Révolution Sociale en Russie par le militarisme allemand.)

Schneider, Fr. Die proletarische Weltrevolution. Bâle, Buchhandlung des Arbeiterbundes, 1919. (La Révolution prolétarienne mondiale.)

Schreider, A. L'organisation judiciaire de la Russie des Soviets. Genève, Imprimerie Reggiani, 1918.

Серебряновскій, П. П. Управленіе Заводскими предпріятіями.

[Serebriakovski, N. P. Management of Works. (No date or publisher mentioned.)]

S. M. Lenin, Trotski. De blodige dage i Russland. Copenhague, 1918.

(S. M. Lenin, Trotsky. The Sanguinary Days in Russia. Copenhagen, 1918.)

Шарманова, В. И. Жизнь Красной арміи.

(Sharmanov, V. I. The life of the Red Army. Government Publications. Moscow, 1919.)

Шармановъ и Склянскій, Э. Строительство красной арміи.

(Sharmanov and E. Sklianski. The building of the Red Army Government Publications. Moscow, 1919.)

Шефлеръ, М. Е. Программа ближайшихъ продовольственныхъ мѣропріятій. Доклады и.т.д. (Прод. отд. С. М. С. и К. Д., и.т.д.) Москва, 1917.

[Shefler, M. E. Programme des prochaines mesures de ravitaillement. Rapports, etc. (Section d'approvis. S.M.S. et K.D., etc.) Moscou, 1917.)]

Шентянкинъ, В. М. и **Зефировъ,** П. С. Запасъ хлѣба на сѣверномъ Кавказѣ и Западной Сибири. Докладъ о дѣятельности Моск. Обл. Прод. Комитета. Москва, 1918.

(Shentiankin, V. M. et Zephyrov, N. S. La reserve de blé au Caucase septentrional et en Sibérie occidentale. Rapport sur les travaux du Comité d'approvisionnement régional de Moscou. Moscou, 1918.)

Shklovsky, I. V. Russia under the Bolsheviks. (No date or editor mentioned.)

Shklovsky, T. V. Mr. Squeers' Academy (an Anti-Bolshevist pamphlet). Spottiswoode & Co., London, 1919.

Shumiatzki. The Arms of the Bolsheviki. (No date or editor mentioned.)

Simkhovitch, Vladimir. Marxisme contre Socialisme. Traduction de Roger Picard. 355 pp. Paris, 1919. 8o.

Die Wirtschaftliche Lage Sowjetrusslands. Referat Rykovs auf dem III Kongress der Volkswirtschafträte zu Moskau in Januar, 1920.

[La **situation** économique de la Russie des Soviets. (Rapport au 3e congrès d'Economie nationale qui eut lieu à Moscou en Janvier, 1920.) (Manuscrit.)]

Скаръ, О. Подъ красное знамя союза.

(**Skar,** O. Under the Red Flag of the Union. Government Publication. Moscow, 1919.)

Smily-Benario, Michael. Die Quintessenz des Bolchewismus. Berlin, 1919.
(La Quintessence du Bolchévisme.)

Smily-Benario, Michael. Ein Jahr im Dienste der russischen Sowjetrepublik-Verlag Firn, Berlin, 1920.
(Une Année au Service de la République des Soviets.)

Смирновъ, С. С. Рабочіе и крестьяне Украины, какъ же добиться свободы отъ буржуевъ?

[**Smirnov,** S. S. Ukraina's Workmen and Peasants, how is freedom from the bourgeois to be obtained? Government Publication. Moscow. (Without date.)]

Social Reconstruction in Russia. (Child Welfare.) The People's Russian Information Bureau, 152, Fleet Street, London, 1919.

Соціальное обезпеченіе въ Совѣтской Россіи. Сборникъ статей. Предисловіе А. Винокурова.

[**Social** Welfare in Soviet Russia. Collection of Articles. Preface by A. Vinokurov. Government Publications. Moscow, 1919. 2 r. (No editor or date mentioned.)]

Сокольниковъ, Г. Къ вопросу о націонализаціи банковъ. Изданіе „Волна." Москва, 1918.

Sokolnikoff. La question de la nationalisation des banques. Publication, "Volna." Moscou, 1918.

Sokolof, B. Les Bolchéviks jugés par eux-mêmes. Traduit du russe par Mme. L. Krestwsky. Paris. Edition franco-slave, 1919.

Sombart, Werner. Sozialismus und Soziale Bewegung. Gustav Fischer, Jena, 1919.
(Le Socialisme et le Mouvement Social.) 8me édit.

Сосновскій, Л. Весь хлѣбъ—всему народу (о продовольств рабочихъ отрядахъ.) Москва, 1918.

[**Sosnovsky,** L. Tout le pain pour tout le peuple. (Ravitaillement des groupes ouvriers). Moscou, 1918.]

Unter Herrschaft des Bolschewismus. Erlebnisse von Russland-Schweizern. Zürich. Rescher & Co. 1918.

(**Sous** l'Empire des Bolchévistes. Aventures des Suisses de Russie.)

Совѣтская Юстиція. Краткій сборникъ статей къ съѣзду совѣтовъ подъ редакціей и съ предисловіемъ комисара юстиціи. Курсково, 1919.

[**Soviet** Justice. Short collection of Articles for the Conference of Soviets. Edited and with preface by the Commissary of Justice, Kurskovo. Government Publications, Moscow. (No date.)]

Spargo, John. Bolshevism, the enemy of political and industrial democracy. Harper and Bros., London, 1919.

Spargo, John. The psychology of Bolshevism. Harper and Bros., New York, 1919.

Spartacus. Ed. "Avanti." Milano, 1919.

Stadtler, E. Der Bolschewismus. Berlin.
[Le Bolchévisme. (Sans date ni indication d'éditeur.)]

Stadtler, E. Weltkrieg, Welttragödie u. Weltbolschewismus. Berlin.
[La Guerre mondiale, la Tragédie mondiale et le Bolchévisme mondial. Berlin. (Sans date ni indication d'éditeur.)]

Stadtler, E. Der Kommende Bolschewistische Krieg. Berlin.
[La guerre bolchévique future. (Sans date ni indication d'auteur.)]

Stadtler, E. Die Ursachen d. russ. revolution. Berlin.
[Les Causes de la révolution russe. (Sans date ni indication d'auteur.)]

Stebbing, Edward Percy. From Tsar to Bolchevik. Illustrated with photographs by the author. John Lane, London, New York, 1918.

Steinberg, I. Pourquoi nous sommes contre la paix de Brest-Litovsk. Genève Imprimerie Reggiani, 1918. Le même ouvrage en allemand, même maison. Publié par les Socialistes Révolutionnaires de gauche.

Степановъ. Восьмичасовой рабочій день и почему нѣтъ хлѣба, одежды и обуви. Сборникъ статей изъ „Извѣстій Московск. Сов. Раб. депутатовъ." Изданіе: „Студенческое издательство. Москва, 1917.

Stepanov. La journée de huit heures et pourquoi il n'y a point de pain, de vêtements et de chaussures. Recueil d'articles du journal du Soviet des délégués ouvriers de Moscou. Publication: " Les publications de l'étudiant." Moscou, 1917.

Степановъ. Народъ и война, и.т.д. Москва, 1917.

(**Stepanov.** Le peuple et la guerre, etc. Moscou, 1917.)

Stern, Ernst von. Regierung und Regierte, Politiker und Parteien im heutigen Russland. 1918. Halle Academia Fredericiana. Auslandsstudien, etc. 1918.
(Le Gouvernement et les Gouvernés, les Politiciens et les partis dans la Russie d'aujourd'hui. Pub. Academia Fredericiana. 1918. Halle.)

Struthahn, A. Verfassung der russischen sozialistischen föderativen RäteRepublik. Verlag Union, Zürich. 1918.
(Constitution of the Russian Socialist Federative Soviet Republic. Union Publications. Zürich, 1918.)

Stuchka, P. Le Tribunal du Peuple avec supplément. Les Décrets les plus importants pour le tribunal du Gouvernement des Ouvriers et des Paysans. Moscou, 1918.

Sturm, F. Das Bolschewistische Russland. Hamburg, 1919
(La Russie bolchévique.)

Die **Sünden** des Bolschewismus von einem Bolschewik. A Hoffmann. Verlag, Berlin, 1919. (Les pechés du Bolchévisme par un Bolchévique. A. Hoffmann, Verlag. Berlin, 1919.) Publications A. Hoffmann. Berlin, 1919.

Tchlenoff, B. La Russie de Demain. Lausanne. Editions de l'Association. A. Herzen, 1919.

Testimonianza sullo sviluppo della rivoluzione russa. (Temoignages relatifs à la révolution russe.) Ed. " Avanti," Milan, 1919.

Tobler, Christinger M. Die Probleme des Bolschewismus. Zurich Steiner, 1919, Sozialistische Bibliothek Heft I.
(Les Problèmes du Bolchévisme. Bibliothèque Socialiste, No. 1, 1919.)

Тополевъ, И. Нужна ли рабочимъ и крестьянамъ своя армія и для чего нужна.

(**Topolev,** I. Do the workmen and peasants require an army of their own, and for what purpose do they require it? Government Publications, Moscow, 1919.)

Дѣятельность Московскаго областного продовольственнаго Комитета по демобилизаціи. Май, 1918.

(Les **travaux** du Comité d'approvisionnement du district de Moscou lors de la démobilisation, Mai, 1918.)

Troudy pervago ékonomitcheskago siesda moskvskavo promychlennago raiona. Moscou, 1918.
(Les travaux de la première conférence économique de la région industrielle de Moscou.)

Труды 1-го Всероссійск. Съѣзда Совѣтовъ Нац. Хоз., 26 мая–4 іюня, 1918 г. Стенографическ. отчетъ В. С. Н. Х. Москва, 1918.

(Les **travaux** de la conférence des soviets de l'economie nationale russe. 26 Mai—4 Juin, 1918. Procés-verbal sténographique du " V.S.N.Kh." Moscou, 1918.)

Zittert ihr Bluthunde und Volksmörder. Moscow, 1917.
(**Tremblez,** assassins sanguinaires des peuples. Moscou, 1917.)

Triebel, H. Weltenwerde. Das Ende d. Bolschewismus. Dresden, 1919.
(Le monde en création. La Fin du Bolchévisme.)

La **Troisième** Internationale. Stockholm, 1919.

Троцкій, Л. Совѣтская власть и международн. имперализмъ. (Лекція прочитанная въ Москвѣ, 21 апр., 1918.)
(**Trotzky,** L. La puissance des Soviets et l'impérialisme international. Conférence faite à Moscou, 21 Avril, 1918.)

Trotzky, G. Die Soviet Macht und der internationale Imperialismus. Belp, Bern, Piemachos, Verlag, 1918.
(Le pouvoir des soviets et l'impérialisme international. Edition suisse, même que ci-dessus.)

Троцкій, Л. Жанъ Жоресъ. Москва, 1918.
(**Trotzky,** L. Jean Jaurès. Moscou, 1918.)

Троцкій, Л. Trotzky, L. What is a Peace Program ? Petrograd, 1918.
(**Trotzky,** L. Qu'est ce qu'un programme de paix ? Pétrograd, 1918.)

Троцкій, Л. Слово русскимъ рабочимъ и крестьянамъ о нашихъ друзьяхъ и врагахъ, и.т.д. Москва, 1918.
(**Trotzky,** L. Un mot aux ouvriers et aux paysans russes concernant nos amis et nos ennemis, etc. Moscou, 1918.)

Троцкій, Л. Международное положеніе и красноармія. (Лекція прочитанная Л. Троцкимъ въ Сергіевскомъ Народн. Домѣ, 16 іюня, 1918.) Москва, 1918.
[**Trotzky,** L. La situation internationale et l'armée rouge. (Conférence faite par L. Trotzky à la maison du peuple Sergei, 16 Mai, 1918.) Moscou, 1918.]

Trotzky, L. L'avénement du bolchévisme. Paris, Editions et Librairie, 40 rue de Seine. (Sans date.)

Trotzky, Leon. War or Revolution. Bolshevist socialism *versus* Capitalistic Imperialism. Socialist Labour Press, Glasgow, 1918.

Троцкій, Л. Трудъ, дисциплина, порядокъ спасутъ соціалистическую совѣтскую Республику. Докладъ . . . . . 28 марта, 1918. Москва, 1918.
(**Trotsky,** L. Le travail, la discipline et l'ordre sauveront la république socialiste des soviets. Rapport, 28 Mars, 1918. Moscou, 1918.)

Троцкій. На борьбу съ голодомъ.
(**Trotzki.** Pour combattre la Famine.
Discours prononcé le 9 Juin 1918 à l'Assemblée Nationale à Sokolnika. Edition du Soviet de Petrograd. Publications " Kommunistoff," 1918, Moscou.)

Trotsky, Lev. Our Revolution. Essays on working class and international revolution, 1904-1917. Collected and translated, with biography and explanatory notes, by Moissaye J. Olgin H. Holt & Co. New York, 1918.

Trotzki, Léon. Arbeit, Disziplin, und Ordnung werden die Sozialistische Sowjet Republik retten. Bâle. Librairie des Arbeiterbunds 1918.
(Le travail, la discipline et l'ordre sauveront la république socialiste des Soviets. Discours prononcé le 28 Mars 1917 à la Conférence Municipale du parti communiste russe de Moscou.)

Trotsky. Dalla rivoluzione d'ottobre al Trattato di Brest-Litovsk. Editeurs " Avanti." Milano, 1919.
(De la révolution d'Octobre jusqu'au traité de Brest-Litovsk.)

Trotzki. Lavoro, Disciplina e Ordine. Ed. " Avanti." Milano, 1919.
(Travail, Discipline, et ordre.)

Trotzky, Leon. Von der Oktober Revolution bis zum Brester Friedensvertrag. Belp Bern Promachos Verlag.
(De la Révolution d'octobre au traité de Brest-Litovsk. Idem en français.)

Trotzky, Leon. The Bolsheviki and World Peace.

Trotzky, L. History of the Russian revolution to Brest-Litowsk. Allen and Unwin. London, 1919.

Троцкій, Л. Организація красной арміи. Докладъ на 5-омъ Всеросс. Съѣздѣ Совѣта въ Р. С. К. и К. Д. Москва, 1918.

(**Trotzky,** L. L'organisation de l'armée rouge. Rapport à la cinquième conférence du Soviet russe, R.S.K. et K.D. Moscou, 1918.)

Троцкій, Л. Программа мира. Къ Стокгольмской конференціи. „Книга." Петроградъ, 1917.

(**Trotzky,** L. Le programme de la paix. La conférence de Stockholm. "Le Livre." Pétrograd, 1917.)

Тсеткина, Клара. Борьба за свободу и миръ въ Россіи. Третье изданіе. Петроградъ, 1918.

(**Tsetkina,** Klara. La lutte pour la liberté et la paix en Russie." Troisième édition. Pétrograd, 1918.)

Tyrkova-Williams, A. Why soviet Russia is starving. (No date or publisher mentioned.)

Годъ пролетарской революціи. 25 окт., 1917–25 окт. (7 нояб.), 1918.

Un an de révolution prolétaire. 25 Octobre, 1917, 25 Octobre (7 Novembre), 1918.

Une visite chez un Bolchévik. (M. Kopp.) (Rapport de la Mission (française) en Allemagne. Très confidentiel.) (Manuscrit.) Berlin, le 6 Janvier, 1920.

Ungern-Sternberg, Dr. R. von. Die Glocke. Ostorientierung. 14th February, 1920, Berlin.
(La Cloche. L'Orientation vers l'Est.)

Союзъ С. Р. Максималистовъ (памфлеты). 1, 3, 6. Москва, 1918.
№ 1. „О рабочемъ контролѣ."
„ 3. „Трудовая Совѣтская республика."
„ 6. „Прямо къ дѣлу."

(**L'union,** S. R. des Maximalistes (pamphlets). Nos. 1, 3, 6. No. 1, Le contrôle ouvrier; No. 3. La république ouvrière des soviets; No. 6. Droit à la question. Moscou, 1918.)

Vandervelde Trois aspects de la Révolution russe. Paris, 1917.

Vatine. Qu'est-ce que c'est que la Commune? Pétrograd, 1918.

Vaucher, Robert. L'Enfer Bolchévik: à Pétrograd sous la commune et la terreur rouge. Paris, 1919.

Vaucher. L'inferno bolscevico. Milano. (Treves), 1919.

Verstraete, Maurice. Mes cahiers russes. L'ancien régime, le gouvernement provisoire, la puissance des Soviets. Paris, Crès, 1920.

Viktorov-Toporov, V. La première année de la révolution russe Mars 1917—Mars 1918. Faits, documents, appréciations . . . sous la rédaction de V. Victoroff-Toporoff. Berne, 1919.

Виленскій, Вл. Черная година Сибирской реакціи. 1919.

(**Vilenski,** Vl. The Black Year of Siberian Reaction. Government Publications. Moscow, 1919.)

Vinogradoff, Sir Paul Gavrilovich. The Reconstruction of Russia. Essays, edited by Sir P. Vinogradoff. Humphrey Milford. London, 1919.

Вишнякъ, М. В. Большевизмъ и демократія. 1919. P. 2373.

(**Vishniak,** M. B. Bolshevism and Democracy, 1919. J. Povolzky, Editeur, 9, Rue de l'Eperon, Paris.)

Вольскій, Станиславъ. Соціальная революція на Западѣ и въ Россіи. Москва 1917.

(**Volsky,** Stanislav. La révolution sociale en Occident et en Russie. Moscou, 1917.)

Воровскій, В. Въ миръ мерзости заступленія.

(**Vorovski,** V. In the world of misery. Government Publications. Moscow, 1919.)

Vorst, Hans. Der Bolschewismus und seine Lehren. Berlin, 1920.
(Le Bolchévisme et ses Doctrines.)

Vorst, H. Das Bolschewistiche Russland. Leipzig, 1919.
(La Russie bolchévique.)

Walling, William. Bolshevism self revealed. League of National Unity. New York, 1918.

Walter, E. J. Marxismus und Bolschewismus. Olten W. Trösch. 1919.
(Marxisme et Bolchévisme.)

Weiss, Jacques. Les Bolchéviks au pouvoir; récits d'un témoin oculaire. Lausanne, 1918.

Wer sind die Kommunisten? Hoffmann Verlag. Berlin, 1919.
(Qui sont les Communistes? Editions Hoffmann. Berlin, 1919.)

Was sie können u. was sie nicht können. Berlin, 1919.
(What they can and cannot do.)

Wilcox, E. H. Russia's Ruin. Chapman and Hall, London, 1919.

Williams, N. U. The Spirit of the Russian Revolution. By Dr. Harold Williams. (Russian Liberation Committee, No. 9.) Reprinted from the Round Table, September, 1919. London.

Wintsch-Maléeff, Nathalie. Que font les Bolchéviks ? Ferdmann, Jules. Bolchévisme et Socialisme. Une seule petite brochure. Publiée par la Ligue pour la regénération de la Russie. Lausanne, Association A. Herzen, 1919.

Wirtz, H. Unsere Landsleute in Russland auf der Flucht vor dem Bolschewismus. Zurich Edition du Grutliverein 1919.
(Nos compatriotes de Russie en fuite devant le Bolchévisme.)

Wolpinska. I precursori della Rivoluzione Russa. Roma, 1920.
(Les précurseurs de la Révolution russe. Rome, 1920.)

Wrangel, F. von. Russische Rückblicke und Ausblicke. Orell Füssli. Zurich, 1917.
(Russian Retrospects and Outlooks.)

Wrangel, F. von. Russlands Zukunft. Politische Betrachtungen. (L'Avenir de la Russie. Considérations politiques) Orell Füssli. Zurich, 1918.

Wyrsch. Entstehung, Entwicklung und Folgen des Bolschewismus in Russland. Berne. W. Walchli, 1919.
(Origine, Développement et Résultats du Bolchévisme en Russie.)

Зейдшнуръ, В. А. О реорганизаціи Учетно-Распредѣлительнаго Отдѣла М. Г. П. К. С. Р. и К. Д.: его функціяхъ и очередныхъ задачахъ. (Прод. отдѣлъ Сов. Р. и К. Д. и.т.д.)

[**Zaidshnur,** V. A. La réorganisation de la section financière de distribution M.G.P.K.S.R. et K.D., ses fonctions et devoirs (Section de ravitaillement, Soviet des délégués ouvriers et paysans, etc.).]

Залевскій, К. Роль интеллигенціи въ развитіи интернаціонала. 2-ое изданіе. № 8, Научно-соц. библіот. Петроградъ, 1917–18. Одесса.

(**Zalevsky,** K. Le rôle de "l'Intelligentzia" dans le développement de l'Internationale. 2ème edition. No. 8, de la bibliothèque scientifique sociale. Pétrograd, 1917-18. Odessa.)

Зеленинъ, А. Ф. Учетъ и продовольствіе. № 1. (Моск. обл. Прод. Комитетъ.) Москва, 1917.

(**Zelenin,** A. F. Le budget et le ravitaillement. No. 1 (Comité d'approvisionnement du District de Moscou.) Moscou, 1917.)

Зенковичъ, В. А. Соціальное обезпеченіе и желѣзнодорожники. Москва, 1918.

(**Zenkovitch,** V. A. La prévoyance sociale et les cheminots. Moscou, 1918.)

Зенковичъ, В. А. Соціальное обезпеченіе и судоходные рабочіе и служащіе. Москва, 1918.

(**Zenkovitch,** V. A. La prévoyance sociale et les ouvriers et employés maritimes. Moscou, 1918.)

Зенковичъ, В. А. Рабочее соціальное страхованіе въ Совѣтской Россіи. Москва, 1818.

(**Zenkovitch,** V. A. L'assurance sociale ouvrière dans la Russie des Soviets. Moscou, 1918.)

Зиновіевъ, Г. Г. В. Плехановъ. (Вмѣсто рѣчи на могилѣ.) Петроградъ, 1918.

[**Zinovieff,** G. G. V. Plechanoff. (En guise d'oraison funèbre.) Pétrograd, 1918.]

Зиновьевъ, Г. Война и кризисъ соціализма. Часть 1-ая (Двѣ эпохи войны.) Петроградъ, 1917.

(**Zinovieff, G.** La guerre et la crise du Socialisme. Première partie (deux époques de la guerre). Pétrograd, 1917.)

Зиновьевъ, Г. О нейтрализмѣ профессіональнаго движенія. Петроградъ, 1918.

(**Zinovieff,** G. La neutralité du mouvement professionnel. Pétrograd, 1918.)

Зиновьевъ, Г, Очеркъ жизни и дѣятельности Н. Ленина. 1919.

(**Zinoviev,** G. A sketch of the life and work of N. Lenin. Government Publications. Moscow.)

Зиновьевъ, Г. Рабочая партія и профессіональные союзы. Петроградъ, 1918.
(**Zinovieff**, G. Le parti ouvrier et les syndicats professionnels. Pétrograd, 1918.)

Зиновьевъ, Г. и **Троцкій**, Л. О мятежѣ лѣвыхъ С. Р. 1918.
(**Zinovieff**, G. et Trotzky, L. La révolte de la gauche socialiste-révolutionnaire. 1918.)

Зиновьевъ. Безпартійный или Коммунистъ Рѣчь Зиновьева, 1919.
(**Zinoviev**. Non Party or Communist. Speech by Zinoviev. Government Publications. Moscow, 1919.)

Зиновьевъ, Г. Прибой. Петроградъ, 1917.
(**Zinovieff**, G. "L'Attaque." Pétrograd, 1917.)

Зиновьевъ, Г. и **Ленинъ**, В. Соціализмъ и война. (Отношеніе Р. С.-Д. Р. П. къ войнѣ.) Издан. ред. „Соціаль-демократа." Женева, 1915.
(**Zinovfeff**, G. et **Lenin**, V. Le socialisme et la guerre. (Attitude du parti R.S.-D.R.P. vis-à-vis de la guerre). Publication de la rédaction du "Social-democrate." Genève, 1915.)

Зиновьевъ, Г. 8-ми часовой рабочій день. Петроградъ, 1918.
(**Zinovieff**, G. La question des 8 heures de travail. Pétrograd, 1918.)

Зиновьевъ, Г. Чехо-Словаки, Бѣлогвардейцы и рабочій классъ. (Рѣчь—15.7.19.)
[**Zinovieff**, G. Les Tchecho-Slovaques, les Gardes-Blanches et la Classe ouvrière. (Discours 15.7.19.)]

Zirkularschreiben der internationalen sozialistischen Jugend-organisation. Secrétariat à Zürich.
(Circulaires de législation internationale des Jeunesses socialistes.

Zur Geschichte und Tätigkeit der Sowiets in Russland. Verlag Rote Fahne. (Pour servir à l'histoire des Soviets en Russie.) Publication Rote Fahne. Sans date.)

Zvezdich, P. La Russie en révolution : les clairs-obscurs du Maximalisme, Genève, 1918.

Zyperovitch. Zadatchi professionalnago dvijenia. Petrograd, 1918.
(Les problèmes du mouvement professionel.)

II. ARTICLES, 1917–1919.

The following list contains titles of newspaper articles on Bolshevism, from the labour standpoint.

This list is far from being complete, but it contains the most important articles on the subject.

La liste suivante contient les titres d'articles de journaux ou revues qui ont traité la question du bolchévisme au point de vue du travail.

La liste est loin d'étre complète, mais elle indique les articles les plus importants sur ce sujet.

American Political Science Review.
Libman, S. Revolutionary Russia. *May*, 1918.

Annals of American Acad.
Rosen, Baron. Menace of Bolshevism. *July*, 1919.
Slack, A. J. Democracy and Bolshevism. *July*, 1919.

Der Arbeiterrat.
Der einheitliche Konsumverein in Sowjet-Russland.
(La Russie des Soviets, coopérative unique de consommation. (N. 5/6.))

Atlantic Monthly.
Ponafidine, E. Bolsheviks at Home. *July*, 1918.
Riper, B. W. von. City Life under the Bolsheviks. *February*, 1919.

L'Aube de Lausanne.
Lénine, N. Lettre aux ouvriers américains. 20 *Août*, 1918.

Birmingham Post.
Industrial Failures of Bolshevism—Nationalization Crushed by Bureaucracy—Back to Slavery, to Keep up Production. (Article from the Copenhagen Correspondent.)

Bibliotheque Universelle et Revue Suisse.
Bekker. Le Bolchévisme et la Coopération. *Décembre*, 1919.

Communismo.
Serrati. Divers articles sur le Bolchévisme.

Contemporary Review.

Wright, C. H. Bolshevik Ideals and their Failure. *November*, 1918.
Rosen, Baron. The Psychology of Russia. *August*, 1919.

Correspondant.

Pajolste, E. La Russie révolutionnaire. Notes d'un voyageur. Le Caractère fondamental de la Révolution. Le devoir des Alliés. 10 *Octobre*, 1917.
Laporte, H. Quatre mois de Bolchévisme. Notes de voyage (Janvier-Mai, 1918). 25 *Mai*, 1918.
„ (Suite.) 20 *Juin*.
„ (Suite.) 10 *Juillet*.
—— Le Bolchévisme russe. Son origine, son but, ses moyens. Les leaders bolchévistes. 10 *Avril*, 1919.
Lechannel, F. Interprétation contradictoires du Marxisme par Lénine et Kautsky. 25 *Septembre*, 1919.
Legant, L. Moscou et Pétrograd en Octobre, 1919. 25 *Decembre*, 1919.

Critica Sociale.

Turati. Divers articles sur le Bolchévisme.

Cultura Moderna.

Ezio, Flori. Leninismo e Marxismo. *Maggio*, 1919.
(Léninisme et Marxisme.) *Mai*, 1919.

Current History Magazine of N.Y. Times.

Yarmolinsky, A. More Bolshevist Legislation. *June*, 1918.
—— Aspects of Bolshevist Rule. *February*, 1918.
—— Russia under the Bolshevists. *June*, 1919.
—— Bolshevist War in Russia. *September*, 1919.
—— Russia's Struggle with Bolshevism. *October*, 1919.

Current Opinion.

Conflict within the New Government of Russia. *May*, 1917.
Key to the Mysteries of the Latest Russian Upheaval. *December*, 1917.
Struggle with Bolshevism for Possession of Russia. *December*, 1918.

Dial.

Kwasha, J. True Information from Russia is Needed. *December 14th*, 1918.
Williams, A. R. Soviet at Work. *December 14th*, 1918.
Kwasha, J. Bolshevism is a Menace to Whom? *February 22nd*, 1919.
Yilboorg, G. Russia and Internal Economics. *September 6th*, 1919.

Echos de Russie.

Les Bolchéviks à l'œuvre. Nicholas Roussanof. Les Bolchéviks et la question agraire. 1*er Août*, 1918.

Economic Journal.

The Present Economic Position of Russia and Some Aspects of its Future Development. *December*, 1919.

Economic World.

Budget, 1919. *September 13th*, 1919.

L'Economiste Européen.

Finances russes. 1 *Août*, 1919.
La Nationalisation du Commerce et de l'Industrie. 22 *Août*, 1919.
Les Chemins de Fer russes sous le Régime bolchéviste. *Septembre* 26, 1919.
Le Commerce Extérieur de la Russie. *Octobre 17th*, 1919.
Le Budget des Bolchéviks. *Octobre 17th*, 1919.
La Dette de la Russie. *Septembre 26th*, 1919.
Finances Bolchévistes. *Decembre 26th*, 1919.

L'Economiste Français.

Raffalovich, A. L'Intervention Economique des Alliés en Russie. 7 *Septembre*, 1918.
„ La Détresse de la Russie. 18 *Janvier*, 1919.
„ Le Bolchévisme en Russie. 15 *Mai*, 1919.
Liesse, A. L'Experience Socialiste en Russie, Karl Marx et le Bolchévisme. 9 *Juillet*, 1919
Raffalovich, A. Le Bolchévisme en Hongrie et en Russie. 9 *Août*, 1919.
„ La Réorganisation de la vie Economique en Russie. 18 *Octobre*, 1919.

Economist Journal.

Hermonius, E Russia's Agriculture and the Repayment of the Foreign Loans. *September*, 1918.

Education Review.

Destruction of Bolshevism. *March*, 1919.

Etudes.

Romayer, B. Le Bolchévisme Russe: Sa Méthode et son Esprit. La Méthode du Bolchévisme; les documents, les faits. 5 *Mai*, 1919.
Jalabert, L. La Paix, la Terre et du Pain. Les Promesses du Bolchévisme. 20 *Août*, 1919.

Europe Nouvelle.

Bernstein, L. La Reprise du Terrorisme en Russie. 10 *Août*, 1918.
Pierre, A. Le Régime électoral et la République des Soviets. 10 *Août*, 1918.
Bernstein, L. En Russie—La Presse russe. 17 *Août*, 1918.
Pierre, A. Un Document historique. La constitution de la République des Soviets. 31 *Août*, 1918.
„ (Suite.) 7 *Septembre*, 1918.
„ L'Antibolchévisme du Prolétariat russe. 15 *Septembre*, 1918.
Bernstein, L. L'Anniversaire du Bolchévisme et les Evènements européen. 23 *Novembre*, 1918.
Pierre, A. Les documents américains contre les Bolchéviks.
„ Les dangers d'une croisade contre le bolchévisme. 7 *Decembre*, 1918.
„ Le blocus du bolchévisme. 4 *Janvier*, 1919.
„ La propagande des bolchévistes en Allemagne. 5 *Avril*, 1919.
A.P. Chronique russe ; le 8-ème Congrès Communiste. 5 *Avril*, 1919.
Mazou, A. L'œuvre des bolchéviks. 3 *Mai*, 1919.
Pravdine : Chronique russe : le document Martens. 3 *Mai*, 1919.
„ Chronique russe : la socialisation des femmes. 3 *Mai*, 1919.
Mequet, G. Bolchéviks et Social-révolutionnaires de gauche. 3 *Mai*, 1919.
Pravdine. Arthur Ransome chez les Bolchéviks. 7 *Juin*, 1919.
Mazou, A. A travers la Russie des Soviets. 12 *Juillet*, 1919.
Sokoloff, B. La contre-révolution russe. 12 *Juillet*, 1919.
Mazou, A. La contre révolution russe. 19 *Juillet*, 1919.
Suret, L. Les finances de guerre et la Russie. 2 *Août*, 1919.
Dutheil, M. Un appel de la Russie démocratique.
Sokoloff, B. La nouvelle politique agraire et ouvrière des Soviets. 16 *Août*, 1919.
Berne, Jean. Dans la République des Conseils. 16 *Août*, 1919.
Sokoloff, B. La nouvelle politique agraire et ouvriere des Soviets. 16 *Août*, 1919.
Mequet, P. Moscou-Canton. 30 *Août*, 1919.
Sokoloff, B. Le bolchévisme russe et la paix séparée. 6 *Septembre*, 1919.
„ Le bolchévisme et l'âme russe. 6 *Septembre*, 1919.
E. N. L'agonie du bolchévisme. 18 *Octobre*, 1919.
Bernstein, E. Réflexions sur le bolchévisme. 28 *Novembre*, 1919.
„ Réflexions sur le bolchévisme. 29 *Novembre*, 1919.

Fortnightly Review.

Jennings, H. V. Bolshevik Repudiation. *March*, 1918.
Wilcox, E. H. Lenin and Bolshevism. *March*, 1918.

Grande Revue.

Bernstein, L. Le bolchévisme : théorie et pratique. *Décembre*, 1918.

Independent.

Davis. Bolshevikism. *November* 24, 1917.
—— Bolsheviki and their Ism. *January* 19*th*, 1918.
—— More Light on Russia. *March* 15*th*, 1919.
Reed. Case for the Bolshevist. *July* 13*th*, 1918.
—— Truth about Russia. *March* 15*th*, 1919.

Information Ouvrière et Sociale.

Severac, J. B., et Feier, A. La Politique économique du bolchévisme. 9 *Janvier*, 6 *Fevrier*, 10 *Avril*, 1919.
Rosenblum, Firsov. La Révolution et le mouvement ouvrier en Russie. 2 *Mars*, 1919.

International Review.

Poliakoff-Litovzeff, S. Russia in the Abyss. *February*, 1919.
Russia. Mensheviks and Bolsheviks. *April*, 1919.
Berkenheim, Alex. The Economic Blockade of Russia. *May*, 1919.
The World of Nations—The Bolshevik Army. *September*, 1919.
Symmachos. In Defence of the Bolsheviks.

Journal des Economistes.

Raffalovich, A. Le Bolchévisme en Russie. 15 *Mai*, 1919.

Literary Digest.

Bolsheviki at Russia's Throat. *November* 17*th*, 1917.
Bolshevik Freedom. *January* 19*th*, 1918.
Living Under Bolshevik super-freedom. *December* 28*th*, 1918.
Batchkareva, M. Bolshevik Reign of Terror in Action. *February* 15*th*, 1919.
Sacrilegious Havoc in Russia. *March* 8, 1919.
Russia in the Midst of its Experiment in Politics and Murder. *March* 22*nd*, 1919.
Bolshevik Factory Operations as Seen by a Russian Business Man. *May* 10*th*, 1919.
Bolshevism's Relapse to Czarism. *October* 4*th*, 1919.

Living Age.

Government of Russia. *April 28th*, 1917.
Bolsheviki at Home. *March 22nd*, 1918.
Wright, C. H. Bolshevik Ideals and their Failure. *December*, 1918.
Chesterton, G. K. True Case Against Bolshevism. *September 13th*, 1919.
Harsburgh, G. D. Factory under Bolshevik Management. *January 25th*, 1919.
Economic Conditions in Russia. *February 15th*, 1919.

Mercure de France.

Chesnais, P. G. La. L'heure des Cosaques. *Decembre*, 1917.
Minsky. L'idéologie de la Révolution Russe. 16 *Mars*, 1918.
Kessel, J. Le Bolchévisme à travers Dostoievsky. 1 *Decembre*, 1919.

Modern Italy.

The Bolshevik Bacillus. (207-212, Vol. I, 9).

Nation.

Distant Effects of the Russian Earthquake. *March 22nd*, 1917.
Strunsky. What the Bolsheviki Really Want. *November 15th*, 1917.
—— More Truth about Russia. *December 28th*, 1918.
—— Bolshevist Outburst. *November 16th*, 1918.
Lomonossoff, S. V. Russia at the Cross Roads. *March 1st*, 1919.
Podolianin, M. Position of the Russian Intelligentsia. *March 22nd*, 1919.
The Lie about Bolshevism. *October 18th*, 1919.

The National Review.

A. K. A Diary of the Russian Revolution. *December*, 1919.

New Europe.

The Bolsheviki: March—November. *April 11th*, 1918.
The Bolsheviki since November, 1917. *April 25th*, 1918.
The Last Phase of Bolshevism in Russia. *May 29th*, 1918.
Bolshevism and a New Europe. *May 28th*, 1918.
The Position in Russia. *September 4th*, 1918.
Rose, W. J. Messianism *versus* Bolshevism. *April 24th*, 1919.
Rostovster, M. Feeding Russia. *May*, 1919.
—— The Finances of Russia. *July 31st*, 1919; *August 7th*, 1919.

New Europe—*continued.*

Rostovster, M. Bolshevism and the Ukraine. *August 21st*, 1919.
—— Real Socialists on Bolshevism. *September 11th*, 1919; *September 11th*, 1919.
Dukes, Paul. Bolshevik Rule in Russia. *October 30th*, 1919; *November 6th*, 1919.
—— The Bankruptcy of Communism in Russia. *December 4th*, 1919.

New Republic.

Understanding Russia. *June 16th*, 1917.
What the Russian Government Wants. *June 16th*, 1917.
Brailsford. Clue to Russia. *October 20th*, 1917.
—— For and Against the Bolsheviki. *April 6th*, 1918.
—— Conditions in Russia. *October 5th*, 1918.
Farlman, M. S. Fear of Bolshevism. *November 2nd*, 1918.
—— Bolshevism on Trial. *February 15th*, 1919.
—— Testimony of Raymond Robins. *March 29th*, 1919.
—— Restoring Order in Russia. *June 17th*, 1919.
Hard, W. Anti-Bolsheviks: Mr. Spargo. *July 9th*, 1919.
—— Anti-Bolsheviks: The Twenty Million. *July 30th*, 1919.

New Statesman.

Russia and the Bolsheviks. *November 17th*, 1917.
West, Julius. The Bolshevik Revolution. *December 8th*, 1917; *December 15th*, 1917.
—— From a Petrograd Diary. *May 14th*, 1918.
—— Russia: The Next Phase. *August 24th*, 1918.
—— The Secret Documents. *August 24th*, 1918; *August 31st*, 1918; *September 7th*, 1918; *September 14th*, 1918; *September 21st*, 1918.
—— In Times of Confusion. *November 16th*, 1918.
Perils of Bolshevism. *December*, 1918.

N.Y. Times.

Red Russia Described by Eye-witness. *March*, 1919.

Nineteenth Century.

Simpson, J. Y. After the Great Days of the Revolution. *July*, 1917.
Pollock, J. Under the Bolsheviki. *July*, 1918.
Dicey, A. V. Burke on Bolshevism. *August*, 1918.
Pollock, J. Behind the Veil in Moscow. *February*, 1919.
Doliakoff. The Lesson of the Russian Revolution. *July*, 1919.
Harold F. Watt. The Peril of Bolshevism. *October*, 1919.

North American Review.

Morgan, G. New Russia. *April*, 1917.
Johnston, C. What Happened in Russia. *June*, 1917.

Open Court.

Yarros, V. S. Russian Revolutionary Drama. *December*, 1918.

L'Opinion.

Noel, F. Autour de la Russie. 24 *Août*, 1918.
Pierre, A. Tragédie russe. 31 *Août*, 1918.
Polemon. Les Bolchéviks et l'Entente. 7 *Septembre*, 1918.
Noel, F. Autour de la Russie. 23 *Octobre*, 1918.
Massis, H. L'Evolution du Bolchévisme. 14 *Juin*, 1919.
Pierre, A. Pétrograd il y a un Mois. 20 *Décembre*, 1919.

Outlook.

Shatsky, B. E. New Russia. *May 2nd*, 1917.
Kennan, G. Early Days of the Russian Revolution. *June 6th*, 1917.
—— Bolshevist Programme stated by Themselves. *April 23rd*, 1919.
Abbott, E. H. Black Wave: Bolshevism as Interpreted in Interviews with Four Russian Leaders. *April 30th*, 1919.
Carasso, A. H. What the Bolshevists have done to Russia. *June 4th*, 1919.

Le Phare.

Russie. La situation économique, interview de Rykoff. Première année. Chaux-de-Fonds (Suisse). 1*er Septembre*, 1919
L'Œuvre des Soviets et la Guerre inavouable. Chaux-de-Fonds (Suisse). 1*er Octobre*, 1919.
Russie. Le décret concernant les réfractaires. 1*er Octobre*, 1919.
Larine, I. L'Etat de la Restauration économique en Russie. P. 146. Chaux-de-Fonds (Suisse). 1*er Novembre*, 1919.
Russie. L'Administration de la production par les ouvriers, les domaines collectifs, l'effort éducatif. Chaux-de-Fonds (Suisse). 1*er Décembre*, 1919.

Production.

Jones, C. Sheridan. A Business View of Russia. *February*, 1919.

The Public.

Larkin, M. L. Bolsheviki. *August 17th*, 1918.
— Russian Bolshevism: Tyranny or Freedom. *January 25th*, 1919.

Rassegna Italiana.

L'Ora della Russia. (L'heure de la Russie.) 15 *Juin*, 1919.

Reconstruction Supplement.

Ukraine Reconstruction Plans. *August 27th* 1918.
Resources of Caucasus. *September 24th*, 1918.
Bolshevik Policy. *September 24th and November 6th*, 1919.
Decree as to Organisation of North Russian Trade. *December 18th*, 1919.

La Renaissance.

Roche, Denis. La Dispersion des Artistes et des Savants hors la République des Soviets. 22 *Novembre*, 1919.

Renaissance Politique, Litteraire, Economiqne.

Enseignements généraux du Bolchévisme. 4 *Janvier*, 1919.

Review of Reviews.

What the Bolsheviki want. *December*, 1917.
Goldenweiser, N. Bolshevism as a World-problem. *February*, 1918.
Bolshevism in Practice. *October*, 1919.

Revue Contemporaire.

Nesselrode, A. de. Russie et bolchévisme. 25 *Avril*, 1919.

Revues des Deux-Mondes.

En Russie bolchéviste: Mars, 1917—Mars, 1918. 15 *Août*, 1918.
Grondijs. La Russie en feu. Journal d'un correspondant de guerre (Janvier-Mars, 1918). 15 *Octobre*, 1918.
—— (Suite.) 1 *Novembre*, 1918.
Narischkine-Witte, V. Perdue dans la Révolution russe (1917-1918). 1 *Avril*, 1919.
—— (Suite.) 1 *Mai*, 1919.
Mury, Francis. La première république bolchéviste. 1 *Septembre*, 1919.
Baron Boris Nolde. Le règne de Lenine. 15 *Novembre*, 1919.

Revue d'Economie Politique.

Totomianz, V. Le rôle de la coopération russe pendant la guerre et la révolution. *Janvier-Février*, 1919.
Eliacheff, B. Les dépôts des caisses d'épargne et des banques russes pendant la guerre. *Mars-Avril*, 1919.
Les relations commerciales germano-russes et l'avenir. *Mars-Avril*, 1919
Rist, C. La doctrine sociale de Lénine. *Septembre-Octobre*, 1919.

Revue Hebdomadaire.

XXX. En Russie. Notes d'un témoin. 1 *Décembre*, 1917.
Moulin, R. Le Bolchévisme en marche. 5 *Avril*, 1919.
—— Le Bolchévisme en marche. (Suite.) 12 *Avril*, 1919.

Revue du Mois.

Lichtenberger, H. L'opinion allemande et le problème russe. 10 *Juin*, 1919.

Revue de Paris.

Gentilhomme Kontyrine, J. Une journée de Moscou. 15 *Août*, 1918.
Ivanov, A. A travers la Russie démente. 1 *Septembre*, 1918.
Mazon, A. Prisons Russes. 16 *Juin*, 1919.
—— Prisons russes. 1 *Juillet*, 1919.

Russian Co-operator.

Development after War. *October*, 1918.

Russian Lib. Comm. Rept.

Issaiev, V. I. Bolshevism in Russia through British Eyes.
Shklocsky, I. V. Russia under the Bolsheviks.
Williams, Harold. The Spirit of the Russian Revolution. *September*, 1919.

Russian Review.

Pasvolsky, L. Economic Problems of New Russia. *July*, 1917.
Saknovsky, A. N. Certain Phases of the Revolution. *July*, 1917.

Schmoll Jahrbuch.

Luther, Arthur. Aus der Frühzeit des Bolschevismus. 1919.
(Le Printemps du Bolchévisme.)

Scientia.

Mathiez, Albert. Le bolchévisme et le jacobinisme. *Janvier*, 1920.

Scientific American Supp.

Reynolds, E. K. Resources of the Russian Empire. *July 7th*, 1917.

Scientific American.

Oil Fields of the Apsheron Peninsula. *August 25th*, 1917.

Scientific Monthly.

Blake, R. P. Development of Public Opinion in Russia during the War. *September*, 1917.

Situation Economique et Financière.

Raffalovich, A. Le problème monétaire russe. 7 *Décembre*, 1918.
—— Les finances de guerre de la Russie. 5 *Juillet*, 1919.
—— La vérité sur la nationalisation de l'industrie en Russie. 23 *Juillet*, 1919.
—— La révolution bolchévique. 22 *Octobre*, 1919.

Socialist Review.

MacDonald. Articolo sul Bolscevismo. 1920.
(Article sur le Bolchévisme.)

Der Sozialist

Winklestein, M. Das hungernde Russland. 15 *Nov.*, 1919.
(Le Socialiste.)
(Winkelstein, M. La Russie affamée.) 15 *Novembre*, 1919.
Hodann, Max. Hygienische Massnahmen in Sowjetrussland. 29 *Nov.*, 1919.
(Hodann, Max. Mesures hygiéniques dans la Russie des Soviets.) 29 *Novembre*, 1919.
Der bericht W. C. Bullitts über die Lage Russlands.
(Le Rapport W. C. Bullitt sur la situation en Russie.)
Berlin.

Spectator.

Anarchy and Peace. *February 16th*, 1918.
Recovery of Russia. *July 20th*, 1918.

Sunset.

Monkhouse. Bolshevik and Bolshevism. *August*, 1918.

Times.

Bolshevik Way with Labour. *June 13th*, 1919.

Times Trade Supplement.

Russia's Economic Plight. *August*, 1918.

Travel.

What is a Bolshevik ? *March 17th*, 1908.

United Empire.

Terrison, E. M. Bolshevism Past and Present : A Warning. *October*, 1919.

U.S.A. Commerce Reports.

Text of Decree Nationalising Foreign Trade. *June 28th*, 1918.
Plans of Russo-American Committee for Organisation. *August 3rd*, 1918.
Exchange Difficulties. *October 18th*, 1918.

Ways and Means.

The Framework of Affairs in Russia. *April 19th*, 1919.
Paish, Sir G. Russia. *November 22nd*, 1919.

Die Weltbuhne.

Strobel, Heinrich. Russland und Deutschland. 23 *Oct.*, 1919.
La Scène du Monde.
(La Russie et l'Allemagne.) 23 *Octobre*, 1919.

World's Work.

Sack, A. J. Russia's Undeveloped Riches. *June*, 1917.
Bolsheviki: What they Are and What they Believe. *October*, 1918.

III.—PERIODICALS.

The following list contains the names of periodical publications which have dealt with Bolshevism from the labour standpoint; either from a general point of view or in special articles that appeared from time to time.

The numbers given for the Russian journals and periodicals indicate only those which we have been able to obtain and verify.

PERIODIQUES.

La liste suivante donne les noms des périodiques qui se sont occupés du bolchévisme au point de vue des questions de travail, soit d'une façon générale, soit en des articles spéciaux qui ont paru de temps à autre dans différents numéros.

Le lecteur trouvera mentionné pour les journaux et périodiques russes les numéros de ceux dont nous avons pu constater l'existence.

Amerikanskie Bulletini. Les Bulletins Américains. Moscou, 1917-18. (25 numéros).

Anarchia. L'Anarchie. Moscou, 1918. (Juin).

Der **Arbeiterrat**. (Le Conseil d'Ouvriers). (Hebdomadaire) Berlin. 2e année, 1920.

Arbeiterzeitung. (La gazette des ouvriers). Sozialdemokratisches Tagblatt für den Kt. Schauffhausen. 2e Année 1920. Schaffhouse.
Quotidien Socialiste pour le Canton de Schaffhouse.

Arbeiterzeitung. (La gazette des ouvriers). Sozialdemokratisches Tageblatt. Winterthur. 24e année, 1920.

Армія (Armia) и Флоть рабочей и крестьянской Россіи. Органъ народныхъ коммиссаровъ по военнымъ и морскимъ дѣламъ. № 18. 12–25 дек., 1917.

(L'armée et la flotte des ouvriers et des paysans de Russie. Organe des commissaires du peuple, pour les affaires militaires et navales. No. 18. 12-25 Dec., 1917.)

Der **Aufbau**. (La reconstruction). Sozialdemokratische Wochenzeitung. Zurich. (Hebdomadaire).

Банктрудъ (**Banktrud**). Органъ Центральн. Правленія Всероссійскаго Профессіональнаго Союза Работниковъ Кредитнаго дѣла. Москва, 1918.

(Le travail à la Banque. Organe de la direction centrale du syndicat russe des employés d'établissements de crédit. Moscou, 1918.

Berner Tagwacht. (La sentinelle de Berne). Organ der Sozial demokratischen Partei der Schweiz 27e année, 1919. Berne. (Organe du parti social-démocrate suisse.)

Бѣдпота (Biednota)—Ежедневная газета. Изд. Центр. Ком. Рос. Коммун. Партіи большевиковъ. Москва, 1918.

(L'Indigence. Journal quotidien. Publication du comité du parti communiste russe (bolchévique). Moscou, 1918.)

Bieler Vorwärts. (Le *Vorwärts* de Bienne). Organe de la classe ouvrière de Bienne et environs.

Бѣлорусская криница (Bielorusskaya Krinitsa). Журналъ посвященный экономическо-хозяйственнымъ вопросамъ Бѣлоруссіи. Петроградъ, 1918.

(La Fontaine de la Russie Blanche. Journal consacré aux questions économiques en Russie Blanche. Pétrograd, 1918.)

Бюллетень (Biulleten) Всероссійскаго бюро военныхъ Коммиссаровъ. Москва, окт., 1918.

(Le **bulletin** du Bureau russe des Commissaires de la guerre. Moscou, Oct., 1918.)

Бюллетень (Biulleten) Центральн. продовольственнаго бюро Всероссійскаго желѣзнодорожнаго союза. Москва, 1918.

(Le **bulletin** du bureau central de ravitaillement du syndicat russe des chemins de fer. Moscou, 1918.)

Бюллетень (Biulleten) Центротекстиля (Центральнаго Комитета по текстильной промышленности). 134 (31.12.18) № 1 (135) 3.1.9., № 5 (139) 14.1.19, № 59—6.9.18.

(La **Bulletin** du Comité Central de l'industrie des textiles. Moscou.)

Бюллетень (Biulleten) Московскаго городского продовольственнаго Комитета (ежедневно). № 58. 20 апр. (н.с.) 1918. № 106, 108–9, 111–126, 130–131, 134, 136–9. Москва, 1918.

(**Bulletin** du comité de ravitaillement de la cité de Moscou (quotidien). No. 58. 20 Avr., 1918. Nos. 106, 108-9, 111-126, 130-131, 134, 136-9. Juillet. Moscou, 1918.)

Бюллетень (Biulleten) главнаго Комитета по дѣламъ бумажной промышленности и торговли при Выс. Сов. Нар. Хоз. Москва. 1918.

(Le **bulletin** du Comité supérieur de l'industrie et du commerce du papier, Conseil supérieur d'économie nationale. Moscou, 1918.)

Бюллетень (Biulleten) Главнаго торфянаго Комитета отдѣла топлива Высшаго Совѣта народнаго хозяйства. 1 и 2. Москва, 1918.

(Le **bulletin** du Comité supérieur des tourbes, section des combustibles, Conseil Supérieur de l'économie nationale. Moscou, 1918.)

Бюллетень (Biulleten) народнаго коммиссаріата труда. 1–4. авг.–сент., 1918. Москва, 1918.

(**Bulletin** du commissariat du peuple travail. Nos 1-4. Août-Sept., 1918. Moscou, 1918.)

Бюллетень (Biulleten) народнаго коммиссаріата путей сообщенія. 45–61. Москва, 1918.

(Le **Bulletin** du commissariat du peuple aux voies de communications. 45-61. Moscou, 1918.)

Бюллетень (Biulleten) Экономическаго съѣзда Московской Области. 28.5.18. Москва.

(Le **Bulletin** de la Conférence économique du District de Moscou. 28.5.18. Moscou.)

Бюллетень (Biulleten) № 1, главнаго военно-ветеринарнаго Комитета Петроградъ, 1917–18.

(**Bulletin** No. 1 du Comité supérieur de la médicine véterinaire de guerre. Pétrograd, 1917-18.)

Бюллетень (Biulleten) № 2, Школьно-санитарнаго отдѣла при Коммиссаріатѣ народнаго просвѣщенія. Москва, 1918.

(Le **bulletin** No. 2 de la section de santé scolaire, commission de l'instruction publique. Moscou, 1918.)

Бюллетень (Biulleten) Народнаго Коммиссаріата Труда. №№ 1–7. (1918.) № 1. Янв. 1919. Москва.

Bulletin of the People's Commissariat for Labour. Moscow.

Bulletin Russe de la Ligue pour la régénération de la Russie. 1e année 1919-1920. Lausanne.

Бюллетень (Biulleten) Ликвидаціоннаго Отдѣла Народнаго Коммиссаріата торговли и промышленности, 1–2. Москва, 1918.

(Le **Bulletin** de la section de liquidation, Commission du commerce et de l'industrie. Nos. 1-2. Moscou, 1918.)

Бюллетень (**Biulleten**) тарифнаго отдѣла. Народнаго Коммиссаріата Труда. Москва, 1918.

(**Bulletin** de la Section des salaires du Commissariat du peuple pour le Travail. Moscou, 1918.)

Бюллетень (**Biulleten**) Буро печати при Верховной Коллегіи Главноуправленія воднаго транспорта. Москва.

(**Bulletin** publié par l'imprimerie de la commission supérieure des transports par voies d'eau. Moscou.)

Бюллетень (**Biulleten**) отдѣла Соціальнаго Страхованія и Охраны Труда. №№ 2–5. 1918–19.

Bulletin of the Section for Social Insurance and Labour Protection. Nos. 2-5. 1918-19.

Бюллетень (**Biulleten**) продовольственнаго отдѣла Московскаго Совѣта рабочихъ и красноармейскихъ депутатовъ. №№ 208–219, 140–152, 155–159, 161–6, 168, 171, 173–4, 180–187, 231–2, 226–31. Москва, 1918.

(Le **bulletin** de la section de ravitaillement du soviet des délégués des ouvriers et de l'armée rouge de Moscou. Nos. 208-219, 140-152, 155-159, 161-6, 168, 171, 173-4, 180-187, 231-2, 226-31. Moscou, 1918.)

Бюллетень (**Biulleten**) Всероссійскаго Совѣта нормированія труда въ металлической промышленности. №№ 2–3. Москва, 1918.

(Le **bulletin** du Soviet pan-russe de la regularisation du travail dans l'industrie metallurgique. Nos. 2 et 3. Moscou, 1918.)

Bollettino della Lega Russa in Roma. Roma. 14 Marza, 1919.
Bulletin de la Ligue russe de Rome. 14 Mars, 1919.

Борьба (**Borba**). Двухнедѣльный журналъ. Изданіе Центр. Ком. Евр. Соц. Дем. Раб. Партіи (поализіонъ). № 1 и 3. Москва, 1918.

(La lutte. Journal bi-hebdomadaire. Publication du Comité Central de la Sociale Démocratie juive et du parti travailliste. Nos. 1 et 3. Moscou, 1918.)

Borba. La Lutte. Tiflis, 1919 (Mars).

Bulletin du Contrôle Gouvernemental. Moscou, 1918. 2 numéros.

Bulletin des Droits de l'Homme. 19e année, No. 3 et 4, 1er et 15 Fevrier, 1919. Enquête sur la situation en Russie.

Call, The, of the Workers and Peasants of Russia to their English-speaking Fellow Workers. No. 4, Oct. 5, 1918; No. 5, Nov. 9, 1918.

Коммунаръ (**Communar**)—Ежедневная рабочая газета. Изданіе Центральн. Комитета Россійской Коммунической партій (большевиковъ). 19, 19–22, 56–62. Москва, 1918.

(Le Communard. Journal quotidien ouvrier. Publication du Comité central des partis Communistes (bolchéviques) russes. 19, 19-22, 56-62. Moscou, 1918.)

Коммунистъ (**Communist**)—Еженедѣльн. журналъ, органъ Московскаго Областного Бюро. № 1–2, 3. Москва, 1918.

(Le Communiste. Revue hebdomadaire, organe du Bureau du District de Moscou. 1-2, 3. Moscou, 1918.)

Деревенская коммуна (**Derevenskaya** Commouna)—38, 40, 42, 46–50, 52–58, 60, 61, 63. отъ 8.10.18–6.11.18. Москва.

(La **commune** rurale. Moscou.)

Деревенская коммуна (**Derevenskaya** Commouna).—(Бѣднота). Изданіе иногороднаго отдѣла комиссаріата Внутр. Дѣлъ Союза Коммунъ Сѣверн. области. № 38, 42, 46, 48, 49, 64.

(La **commune rurale.** L'Indigence. Publication de la section des Municipalités de la commission de l'Intérieur, fédération des communes des départements du Nord. Nos. 38, 42, 46, 48, 49, 64. Pétrograd.)

Дѣло (**Delo**) — Еженедѣльный соціалъ-демократическій журналъ № 4 (10),—21 (8) апрѣля, 1918,—6–7 (12)-(13),—№ 9-(3 іюня, 21 Мая, 1918,—№ 13.

[Delo. Revue hebdomadaire social-démocrate. Nos. 4 (10), 21 (8) Avril 1918,—6–7 (12) (13), No. 9 (3 Juin, 21 Mai, 1918, No. 13.)]

Deutsche Post aus dem Osten. (La Poste allemande de l'Orient). Hebdomadaire.
Publiée par la société des colons allemands de Russie. Lieu de Publication inconnu.

Le **Droit** du Peuple. Quotidien Socialiste de Lausanne Organe du parti socialiste romand. H. Naine, Directeur.

Les **Echos** de Russie. Bulletin de la Délégation du Parti social-démocrate et du parti socialiste-révolutionnaire. Publié sous la direction de Paul Axelrod, de Nicolas Roussanof et de Vassili Soukhomline. 17, 18, 19–1 Juillet. 1 Août.

Edinaia Russ. La Russie Unie. Odessa, 1919.

Ежедневная газета пролетарій (**Ejednevnaia** Gazeta Proletarii). Центральн. Органъ Р. С. Д. Р. П. № 1, 26 (13) авг. 1917, № 10, 6 сент. (24 авг.), 1917. Петроградъ, 1917.

Ежедневная газета интернаціоналистовъ (**Ejednevnaia** Gazeta Internationalistoff).—№ 2, 10.8.1918. Москва.

(Le journal quotidien du Proletariat. Organe central de R.S.D.R.P. No. 1, 26 (13) août, 17. No. 10, 6 Sept. (24 août) 1917. Pétrograd, 1917.

Le journal quotidien des internationalistes. No. 2, 10.8.18. Moscou.)

Еженедѣльникъ максималистовъ (**Ejenedelnik** Maximalistoff). Органъ С. Р. максималистовъ. № 3, 4–10 сент.–7 окт., 1918. Москва, 1918.

(La revue hebdomadaire maximaliste. Organe du soviet des ouvriers maximalistes. No. 3, 4; 30 Sept. 7 Août, 1918. Moscou, 1918.)

Ежемѣсячный Тарифный Бюллетень (**Ejemesiatchnyi** Tarifnyi Biulleten). (Iul) Іюль, 1918. Москва.

(Monthly Tariff Bulletin. Moscow.)

Економическая Жизнь (**Ekonomitcheskaya** Jizn). 1–46 отъ 6.11.18 до 31.12.8 Москва.

(La vie économique. 1-46 de 6.11.18 au 31.12.18. Moscou.)

Експериментальный (**Eksperimentalnyi**) институтъ Путей сообщенія-бюллетени. Москва, 1918.

(Le bulletin de l'Institut expérimental des voies de communication. Moscou, 1918.)

Facts about Bolshevism. Oxford, 1920.

La **Feuille**. Genève.

Финансы и народное хозяйство (**Finansi** i narodnoe khoziastvo). Ежедневная газета Комиссаріата Финансовъ и Совѣта Народн. Хоз. Сѣверной области. 11, 12, 13–15, 16, 20, 21, 23, 24, 27–34, 36–39. Москва, Окт.–Нояб., 1918.

(Les **finances** et l'économie nationale. Journal quotidien publié par la Commission des finances et le Soviet de l'économie nationale des régions du Nord. Moscou).

Das **Forum**, mensuel, internationaliste et pacifiste, rédigé par Wilhelm Herzog, Kiepenheuerverlag. Berlin-Potsdam.

Freie Sozialistische Blätter. Im namen eines Kreises von Parteigenossen herausgegeben von H. Grob, K. Kober, etc. Zurich.
(Les Feuilles Socialistes libres, éditées au nom d'un groupe de membres du parti.)

Gazeta Dlia Vsiekh. Pétrograd, 1917-18 (Février). (La Gazette pour Tous.)

Gazeta Petchatnikov. (La Gazette des Imprimeurs). Moscou, 1918-19. (Janvier).

Газета Временнаго Рабочаго Крестьянскаго правительства (**Gazeta** vremennago Rabotchago Krestianskago pravitelstva). 17–23. 1917.

(Le journal du Gouvernement provisoire des ouvriers et des paysans. 17-23. 1917. Pétrograd.)

Главтабакъ (**Glavtabak**). Двухнедѣльный журналъ издаваемый Главнымъ Табачнымъ Комитетомъ при Высш. Совѣтѣ Народн. Хоз. Августъ–ноябрь, № 1–7. Москва, 1918.

(Glavtabac. Revue bi-hebdomadaire publiée par le Comité Centra des Tabacs, Conseil Supérieur d'économie nationale. Avril, Novembre, No. 1-7. Moscou, 1918.)

Голосъ Бѣлорусскаго народа (**Golos** Bielorusskago naroda). (Издано Бѣлорусскимъ Отдѣломъ.) Петроградъ, 1919.

(La voix de la Russie Blanche. (Publiée par la section russe-blanche). Pétrograd, 1919.)

Goloss Rossii (*Voix de la Russie*) quotidien, socialiste. Published in Berlin.

Голосъ трудового крестьянства (**Golos** trudovogo krestianstva). Органъ крестьянскаго отдѣла Всероссійск. Центр. Исполн. Ком. Совѣтовъ. 239–50, 257–62 и безпл. прил. № 13.

(La voix du travailleur de la terre. Organe de la section agricole du Comité exécutif central des soviets de toute la Russie. 239-50, 257-62 et supplément gratuit No. 13.)

Голосъ земли (**Golos** zemli) и труда (Красная деревня). Еженедѣльн крестьянскорабоч. газета. Прил. къ „Волѣ труда," орг. Центр. Ком. Парт. Рев. Ком., 29–31. (15–29 окт.) Москва, 1918.

(La voix de la terre et du travail (la campagne rouge). Journal hebdomadaire des paysans et des ouvriers. Supplément du Golos truda. Org. du Com. centr. du parti commun. revolut 29-31 (15-29 oct.). Moscou, 1918.)

Griaduschaia Rossia. (La Russie de l'Avenir.) Paris.

Internationale. Moscou. 1918-1919.

Iujnii Rabochii (Rabotchaia Gazeta). Journal Social-Révolutionnaire. Odessa, 1919. (Le Travailleur du Sud.)

Юный коммунистъ (**Iunyi**-kommunist). Органъ Центр. Моск. комитетовъ Россійскаго коммунистич. союза молодежи. № 2. Москва, 1919.

(Le jeune communiste. Organe central des comités de Moscou de l'union communiste de la jeunesse russe. No. 2. Moscou, 1919.)

Извѣщеніе (**Izvechtchenie**) Гельсингфорскаго Совѣта депутатовъ, арміи, флота и рабоч. № 196, 200, 201. Москва, 1917.

(Proclamation des délégués de l'armée, de la marine et des ouvriers du soviet de Helsingfors. Nos. 196, 200, 201. Moscou, 1917.)

Извѣстія (**Izvestia**) Петрогр. Совѣта Раб. Депут. (1 фев.–31 дек. 17), except 211, 260, 261.

(**Izvestia.** News of the Petrograd Council of Workmen's Deputies.)

Извѣстія (**Izvestia**) Главнаго спичечнаго Комитета. № 1, 1 сент. Москва, 1918.

(Les Nouvelles du comité supérieur des allumettes. No. 1, 1 Sept. Moscou, 1918.)

Извѣстія (**Izvestia**) Московскаго областного продовольственнаго Комитета. 1917.—№ 15–17, 1918 № 1–2 (19), № 4, 26, 29, 30. Москва, 1917–1918.

(Les Nouvelles, organe du Comité de ravitaillement du District de Moscou, 1917. No. 15-17, 1918, No. 1-2 (19) No. 4, 26, Nos. 29, 30. Moscou, 1917-1918 et 10 Décembre, 1917—31 août 1918.)

Извѣстія (**Izvestia**) Главнаго Сахарнаго Комитета великорусскаго района. № 1. Москва, Май, 1918.

(Les Nouvelles, organe du comité supérieur des sucres pour la Grande Russie. No. 1, Mai, 1918, Moscou.)

Извѣстія (**Izvestia**) Городского комиссаріата по продовольствію. № 1–17, май, августъ, 1918. Москва, 1918.

(Les Nouvelles. Organe du Commissariat Municipal du Peuple pour l'approvisionnement. No. 1-17, Mai, Août. Moscou, 1918.)

Извѣстія (**Izvestia**) Народнаго Комиссаріата по военнымъ дѣламъ. 1 года: № 132–142, 149–52; № 8–53 (Май 1–іюль 3, 1918; № 56 (6 іюля), 78, 80–91, 93–102 (31 августа). Москва, 1918.

(Les Nouvelles. Organe du commissariat du peuple à la guerre. 1-ère année. No. 132-142, 149-52; No. 8-53 (1 Mai-3 Juillet, 1918), No. 56 (6 Juillet). 78, 80-91, 93-102 (31 août). Moscou, 1918.)

Извѣстія (**Izvestia**) народнаго комиссаріата Здравоохраненія. № 7–8, 2 авг., 1918.

(Les Nouvelles. Organe du Commissariat du peuple à la Santé. Nos. 7-8, 2 Août, 1918 et 1919 (Incomplet). Moscou.)

Извѣстія (**Izvestia**) Московскаго областного Совѣта народнаго Хозяйства. № 1, 2; 1, 15 сент., 1918. Москва, 1918.

(Les Nouvelles. Organe du Conseil d'économie nationale du District de Moscou. Nos. 1, 2; 1, 15 Sept., 1918. Moscou, 1918.)

Извѣстія (**Izvestia**) Горнаго Отдѣла (В. С. Н. Х.). № 1–3. Іюль–сент., 1918.

Les Nouvelles. Organe du département des Mines (Conseil sup. de l'économie nationale) No. 1-3. Juillet, Septembre, 1918.)

Извѣстія (**Izvestia**) Государственнаго контроля. № 1–4 Петроградъ, Москва, 1918.

(Les Nouvelles. Organe de la section de contrôle du Gouvernement. Nos. 1-4. Pétrograd, Moscou, 1918.)

Извѣстія (**Izvestia**) и труды Союза Сибирскихъ кооперативныхъ Союзовъ „Закупским" Еженедѣльно. № 1–4, годъ 1; 1 (5), 3 (7), 4 (8), 5 (9).

(Les Nouvelles et le comptes-rendus de l'Union des coopératives Sibériennes "Zakoupskim." Nos. 1-4, 1-ère année; 1 (5), 3 (7), 4 (8), 5 (9). Revue hebdomadaire.)

Izvestia Odesskavo Sovieta Rabotchikh Deputatov. [Les Nouvelles du Soviet des Délégués Ouvriers d'Odessa. Odessa, 1919. (Mai.)]

Izvestia Sovietoff Rabochikh Soldat, i Krestians. Deputat. goroda Moskvy. (Les Nouvelles du Soviet des Délégués Ouvriers, Soldats et Paysans.) Moscou, 1918. Jusqu'à Juin.

Извѣстія (**Izvestia**) Главлѣса. Органъ Главнаго Комитета лѣсной политики и древообрабатывающей промышленности, 1–2 Окт. Москва, 1918.

(Le Bulletin du Glavlesa. Organe du comité supérieur pour les lois forestières et l'industrie du bois. 1-2 Octobre. Moscou, 1918.)

Извѣстія (**Izvestia**) Всероссійскаго центральнаго исполнительнаго Комитета Совѣтовъ крестьянскихъ, рабочихъ, солдатскихъ и казачьихъ депутатовъ и Московскаго Совѣта рабочихъ и красноармейскихъ депутатовъ. 189–95, 197–200, 213–228, 235–240, и.т.д. Москва, 1918.

(Le Bulletin du Comité exécutif central des Soviets des Délégués ouvriers, paysans, soldats et cosaques de toute la Russie et du Soviet des Délégués des ouvriers et de l'armée rouge de Moscou. 189-195, 197-200, 213-228, 235-240, etc. Moscou, 1918.)

Извѣстія (**Izvestia**) Центральнаго Исполнительнаго Комитета и Петроградскаго Совѣта Рабочихъ и Солдатскихъ депутатовъ. Петроградъ.

(Le Bulletin du Comité exécutif central et du Conseil des délégués ouvriers et soldats de Pétrograd. Pétrograd.)

Извѣстія (**Izvestia**) всероссійскаго центральн. исполнительнаго Комитета Совѣтовъ крестьянскихъ, рабочихъ, солдатскихъ и казачьихъ депутатовъ. 1918. Мартъ 12–31, Апрѣль 2–30, Май 1–31, Іюнь 1–30, Іюль 2–31, Авг. 2–31, Сент. 1–29, Окт. 1–2, и 213 (477) и послѣдній. Москва.

(Les Nouvelles. Organe du comité exécutif central des soviets des délégués paysans, ouvriers, soldats et cosaques. 1918. 12-31 Mars, 2-30 Avril, 1-31 Mai, 1-30 Juin, 2-31 Juillet, 2-31 Août, 1-29 Sept., 1-2 Oct., Nov. 213 (477) et le dernier No. et Jan., 1919. Moscou.)

Извѣстія (**Izvestia**) Всероссійской эвакуаціонной Комиссіи. 2–3 окт. 1918. Москва.

(Le Bulletin de la commission d'évacuation de toute la Russie. 2-3 Oct., 1918. Moscou.)

Извѣстія (**Izvestia**) Жилищнаго Совѣта при Московскомъ совѣтѣ Рабочихъ депутатовъ. № 1, 25 Мая, 1918. Москва, 1918.

(Le Bulletin du Conseil des Logements, Conseil des Délégués ouvriers de Moscou. No. 1, 25 Mai, 1918. Moscou, 1918.)

Извѣстія (**Izvestia**) Совѣтской медицины, органъ Совѣта врачебныхъ коллегій при Совѣтѣ народныхъ комиссаровъ. № 1–6. Москва, 1918.

(Le Bulletin du Conseil de la Médecine. Organe du Conseil du Collège des Médecins, dépendant du Conseil de la Commission Nationale. Nos. 1-6. Moscou, 1918.)

Извѣстія (**Izvestia**) Высшаго Совѣта народнаго хозяйства. № 1, 2, 3, 7, 9. Москва, 1918.

(Le Bulletin du Conseil supérieur de l'économie nationale. Nos. 1, 2, 3, 7, 9.)

Извѣстія (**Izvestia**) Художественно-просвѣтительнаго отдѣла Московскаго Совѣта Раб., Сол. и Крест. депутатовъ. №№ 1, 3, 4. 1918 (Май).

(Le Bulletin du département de l'enseignement artistique du Conseil des Délégués des ouvriers, des soldats et des paysans de Moscou. Nos. 1, 3, 4. 1918, Mai.)

Извѣстія (**Izvestia**) Центрочая. Изданіе Центральнаго Чайнаго Комитета („Центрочай") при Высшемъ Совѣтѣ Народнаго Хоз. № 1–4; 25 (12) апр.–30 (17) Марта. 5–8. Москва, 1918.

(Le Bulletin Tzentrotchaia. Publication du comité central des thés (Tzentrotchai) dépendant du Conseil de l'économie nationale. Nos. 1-4, 5-8, 25 (12) Avril. 30 (17) Mars. Moscou, 1918.)

Jizn. (La Vie.) Rostoff sur Don. 1919. (Août).

Журналъ Народнаго Комиссаріата Соціальнаго обезпеченія (**Journal** Narodnago Komissariata Sotsialnago obezpetchenia). № 2 Дек., 1918.

(Journal of the People's Commissariat of Social Welfare.)

Хроника (**Khronika**). Кинематографическій Комитетъ Народнаго Комиссаріата по просвѣщенію. №о 1, 1918. Москва, 1918.

(Chronique. Le comité des Cinémas de la Commission Nationale d'Instruction publique. No. 1, 1918. Moscou, 1918.)

Klikaia Rossia. Rostoff. 1919. (L'Appel de la Russie.)

Кличъ (**Klitch**) трудовыхъ казаковъ. Органъ Казачьяго отдѣла В. У. И. К. Совѣтовъ. № 42, 43, 45. Москва, 1918.

(L'appel des ouvriers cosaques. Organe de la section cosaque du conseil V.U.I.K. Nos. 42, 43, 45. Moscou, 1918.)

Der **Kommunist.** Herausgegeben von der Kommunistischen Partei der Schweitz. Zürich Erikastrasse 8. No. 1/1919.
(Le Communiste ; publié par le Parti Communiste de Suisse.)

Красная (**Krasnaia**) Армія. Ежедневная военная газета. Изданіе Военнаго Отдѣла Издательства Всероссійскаго Центр. Испол. Комитета Совѣтовъ и.т.д. 108–113. Москва, 1918.
(L'Armée rouge. Journal militaire quotidien. Publication de la section militaire des publications du comité exécutif central des soviets russes. 108-113. Moscou, 1918.)

Красная газета (**Krasnaya Gazeta**). Изданіе Петроградскаго Совѣта раб. и красноармейск. депутатовъ. 151 (вечер.), 156 (у.), 169 (у.), 172 (утр.), 175 (у.), 196 (у.), 210 (у.), 212 (у.), 220 (у.), 222 (у.), 223 (у.), 227–230 (у.), 232 (у.). „Красная колокольня" № 3 (приложеніе). 1918.
(La gazette rouge. Publication du soviet des délégués des ouvriers et de l'armée rouge de Petrograd. 151 (édition du soir), 158 (matin), 168 (m), 169 (m), 172 (m), 175 (m), 196 (m), 210 (m), 212 (m), 220 (m), 222 (m), 223 (m), 227-230 (m), 232 (m). Le clocher rouge. No. 3. Supplément, 1918.)

Красная звѣзда (**Krasnaia zvezda**). Еженедѣльный журналъ. 1, 5. Москва, 1918.
(L'Etoile rouge. Revue quotidienne. 1, 5. Moscou, 1918.)

Krassnii Nabat (Le Tocsin rouge), journal communiste paraissant secrètement à Hambourg à intervalles irréguliers. Edité par la section russe du parti communiste allemand, et répandu sous forme de tracts.

Kubanskaia Mysl. Ekaterinodar, 1919. (La Pensée de Kuban.)

Лѣса республики (**Liesa Respoubliki**) журналъ лѣсной политики. № 1–11, 1 апр.–1 сен. Москва, 1918.
(**Les** forêts de la république. Gazette des lois forestières. Nos. 1-11, avril–1 sept., 1918. Moscou, 1918.)

Лѣсное дѣло (**noe Dielo**). (При. № 10 къ газ. „Гол. тр. кр." № 225). Изд. Крест. отд. Всеросс. Центр. Испол. Ком. Совѣтовъ.
(Les Forêts. Sup. au No. 10 de la gaz. La voix de l'ouvrier de la terre. No. 225. Publication de la section rurale du comité exécutif central des soviets russes.)

Loutch Svieta (Le rayon de lumière), revue publiée irrégulièrement par la rédaction du Journal Prisyw. Deux numéros seulement ont paru jusqu'à présent. (Lieu de publication inconnu.)

Marx-Studien. Blätter für Theorie und Politik des wissenschaftlichen Sozialismus. Berlin.
(Le Marxisme. Brochures sur la théorie et la politique du socialisme scientifique, éditées par Max Adler et Rudolf Hilferding, rédacteur en chef de la Freiheit.

Математика въ школѣ (**Matematika** v chkole). Изданіе отдѣла по Реформѣ школы при Комиссаріатѣ народнаго просвѣщенія Том. 1, № 1. Іюль–августъ, 1918. Москва, 1918.
(Les Mathématiques à l'Ecole. Publication de la section de réforme scolaire de la commission nationale de l'instruction publique. T. 1, No. 1. juillet-août, 1918. Moscou, 1918.)

Maksimalist. Moscou, 1918. (Juillet.) (Le Maximaliste.)

Металлистъ (**Metallist**) Органъ Ц. К. Моск. област. Комитета и Моск. Отдѣленія Всеросс. Союза Рабочихъ-металлистовъ. № 1, іюнь, 1918, № 3–4, № 7. Москва, 1918.
(Le Métallurgiste. Organe du comité central du Comité du District de Moscou, et de la section moscovite du syndicat des ouvriers métallurgistes de Russie. No. 1, juin, 1918. ; Nos. 3-4 ; No. 7. Moscou, 1918.)

Mir. (L'Univers. Moscou, 1918. D'Avril à Octobre.)

Mir y Troud (Paix et Travail. Berlin. Janvier, 1920.)

Mirskoe Dielo. (La Cause Universelle. Moscou, 1918. 4 numéros.)

Московскій кооператоръ (**Moskovskii Kooperator**). Органъ общества потребителей „Кооперація." Третій года изданія. 21 окт. (н. с.), 1918. Москва, 1918.
(Le Coopérateur de Moscou. Organe de l'association des consommateurs "Coopération." Troisième année. 21 oct. 1918. Moscou.)

Научно (**Naoutchno**)-соціалистическая библіотека подъ общей редакціей А. В. Луначарскаго. №№ 8, 10. Москва, 1918.
(La bibliothèque socialiste scientifique sous la direction générale de A. V. Lunatcharsky. Nos. 8, 10. Moscou, 1918.)

Народное Хозяйство (**Narodnoe** Khoziaistvo). Органъ В. С. Н. Х. 1–ый годъ, изд. № 1, Мартъ, 1918. № 8–9, сент., 1918, № 10–11, 1918.
(L'Economie nationale. Organe du Conseil supérieur de l'économie nationale. Première année, 1ère édition, Mars 1918. Nos. 8-9, sept. 1918. Nos. 10-11. 1918.)

Народное просвѣщеніе (Narodnoe Prosviestchenie). Соціалистическій органъ, общественно-политическій, педагогическій и научный (Государственная комиссія по народному просвѣщен.). № 1–3, 5, 8–17.

(L'Education populaire. Organe socialiste, traitant de questions sociales, politiques, pédagogiques et scientifiques. (Commission gouvernementale d'instruction populaire.) Nos. 1-3, 5, 8-17.)

Народное право (Narodnoe Pravo). Изд. Отдѣла Юстиціи Тверского Губ. Исполкома. № 2 (20 окт), 1918.

(Le Droit populaire. Publication du département de la Justice de la Province de Tver, " Ispolkoma." No. 2 (20 oct.), 1918.)

Nashe Slovo. (Notre Parole. Moscou, 1918. (Juillet.)

Die **Neue Internationale.** Organ der Kommunistischen Kampfgruppen in der Schweiz. Biel, Buchdruck, Arbeiterblatt. 1919.

(La Nouvelle Internationale, organe des groupes d'action communiste en Suisse. Bienne.)

Neue Jugend. Organ der Sozialistischen Jugendorganisation Sektion Basel. Bâle, Verlag " Freie Jugend."

(La Nouvelle Jeunesse. Organe des Organisations de la jeunesses socialiste. Section de Bâle.)

La **Nouvelle Internationale.** Journal des Ouvriers socialistes internationalistes. 4e année, 1920. Genève, 9 rue du Marché.

Новая Эпоха (**Novaia** Epokha). № 2. 12.4.17. Парижъ.

(La Nouvelle Epoque. No. 2. 12.4.17. Paris.)

Novaia Petrogradskaia Gazeta. (La Nouvelle Gazette de Pétrograd. Pétrograd, 1918. (Août.))

Новая Заря (**Novaia** Zaria)—Ежемѣсячный политическій журналъ. Органъ Комитета Центр. области Р. С. Д. Р. П. № 1–6, 22 апр.–10 іюня, 1918. Москва, 1918.

(La nouvelle aurore. Revue politique mensuelle. Organe du comité central régional R.S.D.R.P. Nos. 1-6. 22 Avril–10 Juin, 1918. Moscou, 1918.)

Novoe dielo Naroda. Narodnoe Dielo. Narodnaia Mysl. Moscou, 1918. (Juillet.)

(La Nouvelle Cause du Peuple. La Cause du Peuple. La Pensée du Peuple. (Le journal ci-dessus a porté successivement ces 3 noms.)

Novoe Slovo. (La Nouvelle Parole. Moscou, 1918.)

Novyi Vechernyi Chas. (La Nouvelle Heure du Soir. Pétrograd, 1918. Juillet.)

Obedinenie. [L'Union. Moscou, 1918. (Mai, incomplet.)]

Obshee Dielo. (Paris-Pétrograd, 1909-1919. La Cause Commune.)

Odesskii Listok. (Le Journal d'Odessa. 1919. (Octobre.))

Ostdienst. [Hebdomadaire. Le Service en Orient. Berlin.]

Otetchestvo. Arkhangelsk, 1919. (La Patrie. Archangel, 1919.)

Otkliki. (Les Echos. Journal paraissant en russe une fois par semaine. Bern. Bümpliz, Bentels A.G. Anti-bolchéviste.)

Партійныя извѣстія (**Partiinyi** izvestia). Двухнедѣльн. журналъ. Изд. Центр. Комитета Р. С. Д. Р. П. № 6–7 (13–14), 8 (15). 20-го мая–10-го іюнр, 1918. Москва.

(Les Nouvelles des Partis. Revue bi-hebdomadaire. Publication du Comité central R.S.D.R.P. Nos. 6-7 (13-14), 8 (15). Le 20 mai-10 juin, 1918. Moscou.)

Петроградская Правда (Petrogradskaya Pravda). № 219, 223, 227, 229, 230.

La Vérité de Pétrograd. Nos. 219, 223, 227, 229, 230.

Le **Phare.** Education et documentation socialistes Jules Humbert, Droz. Directeur. Revue mensuelle (bolchéviste). Chaux-de-Fonds (Suisse).

Почтово-телеграфный журналъ (часть оффиціальная) (Pochtovo-telegrafnii Journal). №№ 1–31 янв.–сент., 1918.

(Post and Telegraph Journal. Official Part.) Nos. 1-31. 1918.

Построечникъ (**Postroetchnik**) Еженедѣльный органъ желѣзнодорожниковъ-построечниковъ. Годъ 1-ый. № 2-3. Москва, 1918.

(Le Constructeur. Publication hebdomadaire des constructeurs de chemins de fer. 1-ère année. Nos. 2-3. Moscou, 1918.)

Пламя (**Plamia**) Еженедѣльный общедоступный научно-литературный и художественно-иллюстрированный журналъ подъ редакціей А. В. Луначарскаго. Москва, 1918.

(La Flamme. Revue hebdomadaire illustrée pour tous, traitant de sciences, littérature, et d'art. Redacteur : A. V. Lunatcharsky. Moscou, 1918.)

Plamia. La Flamme. Petrograd, 1918-19.

Правда (**Pravda**). Органъ Центральн. Комитета Моск. Ком. и Моск. Охр. Ком. Р. К. П. (Большевиковъ). № 186–194, 196–7, 215–26, 232–8. Москва, 1918. Jan., 1919.

[**Pravda.** Organe du Comité central de la com. de Moscou et du comité de déf. Moscou R.K.P. (bolchévique). Nos. 186-194, 196-197, 215-226, 232-238. Moscou, 1918.

Правда (**Pravda**) Ежедневная газета. Центральный органъ Р. С.-Д. Р. П. Петроградъ, 1917–1919.

(**Pravda.** Journal quotidien. Organe central du R.S.D.R.P. Pétrograd, 1917–1919.)

Прибой (**Priboi**). Органъ Финляндскаго областного Бюро Гельсингфорскаго Комитета Р. С. Д. Р. П. № 72–82; 88–85. (6.11.17). Гельсингфорсъ.

(L'Attaque. Organe du bureau régional de Finlande, Comité de Helsingfors, R.S.D.R.P. Nos. 72-82; 88-85. 16.11.17. Helsingfors.)

Приказы (**Prikazi**), приказанія, извѣщенія и объявленія Петроградскаго Окружного Комиссаріата по военнымъ дѣламъ. Безплатное приложеніе къ газ. „Вооруженный народъ." №№ 13, 17, 18, 21, 23.

Ordres, réglements, proclamations, et renseignements émis par le Commissariat de la guerre du District de Pétrograd. Supplément gratuit du journal: "La Nation armée." Nos. 13, 17, 18, 21, 23.)

Prisyw. (L'Appel.) (Lieu de Publication inconnu.)

Продовольственное дѣло (**Prodovolstvennoe** dielo). Изд. Московск. городского продовольственнаго Комитета, 2-ой годъ изданія. № 1–24, 26–29, 33–34, 38. Москва, 1918.

(Le Ravitaillement. Publication du Comité de ravitaillement de la ville de Moscou. Edition de la 2-e année. Nos. 1-24, 26-29, 33-34, 38. Moscou, 1918.)

Профессіональный Вѣстникъ (**Professionalnyi** viestnik). Органъ Всеросс. Совѣта Професс. Союзовъ. № 7–8 (15–6) 25 мая, 1918. 11–12 (19–20), 15 авг. 1918. Москва, 1918.

(Le Messager professionnel. Organe du soviet des syndicats professionnels de Russie. Nos. 7-8 (15-16), 25 Mai, 1918; Nos. 11-12 (19-20), 15 Août, 1918. Moscou, 1918.)

Продовольствіе Сѣвера (**Prodovolstvie** severa). 7–8, 24–26, 32, 35–43, 46–47 отъ 17.9.18–10.11.18.

(Le Ravitaillement des régions du Nord. Nos. 7-8, 24-26, 32, 35-43, 46-47 de 17.9.18 au 10.11.18. Pétrograd.)

Пролетарская культура (**Proletarskaya** Kultura). (Двухнедѣльный журналъ). № 2, Іюль, 1918. № 3, августъ, 1918. Москва, 1918.

(La Culture Prolétaire. (Revue bi-hebdomadaire.) No. 2, Juillet, 1918; No. 3, août, 1918. Moscou, 1918.)

Пролетарская революція и право (**Proletarskaia** revoluzia i pravo). Двухнед. журналъ. Изданіе Народ. Коммиссаріата Юстиціи. № 1, 1 авг. 1918. № 2–5–6. Москва, 1918.

(La Révolution prolétaire et le droit. Revue bi-hebdomadaire. Publication de la commission nationale de Justice No. 1, août, 1918; Nos. 2-5-6. Moscou, 1918.)

Просвѣщеніе (**Prosviestchenie**). Теоретическій органъ Росс. Соціалъ-Демок. Рабочей партіи. № 1, 2, сент., окт. Петроградъ, 1917.

(La civilisation. Organe doctrinal du parti des ouvriers sccial-démocrates russes. Nos. 1, 2, sept., oct. Pétrograd, 1917.)

Путь (**Put**)—Литературно-художественный и профессіональный журналъ Совѣта Всеросс. профессіональн. желѣзнодорожныхъ союзовъ. № 1, 20.7.18. № 3, 25.9.18. Москва, 1918.

(Le Chemin. Revue littéraire, artistique et professionnelle du soviet des syndicats professionnels des cheminots de Russie. Nos. 1, 20.7.18; No. 3, 25.9.18. Moscou. 1918.)

Рабочая жизнь (**Rabotchaia** jizn). Органъ Центр. союза Муниципальныхъ учрежденій и пред. М. С. Р. и К. Д. № 1 (49), 15.12.18, 29, 30. Ноя. 1918—Янв. 1919. (Москва).

(La Vie ouvrière. Organe de la fédération centrale des institutions et entreprises municipales M.S.R. et K.D., No. 1/49, 15.12.18. 29, 30 Nov., 1918—Jan., 1919. Moscou.)

Рабочій (**Rabotchii**) Ежедн. газета Р. С. Д. Р. П. № 1 (7.9.17),12 (20.9.17). Петроградъ, 1917.

(L'Ouvrier. Journal quotidien R.S.D.R.P. No. 1 (7.9.17) 12 (20.9.17). Pétrograd, 1917.)

Рабочій (**Rabotchii**) интернаціоналъ. Двухнедѣльн. органъ Центр. Комитета Р. С. Д. Р. П., посвященный вопросамъ с.-д. теоріи. № 3–4. Москва, 1918.

(L'ouvrier international. Organe bi-hebdomadaire du Comité central R.S.D.R.P. consacré aux théories s.-d. Nos. 3–4. Moscou, 1918.)

Рабочій (**Rabotchii**) писчебумажникъ. Органъ Главн. Управленія Государствен. предпріятіями Бумажн. промышл. В. С. Н. Х. № 1. 1918.

(L'ouvrier papetier. Organe de la direction centrale des entreprises gouvernementales de l'industrie du papier. V.S.N.Kh. No. 1. 1918.)

Рабочій контроль (**Rabotchiy** kontrol). Органъ совѣта Рабочаго Контроля Центральной промышленной области. № 1, 23.2.18. Москва, 1918.

(Le Contrôle ouvrier. Organe du soviet du contrôle ouvrier de la région industrielle centrale. No. 1, 23.2.18. Moscou, 1918.)

Рабочій миръ (**Rabotchii** mir). Органъ Московск. Центр. Рабочаго Кооператива. №№ 2, 12, 13, 20. Москва, 1918.

(Le MONDE OUVRIÈRE. Organe de la coopérative centrale des ouvriers de Moscou. Nos. 2, 12, 13, 20. Moscou, 1918.)

Рабочій путь (**Rabotchy** Put). Ежедн. Газ. Центральный органъ Р. С. Д. Р. П. № 2–7, 10–23, 25–45. Петроградъ, 1917.

(Le chemin de l'ouvrier. Journal quotidien. Organe central du R.S.D.R.P. Nos. 2–7, 10–23, 25–45. Pétrograd, 1917.)

Работникъ (**Rabotnik**) воднаго транспорта. Органъ Центр. Союза работниковъ воднаго транспорта. № 3, 29.11.18. Москва, 1918.

(L'ouvrier des transports par eau. Organe de l'union centrale des marins et mariniers. No. 3, 29.11.18. Moscou, 1918.)

Работникъ (**Rabotnik**) Почты, Телеграфа и Телефона. №№ 7–10, 14–16 (1918) и №№ 1 и 2. Москва, 1919.

(The Postal, Telegraph and Telephone Worker. Nos. 7-10, 14–16. 1918. Nos. 1-2. Moscow, 1919.)

Rannoe Utro. (L'heure matinale.) Moscou, 1917-18. (Juillet).

Räte Zeitung. (Le Journal des Soviets.) Hebdomadaire. Berlin.

Recueil de Documents étrangers. Ministère des Affaires Etrangères. Le No. 34 contient le compte-rendu du 6ème Congrès des Soviets. Novembre, 1919, et du 2ème Congrès des Unions Professionnelles. Octobre, 1919.

Le Reveil. Communiste et anarchiste. Genève, 6 rue des Savoises.

Революціонный флотъ (**Revolutzionnyi** flot). Еженедѣльникъ Морского Сборника. Политическій военно-морской журналъ. № 15–17. Декабрь, 1917.

(La flotte révolutionnaire. Revue hebdomadaire des marins. Journal politique des soldats et marins. Nos. 15-17. Décembre, 1917.)

Revolution Ohne Blut. Organ fur Reform ohne Gewalt. Zurich, 1e année, 1919.

(La Révolution non sanglante.)

Rodina, Nasha Rodina. (Patrie : transformé plus tard en Notre Patrie.) Moscou, 1918. Juillet.

Der **Rote Adler.** Polit. Streitschrift gegen d. Bolschewismus. Berlin.

(L'Aigle rouge. Revue politique anti-bolchévique.)

Rote Fahne. (Drapeau Rouge.) Quotidien. Berlin.

Die **Rote Flut.** Blatt fur gewaltige Reform ohne Gewalt. (1e année. 1919. La Vague Rouge.)

Russische Korrespondenz. (Le Correspondant Russe.)

Русскій рабочій (**Russkii** Rabotchii). Двухнедѣльн. журналъ, посвящ. вопросамъ рабочей политики и раб. движенія. Органъ раб. коммиссіи при Центр. Комитетѣ П. С. Р. Книжка 1-ая, апрѣль, 1918.

(L'ouvrier russe. Revue bi-hebdomadaire, consacrée aux questions de politique ouvrière et au mouvement travailliste. Organe de la commission ouvrière du Comité central P.S.R. 1-er livre, Avril-Juin, 1918.)

Русскій спортъ (**Russkii** sport). Еженѣдѣльный иллюстрированный журналъ всѣхъ видовъ спорта. № 2, 12–20 января, 1919. Москва.

(Le sport russe. Revue hebdomadaire illustrée des divers sports. Nos. 2, 12–20 Janvier, 1919. Moscou.)

La **Sentinelle.** Quotidien socialiste, La Chaux de Fonds, Suisse.

Severnaia Communa. Petrograd, 1918–19. (La Commune du Nord. Pétrograd.)

Sievernaia Zaria Vologda. (L'Aurore Boréale. 1918. (Pétrograd).

Slavia. Petrograd. (Jusqu'à Avril, 1918).

Солдатская правда (**Soldatskaya** pravda). Органъ военной организаціи при Центр. Комитетѣ Росс. Соц.-Дем. Раб. Партіи. № 83 (19, 20.11.17)–84; № 93–5; № 97–104; № 90; № 87–88. Петроградъ, 1917.

(La Vérité du Soldat. Organe de l'organisation militaire du Comité central du parti social-démocrate des ouvriers russes. No. 83 (19, 20.11.17) 84; No. 93–5; No. 97–104; No. 90; No. 87–88. Pétrograd, 1917.)

Soviet Russia. (Official Organ of the Russian Government Bureau). New York, 1919–1920.

Соціалистъ-революціонеръ (**Sozialist**-Revolouzionair'). Органъ Финляндскаго Обл. Комитета партіи Соц.-революціонеровъ.

(Le Socialiste-Révolutionnaire. Organe de la section finlandaise du comité du parti socialiste-révolutionnaire. Helsingfors.)

Spartakus. Publié irrégulièrement par le parti communiste allemand.

Der **Sozialist,** hebdomadaire, socialiste indépendant rédigé par Rudolf Breitscheid. (Lieu de publication inconnu).

Статистика труда (**Statistika** truda). Журналъ Народн. Комиссаріата труда. № 1–7, 13.7.18. No. 4. Москва, 1918.

(La Statistique du Travail. Revue du commissariat du Peuple au travail. No. 1–7, 13.7.18. No. 4. Moscou, 1918.

Статическій Отдѣлъ Народ. Комиссаріата труда. (**Statisticheski** Otdiel Narodnavo Commissariata Trouda).

1. Распоряженія, программы, инструкціи по статистикѣ труда.
2. Статистика рынка труда. прилож. къ № 1 „Статистика труда." Москва.

(Section de la statistique, Commissariat du peuple au travail. 1 Ordonnances, programmes et instructions concernant la statistique. 2. La statistique du marché du travail. Supplément du No. 1 "La statistique du travail." Moscou.)

Suisse Orient. Hebdomadaire. Paraît depuis 30 juillet, 1919. Berne.

Svobodnaia Kommuna. [La Commune Libre. Moscou, 1919. (Mai.)]

Svobodnaia Retch. [La Libre Parole. Ekaterinodar, 1919. (Août.)]

Театральный курьеръ (**Teatralnii** kourier). Вечернее изданіе. № 37. 29 окт., 1918. Москва.

(Le Courrier Théatral. Edition du soir. No. 37, 29 Octobre, 1918. Moscou.)

Техника (Teknika) Органъ В. С. Н. Х. № 1, 15 октября, 1918.

(La Technique. Organe V.S.N.Kh., No. 1, 15 Octobre, 1918.)

Техникъ (**Tekhnike**). Изд. Областного профессіональнаго союза техниковъ и чертежник. Моск. промышленн. района. № 6–9, 1918 Іюнь, сентябрь. Москва, 1918.

(Le Technicien. Publication du Syndicat professionnel des techniciens et dessinateurs du district industriel de Moscou. Nos. 6-9, 1918. Juin, Septembre. Moscou, 1918.)

Торгово-промышленная газета (**Torgovo** promychlennaya gazeta). Петрогрдъ.

(La Gazette du Commerce et de l'Industrie. Pétrograd, 1917-1918 (jusqu'à juillet).)

Трудовая школа (**Troudavaya** chkola) Еженедѣльн. бюллетень отдѣла реформы школы. № 1–2, іюля 1918 г. Москва.

(L'Ecole ouvrière. Bulletin hebdomadaire de la section de la réforme scolaire. No. 1-2, Juillet, 1918. Moscou.)

Trudovoe Kozachestvo. Moskva, 1919 (Apr.).
[Le Travail du Cosaque. Moscou, 1919 (Avril).]

Творчество (**Tvortchestvo**). Литература . . . . Жизнь. Изданіе Московск. Сов. Р. и Кр. депутатовъ. № 5, 6, 8. Москва, 1918.

(La Creation. La Litterature. La Vie. Publications du Soviet des délégués ouv. et paysans russes. Nos. 5, 6, 8. Moscou, 1918.)

Утро Москвы (**Utro** Moskvy). Москва, 1918.

(Le matin de Moscou. Moscou, 1918.)

Utro Petrograda. Le Matin de Pétrograd. Pétrograd, 1918 (Juillet).

Vechernaia Jizn. (La Vie du Soir. Moscou, 1919 (Avril).)

Вечернія извѣстія (**Vetchernia** izviestia) Московскаго Совѣта Раб. и Крестьянск. депутатовъ (и област. Исполн. Комитета Совѣтовъ). № 65 (5 окт.)–76 (18 окт.); № 83–88 (1 ноября, 1918); № 124–8. Jan. 1919. Москва, 1918.

(Les nouvelles du soir du Soviet des délégués ouvriers et paysans de Moscou (et des soviets régionaux du comité exécutif). No. 65 (5 Oct.)–76 (18 Oct.); No. 83-88 (1 Nov., 1918); No. 124-8. Moscou, 1918.)

Вечеръ Мосвы (**Vetcher** Moskvi. 27 окт., 1918. поя., 1918.)

(Le soir de Moscou. 27 Oct., 1918; Nov., 1918.)

Вятское народное хозяйство (**Viatskoe** narodnoe khoziastvo). Органъ Губ. Продовольств. Комитета, и.т.д. Вятка, 1918.

(L'Economie populaire de Viatka—organe du Comité d'approvisionnement, etc. Viatka, 1918.)

Вѣстникъ аптечнаго труда (**Viestnik** aptetchnago truda) (Вмѣсто „жизни фармацевта"). Органъ Всеросс. Центр. Сов. проф. союзовъ служащихъ въ аптекахъ. Годъ, 5. № 8–11, 28 іюля (н. с.). 20 сент. (п. с.), 1918. Москва, 1918.

(Le journal du travail des Pharmaciens (remplaçant "la Vie du Pharmacien") organe du soviet central des syndicats professionnels des ouvriers pharmaciens. 5-e année, No. 8-11, 28 Juillet—20 Sept., 1918. Moscou, 1918.)

Вѣстникъ Шанявцевъ (**Viestnik** chaniavtzev). Изданіе Совѣта Старостъ и о-ва взаимо-помощи служителямъ университета имени А. Л Шанявскаго. № 3, 27/14 марта, 1918. Москва, 1918.

(Le journal des "Chaniavtzy"—publication du soviet des baillis et de la mutuel e des employés de l'université de A. L. Chaniavtzeff. No. 3, 27/14. Mars, 1918. Moscou, 1918.)

Вѣстникъ Жизни (**Viestnik** jizni). Итоги политики, науки, литературы и искусства. № 1, 1918. Москва, 1918.

(Le Messager de la vie. Questions de politique, de science, de littérature et d'art. No. 1, 1918. Moscou, 1918.)

Вѣстникъ культуры и политики (**Viestnik** kulturi i politiki). Подъ редакц. Д. М. Койгена. Петроградъ, 1918.

(Le journal de la culture et de la politique. Rédigé par D. M. Koigen. Pétrograd, 1918.)

Вѣстникъ металлиста (**Viestnik** metallista). Органъ временнаго Центр. К-а Всеросс. Союза Рабочихъ-металлистовъ. № 2, 3, январь, февраль. Петроградъ, 1918.

(Le journal du métallurgiste. Organe du comité central provisoire de l'union des syndicats métallurgistes russes. Pétrograd, 1918.)

Вѣстникъ народнаго комиссаріата торговли и промышленности (**Viestnik** narodnago komissariata torgovly i promychlennosti). № 1–4, 1.6.18; №№ 5–6, 7–8. Москва, 1918.

(Le journal du Commissariat du Peuple pour le commerce et l'industrie. Nos. 1-4, 1 Juin, 1918. Nos. 5-6, 7-8; et des nos. de Juin et Oct. Moscou, 1918.)

Вѣстникъ народнаго комиссаріата труда (**Viestnik** narodnago komissariata truda). № 2–3, февр., мар., 18; № 4–7 апр., іюль, 1918. Москва, 1918.

(Le journal du Commissariat du travail. Nos. 2-3, Fev., Mars, 1918; Nos. 4-7, Avril, Juillet, 1918. Moscou, 1918.)

Вѣстникъ народнаго Комиссаріата внутреннихъ дѣлъ (**Viestnik** narodnago kommissariata vnutrennykh diel). Еженед. жур. Іюль 25, авл. 25. №. 18–20. Москва, 1918.

(Le journal du commissariat du Peuple pour les affaires de l'Intérieur. Revue hebdomad. 25 Juillet, 25 Avril, Nos. 18-20. Moscou, 1918.)

Вѣстникъ Путей Сообщенія (**Viestnik** Putei Soobchtchenia). Изданіе комиссаріата путей сообщенія. № 1–10, 14–15, 22–4, 32. 1918.

(Le messager des voies de communication. Publication du commissariat aux voies de communication. Nos. 1-10, 14-15, 22-4-32. 1918.)

Вѣстникъ Соціальнаго страхованія (**Viestnik** Sotsialnago strakhovania). Журналъ союза больничныхъ касс. Моск. области, посвященный вопросамъ соціальнаго страхованія, страховой медицины и профессіональной гигіены. № 6, 8, 9, 11–12, апр.–іюнь, 1918. Москва, 1918.

Le messager de l'assurance sociale. Publication de l'union des caisses des hôpitaux de la région de Moscou, consacrée aux questions d'assurance sociale, d'assurance médicale et d'hygiène professionnelle. Nos. 6, 8, 9, 11-12, Avril-Juin, 1918. Moscou, 1918.)

Вѣстникъ Страхового Совѣта (**Viestnik** Strakhovogo Sovieta) (П.К. Труда). № 1, Май, 1918. Москва, 1918.

(Le messager du Soviet de l'assurance. (Com. du Travail). No. 1, Mai, 1918. Moscou, 1918.)

Вѣстникъ воздушнаго флота (**Viestnik** vozduchnago flota). № 1, іюнъ, 1918; № 3, іюль, 1918. Москва, 1918.

(Le messager de la flotte aérienne. No. 1, Juin, 1918; No. 3, Juillet, 1918. Moscou, 1918.)

Водный транспортъ (**Vodnii** transport). Еженѣдѣльн. органъ Главн. Управ. Вод. Транспорта. № 1, Іюнь, 1918; № 5, сент., 1918. Москва, 1918.

(Les transports par voie d'eau. Organe hebdomadaire de la direction centrale des Transports par voie d'eau. No. 1, Juin, 1918; No. 5, Sept., 1918. Moscou, 1918.)

Воля и думы желѣзнодорожника (**Volia** i dumy jelesnodorojhnika) № 72, 2-ой годъ изданія. 26 окт., 1918. Москва.

(La liberté et la pensée du cheminot. No. 72, 2-ème année, 26 Oct. Moscou, 1918.)

Военное дѣло (**Voennoe** dielo) Военно-научный, литературный журналъ. № 19, окт. 1-ый годъ изданія. Москва, 1918.

(La guerre. Revue militaire scientifique et littéraire. No. 19, Oct. 1-ère année. Moscou, 1918.)

Воля Труда (**Volia** truda). (Органъ Центральн. революціоннаго коммунизма). Ежедневн. газета. № 1 (14 сент., 1918). По 42 (2.11.18). Москва, 1918.
Съ приложеніемъ „Голосъ земли и труда“ (иначе „Красная деревня“).

[La liberté du travail. (Organe du communisme révolutionnaire central.) Journal quotidien. No. 1 (14 Oct., 1918); No. 42 (2 Nov., 1918). Moscou, 1918.
Avec le supplément: "La voix de la terre et du travail" (autrement dit: "La campagne rouge").]

Volksrecht. Offizielles Publikationsorgan der Sozialdemokratischen Partei der Schweiz und des Kantons Zurich. 22e année, 1919.
(Le Droit du Peuple. Organe officiel du Parti socialiste de Suisse et du Canton de Zurich.)

Volnaia Kuban. [Kuban Libre. Ekaterinodar, 1919 (Septembre).]

Вооруженный народъ (**Voorujennyi** narod). Ежедневн. военная газета. № 22; № 53, 54, 69, 70. Петроградъ янв. и фев. 1918.

[Le peuple armé. Journal militaire quotidien, Nos. 22, 53, 54, 69, 70, 1918; Pétrograd, 1918 (Janvier et Février).]

Впередъ (**Vperiod**). Ежедневная газета, органъ Центр. Комитета и Комитетовъ Моск. Организацій и Центр. областей Р. С.–Д. Р. П. № 79 (325) мая (29 апр. 1918) изд. 2-ое. Москва, 1918.

(En Avant. Journal quotidien, organe du comité central et des comités des organisations moscovites et de la région centrale de la R.S.—D.R.P. No. 79 (325), Mai (29 Avril), 1918. Deuxième édition. Moscou, 1918.)

Vremia (Novoie), Petrograd, 1918.
[Le Temps (Nouveau).]

Vremia (Le Temps) hebdomadaire. Journal d'information dirigé par Nazimoff, ancien rédacteur du journal octobriste de Moscou Outro Rossii. Berlin.

Всеросс. Церковно-общественный Вѣстникъ (**Vserossiiski** tserkovno-obchtchestvennyi viestnik). № 164, 13 дек. Петроградъ, 1917.

(Le journal religieux et social russe. No. 164, 13 Décembre. Pétrograd, 1917.)

Всходы (**Vshody**). Еженедѣльн. органъ Московск. Уѣзднаго Совѣта Раб. и крестьянск. депутатовъ. Москва, 1918.

(L'Ascension. Organe hebdomadaire du conseil des délégués ouvriers et paysans du département de Moscou. Moscou, 1918.)

Die Weltbühne.
(La Scène du Monde, hebdomadaire, socialiste indépendant de droite rédigée par Heinrich Ströbel. Charlottenburg, Berlin, Allemagne.)

Welt-Revolution. Herausgegeben von der Deutschen Gruppe der Russischen Kommunistischen Partei. Jahrg. 1, No. 47. Den 3 Oktober, 1918. Moskau, 1918.
(La révolution mondiale. Publication de la section allemande du parti communiste russe. 1 année. No. 47, 3 Octobre, 1918. Moscou, 1918.)

Заря (**Zaria**). Еженедѣльный литературный и юмористическій журналъ. № 9.

(L'Aurore. Revue hebdomadaire littéraire et humoristique. No. 9.)

Заря (**Zaria**) Россіи. № 15, 29, 30. Москва, 1918.

(L'aurore de la Russie. Nos. 15, 29, 30. Moscou, 1918.)

Zaria Rossii. Rostoff, 1919.
(L'aurore de la Russie. Rostoff, 1919.)

Zemlia i. Volia. (La Terre et la Liberté. Moscou, 1917-1918.)

Земскій страховой Вѣстникъ (**Zemskii** strakhovoi viestnik). (Земскій страховой союзъ). № 7–8, апрѣль–май, 1918.

[Le messager de l'assurance rurale. (Le syndicat de l'assurance rurale.) Nos. 7-8, Avril-Mai, 1918.]

Zimmervald. Journal Socialiste. Stockholm, 1919.

Znamia. Le Drapeau. Moscou, 1919 (Janvier).

Знамя (**Znamia**) революціи. Органъ Саратовскаго Губ. Ком. партіи Революціоннаго Коммунизма. № 2, 28 окт. Саратовъ, 1918.

(La bannière de la révolution. Organe du comité du parti communiste révolutionnaire de la Province de Saratoff. No. 2, 28 Oct., 1918. Saratoff.)

Знамя труда (**Znamia** truda). Органъ Центр. Комитета партіи лѣвыхъ Соц.-революц. № 90–93, 95, 213, (29 Мая, 1918). Москва, 1917.

(Le drapeau du travail. Organe du comité central du parti socialiste-révolutionnaire de gauche. Nos. 90-93, 95, 213 (29 Mai, 1918). Moscou, 1917 (Juillet), 1918.)

Znamia Truda. (Le Drapeau du Travail.) Ekaterinodar, 1919.

Знамя трудовой коммуны (**Znamia** troudovoi commouny). Органъ Центр. Бюро партіи народниковъ-коммунистовъ. № 56–61, 27 окт.–2 нояб.; № 63. Москва, 1918.

(La bannière de la commune ouvrière. Organe du Bureau central du parti du peuple communiste. Nos. 56-61, 27 Oct.—2 Nov., 1918—No. 63. Moscou, 1918.)

IV. ARTICLES DE JOURNAUX ANGLAIS, FRANCAIS, ALLEMANDS, &c.

Nous faisons suivre la liste ci-dessus par une série d'articles insérés dans des journaux anglais, francais, allemands, &c., dont nous possédons les coupures.

La liste commence à partir du 1e janvier, 1920, jusqu'au moment de la publication de ce livre. Ici aussi il s'agit exclusivement d'articles traitant du bolschévisme au point de vue des questions ouvrières.

La liste est très incomplète surtout en ce qui concerne les journaux autres qu'anglais.

ARTICLES IN ENGLISH, FRENCH, GERMAN NEWSPAPERS, &c.

We insert after the above list a series of articles which have appeared in English, French, German newspapers, &c., of which we have cuttings.

This list starts from 1st January, 1920, until time of publication of this book. The question treated is also that of Bolshevism from the labour point of view.

This list, especially as regards non-English newspapers, is very incomplete.

REVIEWS.

CONTEMPORARY REVIEW.

Respondek, Erwin. Bolshevik Industry and Finance.
February, 1920.

CO-OPERATIVE NEWS.

Reopening Trade with Russia. *February 7th*, 1920.

ECONOMISTE EUROPÉEN.

La répartition de l'encaisse-or de la Banque de Russie.
16 *Janvier*, 1920.

La part de la Russie dans la production mondiale du pétrole.
16 *Janvier*, 1920.

ECONOMITCHESKAYA JIZN.

Das Program des Warenaustausches mit dem Auslande.
(Le programme de l'Echange de Marchandises entre la Russie des Soviets et l'Etranger. **22** *Janvier*, 1920.

DIE GLOCKE (LA CLOCHE).

Dr. R. von Ungern. Sternburg Ostorientierung.
(L'Orientation vers l'Est.) 14 *Février*, 1920.

DIE INTERNATIONALE (L'INTERNATIONALE).

Radek, Karl. Karl Liebknecht zum Gedächtnis.
den 2ten Februar, 1920.

—— Proletarische Diktatur und Terrorismus.
den 2ten Februar, 1920.
(A la mémoire de Liebknecht.)
(La Dictature du Prolétariat et le Terrorisme.)

NATIONAL REVIEW.

KEMP, Rear-Admiral. A Reminiscence of Russia. *January*, 1920.

NEW EUROPE.

Struve, Peter. Plain Speech from Russia. *February 5th*, 1920.
The Economic Results of Bolshevik Rule. *February 12th*, 9120.
Auster. Some Aspects of Bolshevik Policy. *February 26th*, 1920.

NOUVELLE REVUE.

Sctaeck, Ivan de. La Tourmente Bolchévique (Journal d'un Témoin).
15 *Février*, 1920.

LE PHARE.

Russie : Le Commissariat du Peuple, de l'Hygiène et de la Santé Publique ; l'œuvre de l'instruction publique ; comment les Bolchéviks font la guerre. Chaux-de-Fonds, Suisse.
Février, 1920.

REVUE DE PARIS.

Mauss, Marcel. Les Coopératives Russes. 1 *Mars*, 1920.

DER SOZIALIST (LE SOCIALISTE).

Polovtser, Barbara N. Die Russichen Genossenschaften auf dem Weltmarkt.
Les Coopératives russes sur le marché du monde.
21 *Février*, 1920.

DIE ZUNKUNFT.

Friede mit den Bolscheviki, von einem Russen.
(La paix avec les Bolchévistes, par un RUSSE.)
29 *Janvier*, 1920.

Radek, Karl. Deutschland und Russland.
(L'Allemagne et la Russie.) 7 *Février*, 1920.

SÜDDEUTSCHE MONATSHEFTE.

Gorki, M. Ein Jahr Russischer Revolution.
(Une année de révolution russe.) *Octobre*, 1918.
Bolschevismus. *Janvier*, 1920.
(Le bolchévisme.)
Ausbreitung des Bolschevismus.
(Expansion du Bolchévisme.) *Avril*, 1919.

NEWSPAPERS.

BERLINER BÖRSEN ZEITUNG.

Die Russischen "Kooperative." (The Russian Co-operatives.) A Description of the Growth of the Russian Co-operatives, with Statistics. Describing the Attitudes Past and Present of Bolshevism towards Co-operatives. Describing the Administration of the Co-operatives. *March 4th*, 1920.

BERLINER TAGEBLATT.

Die Bolschwistische Antwort. (The Bolshevik Answer.) The Political Meaning of "Goods Bartering." The Tactics of the Soviet Government. *January 31st*, 1920 (Evening).
Gespräche mit J. W. Hessen. The Physical Disease of the Russian People. Enmity against Europe. The Sins of European Politics. *February 11th*, 1920 (Morning).
Europa und der Bolschevismus. (Europe and Bolshevism.)
February 20th, 1920 (Morning).

BIRMINGHAM POST.

Forced Labour in Russia. Details of Drastic Soviet Scheme. Over Two Million Workers Wanted. *March 1st*, 1920.
Reform of Soviet Constitution. Scheme for all-powerful Triumvirate. *February 3rd*, 1920.
Lenin Denounces the Soviets. Responsible for Bad State of Russia's Industry. Proposal to suppress Trades Unions. Salvation in Transference of Administrative Duties into the hands of Technical and Educated People. *March 13th*, 1920.

LA CAUSE COMMUNE.

La Façade bolchéviste. 7 *Février*, 1920.
La Façade bolchéviste. Pour juger Lénine c'est son œuvre qu'il faut voir.
La politique financière des Soviets. 3 *Janvier*, 1 92

LA CAUSE COMMUNE—*continued.*

Le carnet de notes de A. Kouprine. 3 *Janvier*, 1920.
L'ouvrier français Ludolf raconte la vie à Moscou sous le régime bolchéviste.
La façade bolchéviste. Si l'on regarde de plus près on ne voit que famine, trahison, servage et anti-démocratisme. 7 *Janvier*, 1920.
La vie à Moscou. 7 *Janvier*, 1920.
Les Soviets suppriment les Comités. 14 *Février*, 1920.
Le rêve de Lénine et Trotzky. 14 *Février*, 1920.

DAILY CHRONICLE.

A. E. Copping. Life and Conditions in Moscow.
Life Among the Peasants.
Moscow under the Rule of the Communists.

DAILY HERALD.

Summary of Lansbury's Despatches from Moscow.

Russia eager for friendship with all peoples of the world. Interview with Tchitcherin. *February 10th.*
Interview with Melnichanski, Secretary of the Russian Trade Unions. The Trade Union, like the Co-operative Movement, an integral part of the Soviet organisation. *February 16th.*
Mr. Lansbury addresses the Moscow Soviet. Interviews Krassin, Commissar of Transport and Foreign Trade. Soviet Government can pay now in gold for over 2,000 locomotives and almost any quantity of transport. *February 17th.*
Lansbury describes constitution, aims and workings of the "Extraordinary Commission." *February 19th.*
The one question that will decide the success or failure of the Soviet Government is: "Can Labour be organised, and will workmen give of their best for the service of the nation without the spur of competition and money-making?" *February 20th.*
The organisation and development of the Co-operative Movement under the Bolsheviks. *February 23rd.*
Lansbury inspects the factories and reports his opinion of the condition and spirit of the workers. *February 24th.*
Short interview with the British war prisoners in Russia. *February 25th.*

DAILY HERALD.

Lansbury's Articles on Russia.

Lansbury sees Lenin and describes his impressions of him. *March 3rd.*
Russian opinion of Polish peace terms (according to Lansbury). *March 4th.*
Health and Sanitation in Soviet Russia. *March 5th.*
Delayed message (dated February 25th) gives Chicherin's views on the proposal to send a League of Nations Commission. *March 6th.*
In delayed message (dated February 25th) Prince Kropotkin, through Lansbury, pleads for an early peace with Russia. *March 8th.*
The Dayspring in Russia. Geo. Lansbury's Welcome Home. *March 21st.*

Despatches of Daily Herald's Petrograd Correspondent, Griffin Barry. *February 26th* to *March 3rd.*
Barry's impressions of the Red Army and of Petrograd (where he has apparently been before the revolution). *February 26th.*
Food Commissar Badeyev's interpretation of "The Dictatorship of the Proletariat," and description of the relations between the Peasants and the Communists. *February 27th.*
How Petrograd is fed. *February 28th.*
The Text of the Ukrainian Soviet Government's Peace Note to Poland. *March 3rd.*

THE DAILY NEWS.

Starvation or Peace: 8,000,000 Russians Slowly Dying. Soviet's Task. Four Armies Converted into Labourers. *February 27th*, 1920.
The Unrealised Ideals of Bolshevism. Russian Incongruities of To-day and their Lesson. Ballet Girl's 600 r. a Month. *February 28th*, 1920.
Moscow a City of Death. Scenes in Bolshevik Capital. The Long Agony, Famine and Darkness—and Full Theatres.
The New Era in Russia. The Creative Work of Bolshevism. Need of Peace. Faith that Crisis will be Survived. Trotsky's Sensational Policy of Reconstruction. *March 6th*, 1920.
£500 Dinner for Six. Christmas Luxury in Petrograd. Food and Fuel. Whole Population goes Wood-cutting. *March 3rd*, 1920.
Life in Russia. Middle Classes under Red Rule. Labour Lack. Unions Deprived of the Strike Weapon. *March 13th*, 1920.

THE DAILY TELEGRAPH.

Future of Russia. America's View. Bolshevism's Failure. Maxim Gorky's Lament. *March 4th*, 1920.
Allied Policy in Russia. M. Albert Thomas' Views. *February 26th*, 1920.
Soviet's Confess Failure of Communism. Worthless Paper Money. *March 11th*, 1920.
Russia's Ruin. Soviet Expert's Admission. Workmen as Serfs. Chaos and Ruin in S. Russia. Problems of the Future. *March 25th*, 1920.

DEUTSCHE ALLGEMEINE ZEITUNG.

Wirtschaftliche Verhaeltnisse in Raete Russland. (Economic Conditions in Russia.) *March 4th*, 1920 (Morning)

DEUTSCHE ZEITUNG.

Die Bolschewistiche Politik in der Ukraine. (Bolshevik Policy in the Ukraine.) Moscow Government Try to Win over the Ukrainian Peasantry. *February 21st*, 1920 (Evening).

ECHO DE PARIS.

La militarisation du Travail en Russie Soviétiste. 9 *Février*, 1920.
Le Paradis bolchévique. Les Soviets imposent la journée de 12 heures. 14 *Février*, 1920.
Les Soviets et la journée de 8 heures. 13 *Février*, 1920.

ECLAIR.

Le véritable régime des soviets. 19 *Février*, 1920.

EVENING STANDARD.

Europe and the Reds. "No Danger of Bolshevism Spreading," says M. Thomas. *March 2nd*, 1920.

FRANKFURTER ZEITUNG.

Die Zwangsarbeit in Russland. (Compulsory Labour in Russia.) *March 4th*, 1920 (Evening).

GAZETTE DE LAUSANNE.

Une législation communiste. 20 *Février*, 1920.
Les Coopératives et le Gouvernement des Soviets. 12 *Mars*, 1920.

GÖTEBORGS-HANDELS OCH SJÖFARTS-TIDNING (SWEDEN).

Rysslands undersökningen. *February 27th*, 1920.
De Kooperativa förbunden i Ryssland. *March 5th*, 1920.
Trotsky's Arbetsarmé. Industriell värnplikt i Ryssland. *March 10th*, 1920.
(The Enquiry in Russia.)
(The Co-operative Associations in Russia.)
(Trotsky's Army of Labour. Industrial Conscription in Russia.)

HUMANITÉ.

Un Cahier Russe de la Ligue des Droits de l'Homme. 8 *Février*, 1920.
L'Héroisme du Prolétariat Russe. (Radio de Pierre Pascal.) 24 *Février*, 1920.
Un nouveau radio de George Lansbury. 18 *Février*, 1920.
Lénine reconnait l'indépendance des nationalités. 10 *Février*, 1920.

KÖLNISCHE ZEITUNG.

Die Russischen Genossenschaften. (The Russian Co-operatives.) *February 26th*, 1920 (Morning).

LIVERPOOL DAILY POST.

Forced Red Labour. Death Penalty for Slackers. *March 1st*, 1920.
Lenin's Latest (*re* Compulsory Labour). *March 15th*, 1920.
Petrograd Death Roll. *March 25th*, 1920.

MANCHESTER GUARDIAN.

Soviet Marriage Laws. Reality of Descent the Basis. Divorce the Disposition. *March 1st*, 1920.
Bolshevism Diluted. *March 3rd*, 1920.
The Soviet's Code of Labour Laws. How a wage-earner's grade, pay and conditions are determined. Payment and conditions of labour; overtime; protection and assistance of workers. *March 8th to 15th*, 1920.
Some Russian Interviews.
The Head of the Sanitary Department. Dr. Simashko.
The Head of the Maternity Department. Mrs. Lebedev.
A United Medical Service, The House of the Mother and Child; a Permanent Infant Welfare Exhibition.
The Soviet Co-operative Delegates to England (a Sketch of Krassin).
Situation in the Ukraine.
Into Bolshevik Russia: At Brigade H.Q.
Into Bolshevik Russia: The Smugglers. *March 20th*, 1920.

LE MATIN.

Une Séance historique à Moscou. 24 *Février*, 1920.

MORGENBLADET (SWEDEN).

Centrosoyus. En moderne avlaegger av Hansavaeldet. I, II. *February 12th*, 1920.
(A Modern Offshoot of the Hansa Power.)

MORNING POST.

Compulsory Labour ? Trotzky's Pronouncement. *January 2nd*, 1920.
Russian Chaos. Lenin Fighting the Trades Unions. The Dictatorship. *March 15th*, 1920.
League of Nations. Meeting in Paris. Two Commissions for Russia. *March 14th*, 1920.
Russia from Within. Polish Government's Secret Advices. A Barren Land. *March 16th*, 1920.
Finnish Successes. *March 7th*, 1920.
Reminder to Mr. Lansbury. *Undated.*
Soviet Trade. Delegation's Comprehensive Powers. *April 1st*, 1920.
Soviet Trade. Fooling the British Government. Bolshevist Delegation's Progress. *April 6th*, 1920.
Krassin's Speech. Huge Stores of Produce. *April 6th*, 1920.

NARODNYE LISTY.

Pourquoi le bolchévisme se maintient-il au pouvoir ? 4 *Janvier*, 1920.
Lénine et la collaboration des intellectuels 30 *Janvier*, 1920.
Abolition de la peine de mort. 4 *Février*, 1920.
Le bolchéviste veut se propager. 5 *Février*, 1920.
Les bolchévistes en reviennent aux anciennes méthodes. 5 *Février*, 1920.
Les co-opératives russes.
(*Frankfurter Zeitung*, 21 *Janv.*, *cite par N.L.*, 22 *Janv.*)
Résultat de la nationalisation de l'industrie. 30 *Janvier*, 1920.
La Russie centrale ne peut pas exporter. 31 *Janvier*, 1920.
Les biens des marchands de Moscou aux mains des Commissaires. 31 *Janvier*, 1920.
Tout le monde spécule en Russie. 5 *Février*, 1920.
Trotsky sur le travail obligatoire. 6 *Février*, 1920.
Les armées de travail. 12 *Février*, 1920.
La Russie travaille. 19 *Février*, 1920.
Ière, IIème et IIIème année de travail. 19 *Février*, 1920.

NARODNYE LISTY—*continued.*

Les coopératives et les Soviets.
Un bureau de propagande à Kiew. 31 *Janvier*, 1920.
Lénine sur la mission de la Russie révolutionnaire. 31 *Janvier*, 1920.
Combien les Soviets ont-ils dépensé pour la propagande. 15 *Février*, 1920.

OBSERVER.

Corvée in Russia. All Citizens Conscripted for Forced Labour. *February 29th*, 1920.
Labour Armies in Russia : No Right to Strike. *April 4th*, 1920.

LE PETIT PARISIEN.

Une enquête impartiale sur la situation en Russie parait indispensable.

POPULAIRE.

Un Ordre du Jour du Conseil Municipal de Lille contre la guerre en Russie. 12 *Février*, 1920.

SCOTSMAN.

Workers' Lot under the Soviets. *March 1st*, 1920.
Bolshevism Debated. Public Discussion in Edinburgh. *March 15th*, 1920.

SUNDAY EVENING TELEGRAPH.

Bolshevik's Industrial Conscription. *February 27th*, 1920.

TEMPS.

Les coopératives russes aux mains des Soviets. 11 *Février*, 1920
L'école des Rouges. 1 *Mars*, 1920.
Sur la route des greniers rouges. 3 *Mars*, 1920.
Le problème russe.
Les États-Unis et le Gouvernement des Soviets.
La situation économique en Russie.
Offres de paix des Soviets à la Tchéco-Slovaquie.

THE TIMES.

A Recent View of Russia. Growth of German Influence. *February 2nd*, 1920.

Moscow to control Trade. Co-operatives Denied Freedom. *February 9th*, 1920.

Mr. Goode Challenged. Letter from Sir Bernard Pares. *February 10th*, 1920.

In Bolshevist Russia. Hope of Allied Aid Abandoned. An Iron Tyranny. Lenin's Bait to the Cultured Classes. Compulsory Labour under Bolshevism. (Debate in the Commons.) *February 12th*, 1920.

Russia a Slave State. Tyranny in Excelsis. *February 22nd*, 1920

Conscript Workers. The Black Devils of Petrograd. People Without a Spirit. Ruthless Discipline. *February 27th*, 1920

The Corvée for Soviet Russia. Over 2,000,000 Conscripts Needed. *March 1st*, 1920.

Trotzky's Armies of Labour. Russia Enslaved.

The Liberty League. A Campaign Against Bolshevism. Call for Public Support. *March 2nd*, 1920.

Labour Slaves in Russia. Conscript Armies for Work. Eight-hour Day. Myth. Burial Queues. The Bolshevist Peril. Counter-propaganda. Programme of Liberty League. *March 4th*, 1920.

Lenin's Admissions. *March 11th*, 1920.

Soviet Labour Front. Trotzky on Advantages of Stern Discipline. *March 26th*, 1920.

The Truth about Russia. Three Missions of Inquiry. *March 26th*, 1920.

The Horrors of Bolshevism. Soviet Child Victims, &c., &c. *March 31st*, 1920.

Lenin Triumphant. *March 31st*, 1920.

Soviet Co-operatives. Mission on its Way to London. *April 6th*, 1920.

League's Mission to Russia. A Word of Warning. Expert Investigation Needed. *April 6th*, 1920.

YORKSHIRE POST.

An Indictment of Bolshevism. The Reverse of Liberty. *March 2nd*, 1920.

Conscripting Labour in Russia. 2,500,000 Workers Required. *March 3rd*, 1920.

How Lenin Deals with Labour. *March 27th*, 1920.

ADDENDUM A LA 3eme PARTIE DE LA BIBLIOGRAPHIE.

ADDENDUM TO PART III OF BIBLIOGRAPHY.

1. „Жизнь" (Life). Berlin.
2. "La Republique russe." Paris.
3. "New Russia." London.
4. „Новая Русская Жизнь" (New Russian Life). Helsingfors.
5. "Pour la Russie." Paris.
6. „Послѣднія новости" (Latest News). Paris.
7. „Русское Дѣло" (Russian Affairs). Prague.
8. „Русь" (Russia). Berlin.
9. „Свобода Россіи" (The Freedom of Russia). Reval.
10. „Славянская Заря" (The Slavonic Dawn). Prague.
11. „Воля" (Liberty). Riga.

V.—NOTES CRITIQUES SUR DIVERSES PUBLICATIONS.

Nous ajoutons les notes critiques suivantes pour compléter celles mentionnées ci-dessus. Elles concernent les livres et brochures qui furent dépouillés un peu partout en Europe. Nous ne pouvons naturellement pas garantir la valeur des jugements émis sur ce sujet. Cette analyse critique n'est pas du tout complète, parce qu'il a été impossible de se procurer tout ce qui a paru sur le bolchévisme. Nous la présentons seulement, à titre d'indication, à ceux qui voudraient étudier la littérature bolchévique. Nous avons omis toutes les publications qui n'ont aucun rapport avec les questions ouvrières et sociales.

La Naissance de la Démocratie Russe. Par A. J. Sack, Directeur du Bureau d'Information Russe des Etats-Unis. Livre publié en 1918 par le Bureau d'Information Russe. 530 pages.

Les 500 premières pages de ce travail tracent minutieusement le dévelopement de la démocratie et ses luttes, jusqu'au coup d'état bolchévique de novembre 1917. Les 30 dernières pages seulement traitent de la Russie sous le Bolchévisme.

La politique intérieure des bolchéviks eut pour résultat la désorganisation de l'industrie du pays, de son transport et de ses finances. La terrorisation des classes ouvrières et le " contrôle exercé par les ouvriers " dans les fabriques ont détruit les plus florissantes entreprises industrielles. La production de matières premières et de combustible diminua constamment avec la désorganisation des transports.

Cela fit même arreter des entreprises industrielles où les ouvriers désiraient continuer le travail. Selon le cablogramme de L. E. Browne de Petrograd, daté 4 avril 1918 et addressé au *Globe* de New York, la diminution de capacité de travail des chemins de fer russes a été frappante depuis octobre 1917. Pendant ce mois elle descendit à 34%, en novembre 45%, en décembre 70%, en janvier 80%.

M. Browne fait observer qu'il cite des statistiques officielles russes

L'auteur affirme que la majorité du peuple était contraire aux bolchévistes en novembre 1917, et qu'ils le sont encore. Les paysans qui représentent 85% de la population russe les ont repoussés en novembre 1917, et à l'Assemblée Constituante, et ils continuent à les répudier. Les 30 pages du livre consacrées à la période bolchévique tendent à démontrer que les bolchéviks sont en minorité, qu'ils représentent une partie minime du peuple, ayant le pouvoir grâce à la force et ne tolerant pas de résistance.

Il n'y a pas de statistiques excepté celles déja citées.

The Rise of a new Russian Autocracy. (*L'Avènement d'Une Nouvelle Autocratie Russe.*) JOSHUA ROSETT. Petit livre publié en 1919 par la I.L.P. 32 pages.

L'auteur condamne le régime de Koltchak en Sibérie.

Programma Rossiiskoi Kommunistitcheskoi Parti; 1919. " Programme du Parti Communiste Russe adopté au huitième Congrès du Parti le 18-23 mars 1919."

Exposition détaillée de la tactique communiste dans toutes les sphères de la vie économique et politique.

The New Russia. (*La Nouvelle Russie.*) PAUL BIRUKOFF (Préface de Mme. Philip Snowden). Opuscule publié par la I.L.P. (Sans date).

Ce livre s'occupe de la plupart des questions russes et veut démontrer combien la Russie a bénéficié du bolchévisme, mais il n'y est cité aucun décret ou ordre officiel.

On insiste sur les tentatives d'améliorer l'éducation. Mais le thême principal du livre est le mouvement tolstoïen.

Zdravookhranenie v Sovietskoi Rossii, etc. 1919. (" Les mesures sanitaires en Russie soviétiste, collection d'articles écrits pour le congrès des Soviets, avec préface du Commissaire de la Santé publique, N. SEMASHKO.")

Brochure contenant peu de détails au sujet de l'administration et de la direction pratique du Commissariat de Santé publique, mais se bornant à des généralités.

Russia's Ruin. (*La Ruine de la Russie*). E. W. WILCOX. London, Chapman & Hall, Ltd. 305 pages. 1919.

Ce livre contient un récit général de la Révolution russe, ses causes sous l'ancien régime et les faits qui se déroulèrent en mars 1917, jusqu'au moment où les bolchévistes s'emparèrent du pouvoir.

Ce livre ne contient rien au sujet de ce qui est mentionné dans le questionnaire.

Rechi i Besedi M. Kalinina, etc. (Discours et conversations par M. KALININ.) 1919.

Brochure de propagande. Les discours ont été faits en différentes occasions et se rapportent à la guerre civile. Les conversations avec les paysans, reproduites en détail, sont très intéressantes ; leurs opinions, insérées plus ou moins complètement dans ce pamphlet, éclairent d'une façon spéciale les relations entre le gouvernement des Soviets et les paysans. (Voir Livre II.)

Sotsialnoe Obezpechenie v Sovietskoi Rossii, 1919, *etc.* (La Prévoyance Sociale en Russie soviétiste avec introduction par A. VINOKUROFF, Commissaire du Peuple pour la Prévoyance Sociale.)

Description plus ou moins détaillée de l'organisation de la protection de la maternité, de l'enfance et de l'assistance de l'État aux invalides de guerre. La protection et l'assurance du travail ne sont pas étudiées dans cet opuscule.

Bolshevism as it is : The story of an eye-witness. (*Le bolchévisme tel qu'il est : Récit d'un témoin oculaire.*) Brochure de 8 pages publiée par la *Westminster Gazette, Ltd.*

Cette brochure s'occupe principalement du système de rationnement qu'elle critique très sévèrement. La tendance générale est anti-bolchéviste.

Le témoin oculaire est M. H. V. Keeling. M. Keeling arrive à la conclusion que les chefs sont impuissants à améliorer l'état de choses. Ils ont créé un monstre et se trouvent à présent entre ses mains aussi faibles que tous les autres. Ils n'osent pas faiblir ou lâcher le frein. L'auteur termine en avertissant les travailleurs britanniques de ne pas confondre le socialisme avec le

bolchévisme. Les classes ouvrières ne supporteraient pas le bolchévisme un seul jour et les ouvriers doivent prendre garde de ne pas aider à l'imposer au peuple russe.

Le Bolchévisme et ses résultats. Par VICTOR GLOOR. Atar, Genève. 1919. 8 pages.

Quelques pages écrites contre le bolchévisme par un Suisse qui a habité la Russie, M. Gloor confirme tout ce qui a été dit et écrit sur les horreurs bolchévistes. Régime tyrannique, pillage des fabriques, meurtre des patrons, destruction des immeubles, abolition de toutes les institutions civiques, suppression de toutes les libertés y compris celle de la presse, viol, etc., etc. . . . Ecoles transformées en tripots et en lupanars. . . .

Rech Tov. Lenina. 18 *Noiabria*, 1919, *etc.* Discours de Lénine à la Conférence Pan-Russe au sujet du travail dans les campagnes, prononcè le 18 novembre, 1919.

Cette brochure expose très clairement les principes généraux qui devront guider les propagandistes dans leur travail dans les villages. Les relations entre les classes ouvrières et les paysans sont traités d'une façon spéciale. Il n'est donné aucun chiffre, ni statistique.

Das bolschewistische Regime in Russland. Von WLADMIR KOSSOWSKY. Mit Vorwort von H. Greulich. Olten, w Trösch. 1918. (Trad : *Le régime bolchéviste en Russie.* Préface de H. Greulich.)

Kossowsky est membre du comité central du *Bund* Parti social démocrate juif de Russie.

Il est tout à fait hostile au bolchévisme.

Hermann Greulich, socialiste suisse bien connu, a écrit une courte préface où il condamne la dictature du prolétariat et qu'il termine par ces mots :

" On ne peut pas imposer le socialisme par la violence. Le socialisme doit être organisé et élaboré." L'étude de Kossowsky est la plus sérieuse qui ait été publiée en Suisse allemande. Dans ces 67 pages, très serrées, tous les principaux points de la question bolchéviste ont été examinés avec des citations russes à l'appui.

C'est au point de vue socialiste que Kossowsky s'est placé et c'est en socialiste qu'il condamne Lénine et Trotsky.

L'Œuvre Sociale et Politique du Gouvernement Socialiste de Russie. Imprimerie des Unions Ouvrières, 23, rue des Bains, Genève.

Fascicule I.—*Décrets fondamentaux.*

Contient les décrets suivants :

De la constitution du Gouvernement Ouvrier et Paysan ;

De l'Abolition de la propriété foncière des gros propriétaires ;

Du contrôle ouvrier ;

De la journée de travail de 8 heures, de la durée et de la répartition du temps de travail ;

De la nationalisation des banques ;

De la cessation du paiement des coupons et des dividendes ;

Déclaration des droits des peuples de Russie ;

De la Séparation de l'Eglise de l'État et de l'Ecole de l'Eglise ;

De l'Abolition des titres et des ordres ;

Du droit de révocation des délégués ;

Du traitement des fonctionnaires ;

De la régie des appartements ;

Le tout en 32 pages ;

C'est-a-dire que la plupart de ces décrets se bornent à affirmer une idée, à proclamer un principe sans entrer dans le détail de la réalisation.

Tous ces décrets remontent aux deux premiers mois de l'ère bolchéviste (novembre et décembre 1917).

Cette brochure a été interdite en Suisse.

Der Kampf und Sieg der Bolschewiki-Beitrag zum bisherigen Verlauf der Sozialen Revolution in Russland. Von E. ARNOLD. Zurich, Sozialdemokratische Jugendorganisation der Schweiz 1918. Sozialist. Jugendbibliothek. Heft 21.

(*La lutte et la victoire des Bolcheviki. Contribution à l'étude de l'évolution de la Revolution Sociale en Russie.*)

Zurich. Organisation de la jeunesse socialiste de la Suisse 1918.

Bibliothèque de la jeunesse socialiste—21me Cahier.

Bolshevism self-revealed. (*Le Bolchevisme révelé par lui-même.* Préparé par WILLIAM ENGLISH WALLING, pour la League for National Unity (Ligue pour l'Unité Nationale). New York. Feuille Volante.

Propagande anti-bolchéviste. Ne contient aucune information concernant les questions de travail.

The Dark People : Russia's Crisis. (*Le Peuple Noir : La Crise de la Russie*). Par ERNEST POOLE. Macmillan & Co., Ltd., London. 1919.

Récit général de la Révolution Russe et des derniers efforts de la Russie Révolutionnaire contre l'Allemagne avant la conclusion de la paix et après. Pas de

statistiques ni de faits précis, seules quelques impressions et déclarations sur les Russes indépendamment du régime politique.

Zemledelie v Sovietskoi Rossii—1919 V., etc. Collection d'articles écrits pour le Congrès des Soviets. (Trad. : *L'Agriculture en Russie soviétiste.*

Petit livre plein de valeur, donnant en forme concise tous les détails sur l'organisation et les principes généraux de la réforme communiste de la terre.

The Facts about the Bolsheviks. (*La Vérité à propos des bolchévistes*). Par C. E. B. Selon les récits de témoins oculaires dignes de foi et de la presse russe. 1919.

Description générale du bolchévisme et de ses aspects au point de vue économique, agricole et industriel.

Après avoir décrit de quelle façon les bolchéviks s'emparèrent du pouvoir, l'auteur affirme (page 6) que son but est de supprimer la bourgeoisie au moyen de la dictature du proletariat des villes et des campagnes, et d'établir le socialisme avec suppression des différences de classe et du pouvoir de l'état.

L'auteur nous assure que malgré la censure sévère, il y a beaucoup de plaintes au sujet de l'incapacité et l'arrogance des Commissaires du Peuple. Comme exemple il cite la " Pravda " du 2 février 1919, journal bolchéviste (page 8 du livre) dans laquelle un fonctionnaire bolchéviste est accusé d'avoir volé des provisions des magasins soviétistes.

L'auteur déclare aussi que les bolchévistes ne représentent pas la majorité de la nation russe, mais qu'ils se maintiennent au pouvoir au moyen de la violence seulement.

L'auteur décrit en détail le système du rationnement.

Relativement à la question de l'approvisionnement libre, l'auteur dit que ce dernier système est mis en application en secret ; il dit aussi que pendant un certain temps les gens de la ville étaient libres d'aller dans la campagne acheter ce que vendaient les paysans, mais ce fut défendu par la suite.

D'après ce que racconte l'auteur, la majorité des ouvriers des syndicats ouvriers semble avoir été contraire aux bolchévistes. Ces derniers suppriment les réunions et toute activité dirigée contre leur règne et ne permettent pas que les syndicats ouvriers et leurs fédérations existent en dehors du soviet. Les chefs d'organisations hostiles sont arrêtés et parfois fusillés. Les membres de ces syndicats ouvriers sont aussi privés de leurs cartes de ration et de leurs privilèges. Même les typographes du journal ultra-bolchéviste, *La Gazette Rouge*, publièrent un manifeste en mai 1918 contre la suppression de la liberté d'élection, de réunion, et de la presse imposée par les bolchévistes et se déclarèrent en faveur de l'Assemblée Constituante. (*New Life*, 26 mai 1918, page 28 du livre.)

L'auteur s'occupe aussi de la question de l'éducation et de la coopération, mais il donne très peu de détails au sujet de la législation actuelle et des faits. La tendance de ce volume est anti-bolchévique.

Voici ce que l'auteur dit à propos de l'éducation dans la Russie soviétiste.

> " Les bolchévistes ont publié de nombreux décrets et se sont emparés de grosses sommes de papier-monnaie pour accroître l'éducation populaire. Malheureusement, à cause des difficultés de la vie dans les provinces bolchéviques, du manque de sécurité individuelle, de vivres, de combustible, de crayons, papier et autres matériels nécessaires ; à cause aussi de la persécution des instituteurs qui provoqua leur absence, ils n'ont pas réussi à remplacer l'ancien système d'éducation qu'ils ont détruit '

Selon l'auteur, les bolchéviks se seraient emparés, après une longue lutte, du mouvement coopératif en Russie.

The Truth about the intervention of the Allies in Russia : How the Rulers of England are strangling the Russian Revolution. Par M. PH. PRICE. Promachos Verlag. Belp, Berne, 1918. (Le même en allemand—même maison. Le même en français—même maison.)

M. Price, correspondant du *Manchester Guardian*, est un avocat passionné du Bolchévisme.

Selon l'auteur, les Alliés ont pour programme : renverser les Soviets pour recouvrer l'argent prêté au tsarisme.

M. Price dit que : "Jusqu'ici, toute tentative de rebellion contre-révolutionnaire, dirigée contre le Gouvernement des Soviets, avait été étouffée par l'Armée Rouge, *montrant ainsi que le Gouvernement des Soviets disposait d'une autorité et d'un appui suffisants parmi les masses pour triompher.*"

The Village : Russian Impressions. (*Le Village : Impressions Russes.*) Par ERNEST POOLE. Livre publié en octobre 1918.

Cet ouvrage s'occupe de la vie dans les villages russes et il décrit des impressions d'avant l'avènement du bolchévisme. Il est complètement dépourvu d'intérêt documentaire.

Bespartiinii ili Kommunist, etc. Par G. ZINOVIEV. Discours prononcé au Théâtre Retchkine, à Pétrograd 1919. Trad. : (*Sans-Parti ou Communiste ?*)

Brochure de propagande.

Sovietskaia Iustitia—Sbornik Statiei—Kurckova. (Institutions légales en Russie soviétiste. Recueil d'articles écrits pour le Congrès des Soviets avec préface par D. T. KURSKY, Commissaire de Justice.

Examen général des institutions juridiques (tribunaux, principalement), en Russie soviétiste, donnant un tableau concis et très clair de ces institutions.

The Red Heart of Russia. (*Le Cœur Rouge de la Russie.*) Par BESSIE BEATTY. New York, The Century Co. 480 pp. 1918.

Récit général de la Révolution et du commencement du Bolchévisme.

L'auteur cite (p. 279) le *Décret de la Terre* voté par le second Soviet Pan-Russe, en novembre 1917. Le droit des propriétaires à posséder leurs biens, meubles et immeubles, fut aboli, mais on permit aux fermiers et aux cosaques de garder leurs petites propriétés.

La terre devait être administrée par des Soviets locaux de la terre et les crimes commis contre la propriété du peuple devaient être punis par les Tribunax Révolutionnaires.

La quantité de terrain à distribuer aux paysans devait être déterminée d'après les besoins et conditions de la communauté. Ce terrain ne pouvait être vendu, aliéné, loué ou hypothéqué. Il était public, au bénéfice de ceux qui le cultivaient. Le droit de se servir de la terre était donné à tous les citoyens (indépendamment du sexe) capables de la cultiver au moyen de leur travail ou de celui de leur famille. Il était défendu d'avoir des travailleurs salariés. En cas d'incapacité due à un accident arrivé à un membre d'une communauté rurale, cette dernière devait lui cultiver son terrain

pendant deux ans. Les cultivateurs qui par leur âge ou pour incapacité sont dans l'impossibilité permanente de cultiver leurs champs, perdent le droit de propriété et reçoivent une pension de l'Etat. Ce Décret venait en aide à ceux qui se trouvaient dans la détresse à cause de la confiscation de leurs terres.

Cette assistance était difficile à cause de la grande misère du pays ; pour les propriétaires dont on avait confisqué les terres, une assistance qui ne prît pas la forme d'un paiement réel des dites terres (chose que les paysans n'admettaient pas) semblait insuffisant (p. 281).

L'auteur mentionne un décret du Gouvernement soviétiste au sujet du contrôle du travail. Ce Décret s'appliquait à toutes les industries où travaillaient des ouvriers. On y instituait le contrôle par comité représentant les travailleurs et les patrons ; on les appelait organes de contrôle du travail. Le contrôle n'était pas limité à un règlement des heures et des salaires, mais s'étendait à toutes les branches de l'industrie, y compris les questions financières (p. 282).

Le secret commercial était aboli et les propriétaires étaient obligés de fournir aux organes de contrôle de travail tous les livres, comptes et correspondance d'affaires. Les organes de contrôle du travail pouvaient en appeler à un organe supérieur de travail composé de techniciens, à Pétrograd. Ce droit d'appel était accordé aux employeurs aussi bien qu'aux employés.

Les employés dans les industries possédées par l'Etat telles que Postes, Télégraphes et Chemins de Fer avaient les mêmes droits de contrôle que les travailleurs dans les industries privées (p. 286).

Le Gouvernement des Soviets a introduit l'éducation obligatoire et gratuite, sous la direction d'institutions locales indépendantes, dépendant d'une commission centrale du Gouvernement.

Le décret sur le travail des enfants défendait l'emploi d'enfants au dessous de 14 ans, et pendant la discussion, le Commissaire du Travail, proposa que l'année suivante. la limite d'âge soit élevée à 15 ans et éventuellement à 20 ans. Cette proposition ne fut pas adoptée, mais elle était en harmonie avec le plan général d'éducation, qui tendait à garder tous les enfants russes à l'école, jusqu'à ce qu'ils aient reçu l'instruction dont seuls quelques aristocrates avaient profité par le passé (p. 290). Il était défendu aux femmes et aux enfants au dessous de 16 ans de travailler la nuit et on y établissait la journée de 8 heures pour les travailleurs. Un Décret limitait le nombre d'heures de travail par semaine.

Le Décret 34 contenait une disposition sociale qui attribuait le contrôle des hôpitaux privés au Gouvernement et obligeait chaque industrie à fournir un lit d'hôpital par 100 ouvriers et un lit de maternité par 200 ouvrières (p. 291).

Un Décret soigneusement élaboré se rapportait à l'assurance sociale contre les accidents, maladies ou manque de travail (p. 291).

Une des premières dispositions fut le droit accordé aux municipalités de s'emparer de tous les locaux vides pouvant servir de logements, et de transférer dans des habitations plus vastes tous ceux qui habitaient des logements trop étroits (p. 291).

Die Probleme des Bolchevismus. Par M. TOBLER CHRISTINGER. Zurich, E. Steiner 1919, Sozialistische Bibliothek Hefts. (*Les Problèmes du Bolchévisme.*) Bibliothèque Socialiste No. 1. 1919.

Brochure favorable au Bolchévisme, écrite d'après des documents, dont certains sont intéressants.

Nous sommes ici dans *la théorie bolchéviste.*

Pour la question de l'organisation économique, on nous dit :

Les Soviets de l'Economie Populaire comprennent toute une hiérarchie : il y a des soviets de ce genre dans chaque localité, dans chaque région, et un Soviet Pan-Russe Supérieur.

Les directives et principes pour l'organisation de la vie économique du pays tout entier sont fixés par le *Congrès* Pan-Russe de l'économie populaire, leur application pratique incombe au *Soviet* Pan-Russe Supérieur de l'Economie Populaire.

Le *Congrès* est composé comme suit :—

1 Représentant du Soviet Supérieur.

2 Représentants de chaque soviet régional.

1 Représentant de chaque soviet local.

2 Représentants de la Fédération pan-russe des Syndicats.

5 Représentants de la Fédération pan-russe des Coopératives.

Le *Soviet* Supérieur de l'Economie Populaire est composé comme suit :

10 Membres du Comité Exécutif Central.

30 Membres de la Fédération pan-russe des Syndicats.

20 Membres des Soviets régionaux d'Economie Populaire.

2 Membres de la Fédération des Coopératives.

1 Membre du Commissariat du Peuple pour le Ravitaillement.

1 Membre du Commissariat du Peuple pour les Transports.

1 Membre du Commissariat du Peuple pour le Travail.

1 Membre du Commissariat du Peuple pour l'Agriculture.

1 Membre du Commissariat du Peuple pour les Finances.

1 Membre du Commissariat du Peuple pour le Commerce et l'Industrie.

Au total 68 membres choisis pour *six* mois.

" Cette organisation économique," écrit l'auteur, " doit d'après les plans des bolchéviki, devenir la base réelle de la société nouvelle." Lénine écrit à ce sujet : " Plus s'étendront les conquêtes de la révolution d'octobre, plus profonde sera la transformation, plus forte, plus solide sera l'ordre socialiste, et plus grand sera le rôle des Soviets de l'Economie Populaire qui, à l'avenir, devront seuls subsister parmi tous les organes de l'Etat. Le besoin d'un organisme purement administratif, qui ne convient en réalité qu'au Gouvernement deviendra plus faible. Cet organisme administratif est appelé à disparaître et disparaîtra aussitôt que la résistance des exploiteurs sera définitivement brisée, aussitôt que les travailleurs auront appris à organiser la production selon les principes socialistes. L'organisation dans l'esprit du Soviet Supérieur de l'Economie Populaire est destinée à croître, à se développer, à se renforcer et à remplir de plus en plus les devoirs les plus importants de la Société Socialiste."

L'auteur cite le passage suivant de Lénine : " Il faut travailler énergiquement à *réduire les pouvoirs*, les fonctions des comités de fabrique et à en donner la direction à des chefs particuliers, qui seront naturellement bolchévistes."

Et pourquoi cette décision ? " Parce que la direction *collective* de l'industrie *par toute sorte de Soviets* ne donne pas le travail rapide qui est maintenant nécessaire."

Six Red Months in Russia. (*Six Mois Rouges en Russie.*) LOUISE BRYANT. Londres, William Heinemann, 1919.

Ce livre donne une idée générale des impressions d'une femme journaliste américaine au sujet des évènements et des personnes qui ont pris part à la Révolution Russe et à l'établissement du régime bolchéviste.

Le seul point offrant quelque intérêt pour nous est peut-être le suivant (p. 133) :—

" Le Gouvernement Bolchévique a introduit l'assistance gratuite des femmes pendant 16 semaines avant, durant et après leurs couches. En quittant l'Etablissement elles peuvent y retourner si elles ne se sentent pas encore remises et on ne leur demande dans les fabriques que 4 heures de travail par jour pendant le premier mois après leur retour au travail. Cette disposition s'applique à toutes les femmes, mariées ou non."

L'auteur dit que chaque enfant en Russie fréquente à présent les écoles publiques (p. 133).

Bolshevism—The Enemy of Political and Industrial Democracy. (*Le Bolchevisme—L'ennemi de la Démocratie Politique et Industrielle.*) JOHN SPARGO. Livre publié en mars 1919.

Ce livre commence avec un récit général du mouvement socialiste en Russie jusqu'à la guerre, et trace les phases des différentes révolutions qui ont précédé la guerre, s'étendant sur les attitudes et visées des différends partis politiques. Il décrit ensuite la façon dont le peuple russe dans son ensemble acceuillit la déclaration de guerre et décrit les évènements qui conduisirent à la chute de czarisme. Il insiste avec emphase sur la tactique obstructionnelle et destructive des Bolchévistes contre le gouvernement qui succéda au czarisme et l'opinion est exprimée que le Bolchévisme est plus destructif que constructif. La tactique des Bolchévistes, tant qu'ils ne furent pas au pouvoir, fut d'établir une dictature du prolétariat (une dictature de 200,000 sur 180,000,000) et à peine arrivèrent-ils au pouvoir ils s'y assurèrent au moyen d'une suppression rigide de tous les partis opposés. On nous donne fort peu de détails sur les questions économiques, mais l'auteur affirme que la Russie qui se trouvait déja en fort mauvais état à l'époque du coup d'Etat bolchévique, non seulement ne s'en est pas mieux trouvée mais est allée de mal en pis.

Les Bolchévistes étaient remplis de grandes théories, mais elles n'allaient que rarement au delà de la théorie. Non seulement ils étaient incapables de mettre en pratique leurs utopies, mais ils furent forcés d'admettre certaines idées qu'ils avaient auparavant reniées, les accusant d'être capitalistes ou révolutionnaires. C'est ainsi qu'ils durent accepter les coopératives avec lesquelles ils durent venir à des compromis afin d'en obtenir l'appui et ils ont même dû admettre le droit des coopératives de déterminer les conditions d'admission comme membres.

Dans le but d'augmenter la productivité du travail russe, tombée à un niveau fort bas, les Bolchévistes introduisirent le travail à la pièce et le système Taylor d'organisation scientifique, ou l'imposition du travail par un dictateur individuel dont les ordres sont absolus et auquel on ne peut désobéir sans trahison. La désobéissance—ainsi que les ouvriers en furent avertis par un discours de Lenine—recevrait un châtiment immédiat et sans pitié.

La tactique adoptée par les Bolchévistes au sujet de la terre est celle qui avait été tracée par les Ministres au Congrès des Paysans Russes du 5 mai 1917. La loi primitive abolissait la propriété privée de la terre, et placait toute la terre sous la direction des Communes de Paysans. C'était là l'idée des socialistes révolutionnaires. Mais l'application de cette loi par les Bolchéviki prit une toute autre forme. On adopta le plan du Parti Social Démocrate, c'est à dire la nationalisation de la terre et son appropriation par le Gouvernement. La terre fut alors exploitée par des fonctionnaires du Gouvernement, et les paysans furent payés par le Gouvernement. Et pourtant la loi primitive, sur laquelle le décret bolchévique avait été copié, établissait le partager de la terre entre les Communes de Paysans, pour qu'elle fût cultivée par les paysans selon un système coopératif. C'est la un exemple de décret bolchéviste ne répondant pas à la réalité. La propriété privée de la terre disparut en entier de par cette loi. (Questionnaire VII, Travail Agricole, Réformes Agraires.)

L'auteur condamne le Bolchévisme par le Socialisme. La conclusion semble être que si l'on pouvait avoir des élections libres sur la même base que pour l'election de l'Assemblée Constituante, c'est à dire par suffrage universel, secret, égal et direct, les Bolchévistes seraient complètement battus, car la grande masse des paysans aurait donné son appui aux candidats du Parti Socialiste

Révolutionnaire. Les Bolchéviki se sont jusqu'à un certain point concilié les paysans, et ces derniers en bien des cas ont tâché de tirer le meilleur parti d'une mauvaise situation : il y en a beaucoup qui ont adopté une attitude passive. Mais c'est une grande erreur de croire que les Bolchévistes aient résolu la question de la terre, ou obtenu la soumission réelle des paysans.

Bolshevism : Mr. Keeling's five years in Russ'a. (*Le Bolchévisme : Les Cinq années de M. Keeling en Russie.*) 1919.

Ce livre contient un examen général de la Russie sous le régime bolchéviste, avec une comparaison entre ce régime et celui de la Russie à l'époque antérieure au bolchévisme. M. Keeling est un ouvrier, il a travaillé parmi les ouvriers russes, a vécu de leur vie et a servi sous les bolchévistes. Il est socialiste et partisan des syndicats ouvriers.

La première partie du livre offre peu d'intérêt, et les descriptions de la Russie qui s'y trouvent sont un peu naïves. M. Keeling insiste beaucoup sur des descriptions de la famine en Russie après le coup d'état bolchéviste. Les magasins, cafés et restaurants, dont il y avait grand nombre en Russie, étaient presque tous fermés, en décembre 1918, et tout le monde—à l'exception des Commissaires et des Gardes Rouges—avait l'air affamé et malade. Les Bolchévistes inaugurèrent un système de rationnement au moyen de cartes et la population fut divisée en quatre catégories qui au début étaient ainsi constituées :

(1) Travailleurs manuels et paysans.
(2) Employés aux travaux de secrétariat, commis, etc., n'ayant pas plus d'un employeur.
(3) Employeurs avec plus d'un employé.
(4) Ceux qui vivaient de rentes et d'intérêts.

Les catégories supérieures auxquelles cette division ne s'appliquait pas étaient la Marine, l'Armée, les Cheminots (auxquels leurs puissantes organisations permettaient d'imposer leurs conditions aux bolchévistes), les Commissaires et leurs amis.

Il y aurait quelque chose à dire en faveur de ce système, si la dernière catégorie avait pu se procurer assez de nourriture pour vivre; mais au bout de peu de temps cette catégorie disparut complètement.

Les causes principales de l'impuissance des bolchévistes à nourrir le peuple sont :

(1) La fermeture immédiate de tous les magasins de propriété privée avant qu'on n'ait pu installer et faire fonctionner les centres et agences de distribution.

(2) La suspension de tout commerce privé.

(3) L'imposition d'un prix fixe sur la farine vendue par les paysans au Gouvernement. (Ce prix était de 17,50 roubles par *poud*, et les paysans trouvaient moyen de la vendre de 175 à 100 roubles aux gens qui mouraient de faim, auxquels ils préféraient vendre, bien que cela fût défendu.)

D'autre part, les paysans ne voulaient pas vendre leur farine au Gouvernement parce que l'argent du Gouvernement n'avait aucune valeur d'achat. Ils préféraient la cacher, et, plutôt que de révéler la cachette, quelques uns d'entre eux se sont laissé assassiner par les Gardes Rouges envoyés pour réquisitionner la farine. Les paysans étaient prêts à échanger la farine contre des articles divers et des ustensiles agricoles et domestiques, mais les fabriques possédées par l'Etat ne produisaient rien.

M. Keeling insiste beaucoup sur le fait que le blocus des Alliés contre la Russie n'a aucunement contribué à la famine dans ce pays. Elle fut entièrement

causée par une mauvaise organisation des transports, une mauvaise administration, et l'antagonisme entre les villes et la campagne. Il y eut toujours des vivres en abondance dans le pays, seulement il était impossible de se les procurer.

Après la Révolution de mars, les syndicats ouvriers —dont il y avait légion—s'étaient formés d'après les règlements adoptés dans les syndicats allemands, anglais et américains. Comme le syndicalisme était fort mal compris en Russie, ses principes fondamentaux restaient ignorés et il ne visait que des augmentations de salaire. Les règlements des syndicats subissaient de continuels changements et ces règlements étaient toujours rédigés sans tenir compte des conditions locales. On obtint d'importantes augmentations de salaires, qui eurent pour résultat d'abaisser la valeur de l'argent, et tout devint proportionnellement plus cher. Les heures de travail furent réduites, chose excellente, mais le travail n'en fut pas intensifié, tout au contraire; la discipline se relâcha et le temps se passait en discussions interminables. Quand les bolchévistes s'emparèrent du pouvoir, les fabriques se maintenaient à peine; après, cela devint impossible. La première erreur commise par les bolchévistes au sujet des fabriques fut de congédier les directeurs et spécialistes qui ne se déclarèrent pas en faveur du bolchévisme. Leur travail fut continué par des comités, composés de gens incompétents en fait de direction et de travaux spéciaux. Comme résultat, les prix montèrent encore, et cercle vicieux, le nombre des acheteurs capables de payer des prix élevés diminua. L'Etat dut subventionner les fabriques afin de faire face à l'immense augmentation des salaires et ce fut là une des causes de l'émission surabondante de papier-monnaie et de sa dépréciation de valeur.

Lorsque un syndicat ouvrier ne plaisait pas aux bolchévistes, il était supprimé, ses chefs mis à l'amende,

et l'on en formait un autre à sa place composé *entièrement* de bolchévistes. On n'y admettait les ouvriers qu'à condition qu'ils signent l'engagement d'adopter sans réserve les idées bolchévistes. Le refus signifiait qu'on perdait sa situation et qu'on était exclu des première et deuxième catégories de rationnement. Les hommes étaient vraiment menacés de souffrir de la faim s'ils ne devenaient pas membres. Naturellement ces syndicats devinrent tout simplement des créatures des bolchévistes : ils vendaient leur conscience pour du pain. De nombreuses tentatives de résistance furent traitées comme manifestations contre-révolutionnaires ou réaction naires et furent supprimées énergiquement ; quelquefois il y eut du sang versé.

Il n'existe plus aujourd'hui en Russie Soviétiste de syndicats tels que ceux d'Europe occidentiale—et il n'y a que l'Union des Cheminots qui s'en rapproche le plus à cause de sa forte organisation, que les Bolchévistes n'ont pas pu entièrement écraser.

Tous les achats et ventes faits par les fabriques sont centralisés et passent par le Conseil Suprême d'Economie Nationale. Les Gardes Rouges semblent jouir d'un droit illimité de réquisition et de transport, et il y a des masses d'espions partout.

Quant au sentiment de la Nation, dit M. Keeling, il est entièrement anti-bolchéviste. " Leurs propres Commissaires mêmes étaient souvent contre eux et leur manifestaient leur hostilité. On établissait souvent des comparaisons entre les temps présents et ceux du tzarisme. J'ai personnellement entendu des Commissaires parler dans ce sens et pourtant ils étaient justement ceux qui jouissaient de tous les privilèges possibles sous le bolchévisme.

" Parmi les ouvriers, ceux-là mêmes qui devaient bénéficier du bolchévisme, il n'y a qu'un sentiment hostile produit par la lutte interminable pour se procurer de la nourriture et la continuelle et intolérable sensation d'insécurité."

Programme des Communistes (*Bolschewiki*). Par N. BUKHARINE. Maison d'Edition Promachos, Belp-Bern, 1918.

L'auteur émet des opinions qui ne sont pas sans valeur sur la mentalité et la méthode de certains chefs bolchévistes.

Russia under the Bolsheviks. (*La Russie sous les Bolchéviks.*) Par DIONEO (I. W. SHKLOVSKY). London, Russian Liberation Committee, 1919.

Brochure de propagande anti-bolchéviste. Contient quelques extraits de journaux russes sur la terreur rouge.

A peu de valeur documentaire.

The Russian Riddle. (*L'Enigme russe.*) ZINOVY PRÉEV. London, John Bale, Sons & Daniellson, Ltd., 1918.

Brochure dépourvue d'intérêt pour l'enquête. Elle fait appel à l'Angleterre pour aider à la reconstruction économique de la Russie. Donne quelques statistiques anti-bolchévistes.

The Bolshevik Revolution : Its Rise and Meaning. (*La Révolution Bolchévique.*) By MAXIM LITVINOFF. Published by the British Socialist Party, London, 1919.

Histoire de l'origine du bolchévisme en Russie, écrite au point de vue bolchéviste se terminant par un chapitre de Mme. Ivy Litvinoff. Ce chapitre est une apologie du régime bolchéviste et ne fait qu'attaquer les autres partis socialistes. La brochure est dépourvue d'intérêt pour l'enquête.

The Spirit of the Russian Revolution. (*L'Esprit de la Révolution Russe.*) Dr. HAROLD WILLIAMS. London, Russian Liberation Committee, 1919.

Brochure anti-bolchéviste.

N'a pas d'intérêt pour notre enquête puisqu'elle parle surtout de la Russie d'avant le régime bolchéviste.

Die Nächsten Aufgaben der Sowjet Macht. Par N. LENINE. Belp Bern Promachos, Verlag, 1918. (Les premiers devoirs du Gouvernement des Soviets.)

Cette brochure a été éditée en français par la Revue *Demain* de Genève.

Beaucoup de passages de cette traduction sont incompréhensibles. L'édition allemande est plus soignée et plus correcte.

Le chapitre XII du livre d'Etienne Buisson sur les Bolchéviki comprend le résumé et de nombreuses citations de cette brochure.

La Russie Socialiste. Evènements de juillet 1918. Geneve, Imprimerie Reggiani, 1918.

Publiée par les socialistes révolutionnaires de gauche hostiles aux Bolchéviki.

Le même en allemand—même imprimerie.

La Question Agraire en Russie. Par H. RÉMÉZOV. Lausanne. Edition des Peuples Libres. En français. Description générale de la Question Agraire en Russie, 1918.

L'auteur fait l'historique de la question agraire en Russie depuis les premiers temps jusqu'à nos jours.

Il cite et décrit les différentes lois concernant la possession de la terre en Russie qui ont été en vigueur aux différentes époques de l'histoire. Il donne un aperçu de l'abolition du servage en 1861 et du partage des terres fait alors entre les seigneurs et les paysans. Le système communal du " mir " russe y est aussi examiné.

Il semble, cependant, approuver le programme des socialistes révolutionnaires qui sont partisans de la suppression de la propriété individuelle et qui affirment:

(1) Le droit de chacun à la terre.
(2) La possession commune de la terre.
(3) Administration de la commune par le " mir."

La grande majorité des paysans, d'après l'auteur appartient à ce parti, qui a recueilli leurs suffrages lors de l'election de l'Assemblée Constituante.

L'auteur termine en proclamant que c'est cette dernière qui sauvera la Russie de la ruine.

Von der Oktober Revolution bis Zum Brester Friedensvertrag. LÉON TROTZKY. Belp-Bern, Promachos Verlag. (Trad. *De la Révolution d'octobre au Traité de Brest Litovsk.*)

Le même en Français.

Trotzky y expose la situation politique intérieure et extérieure au début de l'ère bolchéviste. Il tente de justifier le Traité de Brest.

Brochure intéressante à étudier de près comme document sur la *psychologie de Trotzky.*

Ces quelque 120 pages ont été écrites par lui au cours des pourparlers de Brest Litovsk, pendant ses heures de loisir.

Lettre aux Ouvriers Americains. Par N. LENINE. 20 août 1918.

Parue en français dans le journal " l'Aube," de Lausanne.

En Allemand (2e edition). Edition Promachos Belp-Berne.

Appel adressé aux américains pour qu'ils soutiennent la révolution russe bolchéviste.

Programme du Parti Social-Democrate Ouvrier de Russie (*Bolschewiki*). Genève, Edition de la Revue " Demain," 1918.

Programme d'un intérêt historique surtout, puisque le parti bolchéviste est devenu le parti gouvernemental et a pu, depuis deux ans et demi, mettre ses théories en pratique.

Ces théories se retrouvent d'ailleurs dans la constitution de la République fédérative des Soviets.

Die Produktivität der Arbeit im Sowjet Russland. Par A. Lomow. Uebersetzung aus den Russischen. Herausgegeben von Dr. Minna Tobler Christingen, Zurich. 19 pages. Zurich, Verlag Freie Jugend, 1919. (*La productivité du travail dans la Russie des Soviets*—traduit du russe par le Dr. Minna Tobler Christingen.)

Publié en Russie, en novembre 1918, ce travail ne comprend que les chiffres des statistiques industrielles de production des *quatre* premiers mois de 1918, c'est-à-dire, de l'ère bolchéviste. On y voit que des améliorations appréciables se sont produites dès les mois de mars et avril 1918, alors que janvier fut désastreusement insuffisant.

Lomow affirme que la productivité de chaque ouvrier était, en avril 1918, revenue au même point qu'en 1914, avant la guerre. Affirmation qu'il ne justifie pas d'une manière satisfaisante.

Si d'ailleurs certains groupements d'ouvriers bolchévistes ont été animés d'un vif et sincère désir

de travail, quelle fut la mentalité de la masse des travailleurs ? C'est ce que Lomow ne dit pas.

Il est impossible de porter un jugement définitif sur la productivité ouvrière sous le régime bolchéviste, d'une manière générale, d'après quelques statistiques relatives à quatre mois seulement. Il est nècessaire de faire le critique de ce document d'origine bolchéviste. C'est un de ceux pour qui doit intervenir le coefficient psychologique et politique.

Arbeit, Disziplin und Ordnung werden die Socialistiche Sowjet Republik retten. Par Léon Trotzky. Verlag des Arbeiterbundes, Bâle, 1918. (Trad. *Le travail, la discipline et l'ordre sauveront la république socialiste des Soviets.*)

Discours prononcé le 28 mars 1908, à la Conférence municipale de Moscou du parti communiste russe.

Nous retrouvons beaucoup des idées exprimées par Lenine dans son discours sur " les devoirs présents de la République des Soviets." Trotzky examine très simplement, ainsi qu'il convient pour son auditoire, les grandes lignes de l'organisation du régime nouveau. Il prodigue les bons conseils, les recommendations pressantes.

Hier l'ouvrier n'était rien, aujourd'hui après la révolution, il est devenu le " centre du monde." De même pour le paysan. Mais, dans les nouvelles conditions l'égoisme prend le dessus. Chacun pense à soi et non au bien collectif. Il faut réagir contre les tendances passionnément individualistes qui mettent en péril la vie même du nouveau régime.

A la fin Trotzky examine la question de l'armée et son organisation. Il se déclare *contre l'élection* des chefs, des officiers (élection dont les Bolchévistes s'étaient faits les propagandistes sous Kérenski, et qui aboutit à la désorganisation complète de l'armée révolutionnaire).

" Aussi longtemps, dit-il que le pouvoir était entre les mains de nos ennemis de classe et que le haut commandement était une arme entre leurs mains, nous étions obligés de nous efforcer de rompre par l'élection des officiers la résistance de classe que nous opposait tout le personnel du haut commandement. Mais maintenant, la puissance politique se trouve dans les mains de la classe ouvrière elle-même dans les rangs de laquelle est recrutée l'armée.

" Dans le régime actuel de l'armée, je vous le dis tout nettement, le principe de l'élection des officiers parait n'avoir politiquement aucune raison d'être ; au contraire il est tout-à-fait opposé aux nécessités techniques. Il a d'ailleurs été déjà supprimé par un décret.

" De même que le principe de l'élection n'est pas appliqué dans les coopératives ou syndicats pour les postes techniques de comptables, caissiers, employés de bureau, etc., de même vous n'avez pas à choisir par élection les techniciens de l'armée. Dans les syndicats et coopératives, ce sont vos élus qui choisissent les spécialistes ; dans l'armée, ce sont aussi vos élus qui choisiront à l'avenir les spécialistes c'est-à-dire les officiers."

Une fois de plus, Trotzky affirme que la création d'une armée forte est pour la République des Soviets une question de vie ou de mort.

Offener Brief an den Genossen Jean Longuet. Von KHARITON CHAVICHVILY. Mk. 1.50. Der Freie Verlag, Bern. (*Lettre ouverte au Camarade Jean Longuet.*)

Brochure un peu trop déclamatoire. Contient quelques citations rapides. A paru en français également.

Leid Verflucht, Ihr, Bolschewiki! Von V. L. BURZEW. Der Freie Verlag. Berne. Trad. : (*Soyez maudits, vous Bolchéviki!*) Diatribe violente. Peu de documents précis.

Le Bolchévisme à l'œuvre. Par H. CROISIER. Impressions de témoins russes. Genève. Imprimerie de la " Tribune," 1918.

Brochure documentaire. Mais les documents n'ont rien d'officiel. Ce sont des impressions, des souvenirs, des racontars.

Brest-Litowsk : Lénine-Trotsky et Hindenbourg-Ludendorf. Par S. GRUMBACH. Paris, Lausanne. Payot & Cie, 1918.

Discours prononcé par S. Grumbach sur le traité de Brest-Litowsk. Etude critique assez passionnée, bien documentée d'ailleurs, et d'un intérêt historique indiscutable.

La situation internationale et la politique extérieure du pouvoir des Soviets. Par CARL RADEK. Genève. Imprimerie des Unions ouvrières, 1918. (Le même en allemand).

Discours de circonstance prononcé il y a deux ans par le propagandiste galicien Radek ; d'un intérêt historique.

Krieg und Revolution : Schriften und Aufsätze aus der Kriegszeit. LENINE ET TROTZKY. Zurich Grütli Buchhandlung, 1918. (Trad. : *Guerre et Révolution ; Ecrits et Conférences du temps de guerre*).

Ces documents ont été écrits avant le retour des deux chefs bolchévistes en Russie. On y trouve donc leurs idées d'avant la révolution bolchéviste.

Die Sowjet Macht und der internationale Imperialismus. Von L. TROTZKY. Belp-Bern, Promachos Verlag, 1918. (Trad. : *Le pouvoir des Soviets et l'impérialisme international.*)

Discours de propagande où le chef bolchéviste parle un peu de tout. Prononcé en avril 1918. Document historique intéressant, mais ne répondant à aucune des questions du questionnaire. Il remonte d'ailleurs à la toute première période du Bolchévisme en Russie.

Bolschevismus. EMILE LAVATER. Winterthur. A. Vogel, 1919.

C'est le témoignage d'un témoin oculaire.

Il raconte sur la vie matérielle, la nourriture, le logement, le travail, etc., des anecdotes qui concordent avec celles de tant d'autres témoins bourgeois qui ont eu à souffrir du nouveau régime.

Il signale que de mai à novembre 1918 a paru en Suisse une feuille quotidienne intitulée, "Die Russischen Nachrichten." (Les nouvelles de Russie) qui présentait les nouvelles sous un aspect des plus tendancieux.

Le no. 126, par exemple, annonce qu'en juillet les hauts fourneaux de la Russie Soviétique ont produit 612.000 pouds de fonte brute, dans l'intention évidente de faire croire à une production importante. Or, ce chiffre ne représente *qu'un dixième,* dit Lavater, de ce que produisait la Russie avant novembre 1917.

Le no. 132 annonce l'arrivée à Moscou de 26 Wagons de seigle, ce qui représente 2 kilos par ouvrier !

Le Phare. Publié à la Chaux de Fonds par F. HUMBERT-DROZ.

Revue de propagande bolchéviste, contient beaucoup de documents sur la Russie communiste; ces documents sont plus ou moins sûrs, car ils sont de source purement bolchéviste, sans aucune critique des faits rapportés ou des chiffres avancés. Beaucoup de ces articles d'ailleurs manquent de précision et de détails. Ils font allusion à des décrets ou à des lois que nous ne connaissons pas dans leur teneur exacte.

Ces réserves faites, la lecture des six numéros (en cinq brochures—un numéro double) du *Phare* doit intéresser l'enquête.

Que font les Bolchéviks ? Par NATHALIE. WINTSCH-MALEEFF, *Bolchévisme et Socialisme.* Par JULES FERDMANN. Une seule petite brochure. Publiée par la ligue pour la régénération de la Russie. Lausanne Association A. Herzen, 1919.

Brochure contre les Bolchéviks, contenant des détails sur la vie courante sous le régime nouveau.

Les Bolchéviks au pouvoir. I. WEISS. Récit d'un témoin oculaire. Lausanne, Rémézov, 1919.

M. Weiss, ancien officier au service de la Russie raconte ce qu'il a vu de l'ère bolchéviste.

L'Organisation Judiciaire de la Russie des Soviets. Par A. SCHREIDER. Genève, Imprimerie Reggiani, 1918.

Etude critique de l'organisation judiciaire de la Russie des Soviets par un vieux socialiste révolutionnaire de gauche.

Der Kampf um das Brot. Von N. LÉNINE. Promachos Verlag. Belp. Bern, 1918.

Long discours de propagande prononcé par Lénine à Moscou à propos de la question du pain qui fut si pressante au début de la période bolchéviste.

La tâche des Répresentants de la gauche de Zimmerwald dans le parti socialiste suisse. Par N.LÉNINE. Genève, Imprimerie des Unions Ouvrières, 1918.

Conseils adressés par Lénine aux Zimmerwaldiens *Suisses* peu avant son départ pour la Russie.

Les Socialistes Révolutionnaires de gauche. Par B. KAMKOW. Genève. Imprimerie Reggiani, 1918. (La même brochure en Allemand. Même Maison.

Etude assez obscure sur les socialistes révolutionnaires de gauche et ce qui les distingue des bolchévistes.

Les Extravagances Bolchéviques et l'Epopee Arménienne. Par HENRY BARBY. Paris, Albin Michel, Editeur (sans date).

Fait l'historique des relations des bolchéviks avec les Arméniens du Caucase ; ne contient aucun document et est dépourvu de tout intérêt pour notre enquête.

Les Bolchéviks a l'Œuvre. Par A. LOKERMAN. Avec préface de Vladimir Zenzinoff, Membre du Comité Central du parti socialiste-révolutionnaire russe. Librairie des Sciences Politiques et Sociales, Marcel Rivière. Paris, 1920.

Récit des évènements lors de l'occupation bolchévique du pays cosaque et du midi de la Russie. Ne contient presque rien d'intéressant pour l'enquête. Anti-bolchéviste.

Capitalist Europe and Socialist Russia. M. PHILIPS PRICE. Publié par le Parti socialiste anglais. 1919. (*L'Europe capitaliste et la Russie socialiste*).

Cet ouvrage décrit la Russie sous le Tsarisme et démontre que la révolution était inévitable. On étudie ensuite la Russie sous le gouvernement de Kérensky et on explique comment ce dernier fut incapable de sauver la situation en Russie. Le livre voudrait prouver que les masses ouvrières furent provoquées à tous les excès par la conduite des classes dirigeantes.

On traite ensuite la question du contrôle ouvrier et de la nationalisation des banques ainsi que de la répudiation des emprunts étrangers. On explique aussi comment le Conseil suprème d'économie nationale fut établi et on en admire le fonctionnement. La question des terres y est étudiée. Ce livre nous fait voir les intentions et les actes des Bolchévistes sous les dehors les plus riants.

Journal d'une Comédienne française sous la Terreur bolchévik. Par PAULETTE PAX. L'Edition, Paris 1919.

Ce livre n'est—tel que l'indique son titre—qu'un journal, et ne contient rien d'intéressant pour l'enquête.

En Prison sous la Terreur Russe. Par LUDOVIC NAUDEAU. Librairie Hachette, Paris. 1920.

Récit de l'emprisonnement et de la libération de M. Naudeau, correspondant du " Temps " en Russie. Il n'y a que le chapitre IX qui puisse présenter un intérêt quelconque pour notre enquête. Dans ce chapitre M. Naudeau parle de ce qu'il a observé à Moscou au début de 1919. Il décrit l'aspect de la ville, montre l'état de choses qui y existent en les attribuant

à la socialisation, à la dictature du prolétariat. A la p. 217, il parle de l'obligation imposée à tous ceux qui étaient âgés de moins de 45 ans de déblayer les rues, tandis que les chômeurs étaient payés pour ne rien faire. D'après Naudeau tout ce qui arrivait de mauvais était la conséquence du règne Bolchévik.

Le Droit du Peuple. Journal socialiste quotidien, publié à Lausanne. Organe du Parti Socialiste Romand. Directeur H. Naine.

Tout en manifestant ses sympathies pour la Révolution Communiste Russe, ce journal ne manque pas de la critiquer de temps en temps.

Notenwechsel, Ein diplomatischer, Uber den weissen und roten Terror. Die Note des Schweizer Gesandten Ed. Odier und die Antwort des Volks-Kommissars der Ausswartigen Angelegenheiten Tchitcherine. 8 pp. 1918. (Trad. : *Un échange de notes diplomatiques sur la Terreur blanche et la Terreur rouge.* Note de l'Ambassadeur Suisse Ed. Odier, et réponse du Commissaire du Peuple des Affaires Extérieures Tchitchérine.)

Le 5 septembre, 1918, M. Odier, Président du Corps Diplomatique en Russie a adressé à Tchitchérine une lettre de protestation contre les actes de violence et de terreur qui ont été commis par le gouvernement soviet ou en son nom.

Le Commissaire du Peuple des affaires Extérieures a répondu assez longuement à cette lettre. " La lettre de M. Odier," dit-il, " constitue une grossière intervention dans les affaires intérieures du peuple russe. La protestation est adressée non pas à propos de quelques abus de pouvoir, mais contre le régime dans son entier que les ouvriers et paysans ont organisé dans leur

lutte contre les exploiteurs de tout genre." Il rappelle ensuite toutes les horreurs déchaînées dans tous les pays par la guerre et s'étonne que les membres du Corps Diplomatique n'aient pas protesté à cette occasion, alors qu'ils protestent contre ce qui se passe en Russie bolchéviste. Les neutres n'ont rien dit non plus contre le régime sanglant du Tsarisme. En réalité, ils cherchent aujourd'hui à sauver la clique contre-révolutionnaire des exploiteurs et des propriétaires, " La violence n'est employée en Russie qu'au nom de la cause sacrée de la libération des masses populaires. Toute tentative des représentants des puissances neutres capitalistes pour franchir les limites de la protection légale de leurs nationaux sera considérée comme une tentative d'appui donnée à la contre-révolution russe."

A Collection of Reports on Bolshevism in Russia. London, H.M. Stationery Office. 1919. (*Collection de Rapports sur le Bolchévisme en Russie.*)

Pages 1–5 contiennent le récit du traitement des Diplomates et sujets Alliés par les Bolchéviks et parle du sort de la famille Impériale.

Suivent quelques données générales sur les résultats du bolchévisme dans l'industrie. Un examen des différents métiers et industries démontre l'abaissement effrayant de la production et décrit un état de choses qui semble aller de mal en pis.

Pages 26–30 s'occupe du traitement des anti-bolchévistes, réels ou prétendus, de la part des bolchévistes.

Pages 30–40 contiennent du matériel semblable. Les villages, l'armée rouge, les ouvriers, la bourgeoisie, la nourriture, etc., forment les sujets d'articles aux pp. 43–48.

Pages 50–70 contiennent des récits d'atrocités bolchéviques.

Le reste du livre donne d'autres détails sur le même sujet.

Ces rapports proviennent tous de personnes qui ont vécu en Russie sous le régime bolchéviste. On insiste beaucoup sur les atrocités et sur la terreur bolchévique. Les articles sont tous légèrement anti-bolchévistes. On donne quelques statistiques (pp. 84–96), sous les titres (1) Méthodes Financières Bolchéviques, (4) Nationalisation de l'Industrie, (5) les Mines, (6) l'Agriculture, (7) Transport.

Prise dans son ensemble cette collection donne un terrible tableau du Bolchévisme.

Memorandum on Certain Aspects of the Bolshevist Movement in Russia. (*Memorandum sur Certains Aspects du Mouvement Bolchéviste en Russie.*) Government Printing Office, Washington, 1919.

Cet ouvrage est divisé en trois parties avec appendices.

Partie I. " Caractère du règne bolchévique," décrit les différentes branches du règne bolchévique.

Partie II. " Résultats Economiques du Contrôle Bolchévique," s'occupe entre autre de l'émission de papier-monnaie, mines, désorganisation de la politique administrative, écroulement des systèmes de transport.

Partie III. " Programme Bolchévique de Révolution Mondiale."

Toutes les déclarations sont basées principalement sur des traductions de documents bolchéviques. L'Appendice contient le texte au complet de documents bolchéviques caractéristiques.

N° 184

Londres : Harrison & Sons, Ltd., St. Martin's Lane, W.C.2.

184 KPiP
1100184